META HOLDENIS

DEUXIÈME PARTIE (1).

III.

Si jamais vous passez à Crémieu, je vous conseille de vous y arrêter. Figurez-vous une vieille petite ville commandée d'un côté par une terrasse naturelle, aux murailles à pic, et par les restes d'un ancien couvent fortifié, de l'autre par un rocher qu'escaladent des vignes basses et que couronnent les ruines d'un château habillé de lierre de la tête aux pieds. Cette petite ville, dont les hôtels sont recommandables, occupe le centre d'un cirque de montagnes, lequel s'ouvre au couchant et donne vue sur la grande vallée onduleuse où le Rhône cherche son chemin pour aller à Lyon. Crémieu est un endroit charmant pour tout le monde, mais surtout pour les artistes. Ils peuvent s'y croire en Italie, tant les lignes du paysage affectent une majesté classique, tant les terrains sont chauds de couleur, tant la roche est blonde ou dorée, et semble s'écrier avec la Sulamite : « Vous voyez que le soleil m'a mordue! » Là, dans un étroit espace, se trouvent rassemblés les motifs les plus divers, les courts et les vastes horizons, les monts et la plaine, en haut des chênaies dans lesquelles serpentent des sentiers parmi les ronces et le buis, en bas la fraîcheur des noyers, la gaîté des treilles, les grandes routes et leurs longs rideaux de peupliers, — tantôt des gorges encaissées où un clair ruisseau promène son murmure, ailleurs sous un ciel immense des marécages, plantés d'aulnes,

(1) Voyez la *Revue* du 1er janvier.

que baignent des eaux noires et paresseuses. Aimez-vous une campagne grasse, riante, des champs de trèfle ou de maïs que traversent des vignes en arcades? Aimez-vous plus encore des landes arides, effritées, dominées par quelque vieille roche qu'épousent de jeunes verdures? Vous verrez à Crémieu tout ce qui vous plaira. J'habitais aux Charmilles une tour qui faisait saillie; l'une de mes fenêtres donnait sur le sauvage vallon dont le château occupe l'entrée, l'autre sur la plaine qui déroulait à mes yeux la savante composition de ses lignes harmonieuses et de ses plans successifs, et où je voyais par endroits scintiller le Rhône. Je n'avais qu'à traverser ma chambre pour passer de Poussin à Salvator, du style à la fantaisie.

Pendant que j'admirais et courais la campagne, Meta Holdenis faisait tranquillement la conquête de tous les habitans des Charmilles. Peu de jours lui suffirent pour mater l'indocile Lulu. Elle avait demandé que personne ne s'entremît entre elle et l'enfant, que personne ne levât les défenses qu'elle lui intimait, ni les punitions qu'elle jugerait à propos de lui infliger. Ce fut un point difficile à gagner sur Mme de Mauserre; elle se rendit pourtant aux représentations de son mari. A la première grosse peccadille que commit Lulu, sa gouvernante la condamna sans rémission à garder la chambre et s'enferma avec elle dans une grande pièce où il n'y avait rien à casser. Puis, prenant son ouvrage, elle se mit à coudre dans l'embrasure d'une fenêtre, la laissant tempêter tout à son aise. Lulu ne s'y épargna pas; elle trépigna, bouscula les chaises, hurla; ce fut pendant trois heures un sabbat à ne pas entendre Dieu tonner. Sa gouvernante cousait toujours, sans s'émouvoir ni s'irriter de ce grand tapage, jusqu'à ce qu'épuisée, à bout de forces et de poumons, Lulu s'endormit sur le plancher. Après deux ou trois épreuves de ce genre, elle se dit qu'elle avait trouvé son maître, et que, comme au demeurant ce maître paraissait l'aimer et ne lui demandait rien que de raisonnable, le mieux était de se soumettre de bonne grâce.

L'enfant est ainsi fait qu'il estime ce qui lui résiste, et que la raison tranquille qui ne raisonne pas agit sur lui comme un charme. Lulu, qui malgré ses fougues était une fille bien née, s'attacha peu à peu à sa gouvernante, au point de ne pouvoir plus la quitter et de préférer quelquefois à ses jeux les leçons qu'elle lui donnait. Cette habile institutrice s'entendait à éveiller ses curiosités, à tenir son esprit en haleine, assaisonnant toujours ses instructions de belle humeur et d'enjouement. Bref, il se fit une métamorphose si rapide dans les allures de cette fillette que tout le monde en fut étonné; quand ses quintes la reprenaient, il suffisait souvent d'un

regard de Meta pour la faire rentrer dans le devoir. On criait au miracle. Une fermeté douce, l'esprit de suite, le sang-froid, les longues patiences, feront toujours des merveilles; mais il faut convenir, madame, que ces qualités sont bien rares.

Je ne sais où Meta prenait le temps de tout faire sans jamais avoir l'air affairé. L'éducation de Lulu n'était pas une sinécure; elle y joignit bientôt l'office d'intendante. Mme de Mauserre avait trop bon cœur pour savoir gouverner une maison. Son principal soin était de ne voir autour d'elle que des visages heureux. Je me souviens qu'un jour, dans un méchant cabaret des environs de Rome où la pluie nous avait fait chercher un refuge, elle s'imposa l'effort de manger jusqu'à la dernière bouchée une détestable omelette, pour ne pas humilier l'amour-propre d'un cabaretier. Elle-même avouait sa faiblesse. — Quand j'ai grondé ma femme de chambre et qu'elle me fait froide mine, disait-elle, je lui fais mes soumissions, *e m'avvilisco.*

Ses gens, qu'elle ménageait trop, en prenaient à leur aise. Meta ne fut pas longtemps à s'apercevoir que certains services étaient en souffrance, et qu'il y avait du gaspillage dans la maison. Sur l'observation qu'elle en fit, M. de Mauserre, qui tenait peu à l'argent, mais qui aimait l'ordre en toutes choses, pria sa femme de la mettre de part dans le gouvernement du ménage, lequel fut en peu de temps réformé comme Lulu. Elle avait l'œil partout, à la buanderie comme à l'office. On entendait sans cesse dans les escaliers son pas de souris, et on voyait flotter au bout des longs corridors la queue de sa robe grise, qui, sans être neuve, était si fraîche et si proprette qu'elle semblait sortir des mains de la couturière. Les subalternes n'agréèrent pas tout de suite son autorité, elle essuya plus d'une incartade; elle réussit à désarmer les familiarités et les brusqueries par son inaltérable politesse. Elle avait des grâces d'état pour apprivoiser toutes les espèces d'animaux; dès le premier jour, les dogues du château lui avaient présenté leurs révérences. C'était proprement sa vocation.

A six heures, la souris dépouillait son pelage cendré pour mettre une robe de taffetas noir qu'elle relevait à l'ordinaire d'un nœud ponceau; elle en plaçait un autre dans ses cheveux, et c'est ainsi qu'elle paraissait au dîner, pendant lequel elle parlait peu, s'occupant de surveiller les vivacités de Lulu. Entre huit et neuf heures, elle allait coucher l'enfant et revenait aussitôt au salon, où elle était attendue avec impatience. Tout le monde aux Charmilles, M. de Mauserre surtout, raffolait de musique, et personne n'était musicien, hormis Mme d'Arci, qui avait la voix juste et agréable, mais timide. Je ne sache pas d'exemple de mémoire musicale comparable

à celle de Meta; sa tête était un répertoire complet d'opéras, d'oratorios et de sonates. Elle jouait ou chantait tous les airs qu'on lui demandait, suppléant de son mieux à ce qui pouvait lui échapper, — après quoi, pour se faire plaisir à elle-même, elle terminait son concert par un morceau de Mozart. Aussitôt son teint s'animait, ses yeux jetaient des étincelles, et c'est alors que, selon le mot de M. de Mauserre, sa laideur devenait lumineuse; mais il avait fini par me concéder que Velasquez et Rembrandt eussent préféré peut-être cette laideur à la beauté.

Trois semaines après son arrivée aux Charmilles, Meta Holdenis avait si bien su s'y faire sa place qu'elle semblait avoir toujours été de la maison, et qu'on aurait eu peine à se passer d'elle. Si aux heures où l'on se réunissait au salon elle était retenue dans sa chambre, chacun disait en entrant : — Mlle Holdenis n'est pas ici? où donc est Mlle Holdenis? — M. d'Arci lui-même, dans ses bons jours, ne se faisait pas faute d'avouer qu'il commençait à se réconcilier avec l'idéal, que jusqu'alors il ne l'avait pas cru si facile à vivre. Mme de Mauserre ne se lassait pas de célébrer les louanges de la perle des gouvernantes; elle l'appelait son ange, et souvent elle bénissait l'Américain Harris de lui avoir fait cadeau de cette bonne, de cette aimable fille, de ce cœur innocent et pur comme un ciel de printemps. Ainsi s'exprimait son enthousiasme; je n'y trouvais rien à redire.

Un jour, elle me prit à part et me dit d'un ton pénétré que sa conscience lui faisait un devoir *de tout expliquer* à Meta, qu'elle me suppliait de m'en charger. — Je ne sais, ajouta-t-elle, comment on parle de nous hors d'ici; mais je serais désolée que Mlle Holdenis apprît par d'autres que nous qui je suis et le malheur attaché à la naissance de ma fille. J'aime à croire que cette révélation ne changera rien à l'affection qu'elle nous a vouée et dont elle nous donne de si précieux témoignages. Dût-il en être autrement, la loyauté nous commande de ne pas lui laisser plus longtemps ignorer ce qu'elle aurait dû savoir avant d'entrer dans cette maison. — Je lui répondis que j'approuvais ses scrupules, et je lui promis de faire ce qu'elle me demandait.

J'en trouvai l'occasion dès le lendemain. Je sortis vers quatre heures de l'après-midi et poussai jusqu'à un village heureusement situé, qu'on appelle Ville-Moirieu. Mlle Holdenis était allée faire avec son élève un tour de promenade en calèche découverte; le hasard voulut que la calèche me croisât au haut de la côte qui précède le village. Je proposai à Meta de mettre pied à terre, de se laisser conduire par moi à quelques pas de là dans un joli cimetière, attenant à une église rustique et qui commande le plus beau

point de vue. Elle se laissa tenter et me suivit, tenant Lulu par la main. Le cimetière dont je lui faisais fête mérite en effet d'être visité; je n'en ai jamais vu de plus herbu, ni de plus fleuri. Au moment où nous y entrâmes, un grand saule pleureur lui versait une ombre douce où le soleil s'amusait à dessiner des lacis d'argent. Partout des roses et des asters en fleurs; partout des insectes errans et bourdonnans, dont la musique devait distraire les morts sans les déranger : n'est-il pas agréable à un mort d'entendre au-dessus de lui, du fond de l'éternel repos, un vague bourdonnement de vie qui procure des rêves à son sommeil?

Nous nous assîmes sur un petit mur en pierres sèches. Comme Lulu ne trouvait pas assez de champ pour ses ébats, je lui montrai dans la pelouse joignante au mur un beau papillon, et je l'engageai à lui donner la chasse, à quoi sa gouvernante finit par consentir.

Je m'étais procuré un tête-à-tête avec Meta pour lui donner les explications que vous savez; il se trouva pourtant que je commençai par lui parler de tout autre chose. Il est des jours, madame, où, sans avoir bu une goutte de vin, je suis en pointe d'ivresse; c'est un méchant tour que me joue mon imagination : elle se grise du plaisir de vivre comme un loriot d'avoir mangé trop de cerises. Ce jour-là, je venais d'expédier un tableau à celui qui me l'avait commandé, et en le clouant dans sa caisse j'avais déclaré, comme le bon Dieu quand il eut créé le monde, que mon œuvre était correcte. Notez aussi que le temps était superbe et la chaleur tempérée par un vent frais; quelques nuages qui se promenaient dans l'azur du ciel faisaient courir leur ombre sur les prairies; ces ombres voyageuses ressemblaient à des messagers affairés et hâtifs qui portaient à je ne sais qui d'heureuses nouvelles de je ne sais quoi. Ajoutez que depuis quatre semaines des juges désintéressés louaient à outrance devant moi une personne qui jadis me récitait *le Roi de Thulé* et m'avait permis de l'appeler Maüschen; vous étonnerez-vous que chemin faisant j'eusse fait certaines réflexions, agité dans ma tête certains si, certains peut-être, auxquels je répondais : Eh! mon Dieu, pourquoi pas? Ajoutez encore que Meta portait une robe neuve, que Mme de Mauserre lui avait fait faire par sa femme de chambre; elle était d'un brun marron et lui allait à ravir. Enfin daignez considérer que nous étions assis vis-à-vis l'un de l'autre dans le plus aimable des cimetières, et qu'en levant le nez j'apercevais juste en face de moi un grand pot de myrte. Madame, ce myrte, ces nuages, cette robe et le reste furent cause qu'à peine Lulu s'était éloignée, la montrant du doigt, je m'écriai brusquement :

— Pourtant, si Tony Flamerin avait épousé, il y a six ans, Meta

Holdenis, ils auraient aujourd'hui pour s'amuser une poupée encore plus jolie que celle-ci.

Le chevet de l'église faisait écho, et cet écho répéta l'un après l'autre tous mes mots. Ne s'attendant à rien moins, Meta tressaillit comme si un pétard venait de lui crever dans la main. Elle pencha par-dessus le mur son visage rougissant. — Lulu, ma mignonne, cria-t-elle, vous feriez mieux de revenir. — Occupée de son papillon, Lulu fit la sourde oreille.

— Aurais-je été inconvenant? lui demandai-je. Il me semble que ce que je dis est assez raisonnable.

— Est-il jamais raisonnable, répliqua-t-elle d'une voix brève, de regretter un bonheur douteux dont on n'a pas voulu?

— Ah! permettez, qui de nous deux n'en a pas voulu? repris-je. — Et du bout de ma canne je dessinai sur le sol une couronne de violettes, au milieu de laquelle je traçai ces mots : « Madame la baronne Grüneck. » Elle nous regardait d'un air interdit, ma canne et moi. Enfin il se fit une lueur dans son esprit.

— Et c'est pour cela, s'écria-t-elle en joignant les mains, que vous avez écrit au-dessous de mon portrait : « elle adore les étoiles et le baron Grüneck! » Cette couronne, cette inscription... Vous n'aviez donc pas reconnu l'écriture de ma sœur Thecla? C'est une espièglerie qu'elle m'avait faite, connaissant mon aversion pour mon beau prétendant. Quand vous m'avez surprise, la tête dans mes mains, je n'étais pas en extase, monsieur, je méditais une vengeance. Ainsi vous avez pu croire sérieusement?..

Elle s'interrompit, des larmes lui vinrent aux yeux. Elle promena son doigt le long d'une fissure de la muraille; la grattant avec son ongle, elle en arrachait la mousse. Puis elle reprit : — Voulez-vous que je vous dise la raison sérieuse que vous avez eue de ne pas épouser Meta Holdenis? C'est que la pauvre Maüschen était la fille d'un homme ruiné.

A mon tour, je bondis sur place. — M. Holdenis, lui demandai-je vivement, a-t-il refait sa fortune?

— Quelle question! Aurait-il consenti, sans une nécessité pressante, à m'éloigner de lui?

— Fort bien, tout peut se réparer, et un jour l'histoire racontera que, Tony Flamerin que voici ayant retrouvé au bout de six ans Meta Holdenis que voilà, et l'ayant amenée dans un joli cimetière tout plein de roses et près d'une église où il y avait un écho, il lui demanda sa main, qu'elle lui accorda par pure charité.

Elle se leva et cria aussi fort qu'elle put : — Lulu, il est temps de nous en aller. — L'émotion assourdissait sa voix, Lulu n'entendit pas.

Je la forçai de se rasseoir. — Laissez donc tranquilles Lulu et ses papillons, lui dis-je, et écoutez-moi. Que diable! s'expliquer honnêtement, à la façon bourguignonne, n'a jamais fait de mal à qui que ce soit. Je ne vous dirai pas que je vous adore, je ne vous décrirai pas le martyre de mon amoureuse flamme. D'abord cela vous ennuierait beaucoup, et ensuite je mentirais. Je me suis cru plusieurs fois amoureux; je ne l'ai été qu'une fois, l'an dernier, à Madrid : ma maîtresse était une grande toile de Velasquez qu'on appelle le tableau des *Lances*. Après l'avoir vue, cette coquine de toile, j'ai eu dix jours de fièvre et dix nuits d'insomnie. C'est alors que j'ai connu le dieu; mais la divine folie ne remplit pas l'existence ni le cœur. Il est des maisons où l'on fait un jour par semaine un festin d'empereur; le reste du temps, on s'y nourrit de pain sec et de rogatons. Vivent les banquets! mais un bon ordinaire a son prix, et l'ordinaire du cœur est une chère compagnie dont il ne peut plus se passer, une amitié partagée, tendre et fidèle, accompagnée d'un impérieux besoin de vivre ensemble. Or, je vous le déclare en toute franchise, je n'ai jamais rencontré qu'une femme qui m'ait inspiré le désir de vivre avec elle, — c'est la personne qui est assise sur ce mur, à côté de moi, et qui a tout, l'intelligence, la sagesse, la douceur des forts, le charme des humbles, sans compter qu'elle aime le gris, le rouge et le marron, qui sont mes couleurs. Comme on n'a jusqu'à présent inventé qu'un moyen honnête de vivre avec une femme, qui est de se marier avec elle, du premier jour que je vous ai vue, j'ai eu, le diable m'emporte! le désir de vous épouser. Cette idée m'a paru d'abord très bête, elle me paraît aujourd'hui pleine d'esprit. Maudit soit le baron Grüneck! Sans lui, vous seriez ma femme. Bah! ce qui ne s'est pas fait peut se faire. Et après tout il nous est bon d'avoir attendu. Autrefois, comment vous dirai-je? je vous désirais plus que je ne vous aimais; à cette heure, je vous aime plus que je ne vous désire. D'ailleurs, dans ce temps-là je n'étais rien, et je n'avais rien à vous offrir qu'une tête pleine de vent et deux mains vides. Aujourd'hui nous ne sommes pas le Grand-Mogol, mais nous sommes quelqu'un; nous avons un nom, un avenir assuré. La bête est lancée; tayaut! ma femme aura des rentes.

Elle m'écoutait en silence, avec recueillement, la tête basse, les yeux attachés à la terre. Ses mains tremblaient légèrement, et je voyais par instans se renfler son fichu, ce qui me donnait bon espoir. Au mot de rentes, il lui échappa un geste d'indignation. Elle me montra du bout de son ombrelle, gravés en lettres d'or sur une pierre tumulaire, ces quatre vers, composés par l'auteur de *Jocelyn* pour un de ses amis qui dort sous ce marbre :

Tout près de son berceau, sa tombe fut placée.
Peu d'espace borna sa vie et sa pensée;
Content de son bonheur, il sut le renfermer
Autour des seuls objets qu'il eût besoin d'aimer.

— La poésie est une belle chose, m'écriai-je, un peu de fortune n'y gâte rien, et je vous garantis que ma femme... Allons! j'oublie que ma femme n'est pas encore à moi. — Et allongeant le cou : — Chère petite souris de mon cœur, voulez-vous de moi? Si vous dites non, je repartirai demain pour Paris, où je me pendrai ou ne me pendrai pas selon les caprices de mon humeur. Si vous dites oui, j'éprouverai un transport de joie qui se traduira par des cabrioles et des turlutaines, et tout à l'heure j'irai enseigner à Lulu comment on s'y prend pour marcher sur la tête. Peut-être demanderez-vous du temps. Une fois que j'aurai en poche une promesse authentique signée et paraphée en bonne forme, j'attendrai tant qu'il vous plaira; j'ai l'espérance patiente.

Elle releva la tête et me dit : — Les Allemandes ont la fâcheuse habitude de parler sérieusement des choses sérieuses; aussi éprouvent-elles souvent en France de grands embarras. Il est si difficile de savoir quand un Français plaisante et quand il est sérieux!.. Je ne dis ni oui ni non; je me défie.

— Regardez-moi, lui dis-je. Me voilà sérieux comme un âne qu'on étrille, et je vous affirme très pertinemment que vous ne sortirez pas de ce cimetière avant de m'avoir répondu.

A ces mots, je lui pris la main. Elle tâcha de la dégager; mais je la tenais ferme. Elle chercha des yeux Lulu, et ouvrit la bouche pour l'appeler. Lulu était dans les espaces. Elle venait de se coucher sur le dos et regardait courir les nuages; elle causait tout haut avec eux, et du bout d'une grande gaule dont elle gesticulait elle leur indiquait leur route.

— Point de défaites, poursuivis-je. Vous me répondrez. J'entends vous prouver qu'un Bourguignon est plus têtu qu'une Allemande. — Et j'ajoutai : — Douce main que je tiens dans la mienne, toi qui m'as révélé Mozart et qui un jour m'as montré toutes les étoiles du ciel en les appelant par leur nom, tu as la sagesse de ne rien mépriser, ni l'aiguille, ni le tricot, ni le fer à repasser. Tu as toutes les grâces, toutes les perfections, toutes les sciences, et je te déclare que ta destinée est de m'appartenir, que tu as été créée pour mon bonheur, pour montrer à ma vie son chemin et pour me recoudre mes boutons de guêtre. Que si jamais je fais rien qui te déplaise, je te livrerai ma joue, tes soufflets me seront délicieux. Pe-

tite main souple et moite, qui te tords dans la mienne comme une couleuvre, veux-tu être à moi? Parle, dis-moi ton secret.

Elle leva sur moi ses grands yeux candides et me dit : — Vous êtes Français, vous êtes artiste, et vous m'avez oubliée pendant six ans. Je demande à réfléchir. Si dans deux mois... Tenez, j'ai la superstition des anniversaires. Le 1er septembre 1863, nous étions assis le soir sur un banc; la nuit était belle, et vous m'avez dit des folies. Le 1er septembre de cette année, nous reviendrons ensemble dans ce cimetière. Les roses que voici seront mortes, peut-être y en aura-t-il d'autres. Nous nous assiérons sur ce mur comme nous voilà, et je vous dirai oui ou non.

— Tôpe! repartis-je en lui rendant sa liberté.

— Et vous me permettez cette fois de rappeler Lulu?

— Un moment encore, m'écriai-je. Lulu n'a pas fini de causer avec les nuages, et je n'ai pas même commencé de m'acquitter d'une commission dont on m'a chargé. C'est une aventure que je dois vous raconter et qui sans doute vous intéressera.

Elle écouta mon récit jusqu'au bout avec une extrême attention. Dès les premiers mots, elle changea de visage et d'attitude. Par intervalles, elle fronçait le sourcil ou mordillait ses lèvres, ou fouillait la terre avec son ombrelle, ou, prenant son menton dans sa main, elle regardait fixement l'horizon comme pour y chercher quelque chose.

Quand j'eus fini : — Vous me paraissez très affectée de mon histoire, lui dis-je.

Elle me répondit que, si elle l'avait sue plus tôt, elle ne serait sans doute jamais venue aux Charmilles, parce qu'elle n'aurait pu triompher des scrupules de son pauvre père. Je fis à part moi la réflexion que son pauvre père était un drôle d'homme pour se donner le luxe d'avoir des scrupules, et que, quand je serais en ménage, je ne permettrais pas à sa conscience de fréquenter chez moi. Puis elle me cita le proverbe allemand qui dit : « Qui me donne le pain, je chanterai sa chanson, *wess' Brod ich esse, dess' Lied ich singe.* » — Il est difficile de persuader au monde, ajouta-t-elle, qu'on désapprouve les principes des gens qu'on aime et qu'on sert. — Je lui répondis que le soin de sa réputation regardait avant tout Tony Flamerin, qu'elle n'avait rien à craindre de ce côté, qu'au surplus M. et Mme de Mauserre n'avaient point péché par principe, qu'une cruelle fatalité les empêchait seule de s'épouser, et que le jour où la mairie leur ouvrirait sa porte serait le plus beau de leur vie.

Elle était en humeur de sermonner, ce qu'elle faisait d'un petit ton docte et convaincu qui n'était point désagréable. — C'est une

tâche bien délicate, me dit-elle, que d'élever un enfant qui doit sa naissance à une faute. Comment lui apprendre à concilier le respect de la loi divine et celui qu'il doit à ses parens? — Je lui représentai que Lulu était fort jeunette encore, que je ne voyais pas l'urgente nécessité de lui expliquer le septième commandement.

Après être demeurée quelques instans silencieuse, elle s'écria : — Je voudrais m'en aller que je ne le pourrais plus. Un mois m'a suffi pour m'attacher si fort à cette enfant qu'il m'en coûterait beaucoup de la quitter. Il me semble que je suis responsable devant Dieu de sa chère petite âme.

— Responsable, lui dis-je, jusqu'au 1er septembre. Au reste, il y a manière de s'arranger, et, si le cœur vous en dit, vous pourrez après notre mariage vous occuper encore de cette demoiselle. Elle passera les hivers à Paris, nous viendrons passer l'été aux Charmilles. Voyez si je suis un mari complaisant.

Elle n'eut pas l'air de m'entendre; elle continuait de fouiller la terre avec son pied. Elle me questionna sur certains détails de mon histoire que j'avais passés légèrement et qui l'intéressaient fort. — C'est un vrai roman, fit-elle; mais les seules aventures qui me plaisent sont celles où le héros et l'héroïne sont pauvres; M. et Mme de Mauserre sont tous les deux riches, très riches, n'est-ce pas?

— Mme de Mauserre a laissé sa dot entre les griffes de son premier mari, mais depuis elle a hérité de son père.

— A qui appartiennent les Charmilles?

— A M. de Mauserre, qui possède en outre deux maisons à Paris. Au risque de lui faire perdre à jamais votre estime, je dois vous confesser que le pauvre homme a deux cent mille livres de rente.

— Vous prononcez le mot rente avec quelque emphase, dit-elle en souriant; il vous remplit la bouche. Je vous le répète, toute petite je ne goûtais déjà que les romans où la faim épouse la soif. Celui que vous m'avez conté m'agréerait davantage, si M. et Mme de Mauserre s'étaient enfuis ensemble pour aller vivre dans un méchant taudis où ils auraient travaillé en s'aimant. Sainte pauvreté! s'écria-t-elle avec une certaine exaltation, vous purifiez tout! vous remplacez l'innocence! vous êtes la poésie et le bonheur!

J'allais lui répliquer; Lulu nous rejoignit sans qu'on l'eût appelée. Meta fit quelques pas au-devant d'elle, et, l'enlevant dans ses bras, la pressa contre son cœur avec une impétuosité de tendresse qui eût charmé Mme de Mauserre. Nous regagnâmes la voiture, où on me fit une place. L'enfant ne tarda pas à hocher la tête et à s'endormir; Meta la coucha sur ses genoux. A plusieurs reprises, j'essayai de renouer l'entretien; elle me répondit d'un air distrait.

Elle regardait vaguement dans la campagne; décidément elle était rêveuse.

Quand nous atteignîmes la grille du château : — Croyez-vous, me demanda-t-elle tout à coup, que M. et Mme de Mauserre soient heureux?

— Ils le seraient davantage, s'ils pouvaient s'épouser; mais on s'accoutume à tout.

— L'homme est né pour l'ordre, repartit-elle, et, quand il l'oublie, l'ordre se venge.

Il me parut qu'elle tournait trop au grave. Je lui chatouillai les lèvres avec la pointe d'une bardane que j'avais rapportée du cimetière. — Ce qui me rassure pour cette maison de désordre, lui dis-je, c'est que vos armoires lui feront trouver grâce devant le Seigneur. Elles sont si bien rangées que du plus haut des cieux l'armée des chérubins prend un plaisir extrême à les contempler.

Elle m'arracha des mains ma bardane et me répliqua : — Si vous voulez me plaire, tâchez d'être moins Français et moins artiste. — Elle ajouta : — Promettez-moi que vous ne parlerez à personne de ce qui s'est passé aujourd'hui entre nous, et que vous ne m'en reparlerez pas à moi-même avant le 1er septembre.

Je lui répondis par un des quatre vers qu'elle avait admirés. — N'ayez crainte, lui dis-je;

Content de son bonheur, il sut le renfermer.

A table et pendant toute la soirée, elle redoubla d'attentions respectueuses pour Mme de Mauserre; elle semblait vouloir lui prouver que, bien qu'elle sût tout, elle ne la considérait et ne l'aimait pas moins. Elle en fit trop; en lui souhaitant une bonne nuit, elle lui prit la main et la porta humblement à ses lèvres. — Ah! ma chère, lui dit Mme de Mauserre, depuis que vous êtes ici, voilà la première fois que vous faites quelque chose qui me déplaît; je veux vous apprendre comment on s'embrasse entre amies. — Et elle la baisa tendrement sur les deux joues.

IV.

Quoique Meta Holdenis fût si savante dans l'emploi du temps qu'elle en avait de reste pour tout, elle ne trouva pas en six semaines le moment de causer une seconde fois tête à tête avec votre serviteur. Elle n'avait pas l'air de m'éviter; mais elle ne me cherchait pas. Une institutrice ne saurait trop s'observer.

D'ailleurs il lui était venu un surcroît d'occupation. M. d'Arci nous quitta pour aller passer quelque temps dans une terre qu'il avait héritée en Touraine, et Mme d'Arci fut l'y rejoindre quelques jours après. Son père la vit partir avec regret. Il avait presque terminé les deux premiers volumes de son histoire de Florence, et il songeait à les faire imprimer dès qu'il aurait achevé la mise au net. Comme on lui ordonnait de ménager ses yeux, qu'il avait fort délicats, sa fille s'était chargée de recopier son manuscrit plein de ratures, de surcharges et d'apostilles; elle savait se reconnaître dans ce grimoire. Après son départ, il voulut prendre un secrétaire. Meta lui offrit ses services; il les refusa d'abord, finit par les accepter, et fut bientôt dans l'enchantement de son nouveau copiste. Meta avait une plus belle main et plus d'intelligence encore que Mme d'Arci; — ce qui le toucha davantage, c'est qu'elle prit tant de goût pour sa noble besogne qu'elle avait peine à s'en arracher. Elle trouvait l'histoire de Florence admirable et l'historien un très grand homme. Ce sont des choses qu'un auteur ne craint pas de s'entendre répéter, on en connaît qui regrettent de ne pouvoir faire des rentes à tous ceux qui les admirent; mais tout le monde n'a pas au même degré le talent de l'admiration. La voix, le geste, ne suffisent pas; il faut que le regard s'en mêle, qu'il accentue l'éloge, et que ses caresses infligent à la modestie du patient un délicieux supplice. Le regard de Meta était parlant. Saint-Simon a dit d'une grande dame de son temps, qui s'est mêlée de très grandes affaires, qu'elle était « brune avec des yeux bleus qui disaient sans cesse tout ce qui lui plaisait. » Meta Holdenis ressemblait beaucoup à cette grande dame.

Elle rendit à M. de Mauserre un autre service plus essentiel encore; elle lui sauva la vie ou à peu près. Ses nerfs le tourmentaient par intervalles. Le remède dont il usait pour se soulager était de sortir le soir à cheval et de s'en aller courir la campagne; la fatigue amenait le sommeil. Dans une de ses promenades nocturnes, il se refroidit, et ce refroidissement dégénéra en une pleurésie qui devint alarmante. Mme de Mauserre voulut d'abord le soigner et le veiller seule; ses forces furent bientôt épuisées, elle dut se faire aider par Meta. Le mal empirant, elle fut dévorée d'inquiétudes qu'elle ne savait ni maîtriser ni dissimuler, et le médecin lui enjoignit de ne plus approcher le malade. Il fut question de rappeler Mme d'Arci; Meta assura qu'elle suffirait à tout et tint parole. Quand il eut connu le charme d'être soigné par elle, M. de Mauserre, qui dans ses maladies était un véritable enfant gâté, ne voulut plus prendre de remèdes que de sa main ni souffrir que personne autre pénétrât dans sa chambre. Non-seulement elle possédait quelques

lumières en médecine et le génie des potions, des lochs et des juleps, ayant traité ses frères et ses sœurs dans plusieurs cas assez graves, — elle avait aussi la douceur, la patience, le pied léger, la main souple et l'infatigable sourire d'une garde-malade accomplie. Ses lassitudes étaient courtes. Après une nuit blanche, elle s'endormait sur une chaise et se réveillait au bout d'une heure, fraîche, alerte, aussi dispose, aussi allante que devant. Voilà ce que c'est que d'aimer Dieu et le prochain; ces sentimens opèrent des miracles.

Tant de peines furent récompensées. M. de Mauserre entra en convalescence et se rétablit rapidement, comme il arrive aux natures nerveuses, lesquelles tombent et se relèvent tout d'un coup. Un matin, après déjeuner, appuyé sur le bras de Mlle Holdenis, qui portait à son autre bras un pliant, et précédé de Lulu, qui avait promis d'être sage comme un enfant de chœur, il réussit, moyennant quelques haltes, à faire le grand tour du parc. Mme de Mauserre ne pouvait assez remercier Meta de ses soins et de son dévoûment. Voulant lui donner une faible marque de sa gratitude, elle pria Mme d'Arci, qui à son retour devait passer par Lyon, d'y acheter la plus jolie montre qu'elle pourrait trouver, enrichie de brillans, pour remplacer l'humble petite montre d'argent qui marquait à cette aimable fille les heures d'une vie si utilement occupée.

Le jour même où M. et Mme d'Arci arrivèrent aux Charmilles, je dus partir à mon tour; j'étais rappelé à Paris par un tableau que l'acheteur réclamait et que je ne voulais pas livrer sans y avoir fait les dernières retouches. Meta, que je vis un instant avant mon départ, me souhaita un heureux voyage; elle ne me demanda pas quand je reviendrais, et je la trouvai un peu trop discrète. J'étais depuis huit jours dans mon atelier de la rue de Douai quand Mme d'Arci m'écrivit pour me charger d'une commission. La dernière ligne de sa lettre était ainsi conçue : — « nous avons des raisons particulières, mon mari et moi, de souhaiter que vous reveniez le plus tôt possible. » — Ce *post-scriptum* me surprit; je ne me savais pas si nécessaire au bonheur de Mme d'Arci. Je m'étais proposé de ne retourner aux Charmilles qu'à la fin du mois. J'avançai mon départ de quelques jours, et en arrivant au château je rencontrai sur le perron Mme d'Arci, qui me dit à demi-voix : — Il se passe ici certaines choses qui nous déplaisent.

— Que voulez-vous dire? lui demandai-je.

— N'en croyez que vos yeux, me répondit-elle. Je souhaite que nous nous trompions.

A la vérité, il ne se passait rien aux Charmilles qui fût digne de

remarque; mais, quoi qu'en dise l'arithmétique, des riens additionnés finissent quelquefois par être quelque chose. M. de Mauserre, tout à fait remis, s'occupait de son histoire de Florence, et malgré le retour de sa fille il ne l'avait pas rétablie dans sa charge de copiste; — je vous ai dit que Meta avait une plus belle main que Mme d'Arci. J'observai encore qu'il avait gardé l'habitude de faire chaque jour après son déjeuner une grande promenade dans le parc, qui durait quelquefois deux heures. Meta seule et Lulu l'accompagnaient; quelque indiscret se mettait-il de la partie, il faisait sentir à l'intrus par son air froid et préoccupé qu'il était de trop. Il faut convenir que son caractère était plus inégal qu'avant sa maladie; il était souvent sombre, taciturne; à ses mélancolies succédaient des gaîtés un peu forcées. Quand un homme a eu la pleurésie, il est tout simple que son humeur s'en ressente, et il faut pardonner beaucoup à un historien qui s'évertue à éclaircir quelques points controversés de la conjuration des Pazzi. Meta ellemême n'était pas dans son assiette ordinaire. Elle avait des absences pendant lesquelles, laissant trotter ses yeux, elle regardait voler les mouches. A d'autres momens, on remarquait en elle quelque chose d'agité, d'un peu tendu, et des longueurs de respiration à faire croire qu'il n'y avait pas assez d'air dans la chambre pour ses poumons ou pour ses espérances; — mais il fallait être M. d'Arci pour se figurer qu'elle espérait quelque chose. Il était plus naturel de penser que ses fatigues de garde-malade et ses nuits blanches avaient pris sur sa santé.

Le soir de mon arrivée, comme elle chantait d'une manière ravissante je ne sais plus quel air de *Don Juan*, elle eut une attaque de nerfs. Elle devint très pâle, se renversa brusquement en arrière. Par bonheur, M. de Mauserre se trouva juste à point derrière son escabeau pour la recevoir et l'emporter dans un fauteuil. Le moyen de transporter une femme sans la prendre par la taille? Peut-être, après avoir déposé son fardeau, fut-il un peu long à dégager ses bras; à cinquante ans, on n'a pas l'agilité d'un jeune homme. Le lendemain, l'impitoyable M. d'Arci se permit de plaisanter Meta sur son évanouissement; son beau-père releva vertement ses brocards.

Ce qui me parut certain, c'est que Mme de Mauserre n'entendait malice à rien de tout cela; elle avait son visage, sa beauté, son sourire de tous les jours. Elle croyait en son mari comme vous pouvez croire en Dieu, madame; elle le tenait pour un être surnaturel, supérieur à toutes les communes faiblesses, dont la loyauté était aussi inviolable que la parole de Jupiter quand il avait juré par le Styx. Et puis cette âme de cristal s'imaginait que tout le monde

était transparent comme elle, et que ce qu'on lui cachait n'existait pas; — mais lui cachait-on quelque chose? J'étais disposé à croire que Mme d'Arci épousait trop aveuglément les préventions de son mari. M. de Mauserre lui avait dit un jour devant moi : — Oh! vous, ma chère, si M. d'Arci vous affirmait de son ton décisif qu'il aperçoit les astres en plein midi, après une courte hésitation vous verriez distinctement toute la voie lactée sans qu'il y manquât une étoile.

Le 29 août, dans l'après-midi, je me rendis à mon atelier, qui, comme vous le savez, était au premier étage d'une tour isolée et à quelques centaines de pas du château. Je m'étais remis avec ardeur à mon tableau de Boabdil. Pour être sûr que personne ne viendrait me déranger dans mon travail, je fermai au verrou la porte du donjon, et je retirai la clé de la serrure. Je peignais depuis une demi-heure lorsque le vent m'apporta par ma fenêtre entr'ouverte un murmure de voix et de pas. C'étaient M. de Mauserre et Meta, qui, accompagnés de l'enfant et de sa bonne, revenaient de leur promenade accoutumée. La tour occupait le milieu d'un terre-plein qui avait vue sur le château; à l'un des bouts, il y avait un hamac et une escarpolette. Lulu pria sa bonne de la balancer; je n'entendis d'abord que ses bruyans éclats de rire. Bientôt il me parut que deux personnes s'approchaient. Elles frappèrent à la porte et tâchèrent d'ouvrir; je demeurai coi. On se retira, jugeant que l'atelier était vide; il renfermait pourtant une paire d'oreilles très attentives et qui pensaient avoir le droit de l'être.

Pendant que Lulu se balançait, les deux personnes qui n'avaient pu s'introduire dans la tour commencèrent d'arpenter l'esplanade. Comme elles revenaient sur leurs pas, j'attrapai à la volée quelques bribes de leur conversation. Ce ne furent d'abord que des mots décousus, puis une phrase tout entière prononcée par une voix très douce : « jamais personne n'a si bien connu les hommes. »

On se rapprocha encore, et on fit une halte juste sous ma fenêtre. La même voix douce se prit à dire : — Ah! monsieur, vous êtes né non-seulement pour écrire l'histoire, mais pour en faire. Que ne suis-je reine ou impératrice? C'est aux Charmilles que je viendrais chercher mon premier ministre. Je l'arracherais à sa retraite en lui disant que les hommes supérieurs se doivent à la société, que Dieu ne leur permet pas d'enfouir les talens qu'il leur a donnés.

M. de Mauserre répliqua vivement : — Vous êtes cruelle. Ne voyez-vous pas que vous rouvrez une plaie mal fermée?

— Pardonnez-moi, répondit-elle avec un accent de contrition. J'ai parlé trop vite, j'avais oublié...

— Vous avez le droit de me faire souffrir, interrompit-il. Ne vous dois-je pas la vie?

Il y eut un silence, après lequel M. de Mauserre parla longtemps à voix basse. Son discours fut perdu pour moi, hors la conclusion, qu'il prononça d'un ton appuyé : — Quand j'ai fait ce sacrifice, je n'en avais pas mesuré l'étendue.

Là-dessus, ils se remirent en marche. — Voilà donc de quoi l'on s'entretient quand on se promène dans le parc! pensai-je en ramassant mon pinceau, que j'avais laissé tomber.

Quelques minutes après, ils étaient de nouveau sous ma fenêtre, et de nouveau je prêtai l'oreille. — Vous parlez de compensations, disait M. de Mauserre. Je n'en connais qu'une, c'est qu'on finit par vieillir, et qu'il arrive un temps où on ne se juge plus digne de ses propres regrets.

— N'y comptez pas, monsieur; ce temps ne viendra pas de sitôt.

— Oh! bien, quel âge me donnez-vous donc?

— Je ne sais... Vous devez avoir, Mme de Mauserre et vous, elle un peu moins, vous un peu plus de quarante ans.

Il se mit à rire d'un petit rire qui partait d'un cœur épanoui. — Vous ne vous y connaissez pas; ôtez-lui en dix et ajoutez-m'en douze, et vous aurez notre compte à tous les deux.

— Que votre visage est menteur! fit-elle; mais je l'accuse à tort, il dit vrai. Vous avez l'éternelle jeunesse du cœur et de l'esprit, et jamais vous n'aurez d'âge. — Elle s'interrompit pour crier à la bonne, qui balançait Lulu : — Prenez garde! pas si haut! — Puis elle reprit : — La voici, la vraie compensation. Vous revivez dans cette chère enfant, qui vous ressemble, qui ne tient que de vous. Hélas! je touche à une autre plaie. Puisse-t-elle bientôt se fermer, celle-là, et le jour venir où Lulu sera tout à fait votre fille!

Il asséna un grand coup de sa canne contre le seuil de la tour et répondit d'un ton bref : — Si vous connaissiez le code, vous sauriez que c'est impossible.

Ils restèrent si longtemps hors de portée de mes oreilles, que je crus que je n'entendrais plus rien. C'eût été dommage; leur conversation m'intéressait. Heureusement Lulu ne s'intéressait pas moins à son escarpolette; il en résulta qu'ils eurent le temps de faire encore un tour, et que cinq minutes plus tard j'ouïs une voix grave qui disait : — Vous croyez qu'elle souffre, elle aussi?

— Elle est si bonne, monsieur, repartit une voix flûtée, qu'elle vous cache ses regrets, son ennui, son chagrin. Elle était faite pour le monde, pour y briller, pour y être admirée. A en juger par son portrait, elle a dû être merveilleusement belle.

Je fus sur le point de courir à la fenêtre et de leur crier : — Ne vous en déplaise, c'est encore la plus jolie femme de France. — Je n'en fis rien, et M. de Mauserre eut le loisir d'adresser à Meta je ne sais quelle question. Elle répondit : — Vous m'embarrassez, monsieur. L'amour est si exigeant, si égoïste, qu'il fait rarement le compte des sacrifices qu'il impose. Il me semble pourtant que, si j'avais l'affreux malheur d'être un empêchement à la carrière de l'homme que j'aimerais, Dieu me donnerait la force de me séparer de lui, de me sacrifier, heureuse si sa reconnaissance et son affection venaient quelquefois me chercher dans ma solitude.

Cette fois il m'échappa de dire à demi-voix : — Voyez la langue de serpent!

— Je crois qu'on a parlé, fit M. de Mauserre, — et il cria : — Tony, êtes-vous ici? — Je ne soufflai mot. — Vous vous êtes trompé, je n'ai rien entendu, lui répondit Meta.

Peu après, elle appela Lulu et lui représenta qu'il était temps de retourner au château. Comme l'enfant ne faisait pas mine de quitter son jeu, elle courut la chercher et donna l'ordre à la bonne de l'emmener; puis elle vint retrouver M. de Mauserre, qui l'avait attendue, assis, je crois, sur un banc de pierre à quelques pas de la tour.

— Monsieur, lui dit-elle, j'ai une confidence à vous faire, un conseil à vous demander. Je ne sais si j'en aurai le courage.

Il repartit du ton le plus gracieux : — Je n'ai rien de caché pour vous, et je serais heureux de penser que je possède toute votre confiance comme vous avez la mienne.

Elle s'embarrassa dans un long préambule qu'il la supplia d'abréger. — Que signifie ce tortillage? arrivons au fait, je vous prie, lui disait-il. — Enfin elle se résolut à entamer son récit, parlant si bas qu'à grand'peine quelques syllabes parvenaient à mon oreille. Il me parut qu'à plusieurs reprises elle prononçait mon nom. M. de Mauserre était fort ému de son histoire; il s'écriait de temps en temps : — Est-ce bien possible? j'étais à mille lieues de me douter d'une chose pareille.

Quand elle eut fini, comme il gardait le silence, elle lui demanda si à son insu elle avait laissé échapper quelque mot qui pût le chagriner ou l'offenser. Il lui répliqua brusquement : — Que vous conseille votre cœur?

— Que sais-je? répondit-elle; je crains de le mal comprendre.

Après une nouvelle pause : — Aimez-vous Tony ou ne l'aimez-vous pas? reprit-il avec la même vivacité où perçait la colère.

La réponse fut si indistincte qu'à mon vif regret je ne pus la saisir.

— Vous voulez donc que je vous conseille? fit-il d'un ton radouci. A mon tour, je suis embarrassé. Vous parliez tout à l'heure de l'égoïsme de l'amour; l'amitié a le sien. Il n'y a que trois mois que nous nous connaissons, et votre société m'est devenue une si douce habitude que je frémis à l'idée d'y renoncer, si vif est pour moi le charme de nos chères causeries. Pourtant je veux m'oublier pour ne consulter que votre intérêt. Je suis très attaché à l'homme dont vous parlez; il m'a rendu des services que je n'oublierai pas. Quel que soit son mérite, je doute que vous fussiez heureuse avec lui. Il est artiste, il l'est dans l'âme; la peinture et la gloire sont ses deux maîtresses, sa femme ne passera qu'après. Souffrez que je vous dise toute ma pensée : vous seriez quelque temps son joujou, pour ne plus être ensuite que sa ménagère. Mon amitié vous souhaite un mari qui ait avec vous une parfaite conformité de goûts et de sentimens, qui sache tout ce que vous valez, un homme capable d'apprécier votre rare intelligence, votre caractère à la fois si solide et si souple, cette charmante complaisance de votre esprit qui sait si bien entrer dans les pensées qui vous sont le plus étrangères et vivre, pour ainsi dire, dans l'esprit d'autrui. Ce mari, vous le rencontrerez un jour, et il fera de vous sa compagnie favorite, la confidente de toutes ses pensées, sa conseillère et son amie dans le sens le plus intime et le plus doux de ce mot.

Ces dernières paroles furent prononcées avec tant de chaleur que Meta parut s'attendrir.

— Ainsi vous m'engagez à refuser? s'écria-t-elle. Je n'ai plus que trois jours pour me décider.

— Voulez-vous m'en croire? le 1er septembre n'allez pas à Ville-Moiricu. Ce sera le mieux. Il vous est facile d'éviter ici tout tête-à-tête avec M. Flamerin; s'il devenait trop pressant, vous me chargeriez de m'expliquer avec lui.

— Qu'il soit fait comme vous l'entendrez! répondit-elle du ton soumis d'une carmélite qui prononce ses vœux.

La curiosité étant la plus forte, je m'étais coulé jusqu'à ma fenêtre, j'avais soulevé un coin du rideau. Ou j'eus la berlue, ou M. de Mauserre prit la main de Meta et lui baisa légèrement le bout des doigts. Elle avait le visage à demi tourné de mon côté; son front était radieux, ses lèvres entr'ouvertes respiraient l'émotion de la joie. Ainsi sourit l'homme des champs lorsque, après de pénibles semailles et les rigueurs d'un hiver opiniâtre, il voit lever le grain, et contemple en espérance la moisson qu'il se promet d'engranger.

L'instant d'après, je ne vis plus rien; ils étaient partis.

Je me plongeai dans un fauteuil où je demeurai quelque temps immobile, les bras engourdis, la tête lourde et, je pense, l'œil

morne. Tout à coup, par un effort de ma volonté, je me retrouvai sur mes pieds, me tâtant le corps comme un homme qui est tombé d'un balcon sans se tuer et qui s'assure qu'il a tous ses membres. Après ce rapide examen, je fis deux fois le tour de l'atelier en sifflant, et je fus heureux de découvrir que je savais encore siffler. Je me souvins que c'était à Dresde que j'avais cultivé ce talent; je pensai au portrait de Rembrandt, et Rembrandt me fit rêver à Velasquez. Je crus entendre une voix qui disait : — C'est le seul dieu qui ne trompe pas. — J'ouvris le tiroir d'une table, j'en tirai une vieille pipe d'écume que j'avais héritée de mon père, je la bourrai, je l'allumai, et je me surpris à m'écrier : — Tonnelier de Beaune, votre fils se porte bien! — Puis je me rassis devant mon chevalet, je retouchai la draperie de mon Boabdil. Je dois confesser toutefois que ma brosse tremblait un peu, que jamais mon appui-main ne me fut si nécessaire.

Au bout d'une heure, on frappa de nouveau à la porte de la tour. Ce n'était cette fois ni M. de Mauserre, ni Meta; — je me trouvai face à face avec la plus effrontée, avec la plus basanée des gitanilles. Elle avait des yeux pareils à des taches d'encre et l'air sournois d'un oiseau de nuit que la lumière effare. Ayant rencontré le matin cette beauté parmi les traînards de la bande de bohémiens qui avaient tant fait aboyer nos dogues, je m'étais féru de sa diablerie, de ses grâces scélérates, et je l'avais invitée à venir poser dans mon atelier. Je m'empressai de l'introduire, enchanté qu'elle fût de parole. Le ciel m'envoyait en sa personne un modèle et une compagnie dont j'avais grand besoin. Tout en troussant mon croquis, je pris plaisir à causer avec elle. Je vous ai déjà dit, madame, que, quand j'ai rencontré dans le monde certaines vertus, il me vient au cœur de saintes tendresses pour la canaille. A la vérité, ce sont des transports assez dangereux.

Le soleil déclinait lorsque je levai la séance et sortis avec mon modèle. Comme nous traversions le terre-plein, j'aperçus au pied de l'escarpolette un objet brillant : c'était le médaillon de Lulu, qui l'avait perdu en se balançant. Je le ramassai, et au même instant j'avisai Meta au bout de la grande charmille. Elle s'avançait de notre côté, la tête penchée, promenant ses yeux autour d'elle et s'arrêtant par intervalles pour fureter dans les buissons. Je dis quelques mots à l'oreille de la bohémienne et je lui glissai une pièce d'or dans la main. Je n'eus pas besoin de m'expliquer tout au long; outre qu'elle avait de l'école, la pièce qu'elle tenait dans ses doigts crochus et qu'elle contemplait en souriant lui allumait le regard et l'intelligence. En la payant grassement, madame, on lui aurait fait apprendre le chinois en huit jours.

Nous étions, elle et moi, à demi masqués par un massif. Meta, que sa recherche absorbait, arriva jusqu'à dix pas de nous sans nous apercevoir. — Je me suis oublié dans ma promenade, dis-je tout haut à la gitanille. Il se fait tard; il faut remettre notre séance à demain.

La gouvernante de Lulu s'arrêta court, l'air interdit; évidemment ce n'était pas moi qu'elle cherchait dans les buissons. Elle parut peu charmée de la rencontre et se disposait à battre en retraite. — Lulu a perdu son médaillon, lui criai-je, le voici. — Elle me remercia et vint le prendre. Avant de le lui remettre, — souffrez, lui dis-je, que je vous présente une fille de l'Égypte; n'est-elle pas charmante?

Cette figure moricaude ne lui revint pas. Elle la regarda d'un œil sévère et un peu inquiet; on eût dit une colombe à qui on demande son avis sur un corbeau.

— C'est une fille, repris-je, qui a tous les vices, mais qui ne manque pas d'honneur à sa façon. Si elle est menteuse comme un laquais de grande maison, elle n'est pas fausse, elle se donne à peu près pour ce qu'elle est. Elle ne croit ni Dieu ni diable; aussi ne les prend-elle jamais l'un pour l'autre. Quand elle les rencontrera dans l'autre monde, elle aura le plaisir de la surprise, et le bon Dieu lui dira : Gitanille, viens à ma droite; je m'accommode mieux des gens qui m'ignorent que de ceux qui me compromettent. Je vous accorde qu'elle est gourmande comme un brochet, amoureuse comme une chatte; remarquez pourtant qu'elle aime les hommes l'un après l'autre, que son cœur ne chante pas deux airs à la fois. Pour l'achever de peindre, elle a volé ce matin trois poules et deux canards; mais je vous donne ma parole qu'elle n'est jamais allée en maraude dans le bonheur des autres, qu'elle ne leur a jamais escroqué ce qu'ils aimaient.

Puis, me tournant vers la bohémienne : — Devineresse de mon cœur, lui dis-je, tu n'as pas lu Jean-Paul, ni son traité de l'éducation des femmes. Tu seras toujours incomplète et d'un terre-à-terre déplorable; mais je crois à ta sagacité dans les choses d'ici-bas. Tout à l'heure tu m'as annoncé ce qui doit se passer après-demain dans un cimetière où il y a des roses, maintenant fais-moi le plaisir de révéler sa destinée à la personne que voici.

Meta me lança un regard courroucé et essaya de s'enfuir. Je lui barrai le passage, je m'emparai de sa main droite. — Gitanille, m'écriai-je, dis-moi le secret de cette main que je n'ai pas su deviner.

La fille de l'Égypte avança la tête, fit un geste de stupeur. Elle paraissait plongée dans une si vive admiration que Meta en fut

frappée et que la curiosité la gagna; elle consentit à poser sa main dans celle de la bohémienne, tout en détournant son visage et en souriant de pitié, comme si elle se fût prêtée par complaisance à un enfantillage qu'elle réprouvait.

Je vous assure, madame, que c'était une scène à peindre. De son regard sinistre et profond, le corbeau avait magnétisé la colombe. Il chantait en espagnol d'une voix rauque, triomphante : — Petite belle, petite belle, toi dont les mains sont d'argent, tu es une colombe sans fiel; mais parfois tu deviens terrible comme une lionne d'Oran, comme une tigresse d'Ocagna. Tu as un signe au visage, qu'il est charmant! Doux Jésus, je crois voir briller la lune. Petite belle, Dieu vous préserve des chutes; il en est de dangereuses pour les dames qui veulent devenir princesses.

En ce moment, le soleil à son coucher éclairait vivement le château dont toutes les vitres étincelaient. Les quatre tours à mâchicoulis et à échauguettes qui le flanquaient aux quatre coins, la terrasse bordée de balustres en marbre blanc et décorée de deux lions monumentaux qui vomissaient de l'eau par leurs mufles, le perron en fer à cheval, les baies cintrées de la façade traversées de larges meneaux en pierre, le grand attique à pilastres dont les arêtes se profilaient sur un ciel opale mêlé de vert, tout nageait dans une lumière éclatante et veloutée. La bohémienne chantait toujours :

Hermosita, hermosita,
La de las manos de plata,
Eres paloma sin hiel,
Pero à veces eres braba.
Un lunar tienes : que lindo!
Ay Jesus, que luna clara!

Tout à coup, changeant de voix, elle s'écria sur une note claire : — Señorita, vous vivrez cent ans; il est des cœurs qui ne s'usent jamais.

Puis, faisant un geste grand comme le monde et embrassant dans le cercle que décrivait son index et le parc et le château, elle murmura doucement : — Ces chênes, ces charmilles, ces tours, ces girouettes, ces lions, tout cela, petite belle, sera un jour à vous.

Je contemplais fixement Meta. Je vis comme une longue flamme jaillir de ses yeux, sur lesquels elle se hâta d'abaisser ses paupières; elle sentit que mon regard était sur elle, et, perdant contenance, elle me tourna brusquement le dos pour me dérober son trouble et sa rougeur.

La gitanille ne lâcha pas sa main, qu'elle continuait d'examiner. Soudain elle fronça le sourcil, promena lentement son doigt sur

deux lignes qui se croisaient, et dit avec un ricanement sauvage :
— Señorita, un petit conseil : ne courez jamais deux lièvres à la fois.

A ces mots, elle prit ses jambes à son cou et détala le long de l'avenue, emportant sa pièce d'or qu'elle avait bien gagnée.

Meta fut, je crois, sur le point de la rappeler; mais, revenant à elle-même, elle surmonta son émotion en personne accoutumée à se commander, et, sans accepter le bras que je lui offrais, elle reprit le chemin du château. Je marchais à côté d'elle; il y avait dans son regard un pétillement singulier, et elle allait si vite qu'on eût dit qu'elle partait pour le bout du monde.

— Eh bien! lui dis-je, ma bohémienne n'est-elle pas gentille?

— Je ne comprends pas, me répondit-elle avec sa douceur ordinaire, qu'un homme tel que vous s'intéresse à une diseuse de bonne aventure et à son sot métier.

— Il n'est pas prouvé, repartis-je, que ce métier soit sot. Les uns croient à la chiromancie, les autres aux grands et aux petits prophètes, car il faut bien croire à quelque chose. Vous savez mieux que moi ce qu'on entend par les sorts bibliques, et je suis sûr que vous les pratiquez. Si peu biblique que je sois, je me suis permis ce matin d'ouvrir le saint livre au hasard, et comme votre avenir, qui est un peu le mien, m'occupe beaucoup, j'ai décidé que le passage sur lequel je tomberais se rapporterait à vous. Or voici le verset qu'a rencontré mon premier regard : « Dieu dit à Abraham : J'ai fait alliance avec toi, et je te donnerai la terre de Canaan, où tu demeures comme étranger. » N'êtes-vous pas frappée de cette coïncidence? La Bible et les bohémiens semblent s'être donné le mot.

Elle me répondit sèchement : — Vous ne cherchez pas à me plaire, vous savez qu'il est un genre de plaisanterie que je ne puis souffrir.

Et, parlant ainsi, elle doubla le pas et arriva au château tout essoufflée. En gravissant le perron derrière elle, je fredonnais entre mes dents des vers de Henri Heine que vous connaissez : « Sur les jolis yeux de ma bien-aimée, j'ai composé les plus belles romances, et sur sa petite bouche les meilleurs tercets, et sur ses petites joues les stances les plus magnifiques; si ma bien-aimée avait un petit cœur, je composerais là-dessus un joli sonnet. »

V.

Le lendemain, vers le soir, un domestique m'annonça que Mme de Mauserre m'attendait au salon. J'y trouvai une femme hors d'elle-

même, qui dans son trouble ne pouvait rien dire, sinon : Ah! Tony, mon cher Tony, si vous saviez!.. Craignant qu'on ne la surprît dans cet état, elle m'entraîna dans une pièce voisine qui lui servait de salon particulier. Elle se laissa tomber sur un sofa, et tira de sa poche, pour me la faire lire, une lettre qu'elle venait de recevoir de sa mère et qui contenait ces mots : « j'espère, Lucie, pouvoir t'apprendre très prochainement la plus heureuse des nouvelles. »

— Que pensez-vous que cela signifie? me demanda-t-elle en attachant sur moi ses yeux, où se peignait le désordre de son esprit.

— Cela me paraît clair, lui dis-je, et me voilà aussi content que vous. Cela signifie...

— Ne le dites pas, Tony, interrompit-elle en posant sa main devant ma bouche. Et pourtant, oui, vous ne vous trompez point, cela veut bien dire cela... J'étais si loin de m'y attendre que j'ai éprouvé tout à l'heure une surprise et, s'il faut que je le confesse, un transport de joie... N'est-ce pas mal à moi de me réjouir ainsi de la mort prochaine d'un homme que je devrais en ce moment soigner ou pleurer? Nous nous convenions peu, il m'a bien fait souffrir. Il fut gravement malade il y a trois ans; je lui écrivis que je lui pardonnais tout et que je le suppliais de me tout pardonner. Je vous assure, Tony, qu'il y avait du cœur dans cette lettre; il aurait dû se dire en la lisant : « Elle vaut mieux que je ne pensais. » Savez-vous de quoi il s'est avisé? Il m'a fait répondre par une de ses maîtresses, et cette réponse était si dure, si insultante, que j'en ai pleuré pendant huit jours. Maintenant je pleure encore, mais il y a de la joie dans mes larmes. Vrai, Tony, ne suis-je pas bien coupable?

— Je le suis plus que vous, car j'éprouve une joie sans mélange de ce qu'enfin ce vieux coquin a rendu à Dieu sa belle âme.

Elle m'adressa un geste suppliant. — Taisez-vous! il y a des paroles qui portent malheur. — Pour en effacer l'effet, elle fit, ou peu s'en faut, l'éloge de son brutal. — D'ailleurs, poursuivit-elle, ai-je le droit de rien reprocher à personne? On pourrait me répliquer : Toi-même, qu'as-tu fait dans ta vie de si vertueux et de si rare? Cela serait bien répondu, car enfin, Tony, l'homme que nous évitons l'un et l'autre de nommer, tous ses torts se réduisent à s'être rendu aussi heureux que possible, et à sa façon, qui en vérité n'était pas belle. N'en ai-je pas fait tout autant? Un jour que j'étais triste, le bonheur a passé en chantant sous ma fenêtre, il m'a fait signe du doigt, et je l'ai suivi au fond de l'Italie, d'où il m'a ramené aux Charmilles. Nous y voilà établis, lui et moi, chaque matin plus enchantés de vivre ensemble. Il y a des momens où je me demande ce que j'ai bien pu faire pour mériter mon cher bon-

heur, et il me vient des inquiétudes, ne trouvant pas dans mon passé une seule action méritoire.

— Il y avait quelqu'un, interrompis-je, qui se vantait de n'avoir fait durant sa vie qu'une méchanceté; on lui répondit : Quand finira-t-elle? Vous, madame, vous n'avez à votre compte qu'une bonne action, laquelle consiste à faire tous les jours le bonheur de tout ce qui vous entoure, sans parler des pauvres.

— Oh! dit-elle, il n'y a d'actions vraiment bonnes que celles qui coûtent. Vous êtes trop indulgent, Tony. Je vous assure que, si Dieu ne consultait que sa justice, au lieu d'une heureuse nouvelle il m'enverrait l'un de ces jours quelque gros chagrin.

— Et moi, je soutiens qu'il y a une justice au ciel, puisque le coquin dont le nom nous déplaît à prononcer s'est décidé à crever. Un seul point m'inquiète, la chose n'est pas encore faite. Nous disposons de la peau de l'ours; au diable, s'il s'avisait de ressusciter!

— Cela est vrai, fit-elle vivement. Ma pauvre mère n'est que trop sujette à prendre ses désirs pour des réalités; elle m'a donné déjà plus d'une fois de fausses alertes, et je suis une folle de me monter la tête sur un mot en l'air, qui après tout ne dit rien. Je ferai mieux, n'est-ce pas, Tony? de ne point parler de cette lettre à M. de Mauserre. Il serait fou de joie, et, s'il apprenait demain qu'il s'est réjoui trop tôt, son chagrin serait bien amer.

— Oh! bien amer! répétai-je en articulant et martelant chaque mot avec énergie.

Elle renversa sur le coussin sa charmante tête, et resta quelques secondes les yeux fermés, rongeant du bout des dents la dentelle de son mouchoir; puis, s'étant redressée : — On m'accuse, continua-t-elle, vous tout le premier, de n'être qu'une paresseuse. On a raison, c'est un vice de naissance. Pourtant, dans mes longues paresses, ma tête ne chôme pas, mes pensées vont toujours. Allez, je suis moins étourdie, moins insouciante qu'on ne se l'imagine. Il n'est pas de jour où je ne me dise : Étais-je digne qu'il me sacrifiât son avenir? Ce qui me console un peu, mais bien peu, c'est qu'à Dresde je n'ai rien épargné pour le faire renoncer à moi. Il me jura qu'il n'aurait jamais de regrets, et en vérité je ne crois pas qu'il en ait. Mon grand défaut après ma paresse, c'est que je suis trop sensible aux jugemens du monde. Bien souvent j'ai été tentée de dire à M. de Mauserre : Allons à Paris, vous y serez dans le centre de tout ce qui vous intéresse et de vos études favorites. Le courage m'a failli; Paris m'épouvante, il me semble que j'y lirais mon histoire dans les regards de celui-ci et de celui-là. Décidément mes yeux ont peur des yeux des autres. — Et, joignant les mains : —

Ah! Tony, si un jour j'étais sa femme! Si un jour, mon bras autour du sien, il faisait sa rentrée dans le monde et bientôt après dans les affaires!..

— Ayez confiance, lui dis-je; ce temps viendra.

Elle se leva, passa ses doigts dans son admirable chevelure d'un brun fauve. Ses cheveux, madame, frisaient si naturellement qu'à vrai dire elle n'avait pas besoin de se coiffer, elle secouait la tête et c'était fait. — Je voudrais être belle ce jour-là, reprit-elle, et que M. de Mauserre fût fier de moi, que tout le monde se récriât et dît : Il a fait une grande folie, mais cette folie n'était pas une sottise... Hélas! c'est moi qui suis folle! — Et me montrant son portrait, qui nous faisait face : — Ou bien vous m'avez indignement flattée il y a cinq ans, ou bien j'ai beaucoup perdu. Qu'en pensez-vous?

Tour à tour elle se regardait dans la glace ou levait les yeux sur le portrait en hochant la tête, ce qui ne l'empêcha pas de s'écrier : — Après tout, il me semble que je ne suis pas encore laide à faire peur.

— Vous êtes la plus candide, la plus innocente, la plus aimante et la plus jolie de toutes les femmes, lui dis-je en lui baisant la main avec une effusion dont elle ne soupçonna pas le motif.

Je m'aperçus, comme je relevais le menton, que la porte s'était ouverte, et que Meta venait d'entrer dans la chambre. Quand elle le voulait, elle avait le marcher si léger et si subtil qu'on ne l'entendait pas venir. En ce moment elle me parut laide. Il est des sites qui n'ont rien d'enchanteur par eux-mêmes et que rendent délicieux certains jeux de la lumière, à ce point qu'on les préfère à des paysages plus gracieux et plus rians. L'âme aussi a sa lumière qui transforme un visage, et c'est pour cela qu'à de certaines heures Meta me semblait ravissante; mais j'avais remarqué qu'elle était rarement à son avantage auprès de Mme de Mauserre, non par l'effet d'une comparaison impossible à faire, mais parce qu'elle ressentait en sa présence de la gêne, de la contrainte, un secret malaise dont elle était occupée à se cacher. J'en savais la raison depuis peu.

Elle nous regardait avec surprise, et l'expression de sa figure était à la fois dure et embarrassée. — Savez-vous, lui demandai-je, de quoi nous parlions? Mme de Mauserre me soutient qu'elle est moins jolie que son portrait.

— Celui qui a fait le portrait est un grand artiste, répondit-elle; celui qui a fait le modèle est plus qu'un artiste.

— C'est une affaire à débrouiller entre le bon Dieu et moi, repris-je; mais les portraits ont l'avantage de ne pas vieillir, et Mme de

Mauserre prétend qu'elle est en train de devenir une vieille femme de trente ans.

— Ah! madame, de nous deux, c'est moi qui suis la vieille femme, et je n'ai que vingt-quatre ans, répondit-elle avec un accent de mélancolie.

— Vous êtes l'un et l'autre de vils flatteurs, fit Mme de Mauserre. Nous parlions, ma chère, d'autre chose encore; j'ai reçu une lettre...

— Madame, interrompis-je en lui faisant de gros yeux, le roi Louis XIV avait coutume de dire qu'il ne faut pas se vanter trop tôt de l'avenir parce qu'on dérobe à l'événement la grâce de la nouveauté.

— Voilà ce que pensait le roi Louis XIV, repartit Meta; mais l'opinion de M. Flamerin est qu'il est bon de ne pas se fier à tout le monde.

— Que dites-vous là? s'écria Mme de Mauserre. A qui me fierais-je si ce n'est à vous? Tenez, lisez bien vite cette lettre; je suis sûr que vous partagerez l'émotion qu'elle m'a causée.

Elle n'eut pas le temps de la lui remettre ni d'ajouter un mot; la cloche du dîner sonna, et Lulu, qui avait faim, accourut nous appeler. Pendant le repas, M. d'Arci donna carrière à son humeur taquine et pointue. Soit distraction, soit renchérissement de modestie, Meta était venue à table dans sa robe grise du matin; il lui en fit la guerre et lui demanda pourquoi elle aimait tant le gris, si c'était à titre de sœur grise. Elle le remercia de l'attention qu'il faisait à sa toilette et lui répondit que de tout temps on l'avait surnommée Maüschen, qu'elle était née souris, que souris elle mourrait, et qu'elle aimait à en porter la livrée. — Voilà, dit-il, qui m'explique bien des choses. J'ai toujours pensé qu'il y a deux sortes d'ambitieux, les dévorans et les rongeurs; les premiers happent le morceau, les autres le grignotent à petits coups de dent.

— A l'application, monsieur! lui dit-elle avec un peu d'impatience.

— Oh! fit-il, votre ambition est fort louable, vous vous piquez de conquérir tous les cœurs; depuis Lulu jusqu'à moi, il n'est personne ici qui ne vous adore.

— Son secret est bien simple, dit Mme de Mauserre; elle passe sa vie à s'oublier pour penser aux autres.

— C'est précisément ce que je voulais dire, répliqua-t-il en vidant son verre.

L'instant d'après, il critiqua le nœud de ruban brun que Mlle Holdenis avait mis dans ses cheveux; il affirma que le brun et le gris n'allaient pas ensemble, que l'un est une couleur franche, l'autre une couleur sournoise, et il s'en remit à mon arbitrage. Je n'eus

pas le temps de prononcer. M. de Mauserre lui reprocha d'être l'esprit le plus gloseur et le plus décisif qu'il eût jamais connu, et M. d'Arci rengaîna son compliment; il savait par expérience jusqu'où il pouvait aller.

Deux heures plus tard, nous étions au salon. Meta venait de sortir pour aller coucher Lulu. Un domestique entre, remet un pli à Mme Mauserre. Elle l'ouvre, pousse un grand cri; elle pleurait d'un œil, riait de l'autre. Elle se leva, et d'un pas chancelant courut se jeter au cou de M. de Mauserre; ses sanglots étouffaient sa voix. Enfin elle réussit à dire : — Alphonse, me voilà libre.

Il se dégagea un peu vivement, la curiosité rend impatient. Il se saisit de la dépêche et fit un haut-le-corps; la surprise produit de ces effets. Puis il ouvrit ses bras à sa femme en s'écriant : — Il nous a bien fait attendre.

Comme vous voyez, madame, il est faux que le premier mouvement soit toujours le meilleur. Sur ces entrefaites, Meta rentra dans le salon. Mme de Mauserre s'élança vers elle, lui tendant le pli et lui criant : — Mais arrivez donc, mademoiselle!

Meta lut à son tour. Si elle était maîtresse de sa langue, elle l'était moins de son visage, et, pour employer un vieux mot, elle ne commandait pas toujours à ses petits esprits; ils la trahissaient quelquefois. J'avais cru voir la veille une flamme jaillir de ses yeux; je la vis en cet instant devenir pâle comme la mort, et je crus qu'elle allait se trouver mal. M. d'Arci la regardait comme moi, il avait aux lèvres un sourire noir. Elle eut la ressource de se jeter à corps perdu sur Mme de Mauserre et de l'embrasser si longuement que M. d'Arci finit par lui dire : — Permettez, mademoiselle, on embrasse les gens, on ne les étouffe pas. — Puis, décrivant un quart de cercle. — Chère madame, ajouta-t-il, veuillez agréer les félicitations de votre gendre.

— Merci, lui répondit Mme de Mauserre; mais nous avons encore devant nous dix mois d'attente.

— Ainsi le veut la loi, dit M. de Mauserre d'un ton résigné.

La pauvre femme nous embrassa tous à la ronde et se sauva dans sa chambre, où elle s'enferma seule. Son bonheur lui donnait des scrupules, sa joie lui faisait peur; elle éprouvait le besoin de la cacher, et, comme elle le disait, de n'en parler qu'à celui qui comprend tout.

M. d'Arci ne cachait pas la sienne; elle était bruyante à ce point que pour une raison ou pour une autre elle devint importune à tout le monde. M. de Mauserre s'empara d'un journal; je pris une feuille de papier et me mis à dessiner. Une ombre vint s'interposer entre la lampe et mon crayon. Je levai les yeux; Meta était debout

auprès de moi. Elle n'était plus laide; elle avait le teint animé, l'air coquet, une langueur fiévreuse dans le regard.

— Ne peut-on savoir, me demanda-t-elle à voix basse, ce que vous a prédit la bohémienne?

— A propos de quoi?

— Sur ce qui doit se passer après-demain dans un cimetière où il y a des roses.

— Elle m'a prédit qu'il ne s'y passerait rien.

— Rien du tout?

— Rien du tout.

— Par quelle raison?

— Par une raison fort simple, c'est qu'après-demain ni vous ni moi n'y mettrons les pieds.

— Ni vous ni moi? fit-elle. La bohémienne a menti de moitié; j'y serai et je vous attendrai.

M. de Mauserre posa son journal, s'approcha de nous. Je ne sais ce qu'il avait pu saisir de notre conversation. Il dit à Meta de l'air le plus naturel : — Puisque nous sommes tous en joie, il me semble convenable que Lulu en ait sa part. Elle meurt d'envie depuis longtemps de voir le lac Paladru, qui, s'il m'en souvient, est un charmant lac. J'ai décidé, mademoiselle, que nous l'y mènerions après-demain 1er septembre. — Il ajouta d'un ton plus dégagé qu'engageant : — Serez-vous des nôtres, Tony?

— Assurément.

— Et moi de même, cher père, dit Mme d'Arci.

— Puisqu'on ne m'invite pas, fit à son tour M. d'Arci, je m'invite.

J'écrivis en grosses lettres sur mon papier, que Meta n'avait pas cessé de regarder : « La chiromancie n'est pas un art menteur. »

Quand je me retirai, M. d'Arci courut après moi dans le corridor, et m'ayant tiré par la manche : — Monsieur Flamerin, murmura-t-il à mon oreille, j'aurai demain à vous parler d'une affaire très sérieuse.

VICTOR CHERBULIEZ.

(La troisième partie au prochain numéro.)

LE
NOUVEL HISTORIEN
DE FRÉDÉRIC II

THOMAS CARLYLE.

I. *Carlyle's History of Frederick the great*, a new edition; London, Chapman and Hall, 7 vol. — II. Leopold Ranke, *Origine de la guerre de sept ans* (allemand), 1871; — *Les puissances allemandes et la ligue des princes* (allemand), 1871. — III. Ad. Trendelenburg, *Petits écrits* (allemand), 1871.

Au moment où la Prusse, ayant conquis l'Allemagne, semble délibérer si elle voudra l'absorber ou s'absorber en elle, une histoire nouvelle de son roi le plus célèbre, de celui qui l'a créée et mise au rang des grandes puissances, ne saurait demeurer indifférente. L'opinion publique était depuis longtemps bien instruite sur le compte de ce prince; le jugement nous semblait prononcé : une statue assez belle après tout lui était élevée dans le panthéon de l'histoire. Voici pourtant que ses admirateurs outrés prétendent agrandir celle-ci et même la déplacer; ils lui veulent faire un piédestal de tout ce qui s'est accompli depuis sa mort, de tout ce qu'il n'a pas prévu, de ce qu'il n'aurait pas fait peut-être. Frédéric est-il le héros de cette nation restreinte qui date de lui, ou bien le héros de l'Allemagne moderne? Telle est la question que se posent naturellement ceux à qui le passé, tout bien constaté qu'il est, ne suffit pas, ceux qui par motif d'intérêt ou de passion prétendent recom-

mencer l'histoire, comme si les événemens d'aujourd'hui devaient changer ceux d'il y a cent ans, comme si les talens heureux, les vertus vraies ou fausses des vivans, devaient ajouter aux talens et aux vertus des morts, comme si ce n'était pas assez que les hasards fussent changeans sans faire du récit des faits accomplis une toile de Pénélope. Une légende nouvelle est en train de se former autour du nom de Frédéric II. Il n'est plus seulement le roi éclairé, philosophe, faisant sous sa main prospérer les peuples et fleurir les arts; il est le héros du protestantisme, un chrétien méconnu, un type suprême de la royauté perfectionnée, avec mission de la Providence, une révélation vivante des desseins d'en haut envoyée à l'Allemagne, que celle-ci n'a pas su comprendre et qu'elle commence peut-être à déchiffrer. Si ce haut mysticisme politique avait quelque chance de se substituer à l'histoire, il devrait en remercier M. Thomas Carlyle, qui a beaucoup fait pour opérer cette transfiguration du philosophe de Sans-Souci. Cet écrivain, qui ne fait rien à demi, pousse le zèle beaucoup plus loin que les Allemands. M. Léopold Ranke, dans les écrits cités en tête de ce travail, semble se défier sagement de l'innovation en histoire, peut-être aussi en politique; M. Adolphe Trendelenburg se risque davantage, surtout quand il parle des grandeurs de Frédéric et de l'honnêteté immaculée de ses conceptions politiques, mais il parle en fonctionnaire prussien qui brûle de l'encens officiel. Notre intention est non pas de prendre à partie M. Carlyle, mais de consacrer à son ouvrage une étude attentive, consciencieuse, sévère quelquefois, autant que le mérite un nom célèbre, un peu compromis dans sa patrie depuis quelque temps, cité souvent chez nous à la légère et sur la foi d'une critique dont il avait autrefois justifié la bienveillance presque excessive.

I.

Jusqu'ici, Anglais et Français s'accordaient assez dans leur opinion sur Frédéric II : de part et d'autre, on reconnaissait en lui le général et le roi le plus grand du XVIIIe siècle; des deux côtés aussi, sa politique était jugée plus adroite et heureuse que loyale et honnête. L'absence trop fréquente de bonne foi dans le vainqueur de Rosbach ne faisait pas, pour nos voisins comme pour nous, l'ombre d'un doute; seulement les griefs respectifs des deux nations se rapportent à des dates différentes. Voltaire dans sa *Correspondance générale* et Macaulay dans ses *Essays* sont également sévères pour lui. M. Carlyle a entrepris de justifier toujours son héros : il a écrit un livre plus prussien que ne le ferait la Prusse elle-même.

Nous sommes en présence d'un parti-pris absolu qui produit des conséquences assez curieuses : selon M. Carlyle, tout le monde a tort contre Frédéric, y compris l'Angleterre. Il suffit que le parlement britannique vote une alliance avec la Prusse pour être le soutien de la liberté du monde; lui déclare-t-il la guerre, la bonne cause devient mauvaise, les mots de justice et de liberté dans les discours des ministres ne sont plus que mensonges et faux prétextes, les plaisanteries de l'historien ne tarissent plus sur le bon peuple anglais, qui prodigue son argent pour des entreprises insensées ou coupables. Bien plus, il suffit que le roi de Prusse se retire d'une cause ou s'y rengage pour en changer la valeur morale : ainsi dans l'intervalle de la première et de la seconde guerre de Silésie, l'Angleterre, qui avait jusque-là le tort de combattre Frédéric, commence à trouver grâce aux yeux de l'historien; mais aussitôt que ce roi, sans se faire de scrupules, rompt un traité avec autant de désinvolture qu'il l'avait signé, aussitôt qu'il reparaît sur le champ de bataille, l'Angleterre retombe en disgrâce, et sa fidélité envers Marie-Thérèse lui est comptée pour une récidive de sa faute. Certes jamais la Grande-Bretagne ne soutint des guerres plus glorieuses qu'au milieu du siècle dernier, jamais l'aristocratie de ce pays ne se montra plus digne de diriger une grande nation; Frédéric lui-même, avec son génie, n'aurait pas résisté deux ans au triple effort de l'Autriche, de la France et de la Russie sans les budgets anglais. Dans la guerre de sept ans, il fut le soldat habile, mais généreusement stipendié de l'Angleterre. M. Carlyle est le seul qui ait oublié ces beaux souvenirs, et à l'exception de Pitt, auquel il fait une place honorable, les hommes d'état anglais ne servent qu'à entretenir sa bonne humeur. Frédéric est pour lui une sorte de dieu qui règle non-seulement les destinées des empires, mais les droits de la vérité et de la vertu.

Il fallait s'y attendre : un esprit paradoxal, qui se joue avec les idées, qui s'est mis à l'école de l'humoriste Jean-Paul pour traiter de la politique et de la société, qui s'est fait des habitudes, des systèmes, un langage à lui, et dont le langage, les systèmes, les habitudes sont la négation radicale de tout ce que dit, pense et pratique la moderne Angleterre, ne pouvait condescendre à tenir pour authentique et véritable le Frédéric de tout le monde, celui de l'Angleterre, de la France et de l'Allemagne elle-même, car celle-ci, dans les rayons de cette gloire qui lui appartient, consent à voir quelques taches. On pouvait prévoir que M. Carlyle aurait un Frédéric à lui. Il commença par en faire un mystère. C'est son procédé favori : tout ce qu'il daigne toucher change de nature, ou plutôt tout ce que d'autres ont touché avant lui a été altéré, contrefait,

et il veut bien rendre aux objets leur vraie figure. Dès le premier volume, qui parut en 1858, il promet un personnage qui avait été mal connu et qu'il était très malaisé de retrouver sous les débris du siècle dernier, une véritable exhumation compliquée de toute sorte de difficultés, grâce à l'ignorance des historiens et aux contradictions des témoignages.

Les travaux antérieurs de M. Carlyle devaient exercer sur ce livre une influence que son esprit de système ne pouvait qu'exagérer. Sans parler de ses études sur l'Allemagne, où il a puisé une métaphysique entachée de fatalisme, il s'était fait connaître par de brillantes leçons sur le *Hero-worship*, le culte des héros, et par une *Histoire de la révolution française*, estimée chez nous sur parole et négligée depuis qu'elle a été traduite. Des pamphlets politiques sur le chartisme et sur l'école de Manchester lui ont valu la popularité; sa meilleure part de renommée, il la doit à son grand ouvrage sur les *Lettres et discours d'Olivier Cromwell* (1). S'il n'avait pas écrit sur le culte des héros des pages où il soutient cette thèse, que certains hommes, un ou deux par siècle peut-être, devraient seuls parler et agir dans le monde, que l'Angleterre et la France feraient bien de se mettre au régime du silence pour une cinquantaine d'années, et par conséquent que le genre humain est appelé à vivre comme un troupeau sous la conduite d'un élu de la destinée; s'il ne s'était pas alors et depuis rempli de ces idées-là, il n'aurait sans doute pas fait du roi-philosophe son idole un échantillon de ces héros dictateurs, de sa politique un modèle de bon gouvernement et de véritable humanité, de son règne un âge d'or et de la Prusse un paradis terrestre. Notons en passant que, le jour où il publiait le *Hero-worship*, il n'avait pas même songé au roi de Prusse : dans le panthéon des héros et en particulier de ceux de fonction royale, il avait ménagé une place pour Cromwell et pour Napoléon; Frédéric était oublié. Apparemment il ne l'avait pas encore exhumé. S'il n'avait pas fait sur la révolution française le travail que l'on connaît, il n'aurait pas eu l'idée de représenter tout le XVIIIe siècle, même anglais, comme une période maudite, désastreuse pour les peuples et honteuse pour l'esprit humain, ridicule à tous égards par ses formules trompeuses, par ses mensonges, par ses charlatanismes, n'ayant qu'un mérite, celui de finir par la révolution. Celle-ci n'est à ses yeux qu'une combustion générale, stérile en soi, il est vrai, mais utile comme un incendie. Prétextes, fourberies, vanités, autant de matériaux brûlés non pas sans laisser pourtant de la fumée et des flammèches un peu partout

(1) Voyez à ce sujet l'étude de M. de Rémusat dans la *Revue* du 15 mars 1854.

et notamment en France. — Mirabeau, Danton, Saint-Just, Robespierre, autant d'avaleurs de formules, *swallowers of formulas*, destructeurs assermentés par la destinée, pour réduire en cendres un monde pourri, menteur, vermoulu moralement et physiquement.

Si tout cela n'avait pas été mis autrefois en toutes lettres dans des pages que je ne puis appeler éloquentes, ni surtout humaines, mais qui sont originales à coup sûr et spirituelles, nous n'aurions pas sans doute aujourd'hui un interminable tableau des folies vraies ou prétendues de nos devanciers du siècle dernier, de leurs petitesses, de leurs hypocrisies, de leurs roueries misérables, et au centre la figure rayonnante d'un Frédéric irréprochable, vrai, naturel, rarement trompé, mais jamais trompeur. Il fallait au milieu du mensonge universel un homme représentant le génie de la véracité, un roi qui ne ment pas, et ce fut le roi de Prusse! Ne vous étonnez pas trop de ces assertions énormes, il y a mieux encore. Frédéric a été seul à entendre la voix du ciel, — et comment, s'il vous plaît? En obéissant aux *lois de l'univers*, en se montrant le vrai *fils de la nature*, en méprisant les *formules*, les fausses *respectabilités*, les *décorations de théâtre*. Il avait une religion qui ne s'exprimait pas en paroles, qui se faisait entendre par autre chose que les paroles ou par des paroles à contre-sens (*voiceless, nay ultra-voiceless, or voiced the wrong way*). Telle est la phraséologie moyennant laquelle l'historien habille un prince incrédule, ouvertement impie, en héros du protestantisme, et livre tout le reste au démon en des anathèmes pédantesques. Grâce à la doctrine mystérieuse de M. Carlyle, et surtout au jargon dont il l'enveloppe, les Hohenzollern deviennent des élus de Dieu, et la piété une vertu patrimoniale de la maison de Brandebourg. C'est par piété qu'Albert, le grand-maître de l'ordre teutonique, trahit son double serment à Dieu et à l'empereur, se reconnut vassal du roi de Pologne, fit d'un domaine ecclésiastique et chevaleresque un duché temporel, et d'une dignité viagère une propriété de famille; ils étaient si déréglés, si peu moraux, ces chevaliers teutons! C'est par piété qu'Albert, surnommé *Alcibiade*, viola un traité signé par lui, se retourna contre ses alliés, mit en feu l'Allemagne parce qu'il n'était pas content de son lot, se fit battre, se réfugia dans ce pays de France, à la porte duquel ils sont toujours venus frapper dans les heures de crise, et mourut comme un ennemi de la paix publique. C'est par piété enfin, une véritable piété à l'égard des lois de « l'univers » et de « la nature des choses, » que Frédéric le Grand conquit la Silésie et provoqua le premier partage de la Pologne; cette Silésie n'avait-elle pas été créée pour donner une frontière au Brandebourg, ce

pays si pieux? et qu'y avait-il de plus immoral que les divisions perpétuelles des Polonais?

M. Carlyle pouvait, comme tous ses devanciers, expliquer les accroissemens de la Prusse sans mêler les intérêts du ciel à ce que la terre a vu quelquefois s'accomplir de plus odieux; mais M. Carlyle a écrit une histoire de Cromwell dont le but est de prouver que le grand despote anglais n'était pas ambitieux, que Dieu l'avait mis en réserve, vivant silencieux entre sa Bible et sa charrue, pour l'élever tout d'un coup vers les plus hauts sommets, afin que par lui l'Angleterre fût à jamais grande et forte. L'historien a puisé dans la société prolongée de ses indépendans, dans sa familiarité intime avec ce dictateur fanatique, un fatalisme de sang-froid, un enthousiasme à tête reposée, qui font de lui le Cromwell de l'histoire et de la politique, un Cromwell gouvernant le genre humain du fond de sa chambre à Londres, un illuminé arrangé pour le goût moderne, un soldat de Dieu ou plutôt des dieux, car sa phraséologie est volontiers polythéiste, surtout un ennemi du diable, car celui-ci apparaît fort souvent dans son livre. De là vient que les Hohenzollern, dont il s'occupe aujourd'hui, sont plus ou moins inspirés d'en haut, et que le second héros de M. Carlyle ressemble fort à son premier. J'imagine que Frédéric aurait bien ri de cette assimilation. Lui qui aimait tant à tromper avec profit, et qui l'avouait tout au moins, s'il ne s'en vantait pas, il aurait surtout ri des apologies laborieuses de M. Carlyle sur le partage de la Pologne. Il faut que le cromwellisme ait une vertu bien puissante pour mettre la conscience en repos, puisque personne en Angleterre, sinon M. Carlyle, n'a jamais prétendu innocenter cette iniquité. C'est un mal peut-être irrémédiable, on peut l'excuser tout au plus; M. Carlyle seul a eu le courage d'instruire le procès des victimes!

Il n'est pas jusqu'aux essais politiques et aux pamphlets de M. Carlyle qui n'aient laissé des traces dans son dernier ouvrage. Trente ans se sont écoulés depuis que l'auteur prononça sur l'Angleterre ces sortes d'oracles funestes. Ceux-ci attendent encore leur accomplissement; mais la foi de M. Carlyle n'en paraît pas ébranlée : il pense toujours de même sur la liberté, sur les parlemens, sur l'économie politique. Le régime anglais lui semblait un minimum de gouvernement approchant de plus en plus de l'anarchie : il était un admirateur préparé d'avance pour ce maximum de gouvernement en vertu duquel Frédéric se chargeait de tout dans son royaume, étant non-seulement son premier, mais son unique ministre. L'historien approuve, il vante les plus mauvaises parties de cette administration et de cette politique. On pouvait aisément le prévoir. Il n'a rien eu à changer dans ses convictions

pour écrire ce dithyrambe en très gros volumes sur le césarisme prussien, sur une monarchie alliant la dictature héréditaire à une mysticité de convention. L'identité de la puissance et de la justice était déjà dans son livre du *Chartisme :* les *mights* (forces) qui deviennent des *rights* (droits), ce n'était pas là une simple antithèse et un jeu de mots; M. Carlyle avait fourni depuis longtemps à M. de Bismarck une maxime trop célèbre. Le Frédéric de l'historien écossais est donc un modèle qu'il propose à tous égards aux chefs de nation. L'illustre roi de Prusse est généralement reconnu pour un grand homme et un grand général, sinon tout à fait un grand roi : M. Carlyle le proclame le premier de tous; il prétend ajouter à ses vertus celles de la véracité, de la droiture, et dans un sens relatif la piété même.

Un critique grec disait que l'historien devait être *apolis,* sans patrie. M. Carlyle va plus loin encore : à force d'admirer le roi de Prusse, il devient Prussien, et il épouse sans réserve les passions antifrançaises qui ont leur foyer à Berlin. Il en devient, pour ainsi dire, infidèle à son héros, puisque celui-ci, s'il aimait quelque chose au monde, a aimé la France et l'esprit français. Le zèle de M. Carlyle dépasse celui des sujets mêmes de l'empereur Guillaume, et l'on est forcé de se demander si c'est de sa tendresse exagérée pour cette nation moitié germaine, moitié slave, ou bien de son inexplicable haine pour nous que vient l'aveuglement qui s'étale en certaines pages. Nous croyions que M. Carlyle avait assez à se louer du public français pour mêler quelque sympathie à ses duretés. Assurément il était libre de pousser jusqu'à l'extrême sa sévérité à notre égard; mais un peuple a toujours droit au respect, surtout quand il occupe dans le monde et dans l'histoire une certaine place. De cette haine si peu méritée, M. Carlyle nous oblige à fournir quelques preuves; nous y trouverons d'ailleurs plus d'un avertissement dont la France devrait profiter.

La bataille de Rosbach est pour lui l'occasion d'un transport de joie triomphante qui serait malséant même dans un écrivain de la nation victorieuse. Sur ce point, le public français n'avait rien laissé à dire au vainqueur : Paris épuisa les épigrammes sanglantes dont il était possible d'accabler l'armée de Soubise. M. Carlyle, s'il ne voulait pas imiter la dignité de Frédéric lorsqu'il parle de cette journée fatale, pouvait se contenter, ce semble, du jugement péremptoire de Napoléon, qui admire le roi de Prusse et ne craint pas d'ajouter : « Ce qui me remplit d'étonnement et de honte, c'est une bataille gagnée par six bataillons et trente escadrons sur une telle masse de troupes ! » Cela ne suffit pas à l'écrivain, il faut qu'il y ajoute son coup de pied dans les termes suivans : « rarement, jamais peut-être, pas même à Crécy et à Poitiers, une armée ne

fut mieux battue, et en vérité jamais aucune ne mérita mieux de l'être. Oui, *messieurs* (ce mot français revient sans cesse sous la plume de M. Carlyle quand il jouit de notre humiliation), oui, *messieurs*, voilà ce petit marquis de Brandebourg, vous le reconnaîtrez quand vous le rencontrerez de nouveau! »

L'état de guerre explique, s'il ne justifie pas, bien des petitesses : à l'ennemi l'on ne pardonne rien, on ne lui reconnaît ni qualité ni mérite, on dirait que M. Carlyle est en état de guerre avec la France. Les choses les plus avérées, quand elles sont à notre avantage, cessent d'être croyables. Qui ne se souvient dans le monde entier du dévoûment du chevalier d'Assas? L'histoire de Decius n'est pas plus belle, ni surtout plus authentique. On rougit presque d'avoir à insister là-dessus. A Kloster-Kamp, d'Assas, sorti de nos lignes, tomba entre les mains des Anglais, qui à la faveur des ténèbres allaient nous surprendre. Menacé de périr sur place s'il dit un mot, son choix fut bientôt fait. « A moi, Auvergne! » ce cri sauva l'armée. M. Preuss, l'éditeur des œuvres de Frédéric, cite un ouvrage inconnu de 1824 où il est prouvé, dit-il, que le Decius français fut un pauvre soldat nommé Dubois. Qu'importe à la France après tout que son héroïque enfant s'appelle Dubois ou d'Assas? Admirez pourtant la logique de M. Carlyle : parce qu'un doute s'élève sur la personnalité du héros, ne s'avise-t-il pas d'étendre ce doute à l'histoire elle-même? Nous aurions volontiers pardonné à l'auteur de diminuer, comme il le fait, notre victoire de Fontenoy; c'est une défaite pour sa nation, les circonstances y contribuèrent beaucoup, et le vainqueur, Maurice de Saxe, répondit aux remercîmens du roi : « Vous voyez à quoi tiennent les batailles! » Ce langage est d'un galant homme et d'un homme de guerre qui a de l'expérience. Cependant pourquoi M. Carlyle se montre-t-il injuste, non sans grossièreté (c'est malheureusement sa manière), envers Maurice? A-t-il oublié que Frédéric voulait bien le saluer comme son maître et l'appeler le Turenne de son siècle? Qui s'avisera de croire, comme il le prétend, que notre lâcheté seule nous retint dans nos lignes et que les Français durent la victoire de Fontenoy à leur poltronnerie? Nous l'avertissons que le document inédit qu'il possède (*excerpt penes me*) ne prouve rien contre la légende chevaleresque bien connue qui sert de début à tous les récits de cette bataille. Il est permis de croire, même après la lecture du fragment précieux qui est en sa possession, qu'un officier des gardes françaises dit en saluant : « Après vous, messieurs! nous n'avons pas l'habitude de tirer les premiers. » Nous l'avertissons encore que l'idée de Lally (1),

(1) Ce Lally, trop fameux plus tard par ses malheurs, était un jacobite de race irlandaise illustre, dont le vrai nom, avant l'émigration à la suite des Stuarts, était

conseillant de pointer quatre canons contre la fameuse colonne d'infanterie anglaise, n'est pas chose nouvelle : Voltaire en parle, et il n'en résulte pas que Lally, qui donna ce conseil sans l'exécuter, puisqu'il commandait l'infanterie irlandaise, soit le vainqueur de Fontenoy. Les chicanes en histoire sont de tous les temps; mais il y avait au siècle dernier, dans ce siècle menteur que M. Carlyle méprise, une certaine politesse qui s'en va, et que l'auteur écossais moins que tout autre fera revivre. Il faudrait au moins s'imposer pour règle ce mot qui fait grand honneur à la nation et à la langue anglaise, le *fair play*, le *jeu loyal*; M. Carlyle, citoyen de Londres depuis longues années, le devrait mieux pratiquer.

Malheureusement il a condamné sans appel le peuple français; il s'est comme engagé d'honneur à nous tenir pour une nation perdue. Notre révolution est un incendie auquel nous avons le tort de survivre. La combustion, il est vrai, n'est pas complète; c'est qu'il y avait bien de l'humidité dans les décombres, et que la surface seule était sèche et tout à fait bonne à brûler. En attendant que nous soyons absolument réduits en cendres, tout ce que la France a fait, ce qu'elle fera encore, est gênant pour M. Carlyle et pour ses prédictions. Nous avons dit qu'il y a pour nous quelque profit à tirer des colères de l'auteur de cette histoire : il convient de l'indiquer sur-le-champ, et, puisqu'il se plaît en maint endroit à porter sur nous la malédiction annoncée à Balthazar, voici quelques-uns des passages sur lesquels on appellera l'attention des lecteurs. A la fin de la seconde guerre de Silésie et lors de la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748, il nous adresse cette leçon :

« Les pertes en hommes et en argent, par suite de cette folle entreprise de Belle-Isle, furent énormes, palpables, pour la France et pour le monde entier; mais peut-être était-ce une bagatelle en comparaison de la *gloire* qu'elle procura, la gloire de se plonger dans la guerre sans aucun motif, et avec des résultats consistant en je ne sais quelles fumées malsaines de nature fort peu solide. Ces *messieurs* avouent leur promptitude à prendre les armes, et leur talent dans ce métier en certaines occasions est fort grand, je l'avoue. Cependant cette façon de traiter le combat et la tuerie, la mort, le jugement dernier et l'éternité comme des incidens de comédie, cette manière de valeur transcendante qui ressemble à des chiquenaudes qu'on donnerait à la face du Tout-Puissant, cette conduite-là, *messieurs*, permettez-moi de vous le dire, vous mènera au diable, si vous n'en changez pas, vous et votre *première nation du monde*. Cela

O'Mulally of Tullindally. Le roi de France fit de ces Mulally des barons de Tolendal, comtes de Lally.

est inévitable, c'est moi qui vous le dis. C'est là que vous marchez. Bonjour, *messieurs!* Espérons encore qu'il n'en sera pas ainsi! »

Le vœu de M. Carlyle n'est pas cordial; un sage avis n'en est pas moins toujours bon à recueillir. On pourrait demander à l'auteur s'il ne fait pas une erreur de date, et si de telles tirades ne lui sont pas inspirées par la récente guerre d'Italie ou par celle du Mexique plutôt que par celles de Silésie et de la succession d'Autriche. Sans doute ce titre ridicule de *première nation du monde* a été inventé pour la perte de la France; mais on pourrait penser aussi que cette demi-page était plutôt faite pour un journal de 1859 ou de 1863 que pour une histoire un peu sérieuse. Enfin M. Carlyle ne s'aperçoit pas que le poids de son indignation vertueuse tombe encore plus lourdement sur Frédéric, dont la France dans cette guerre n'était que la complice, et que l'ambition de celui-ci, pour avoir été plus positive et mieux récompensée, n'en est pas plus honnête. Toutefois laissons de côté les excuses. Oui, la France a été folle, elle a été coupable, si l'on veut, d'obéir à des maîtres insensés qui se croyaient appelés à étonner le monde. Oui, c'est la destinée des états qui ont fait de grandes choses de tomber quelquefois en des mains téméraires qui veulent à leur tour se signaler et qui les mènent à leur perte. Les ministres de Louis XV ont eu des ambitions au-dessus de leurs forces et de leur intelligence; ils voulaient faire de la politique de Louis XIV. Nous avons vu se renouveler les mêmes folies : on a tranché du Napoléon; mais les téméraires périssent, les nations ne meurent pas quand elles savent recevoir les conseils.

La guerre de sept ans n'est pas une occasion moins heureuse pour la veine de l'auteur; à propos du traité de Paris, il prend ainsi congé de l'Allemagne et de la France :

« Il paraît que la noble vieille Allemagne, avec sa piété, sa vaillance invincible et silencieuse, ses trésors de prospérités humaines et divines, ne sera pas coupée en quatre et obligée de danser sur les airs de Versailles ou de toute autre puissance. C'est le contraire qui arrive. Le jugement final de Versailles, que Versailles sache ou non le lire, a été écrit sur le mur. « Tu as été pesé dans la balance et trouvé au-dessous du poids. » Le voilà donc condamné enfin! La France battue, déshabillée, humiliée, pécheresse non repentie, gouvernée par des hommes perdus, tout au plus des fous spirituels, la France s'écroule comme un corps que ses membres trahissent; elle tombe dans une sorte de banqueroute silencieuse, dans une fermentation sans nom, dans la pourriture. Et quelle sera la fin? Nul ne la devine : ce sera cette conflagration

spontanée trois fois extraordinaire qu'on vit en 1789. Elle s'est allumée sur le monde entier, graduellement ou par explosion, cette éruption inattendue de toutes les divinités infernales qui étaient enchaînées jusque-là comme beaucoup d'autres fléaux, ce vaste incendie des anarchies rugissantes, sous lesquelles les pauvres générations présentes sont destinées à vivre pour je ne sais pas combien de siècles encore. — Cours à la combustion, mon aimable enfant! — avaient dit les destinées à cette *belle France*, si fort possédée du besoin de briller, d'effacer les autres, — à la combustion allumée de tes mains! C'est par ici! Ne seras-tu pas bien aise de briller comme nul ne l'a jamais fait? Brille donc, France, jusqu'à ce que tu deviennes un *caput mortuum*, aimable enfant! »

Telles sont les conclusions que l'historien tire de la guerre de sept ans, avec renfort de figures de rhétorique et de lettres majuscules. Il voit de loin les choses : son héros n'avait pas le regard si perçant, lui qui ne prévoyait pas la révolution. Il se contentait, le simple homme d'état, d'apercevoir la Silésie comme résultat très assuré de la guerre, et d'entrevoir peut-être la Prusse occidentale, que le partage de la Pologne allait lui faire tomber entre les mains. Et puisque M. Carlyle est si bon prophète après coup, s'il a vu si clairement l'incendie révolutionnaire, comment n'a-t-il pas distingué à travers ce feu et cette fumée Iéna et Tilsitt, qui se levaient au loin sur l'horizon? Ils n'ont pas duré, il est vrai; mais quels sont les Iéna et surtout les Tilsitt qui durent toujours?

A la rigueur, nous pourrions prendre les jugemens de M. Carlyle pour des conseils très durs, et tâcher de nous persuader qu'il ne veut pas la mort du pécheur; mais il a des pages qui ne permettent même pas cette illusion. Que dire en effet de ses griefs contre les armées françaises? Il n'y a pas de guerres plus funestes, on le sait, que celles qu'on vient de subir, ni d'ennemi plus intraitable que celui qui vous a fait souffrir : on dirait que M. Carlyle a eu sa maison brûlée, son foyer insulté par les soldats français du temps de Louis XV. Il recueille toutes les historiettes, vraies ou fausses, des journaux du temps; il ajoute peut-être aux plaintes des intéressés pour noircir notre nation, plus capricieuse que méchante. Il amasse des trésors de haine contre nous, comme si de l'autre côté du Rhin l'œuvre de colère n'était pas déjà faite, comme si les revanches prises de part et d'autre n'étaient pas égales depuis longtemps, comme si la Prusse avait besoin d'excitations étrangères, comme si nous étions responsables de tout le mal qui se faisait en Allemagne et dont les Allemands avaient leur bonne part! Il faut une rancune de bien vieille date, il faut un malheureux goût pour entasser de méchans propos d'il y a cent ans et pour terminer cette kyrielle de

récits apocryphes par des phrases telles que celle-ci : « *messieurs*, vous allumerez le courroux du genre humain quelque jour, et vous recevrez quelque terrible volée pour vos manières d'agir! » On devine que M. Carlyle compromettait ainsi sa plume et son nom d'écrivain avant la guerre; il écrivait ces paroles vers 1863. On voudrait se persuader, malgré certains indices, qu'il les a regrettées. Le moindre inconvénient auquel il s'est exposé, c'est de faire penser qu'il flattait des passions déjà bien enflammées, et que le désir de trouver des débouchés en Allemagne n'était pas étranger à ces emportemens.

II.

Nous serons plus équitables que M. Carlyle : nous oublierons ses injustices, son aversion, sa mauvaise humeur, pour ne songer qu'à la vérité. Bien que son *Histoire de Frédéric le Grand* pèche contre le goût, contre les proportions, bien que depuis ses ouvrages précédens il n'ait fait de progrès que dans les défauts, son livre ne laisse pas de présenter de l'intérêt, et un lecteur armé de longue main contre les singularités de l'auteur verra sa patience récompensée par plus d'une page éloquente ou originale. Cet éloge d'ailleurs est tout littéraire; un historien du tempérament de celui-ci ne peut prétendre à l'autorité. Il arrive quelquefois à M. Carlyle de s'émouvoir sincèrement : il a des narrations de bataille dont la chaleur est communicative, quand ses chers grenadiers prussiens ont marché sous le feu de l'ennemi et rompu des lignes que trois ou quatre charges n'avaient pu ébranler, surtout quand il a débrouillé à son gré le chaos des descriptions antérieures, car il se plaint vivement et à chaque instant que les historiens de ces guerres de Frédéric lui ont tout laissé à faire. Je ne sais si le reproche n'atteint pas le héros lui-même, qui a raconté ses campagnes et que Napoléon ne trouvait pourtant pas si obscur. M. Carlyle se montre plus difficile, et il semble s'en attribuer le droit : à le voir au milieu de ces grands conflits de bataillons et d'escadrons, dessinant des mouvemens qu'il devine, ressuscitant des physionomies de combats dont les traits, il le dit lui-même, étaient perdus, il est plus d'à moitié feld-maréchal; il monte à cheval sur ses phrases retentissantes, et jette les masses humaines les unes sur les autres. On désire que ses descriptions soient authentiques, mais on se défie, malgré qu'on en ait, de son imagination. Les choses y sont trop d'une couleur, les hommes trop d'une pièce. Il n'en est pas ainsi des récits de batailles plus rapprochées de nous. M. Thiers ne montre pas avec ce relief les hommes et les choses; il est sobre par convenance et par

nécessité de rester dans le vrai. Ses batailles n'ont pas le quart tant de variété que celles de M. Carlyle, et cependant il n'est qu'à trente années des événemens, et aucun document officiel ou privé ne lui a manqué.

Au reste l'auteur s'élève rarement jusqu'à l'éloquence; il préfère l'usage de la plaisanterie, et quand il s'anime, ce qui est fréquent, c'est par une sorte d'entrain familier qui est dans sa nature. La bataille de Leuthen en peut fournir l'échantillon : ce fait d'armes, le plus beau de Frédéric, est désigné le plus souvent sous le nom de Lissa, et M. Carlyle aurait dû l'indiquer pour écarter les confusions. Comme toujours, l'auteur se met lui-même de la partie, et nous en met aussi. « Nous sommes ici, les Autrichiens là... Nous allons essayer une bonne fois de l'ordre oblique;... jusqu'ici nous l'avions tenté à trois ou quatre reprises, jamais pleinement... L'ordre oblique remonte à Épaminondas, d'autres disent à César, etc. » Le récit des mouvemens commence; le roi entend les soldats d'une colonne entonner, avec l'accompagnement de la musique, une strophe d'un psaume allemand. « Cela est contraire à la discipline; votre majesté veut-elle qu'on les fasse taire? — Pas du tout. » Bonne preuve, dit l'auteur, de cette religion ne passant pas dans les paroles ou passant au-delà, ou bien y passant de travers! L'historien s'arrête avec l'état-major du roi sur un point d'où la vue s'étend au large; il nous montre le pays. Vous voyez cette montagne au sud, cette campagne ouverte de tous les autres côtés, des champs cultivés, un terrain sablonneux, le clocher de Leuthen à moitié dérobé par un pli de terrain. Suit le récit d'un touriste qui est monté sur ce clocher et n'a rien vu : on devine que le touriste est l'historien même. Le prince Charles de Lorraine et Daun, le général autrichien, sont là; ils ne voient pas les Prussiens, et se figurent que ceux-ci fuient par quelque autre chemin. On a beau les prévenir; *tush!* (bah!) répondent-ils. Cependant les Prussiens exécutent leur manœuvre : là-dessus l'historien demande aux lecteurs s'ils veulent tâter encore un peu de l'ordre oblique, *a touch more;* il va pour leur plaisir faire le sergent instructeur, *drill-sergeant.* « Vous marchez en échelon,... le premier bataillon s'avance, etc... » Nous ne sommes ni sergent instructeur ni feld-maréchal, et M. Carlyle seul a cette confiance heureuse qui ne craint jamais d'abuser. Contentons-nous d'ajouter que la bataille s'engage autour du village de Leuthen, et que les Autrichiens sont détruits, ayant essayé trois fois de rétablir le combat. Après la victoire, nous avons un dialogue entre le roi et un aubergiste; ils causent, chemin faisant, durant une reconnaissance de nuit : l'entretien, tiré d'un recueil d'anecdotes, ne mène pas à grand'chose, si ce n'est qu'on en-

tend soudain des coups de feu : *crac!* Ce sont des Croates qui courent les champs; on leur donne la chasse. — Telles sont les narrations de M. Carlyle, conformes à son humeur et réglées sur son caprice, précédées d'informations curieuses et variées, jamais ennuyeuses d'ailleurs.

Tout historien digne de ce nom est pourvu d'abondantes lectures. Ce fonds indispensable ne manque pas à l'auteur de l'*Histoire de Frédéric le Grand;* il n'est guère de correspondances contemporaines qu'il n'ait feuilletées. Il aime, après le récit des événemens, à chercher dans la vie et dans les papiers de ceux qui ont joué quelque rôle un témoignage vivant de leurs impressions personnelles. Les batailles, les négociations, les actes importans de Frédéric sont suivis d'extraits qui souvent paraissent pour la première fois dans l'histoire générale. Cependant il y a plus de curiosité, plus de désir d'amuser, plus de système et de partialité que de critique dans le choix des documens. M. Carlyle a le secret de rendre la vie à ce qui lui plaît dans le passé : il divertit, il instruit souvent; plus souvent encore il fait réfléchir et répand sur la chaîne des événemens muets ou équivoques des leçons morales intéressantes; mais il ne s'efface jamais, et l'on sent trop qu'il vous mène à sa guise et qu'il est lui-même esclave de sa prévention ou de sa fantaisie. D'autres historiens promettent le vrai et conduisent à l'erreur sans persuader l'esprit bien fait qui les suit : ils ont dans leur logique une rigueur qui est un avertissement; comme ils sont convaincus de leur infaillibilité, leur système est impérieux, et on les abandonne. M. Carlyle a une bonhomie qui trompe. Bien que sa thèse générale soit connue, il ne paraît pas tenir aux vérités de détail, ni être bien décidé entre le vrai et le faux. On se demande quelquefois s'il les distingue nettement, ou si les choses de part et d'autre ne lui semblent pas égales. Il veut amuser et s'amuser; il y parvient, et l'on ne sait par momens si c'est là son but principal. Il se moque volontiers; il plaisante de toutes choses et même de son héros, avec lequel il prend des libertés fort grandes. La certitude historique paraît le moindre de ses soucis. De là vient que les anecdotes jouent un grand rôle dans son ouvrage, et que l'histoire est débordée par une armée interminable de petits faits. Il ne faudrait pas beaucoup d'historiens de cette école pour faire perdre au public le goût des études sérieuses. Nous n'en voulons pas d'autre preuve que la légèreté avec laquelle il parle de M. Léopold Ranke et des documens diplomatiques (1). M. Carlyle a beau dire qu'il écrit pour les Anglais, il se compare assez visiblement à l'*ingénieux*

(1) Voyez le tome IV, p. 93.

M. Ranke, auteur d'une *Histoire de Prusse* où Frédéric revêt les formes d'un esprit habitant les régions étoilées, *astral-spirit;* M. Ranke, avec ses études de diplomatie admirablement distillée et concentrée, n'a fait, à son avis, qu'un *fac-simile* de l'autre monde. Il y renvoie les esprits affamés de documens officiels et les écrivains appelés à distribuer ce genre d'aliment. N'en déplaise à M. Carlyle, la diplomatie est le domaine des hommes d'état et des historiens, et ceux qui savent en entendre le langage et l'expliquer au commun des lecteurs sont pour le moins autant de ce monde et au courant de ses affaires que les amateurs d'anecdotes et de faits inédits. Que M. Ranke et les professeurs de Berlin ne soient pas à l'abri du mensonge officiel et du convenu de la chancellerie prussienne, cela est certain ; mais, s'il faut en passer par un parti-pris, les archives valent bien les vieilles gazettes.

Au reste ne demandons pas à M. Carlyle d'être l'opposé de ce que sa nature l'a fait. Il croit de bonne foi ramener l'histoire, la politique, l'administration, la stratégie elle-même, du ciel sur la terre, ce qui a été fait pour la philosophie par Socrate. Une vocation en quelque sorte invincible l'appelait à s'écarter de ses devanciers. Une de ses notes en fournit une preuve singulière. Une faveur spéciale en haut lieu, *in high quarters*, avait mis en sa possession pour quelques mois un exemplaire de l'*Histoire des batailles de la guerre de sept ans*, par l'état-major royal prussien : pour un motif ou pour un autre, il ne s'en est pas servi. C'était encore de l'officiel, chose qu'il dédaigne. Ses descriptions sont au récit exact et autorisé ce qu'un article de journal est au bulletin d'un général d'armée. M. Carlyle tient beaucoup du *reporter;* il voyage à la suite de Frédéric et ne doute pas que ses informations ne soient les meilleures; il doute à peine qu'il ait vu de ses yeux tout ce qu'il raconte. Ses mérites comme ses défauts sont ceux des chroniqueurs de nos jours; ses procédés ne diffèrent pas beaucoup de ceux qu'ils suivent. Il se fait écrire par des correspondans imaginaires, et met ses opinions sous la plume d'un ami, d'un philosophe, d'un homme d'étude; surtout il fait grand usage du touriste, car il est fort descriptif. Ainsi nous sommes bien aises qu'il nous fasse parcourir le champ de bataille de Prague à propos du combat livré en mai 1757; mais pourquoi nous faire visiter avec lui le double monument élevé au général prussien Schwerin? L'écrivain se plaît à faire l'histoire des deux pyramides qui le composent, et pour l'agrément des siècles futurs il raconte son entrevue avec le vétéran qui les garde. Grâce à lui, l'image de ce vieux soldat va passer à la postérité, ainsi que le souvenir du vœu fort humain de M. Carlyle, qui lui souhaite une corde de bois de plus pour se chauffer durant

l'hiver. Que nous apprennent ces petits détails, si ce n'est que M. Carlyle est un agréable conteur, et qu'il ne veut rien perdre de ce qu'il a vu, dit et pensé?

Si M. Carlyle était moins uniforme dans ses procédés, nous dirions que c'est un humoriste dans le domaine de l'histoire. Bien des écrivains de nos jours ont le tort de croire que l'art sérieux des Thucydide et des Tacite se peut concilier avec l'*humour :* heureusement la nature des choses résiste à ce caprice, et l'histoire, comme une noble et forte muse, se défend elle-même. M. Michelet, malgré ses efforts, ou plutôt à cause de ses efforts, ne parvient pas à être un historien humoriste : il a trop le parti-pris de plaire ou d'étonner; or l'humour est avant tout naturel, presque involontaire. Il en est de même de M. Carlyle pour des raisons différentes. On ne peut pas dire qu'en vue de plaire ou d'étonner il ait changé sa façon d'écrire; mais on sait que l'humour est chose presque incompatible avec le tempérament écossais, et l'auteur est Écossais, quoi qu'il fasse. L'Écossais est de sa nature dogmatique, attaché à son opinion, amoureux des batailles du raisonnement. En toutes choses, il insiste et persiste, il argumente et maintient son dire parce qu'il l'a dit. Il ne sait ni glisser au besoin sur la surface des choses comme le Français, ni prendre la moyenne des idées comme l'Anglais, et concilier quelquefois l'inconciliable. Lors même qu'il est spirituel et doué d'une imagination originale comme M. Carlyle, il s'égaiera méthodiquement; il ne promènera pas, il appesantira son humour sur les points essentiels. Rien d'inattendu, rien qui jaillisse de source. On voit arriver au moment prévu sa lettre d'un ami, son journal d'un touriste; on voit arriver jusqu'à ses bons mots : il développe ceux-ci comme des paragraphes dans une dissertation. Ses plaisanteries se reproduisent jusqu'à la fatigue. On sait le nom que le langage de nos ateliers donne à cette sorte d'esprit; la langue usuelle anglaise possède le même mot pour ce coup de whist dans lequel deux partners coupent à tour de rôle deux couleurs différentes qu'ils se renvoient successivement; c'est un va-et-vient du même moyen répété, et qui s'appelle *a saw* (*une scie*).

Parmi les griefs de l'Angleterre contre l'Espagne figuraient les mauvais traitemens exercés sur un capitaine au long cours nommé Jenkins. Des Espagnols visitant son navire, qu'ils soupçonnaient de contrebande, lui avaient coupé l'oreille et la lui avaient jetée à la face en lui disant de la rapporter à son roi; c'est ce que rappelle Pope dans un vers où il parle de cette nation « qui coupe nos oreilles et les envoie au roi. » On se souvient aussi que M. Carlyle s'amuse du prétexte que l'on fournissait en parlement pour justifier la guerre contre Frédéric en disant que c'était la cause de la liberté.

L'auteur est intarissable sur « la cause de la liberté » et sur l'oreille de Jenkins. Cette oreille ne revient pas moins de douze fois dans l'ouvrage. Tantôt l'écrivain suppose que le brave marin la porte dans sa poche, tantôt qu'il la conserve dans du coton : ce sont des plaisanteries sans fin. Il semble que la mer se couvre de vaisseaux et la terre de soldats, que l'on se bat aux quatre coins du monde pour l'oreille de Jenkins. Sans l'oreille de Jenkins, l'Angleterre n'aurait pas contrarié d'abord l'utile accroissement de la puissance de la Prusse; elle joue enfin un rôle dans toutes les pages où il s'agit des négociations européennes durant trente-deux ans. Assurément, pour traiter ainsi l'histoire, il faut avoir un grand fonds de gaîté, et M. Carlyle est un homme d'un caractère bien heureux. Un autre exemple de son inépuisable bonne humeur est dans le récit circonstancié qu'il fait du voyage et de la résidence à Berlin de la danseuse Barberina. Cette artiste habitant Venise avait signé un engagement envers le roi de Prusse, qui était tout dans son royaume et par conséquent son propre directeur d'opéra. Cependant elle se souciait peu de quitter Saint-Marc et le Lido pour les frimas du Brandebourg. Dans les cas semblables, les administrations intentent des procès aux danseuses récalcitrantes : le royal directeur avait d'autres moyens pour ranger au devoir son corps de ballet; il fit arrêter au passage un ambassadeur de la sérénissime république, saisit les effets et peut-être la personne de celui-ci comme gage de l'exécution du contrat. La Barberina fut remise entre les mains du chargé d'affaires de sa majesté et transportée à travers les montagnes. M. Carlyle rit beaucoup de cette personne livrée avec procès-verbal et recommandée comme un colis avec le *haut* et le *bas* marqués visiblement. Ce qui nous ferait rire, c'est beaucoup moins ce *haut* et ce *bas*, sur lequel il revient à satiété, que le soin qu'il prend de justifier le grand Frédéric d'avoir un opéra et une danseuse qu'il paie 5,000 thalers. Ses précautions oratoires sur la légèreté du sujet où il se complaît ne sont pas moins amusantes.

Assurément ces traits font assez connaître que M. Carlyle a des procédés fort nouveaux, les uns simplement piquans et qui réveillent la curiosité, je l'avoue, sans défigurer l'histoire, les autres étranges et trop contraires à la gravité du genre. On n'est pas moins étonné de l'usage et de l'abus qu'il lui plaît de faire de la mythologie. On permet à Voltaire, qui est poète et qui plaisante avec Frédéric, de le comparer à Phœbus Apollon; mais l'arc d'argent avec lequel ce dieu du soleil anéantit les serpens Python de France et d'Autriche est un médiocre ornement pour la biographie d'un roi de Prusse. Ailleurs Frédéric aux prises avec un général russe, c'est Thésée combattant le Minotaure; Voltaire égaré par la colère ou

l'amour-propre, c'est Penthée poursuivi par les Ménades et Actéon déchiré par ses chiens. Ces Ménades et ces chiens sont autant de démons qui s'étaient emparés de l'auteur de *la Henriade*, car M. Carlyle est encore par là Écossais de la vieille roche et sectateur de ce Cromwell dont il a recueilli les puissantes reliques. Ce mélange de mythologie et de diablerie est une des bigarrures les plus singulières de son style, et l'on trouve dans ses livres un ambigu du *scolar* et du puritain.

Au reste qui pourrait mieux que M. Carlyle donner le mot de son système? Une page de son premier chapitre contient à la fois la confidence et l'échantillon de sa manière :

« Je pense que tous les *poètes* réels, à cette heure, sont des psalmistes et des Homères à leur manière, qu'ils ont en eux une divine impatience des mensonges, une divine incapacité de vivre parmi les mensonges. De même, et c'est un corollaire de cette vérité, je pense que le plus grand Shakspeare possible est proprement l'historien le plus utile qu'il est possible. Il est effrayant de voir le sot savant, ce que nous pouvons traduire par le nom de *Dryasdust, sec comme poussière,* faisant les fonctions de l'histoire, et le Shakspeare ou le Goethe les laissant de côté. Interpréter les événemens, interpréter le visible universel, révéler la parole de l'auteur de cet univers! Comment *Dryasdust* le pourrait-il faire, lui l'homme du chaos, le lourdaud qui n'y voit pas clair, qui ne sait le sens de rien d'élevé, de rien de cosmique, qui n'en saura jamais rien? Pauvre homme! on sait quel sens il a tiré de l'histoire de l'homme jusqu'ici, quel sens il a aidé les autres à en tirer. Malheureux *Dryasdust,* trois fois malheureux genre humain qui cherche à lire dans *Dryasdust* les voies du Seigneur! mais pouvait-il en être autrement? Ceux qui nous les pouvaient mieux enseigner étaient des rimeurs et des ménétriers, ce qui rapporte un bon salaire. Le dommage que nous en éprouvons, un vrai *dommage,* si nous sommes encore des hommes et non des cormorans, s'apprécie par des sommes qui dépassent toutes les Californies, la dette nationale anglaise, et des continens entiers d'or en barre!

« Persuadé que le genre humain n'est pas définitivement condamné à la destruction comme la race des chiens, je crois qu'une bonne part de tout ceci s'amendera, je crois que le monde ne perdra pas toujours ses hommes inspirés au métier de rimer pour lui. Je crois que l'homme de nature poétique se sentira de plus en plus appelé à interpréter les faits, puisque c'est là et dans leur centre vital, si nous y pouvions atteindre, que réside toute mélodie réelle : je crois qu'il deviendra de nouveau l'historien des événemens. *Dryasdust* effaré aura enfin le bonheur d'être son serviteur et de se voir un peu guider par lui. Alors il méritera des bénédictions; pour le moment, *Dryasdust* me fait l'effet

d'un malheureux nègre qui a perdu son maître, d'un nègre tout à fait incapable de se diriger. Il n'a de maître ni bon ni mauvais.

« L'histoire, avec un génie fidèle au sommet et une industrie fidèle à la base, pourra espérer alors d'être bien écrite ; elle sera réellement écrite, l'inspiration de Dieu s'employant à illuminer les voies de Dieu : chose trois fois urgente ! Ainsi les nations modernes pourront de nouveau devenir un peu moins athées, de nouveau posséder des épopées (d'une espèce différente de l'ancienne), de nouveau jouir de plusieurs biens dont elles ressentent la privation la plus fâcheuse. »

En attendant que le Shakspeare de l'histoire soit trouvé, il est clair que M. Carlyle s'est proposé lui-même; à défaut d'un plus habile, il essaie modestement de réaliser cet idéal. Schiller avait songé quelque temps à écrire un poème épique sur Frédéric. On devine bien que ce n'est pas là ce qui répondrait aux poétiques aspirations de M. Carlyle : il constate avec plaisir que Schiller abandonna son dessein. L'illustre poète eût gâté le sujet; nous y gagnons d'avoir une épopée d'une nouvelle sorte en sept volumes. Une idée singulière de l'auteur, et bien conforme aux inventions de Jean-Paul et des maîtres qu'il suit, c'est d'avoir imaginé ces êtres fictifs qui portent les noms de *Sauerteig* (pâte levée) et *Smelfungus* (flaire-champignons). Il reçoit des communications fréquentes de ces deux personnages, surtout quand l'auteur est embarrassé. Ainsi Homère invoque la muse quand il va énumérer la flotte des Grecs; Virgile en fait autant quand il se va plonger dans le royaume des ténèbres. Aussi bien M. Carlyle, puisqu'il a des prétentions au titre de poète épique, doit-il en réclamer les priviléges. Ces deux guides sont comme les deux muses qui l'assistent. Le premier, *Sauerteig*, est l'homme inspiré qui lui fait passer les notes où domine le lyrisme; il parle en maître des lois de l'univers, des vues de la Providence, etc. Le second, *Smelfungus*, est le critique ingénieux qui juge les hommes historiques, et résout les problèmes difficiles. Grâce à leur secours, l'auteur fait jaillir la lumière du chaos entassé par *Dryasdust*, qui n'est, comme on sait, qu'un nom collectif pour tous les historiens du passé. Au fond, c'est là une plaisanterie infiniment prolongée : soit que le public l'ait fait apercevoir à l'auteur, soit, ce qui m'étonnerait peu, qu'il en ait ressenti lui-même de la fatigue, *Sauerteig*, *Smelfungus* et *Dryasdust* deviennent plus rares dans les derniers volumes, et finissent par disparaître entièrement.

III.

Ce que l'on vient de lire sur la manière et sur les idées de M. Carlyle suffit pour montrer qu'il ne pouvait faire un portrait ressemblant du roi de Prusse, et que la solennité même avec laquelle il l'annonce au monde devait mettre en défiance le public ami du vrai beaucoup plus que des révélations et des prophéties. Nous ne prétendons pas recommencer le travail de l'historien et substituer le Frédéric véritable à cette peinture systématique et faite d'imagination. Ce prince d'ailleurs n'est pas si méconnu que veut bien le dire l'auteur, nous avons de lui des images peintes d'après nature par des témoins, par des hommes d'état, par des historiens qui n'ignoraient pas leur métier, n'en déplaise à M. Carlyle. Il a commencé par enterrer son héros sous je ne sais quels débris des révolutions, afin de se donner le mérite de l'exhumer, semblable à ces gens qui, pour surprendre la bonne foi des antiquaires, enfouissent une œuvre de leur façon qu'ils donnent ensuite pour un antique. Non, ce n'est pas là Frédéric II, et il nous suffira de réunir deux ou trois traits principaux de cette figure caractéristique, originale, que l'on peut aimer ou haïr, mais sur laquelle après tout le jour est fait depuis longtemps.

Le titre de grand ne saurait lui être sérieusement contesté. A quoi bon? tout est relatif en ce monde : la grandeur humaine comporte beaucoup de lacunes, des lacunes morales surtout, et cette réserve n'est pas inutile quand il s'agit de Frédéric. Un seul mot, ce semble, peut montrer combien il entre de hasards, de conditions de fortune, de bonheur et même de force violente dans ce qui fait appliquer à un homme cette ambitieuse épithète ; il n'y a guère que des rois qui puissent l'obtenir. Ici nous rencontrons M. Adolphe Trendelenburg, qui s'est imposé, dans un de ses discours récemment publiés, la tâche de démontrer que Frédéric est le roi le plus vraiment digne de ce titre exceptionnel. L'éminent professeur se fait illusion sur de simples formes de langage. Nous ne disons plus Henri le Grand, Louis le Grand, mais ce n'est peut-être point parce que ces rois sont déchus de notre primitive admiration; ce qui est diminué, c'est le sentiment monarchique de la nation. Jamais l'histoire n'a placé plus haut que de nos jours le nom, la capacité, la politique de Henri IV, et la première moitié du règne de Louis XIV est aux yeux des Français d'un assez grand prix pour racheter les fautes de la seconde. Ces deux rois demeurent grands, quoique leurs noms ne le rappellent pas sans cesse. On dit encore Frédéric le Grand, je le reconnais; mais, outre que cet adjectif si envié sert à le distin-

guer de tant de princes de ce nom, si nombreux en Allemagne, et en particulier d'un autre Frédéric II, l'empereur allemand du XIIIe siècle, l'attachement des Prussiens à la royauté des Hohenzollern perpétue ce titre. Les épithètes de ce genre ne sont d'usage que dans les monarchies absolues : libre à leurs sujets d'en tirer gloire. L'Espagne a son Isabelle la Catholique, le Portugal son Emmanuel le Fortuné, Florence son Cosme le Grand; l'Angleterre seule ne donne pas de titre à ses rois depuis qu'elle a eu la grande charte. Il est donc assez puéril de bâtir ici toute une théorie de la grandeur, et d'expliquer à grand renfort de métaphysique un simple usage; il ne le serait pas moins de contester sa gloire au roi de Prusse. Qu'on l'appelle donc Frédéric le Grand, pourvu qu'on se souvienne qu'à sa mort il y eut un sentiment général de délivrance, une expression de soulagement public. Sa sortie de ce monde eut cela de commun avec celle de Louis XIV et de tous les despotes, même de ceux qui firent les plus grandes choses. Frédéric eut seulement le mérite de soutenir son personnage, et, tranchons le mot, de jouer la comédie jusqu'à la chute du rideau. Jusqu'à la fin, il sut dire qu'il était le premier domestique de son peuple, tout en étant un maître inflexible; il eut assez de tête pour ne jamais oublier son rôle.

Frédéric fut un grand général et un roi très habile : c'est dans la première de ces qualités qu'il est éminent, qu'il est le premier de son siècle et entre les meilleurs de tous les siècles. Pour lui donner une si belle place à titre de roi, il faudrait qu'il eût laissé autre chose que de remarquables exemples et une durable tradition. L'édifice de grandeur qu'il sut élever s'écroula presque à sa mort; vingt ans seulement séparent l'achèvement de son œuvre et la chute profonde d'Iéna. Dès que la main qui la soutenait fit défaut, la Prusse donna des signes d'affaissement visible. Il ne faut pas juger la monarchie de Frédéric d'après l'empire allemand que nous voyons aujourd'hui : la base de celui-ci est tout autre, et l'avenir seul pourra dire si, les hommes dont le bras l'a construit venant à faire défaut, le colosse doit rester debout et vaincre l'effort des années. L'œuvre politique de Frédéric parut incapable de durer; le roi vieillissant le pressentait, il augurait mal de l'avenir. Mirabeau, séjournant à Berlin au moment où s'exhala cette âme qui vivifiait une Prusse composée de pièces et de morceaux, Mirabeau jugeait ainsi ce grand corps abandonné à lui-même. — Frédéric avait fondé une nation prussienne, cela est vrai, plus vrai peut-être que ne le voudraient ses héritiers d'aujourd'hui; il avait fondé le royaume de sa majesté le roi Frédéric II, non un état solide.

Comme général, malgré ses fautes, il a été digne de l'admiration

des meilleurs juges. Encore ne faut-il pas oublier qu'il a manqué parfois des qualités dont les généraux allemands se piquent le plus, la solidité par exemple, et qu'il a montré en revanche les défauts dont ils ne sont pas exempts, tels que la vantardise. Sa bonne étoile, qui s'est cachée si souvent et presque toujours par sa faute, est venue à son secours de mille manières, en opposant à son infatigable activité la lenteur autrichienne, à ses régimens bien tenus une indiscipline française qui ne s'est, hélas! que trop renouvelée, à sa règle d'entretenir, suivant son expression, dans le ventre du soldat le foyer du courage, des armées quelquefois sans pain, à ses petites armées aguerries la cohue de ce qu'on appelait l'armée de l'empire. Il en vint de bonne heure à mépriser ses ennemis, ce qui lui valut le désastre de Maxen; en cette circonstance, il fit la folie de jeter dans une aventure d'où il n'aurait pu se tirer lui-même son général Finck, qui était infiniment au-dessous de lui; il eut même l'injustice de le faire passer en conseil de guerre pour une faute dont il était lui-même et seul coupable. Il ne lui pardonna jamais de sa vie d'être le témoin de son erreur et la preuve vivante des périls extrêmes où il s'était précipité. M. Carlyle a trouvé l'occasion favorable pour dire qu'un roi parfait doit jouer quelquefois le rôle d'un Rhadamanthe. Jamais les affaires de Frédéric ne tombèrent plus bas qu'à la suite de cette déconfiture de Maxen; jamais il n'avait plus compté sur la victoire; il avait chanté son triomphe d'avance. On lit dans ses poésies une *ode à la Fortune* dont il eût bien fait d'ajourner la composition au lendemain de l'événement.

Il n'en est pas moins le plus grand guerrier et le meilleur général de son temps; à force d'attention et d'activité, il répare la faute grave d'avoir commencé la guerre de sept ans; il résiste à l'Europe presque entière, n'ayant pour lui que l'alliance anglaise; il se porte de l'est à l'ouest et du midi au nord pour combattre un ennemi avant que l'autre soit prêt, pour arrêter l'un avant que celui-ci ait fait sa jonction avec l'autre; il vient à bout de la fortune et force la destinée. Son éminente qualité, celle où il surpasse peut-être tous les autres grands capitaines, c'est le calme dans les circonstances les plus extrêmes. La véritable énergie n'est pas celle de la passion : ce mot ne doit pas réveiller l'idée d'un feu qui dévore, ni d'un torrent qui emporte les obstacles; c'est une force qui sait attendre son heure, qui ne s'éteint pas après un échec, une force qui dure même après la victoire. L'énergie de Frédéric était extraordinaire.

Ce mérite a tout son éclat après l'irréparable défaite de Kolin, qui lui fait perdre sa position en Bohême, la ville de Prague, la

plus grande partie de son armée, ses meilleurs généraux. Il se retire à Leitmeritz, où il passe un mois, espérant protéger la Saxe, la Silésie, le Brandebourg, qui sont menacés : c'est le moment de se replier sur soi-même; il a commencé cette guerre, et il en est puni par l'Europe, qui se ligue contre lui, comme la société contre un brigand qui a violé les lois pour la troisième fois. Cette avalanche d'ennemis qui est suspendue sur sa tête, c'est lui qui l'a provoquée. Que de réflexions amères, tandis qu'il interroge de tous côtés le sombre horizon pour savoir sur quel point commencera l'attaque! Un chagrin irrémédiable s'ajoute à ses angoisses; il reçoit la nouvelle de la mort de sa mère, qu'il a tendrement aimée. Cependant il charge sa sœur, la margravine de Bayreuth, d'entrer en pourparlers avec Mme de Pompadour; il y a 5 millions de thalers pour elle, s'il obtient la paix de la France, la paix seulement, sans alliance ni secours! pas d'autre condition que le silence, car, si elle allait parler et que l'Angleterre eût vent de ces propositions, il serait perdu. Il avait beaucoup rabattu de cette fierté dont on lui fait aujourd'hui trop grand honneur. « Je ne la connais pas, » avait-il dit l'année précédente, quand on lui parlait de faire quelque concession à l'amour-propre de la puissante courtisane; il riait fort des avances de la vertueuse Marie-Thérèse envers Mlle Poisson, qu'elle appelait *sa chère cousine*. Voilà les princes, ou plutôt voilà les hommes! Au reste, il s'agit de l'âme forte de Frédéric, et nous n'avons pas dit qu'il eût une grande âme. Les propositions n'ont pas de suite : il faut tenir tête à l'orage, n'ayant d'autre abri que des renforts anglais assez mal dirigés; le roi de Prusse ne pliera pas. Il ne s'avouera ni vaincu ni coupable; seulement il se souvient de ce qu'il oublie volontiers dans la bonne fortune, de la liberté allemande et de la cause protestante. Une heure, une faute peut livrer la patrie commune à la domination tyrannique de l'Autriche. C'est un peu de même que le joueur, lorsqu'il a perdu, se souvient de la belle Angélique. Tel est le langage des usurpateurs malheureux. Celui-ci se compare à un honnête homme enveloppé par une bande d'assassins; il n'y a pas d'exemple d'une conspiration semblable à celle dont il est victime. Les puissances se conduisent avec lui comme des bandits méritant la roue! Cette indignation vertueuse, dont il répand le torrent dans ses lettres à sa sœur, est toujours à l'usage des despotes trahis par la fortune. Celui-ci du moins a du cœur, et ces effusions de la colère ne font que remplir le vide des jours d'attente. « Nous devons rester, dit-il, ce que notre naissance nous a commandé d'être. J'ai toujours compté qu'étant roi il me fallait penser en souverain, et mon principe fut toujours qu'un prince doit plus tenir à sa réputation qu'à sa vie. »

Il faut encore qu'il soit débusqué de ce poste d'observation, d'où il veillait comme l'araignée au centre de sa toile, entamée de toutes parts. Mal secondé par son frère, qui, faute de génie, ajoute à son désastre, il est contraint de courir vers le nord au secours de Berlin, arrive trop tard et se rejette vers les montagnes boisées de la Thuringe, d'où il surveille les plaines de la Saxe occidentale. De nouvelles ouvertures faites près du maréchal de Richelieu sont repoussées; la France, on ne sait pourquoi, était déterminée à l'écraser. Cependant les plans contradictoires des armées ennemies retardent le dénoûment de deux mois, durant lesquels ce roi-général, qui ne connut jamais le découragement, court de l'est à l'ouest, se prolongeant, se resserrant, cherchant quelque chose à faire, une proie à dévorer. C'est alors que Soubise, avec une armée famélique et des mesures mal prises, vint comme à plaisir se faire surprendre par le lion exaspéré de trois mois de jeûne et de blessures que le temps envenimait. Telle fut l'histoire de Rosbach, où l'on ne sait ce qu'il faut le plus admirer de notre impéritie ou des ressources d'esprit du roi de Prusse.

On ne saurait compter les vers de Frédéric parmi ses titres à l'admiration. On y voit volontiers le caprice et le passe-temps de ses jours de victoire : qui ne lui pardonnerait d'avoir rimé sur un tambour quand il a lieu d'être content de lui-même? Mais ce qu'il y a de plus caractéristique dans les singulières poésies de ce prince, c'est qu'il les prenait au sérieux. Jamais il ne fit autant de vers que durant les trois mois dont nous venons de parler, et c'est un trait qu'il faut ajouter à la peinture du grand guerrier, quoiqu'il approche du ridicule. La comédie se mêle à la tragédie dans cette crise de sept années, et Frédéric griffonnait des vers dignes de Cotin avec une fiole de poison dans sa poche. Nous ne savons si M. Carlyle, qui parle tant de Shakspeare et qui est si rempli de Goethe et de Schiller, a le sentiment bien net de la poésie, ou s'il ne s'est pas assez défié de sa compétence en matière de langue française; mais à propos des vers de son héros il se met sur le haut style un peu plus qu'il ne convient. Il les compare au Coran de Mahomet et aux psaumes de David; il nous oblige de nous souvenir que Macaulay, qui s'entendait mieux à juger de la poésie comme de la politique, a trouvé pour Frédéric le sobriquet un peu dur, mais juste au fond, de Trissotin-Mithridate. Que les vers du roi de Prusse aient servi à remplir des momens d'inaction forcée, qu'ils aient été l'équivalent d'un jeu de quilles, comme disait Malherbe, qui pourtant était bon poète, qu'ils aient tenu lieu de la chasse, que le roi n'aimait pas, nous ne saurions y contredire. D'un autre côté, soutenir qu'ils ont le souffle du prophète des croyans

veillant dans le désert, ou du roi d'Israël frémissant sous l'aiguillon de la colère divine, c'est se moquer d'une langue que l'on connaît mal, et du bon sens, que l'on ne veut pas connaître. Quant à nous, dans tout le recueil de Frédéric, nous ne trouvons qu'un vers qui mérite ce nom :

> Pour moi, menacé du naufrage,
> Je dois, en affrontant l'orage,
> *Penser, vivre et mourir en roi.*

Et cependant il est avéré que Frédéric se croyait poète : vaincu, il se vengeait sur la fortune comme aurait fait Tyrtée; écrire des vers en un moment de crise comme celle de 1757 lui paraissait aussi stoïque au moins que de philosopher comme avait fait Marc-Aurèle ou Caton. Il était vaniteux en même temps que positif, et comptait sur ses hémistiches autant que sur ses victoires et sa diplomatie pour étendre sa renommée. Lorsqu'il fit courir après Voltaire pour reprendre le volume de ses poésies, ce n'était pas qu'il les crût mauvaises et capables de compromettre sa réputation d'homme d'état : il craignait le scandale et le danger des épigrammes qu'il y avait répandues à pleines mains sur les princes d'Europe ses meilleurs amis.

Il aimait les vers comme il aimait ceux qui en font, pour son plaisir et pour son intérêt. Il invitait Voltaire avec des vues personnelles cachées sous l'apparence de l'enthousiasme et d'une vraie passion. Il flattait l'auteur de *la Henriade* avec toute la perfection que savent mettre dans la flatterie les vrais égoïstes, ce qui ne l'empêchait pas de le déchirer par derrière. Au moment même où il mettait en œuvre tous les artifices, toutes les séductions pour gagner le poète, il exprimait à son ami et secrétaire Jordan tout le mépris possible pour cet artiste de la parole qui se faisait payer si cher. M. Carlyle a laissé une lacune dans la discursive et complaisante histoire qu'il fait des relations de Frédéric et de Voltaire. Est-ce un oubli très singulier? est-ce un embarras invincible en présence de la vérité trop manifeste? On ne peut expliquer ce grave péché d'omission. Tout le monde sait aujourd'hui que le roi de Prusse trahissait le secret de la correspondance pour contraindre Voltaire à se réfugier chez lui. Ce dernier, chargé à La Haye d'une négociation dont le but était de renouer une alliance effective avec la Prusse, écrivait à Frédéric dans les termes les plus virulens, ajoutons aussi les plus confidentiels, contre son ennemi le ministre Boyer, évêque de Mirepoix. « Ce vilain Mirepoix, disait-il entre autres douceurs, est aussi dur, aussi fanatique, aussi impérieux que le cardinal Fleury était doux, accommodant et poli. » Ajoutez

que, Boyer étant dans l'habitude de signer « l'anc. (*ancien*) de Mirepoix, » Voltaire affectait toujours de mal lire et de l'appeler *l'âne de Mirepoix*. De la part d'un fondé de pouvoirs, surtout écrivant à un prince étranger, l'indiscrétion n'était pas légère; mais comment qualifier la conduite d'un roi, d'un ami qui envoyait des extraits des lettres reçues à son ambassadeur pour les faire parvenir à Boyer lui-même, au ministre? « Voici un morceau d'une lettre de Voltaire que je vous prie de faire tenir à l'évêque de Mirepoix par un canal détourné, sans que vous et moi paraissions dans cette affaire. Mon intention est de brouiller Voltaire si bien en France, qu'il ne lui reste de parti à prendre que celui de venir chez nous. » Il y revient plusieurs fois. Impossible de nier l'authenticité de ces missives, de ces noirceurs; elles sont aux dates du 17 et du 27 août 1743 dans la correspondance du roi publiée par M. Preuss. M. Carlyle les supprime, et, comme si de rien n'était, il continue à peindre ce héros de la véracité, seul ennemi du mensonge dans ce siècle du *cant* et du mensonge, seul ayant conservé de la candeur dans la correspondance du roi et du philosophe. O candeur royale de Frédéric! Lors même que la candeur serait bannie du cœur des rois, elle devrait se retrouver dans celui des historiens; M. Carlyle n'en montre guère ici, à moins que ce ne soit d'avoir cru que le public ne s'apercevrait pas de son oubli. Il convient de le détromper : on a lu cette correspondance officielle comme l'a fait M. Carlyle, qui s'en sert à chaque instant; on a pu rencontrer ces fragmens accusateurs dans plus d'une publication, par exemple dans l'*Histoire de la littérature française à l'étranger* de M. Sayous, et dans le *Voltaire à Cirey* de M. Desnoiresterres. Sans doute le nouvel historien ne connaît pas le premier de ces deux ouvrages, et c'est tant pis pour lui, car il eût mieux jugé les poésies de son héros; il a certainement lu le second, et il en fait souvent usage.

La duplicité de Frédéric dans ses relations avec Voltaire est une transition naturelle à l'honnêteté de sa politique. L'auteur de l'*Anti-Machiavel* employait un moyen machiavélique pour mettre la main sur le meilleur correcteur de ses poésies, aussi bien que pour se rendre maître d'une province qui était à sa convenance. Le machiavélisme du XVIIIe siècle diffère essentiellement de celui du XVIe; il n'est plus question sans doute de surprendre grossièrement ses voisins par les voies du brigandage, de les attirer dans un guet-apens, de les assassiner dans quelque coupe-gorge ou de leur présenter dans un festin le poison. Ces sortes de violences sont bonnes pour un temps de barbarie, et nous sommes dans un siècle de douceur et d'humanité. On se contente de brouiller ses voisins entre eux ou les princes avec leurs sujets; on donne à sa cause un sem-

blant de légalité, on inscrit sur son drapeau quelque devise respectable, comme la liberté religieuse. Les premières leçons de cette politique astucieuse furent données par le ministre français Dubois, dont le mensonge et la fourberie, soutenus d'un talent incontestable, composaient en grande partie l'habileté : le régent, qui avait de l'esprit sans principes, suivit les conseils de son précepteur et ministre en riant, comme un homme qui s'amusait volontiers de ce qu'on appelait de bons tours. Ce n'était là que le commencement timide et cirsconspect d'un machiavélisme nouveau : il n'avait pour but et n'eut pour effet que de mettre en lumière les habiles, les roués dans tous les sens, et de jeter dans la défaveur les honnêtes gens. La politique destinée à triompher tout à fait fut la perfidie avec des apparences honnêtes, revêtue du manteau de la philosophie, parlant sans cesse de Marc-Aurèle, de siècle de lumières, d'humanité, de bienfaisance, de tolérance, de toutes les choses excellentes qui étaient l'idéal et faisaient l'honneur de la génération nouvelle. Quel fut le prince, l'homme d'état, dans lequel se réalisa cette duplicité d'une autre espèce, si ce n'est Frédéric II? Et quelle raison après tout empêche de voir dans le grand général un grand roi, si ce n'est qu'il ne fut pas assez honnête homme? Un mot de Macaulay, critique désintéressé, juge équitablement Frédéric : « le prince trompa ses amis, le roi les détrompa. »

M. Trendelenburg, qui tient à faire de Frédéric le plus grand, le seul grand roi, ne songe même pas à défendre sa politique contre l'accusation de duplicité. Il prend au sérieux l'*Anti-Machiavel* comme si l'on n'avait pas dit depuis longtemps que c'est une déclamation d'école. Que sera-ce donc si ce n'est pas même une déclamation de bonne foi, une œuvre de jeune homme répétant sa leçon philosophique? Voilà un prince qui fait des tirades sur les crimes des rois, qui feint d'être fort détaché de l'intérêt de la royauté, qui va jusqu'à des professions de foi républicaine, qui déclare sa préférence pour le gouvernement d'Angleterre; si l'on entre dans le détail, on voit qu'il maudit la guerre, qu'il déteste les conquêtes. Il a horreur de l'ambition, il se signe à l'idée de trahir une alliance jurée, il méprise ceux qui jettent un œil d'envie sur les provinces de leurs voisins, il considère ses sujets comme ses égaux, et, pour couronner son œuvre, il prie les souverains de ne se point offenser de la liberté avec laquelle il leur parle : il puise dans leurs vertus et dans la bonne opinion qu'il est obligé d'avoir d'eux le courage de dire la vérité. Cependant, si nous lui faisons l'application de cette règle qu'il établit, « que l'on juge les hommes non pas sur leur parole, mais en comparant leurs actions avec leurs discours, » que trouvons-nous? Frédéric n'a eu garde d'imiter le gouvernement d'An-

gleterre; jamais roi n'a été plus absolu, plus jaloux de son pouvoir personnel; il a fait la guerre toutes les fois qu'il a espéré d'y gagner quelque chose, il a conquis la Silésie, et il se proposait de conquérir la Bohême pour la troquer contre la Saxe, bien qu'il eût appelé les conquérans des « voleurs illustres. » Il a manqué de parole dès qu'il y avait quelque intérêt; il a le premier conçu le plan du partage de la Pologne, et il a été le seul à l'exécuter sans scrupules. Si Macaulay sait bien compter, il a trahi quatre fois ses alliés dans l'affaire de la Silésie, et il a essayé plusieurs fois de le faire dans la guerre de sept ans. Est-ce une profonde hypocrisie que nous reprochons à l'auteur de l'*Anti-Machiavel?* En aucune façon. Frédéric s'est moqué de ses lecteurs comme de son siècle : c'est un comédien achevé. Nous n'en voulons qu'une preuve. Le *prince* de Fénelon le jette dans l'admiration, il porte aux nues les préceptes du *Télémaque;* n'a-t-il pas le courage de parler de l'amour de Dieu qu'il oppose à la doctrine de l'intérêt? En vérité, cela touche à la bouffonnerie, et Voltaire a eu le bon goût de retrancher ce dernier passage, que M. Trendelenburg a la bonhomie de rétablir, car son étude sur l'*Antï-Machiavel* a pour objet de revenir au texte primitif comme plus moral, plus vertueux, plus digne de Frédéric. Nous sommes de son avis, ce texte est plus conforme au caractère de ce roi, parce qu'il est plus comique.

Si par hasard on était tenté d'attribuer ces beaux sentimens de générosité, de vertu, à la jeunesse de Frédéric, si l'on se refusait à penser qu'il y eût tant d'audace, nous n'osons pas dire d'effronterie, dans un homme de vingt-sept ans, nous renverrions les sceptiques à l'équivoque plaisanterie qu'il se permet sur les mœurs de Machiavel, et que Voltaire avait supprimée avec soin. Parce que le secrétaire florentin ne permet pas au prince l'amour des femmes, il le tient pour suspect et s'en amuse. Que penser de ce trait dans une telle bouche? Il est avéré qu'il ne vit la reine et ne lui parla que le *jour* de son mariage, qu'il fut un parfait misogyne. A cette qualité scabreuse, les plaisanteries perpétuelles et peu voilées de Voltaire et de Frédéric servent de commentaire et mettent un couronnement qui ne laisse rien à désirer. Une certaine page bien connue de la vie du roi par son ami le philosophe est trop positive pour laisser lieu à des doutes. Mirabeau vient par là-dessus avec ses témoignages formels sur le roi, sur son frère, sur ses parens; toute la famille se ressemble à cet égard, et Mirabeau n'était ni prude ni fort sévère sur la différence des goûts. Qu'on nous cite César tant qu'on voudra, qu'on nous dise que les désordres les plus honteux peuvent se trouver dans le plus grand homme d'état, nous y consentons; tout ce que nous voulons montrer, c'est que l'auteur

de l'*Anti-Machiavel* n'était pas un comédien d'un médiocre aplomb ni d'une audace ordinaire. Quand on lit cet ouvrage, il faut toujours, à côté de ce qu'avance le royal écrivain, mettre ce qu'il pense, et ce qu'il pense peut se dégager aisément soit de ce qu'il a fait, soit de ce qu'il a écrit plus tard. Un rhéteur a des phrases et pas d'idées. Il y a dans cet écrit, beaucoup moins jeune qu'on ne l'estime ordinairement, tantôt le contraire de la pensée, afin de tromper et de se faire valoir, tantôt le germe primitif de certains desseins qui se feront jour. Jeune, Frédéric ne l'a jamais été : il a supporté le poids d'une tyrannie bigote et aveugle; le despotisme grossier de son père, au lieu de le briser, l'a perverti. C'est peut-être là son excuse; l'effet inévitable du despotisme est de détruire le sens moral. Est-ce un jeune homme, est-ce un rhéteur qui a écrit ceci sur la Pologne?

« Dans les royaumes électifs, où la plupart des élections se font par brigues, et où le trône est vénal, quoi qu'on en dise, je crois que le nouveau souverain trouvera la facilité, après son élévation, d'acheter ceux qui lui ont été opposés, comme il s'est rendu favorables ceux qui l'ont élu. La Pologne nous en fournit des exemples : on y trafique si grossièrement du trône qu'il semble que cet achat se fasse aux marchés publics. La libéralité d'un roi de Pologne écarte de son chemin toute opposition; il est le maître de gagner les grandes familles par des palatinats, des starosties et d'autres charges qu'il confère; mais, comme les Polonais ont sur le sujet des bienfaits la mémoire très courte, il faut revenir souvent à la charge; en un mot, la république de Pologne est comme le tonneau des Danaïdes : le roi le plus généreux répandra vainement ses bienfaits sur eux, il ne les remplira jamais. Cependant, comme un roi de Pologne a beaucoup de grâces à faire, il peut se ménager des ressources fréquentes en ne faisant ses libéralités que dans les occasions où il a besoin des familles qu'il enrichit. »

Si ce prince de vingt-sept ans était roi de Pologne, il saurait, n'en doutez pas, distinguer entre ceux qui ont été utiles dans le passé et ceux qui pourraient l'être dans l'avenir, entre la gratitude et la politique bien entendue. Il n'aurait qu'à pratiquer en Pologne la même conduite qu'il a tenue tout d'abord en Prusse, lorsqu'il écartait comme gênantes la famille et la mémoire de son ami Katt, qui mourut sur l'échafaud, sous ses yeux, par sa faute et à cause de lui, lorsqu'il oubliait dans la personne de Marie-Thérèse l'empereur d'Allemagne, père de celle-ci, qui avait sauvé sa vie en évoquant son procès au tribunal de l'empire. Si la destinée ne l'avait pas fait roi des Polonais, il devait en être le spoliateur, et le

mépris qui perce dans ces lignes annonce déjà que l'oiseau de proie a jeté des regards de ce côté.

Le partage de la Pologne est le dernier exploit et le plus caractéristique de Frédéric. C'est à tort que l'on accuse l'avidité russe d'avoir imaginé ce procédé pour établir un lien entre l'Autriche, la Prusse et la Russie. Il est vrai que l'impératrice Catherine dit un jour au prince Henri, frère du roi : « Vous n'avez qu'à vous baisser en Pologne et à prendre le morceau qui est à votre convenance. » Il est également vrai que le roi reçut cette ouverture avec défiance; mais de quoi se défiait-il si ce n'est des intentions qui pouvaient être cachées sous des avances flatteuses? Il n'en est pas moins certain qu'il en avait fait la proposition un an ou deux ans plus tôt par le comte Lynar; le Turc, prétexte toujours commode, en fournit l'occasion. « L'intérêt de la Russie, nous le savons par lui-même, était de mettre la main sur une part de la Pologne, bien à son gré, bien à sa portée surtout, et d'en laisser d'autres portions à l'Autriche et à la Prusse. C'était d'abord le moyen de contenter tout le monde, puis d'expulser de la chrétienté cette masse abominable de sensualisme mahométan, d'ignorance et de fanatisme. » Il ne faisait pas dire par son ambassadeur, mais il a dit dans ses écrits, et nul n'en doute, que l'alliance avec la Russie « lui rendait le dos libre, et que dans le changement des circonstances la Prusse ne trouvera jamais avec les autres puissances l'équivalent des avantages qu'elle trouve avec ce pays. » Il écrit ailleurs, et nous l'en croyons volontiers, que « jamais acquisition ne fut plus avantageuse que celle de la province polonaise appelée Prusse occidentale : elle joignait la Poméranie et la Prusse orientale, « deux biens mal acquis par un bien plus mal acquis encore; » elle lui donnait la Vistule et lui permettait à la fois de défendre ses provinces lointaines et de « lever des droits considérables sur tout le commerce de la Pologne. » Ce projet, plus fructueux que loyal, n'étant pas saisi par l'impératrice, tomba d'abord : quand il revint à Frédéric sous la forme d'un propos en l'air, il parut d'abord un piége, mais aussitôt que l'Autriche, qui avait ses vues à part, eut témoigné de la répulsion, la promptitude succéda à l'hésitation. Puisque l'Autriche ne voulait pas, le gain était visiblement de son côté. Le vieux roi fut tout feu et flamme pour le partage, il s'y jeta jusqu'au cou : le bon temps de la conquête de Silésie semblait revenu; la cavalerie prussienne était augmentée sur-le-champ de 8,000 hommes. Il menaça l'Autriche d'une nouvelle guerre de sept ans, et il avait derrière lui les armées russes. Une activité juvénile ranimait cet homme étrange, qui attendait des années dans une léthargie apparente les occasions pour les saisir aux cheveux. Il commença gal-

ment cette affaire en citant des vers de Bojardo, et il la termina en écrivant sur les malheureux Polonais un poème dans le genre de *la Pucelle*. On chercherait en vain un plus parfait exemple de cette politique du XVIIIe siècle, de ces conquêtes poliment effrontées, de ces brigandages de bon gentilhomme, de ces coups de force exécutés avec grâce.

Aujourd'hui l'on met de la philosophie et de l'érudition dans ce machiavélisme. On loue cette œuvre d'iniquité, qui ne fut d'aucun côté plus criminelle que du côté de la Prusse; on dit, comme toujours et partout, que le partage de la Pologne fut une revanche de l'Allemagne, que les Allemands étaient persécutés dans cette Prusse occidentale pour cause de religion, que l'on confisquait l'une après l'autre les églises protestantes, qu'on mettait en pratique le proverbe *vexa lutheranum, dabit thalerum*, « travaillez les côtes aux luthériens, vous ferez sortir l'argent de leurs bourses. » Si nous en croyons M. Freytag (1), on avait coupé la langue et les mains à un Allemand pour avoir copié dans des livres venus d'Allemagne des extraits contre les jésuites. Un gentilhomme polonais avait fait décapiter un pasteur et jeter son corps dans un marais. Frédéric, ami de l'humanité et bon protestant surtout, vengeait la religion persécutée dans cette province. Ce n'est pas tout : après avoir ramassé tous les faits vrais ou faux qui représentent les Polonais de la Prusse occidentale comme des fanatiques et des assassins, on s'attendrit sur la malheureuse condition d'où ils n'auraient pas voulu sortir. Ces nobles polonais qu'on faisait tout à l'heure si tyranniques, si avares, si cruels, on en fait maintenant des misérables, portant sabots, n'ayant pas toujours du pain, ni même un four pour en faire dans la plupart des villages. Frédéric fut leur providence. La Prusse occidentale devint, comme la Silésie, son enfant de prédilection; il eut pour ses nouveaux sujets des soins et une sollicitude de mère, les habillant de neuf, les forçant d'aller à l'école. Nombre d'instituteurs, d'ouvriers, de colons prussiens, vinrent s'établir dans cette province, qui n'attendait que l'arrivée de ces généreux étrangers pour entrer dans la carrière d'une prospérité sans limites. Ces rois de Prusse ont des entrailles paternelles pour les peuples qu'ils veulent bien conquérir. Frédéric avait au moins la pudeur de ne pas prendre de masque, et ce n'est pas sa faute si certains docteurs allemands et certain historien écossais en font un hypocrite mêlant à tout propos Dieu, la religion, l'humanité, aux desseins de sa politique ouvertement impudente. Son habileté est d'une autre nature, et il faut bien admettre une

(1) *Nouvelles peintures tirées de la vie du peuple allemand*, Leipzig 1862

différence entre l'hypocrisie, qu'il a toujours méprisée, et la comédie, qu'il jouait avec délices. On ne trouve nulle part, dans ses écrits pas plus que dans sa correspondance ou sa diplomatie, une justification du partage de la Pologne. Il ne pervertit pas le sens moral : il se contente de n'en pas avoir. Après avoir soufflé à la Russie l'idée première de l'audacieuse entreprise, il s'employa plus que personne à l'exécution de ce projet, seconda Catherine dans ce qui lui paraissait un bon tour joué à la France et à l'Angleterre, poursuivit l'Autriche l'épée dans les reins pour la forcer à tremper dans le complot, et, sans perdre sa peine à de laborieuses apologies, se donna le mérite d'avoir épargné à l'humanité de nouveaux malheurs. Ainsi Catherine s'agrandit, et fit un premier pas vers Constantinople en gardant le silence; Marie-Thérèse mit sur sa conscience une usurpation dont elle gémissait en accusant son ministre Kaunitz; Frédéric écrivit à Voltaire une lettre fort dégagée où il disait : « Je sais que l'Europe croit assez généralement que le partage qu'on a fait de la Pologne est une suite de manigances politiques qu'on m'attribue; cependant rien n'est plus faux. Après avoir proposé vainement des tempéramens différens, il fallut recourir à ce partage comme à l'unique moyen d'éviter une guerre générale. Les apparences sont trompeuses, et le public ne juge que par elles. Ce que je vous dis est aussi vrai que la quarante-huitième proposition d'Euclide. »

Un trait manquerait à cette esquisse du portrait de Frédéric, si nous omettions de dire qu'il créa la nation prussienne, qu'il lui donna la naissance en prouvant qu'elle vivrait en dépit des obstacles, et le baptême en la jetant avec succès parmi les épreuves les plus redoutables, un vrai baptême de feu. Lui et ceux de sa race furent d'autant plus Prussiens qu'ils pensèrent moins à l'Allemagne. Un prince qui déchirait la grande famille allemande pour se faire pièce à pièce un domaine arrondi et facile à défendre n'était pas, ne songeait pas à être, quoi qu'on en pût dire, le précurseur de l'unité. Nous n'insistons sur ce point que pour conserver à cette image du héros une ressemblance exacte et fidèle : c'est à l'Allemagne à mesurer la reconnaissanse qu'elle lui doit; notre jugement, si nous essayions de le faire pour elle, serait suspect aujourd'hui, bien que celui des publicistes intéressés dans la cause prussienne ne le soit pas moins. Frédéric demeura plus de quarante ans sur le trône sans avoir l'idée de l'unité allemande; tant qu'il fut dans la vigueur des années et de la puissance, rien de semblable n'entra dans son esprit. Quand sa vie un peu attristée fut au déclin et qu'il ne put compter sur son bras et sur ses deux cent mille hommes pour contenir Joseph II, il eut recours au *Fürstenbund* ou ligue des

princes, plus contre l'Autriche que contre l'étranger; il se rapprochait non de l'unité, mais, s'il est permis de le dire, de la triade. Il réalisait le plan de la politique française sans la France, ce plan exprimé par Mirabeau en ces termes : « il faut que l'Allemagne ne soit ni à un, ni à deux. » Frédéric voulait qu'elle fût à trois, l'Autriche, la Prusse et la confédération ou ligue des princes, ne prévoyant pas qu'elle pût appartenir à un qui ne serait pas l'Autriche.

Ce prince n'eut d'autre pensée toute sa vie que d'agrandir la Prusse, et c'est là sa véritable gloire; il fut le roi des soldats, comme son père, mais pour employer ses régimens à des guerres profitables. Tout son règne, toute sa politique, tous ses écrits sérieux, n'ont qu'un but, relier dans un ensemble un royaume beaucoup plus long que vaste, condenser un empire ouvert à toutes les attaques, faire d'une lisière prolongée et interrompue en plusieurs endroits quelque chose de compacte, acquérir des frontières, et, si l'occasion offrait çà et là des provinces nouvelles, ne les prendre que pour les troquer contre des territoires plus utiles et bornés par de bonnes montagnes. Il continua les traditions de son devancier, le grand-électeur, aussi sagace, aussi patient, aussi cauteleux que lui. Et il n'était pas le seul; en effet, tous les hommes intelligens qui ont gouverné ce pays n'ont eu d'autre politique que celle de lui donner des remparts, et ce pays, enfant disgracié de la nature, pauvre, peu envié de ses voisins, envieux par la force des choses, s'est admirablement prêté à un tel gouvernement. Nulle part les princes n'ont pu avoir à si bon marché un nombre de soldats si fort disproportionné avec le chiffre de leurs sujets; nulle part ils n'ont pu se constituer avec une telle facilité dans la situation du chef de bande guettant sa proie. Il va sans dire que toutes ces réflexions s'appliquent à la Prusse du siècle dernier : il y a sans doute entre elle et celle d'aujourd'hui des différences dont l'avenir seul aura le dernier mot.

Si jamais Frédéric avait eu des sentimens en rapport avec le patriotisme allemand de notre siècle, il les eût dévoilés sans doute quand il était au milieu de la lutte, dans le feu des trois campagnes de Silésie ou de la guerre de sept ans. Quatre ou cinq fois il sembla perdu; c'était l'occasion d'unir sérieusement la Saxe, le Hanovre, la Bavière contre l'ennemi commun. Comment n'eût-il pas fait flèche de tout bois? Il frappait bien à la porte de la France, ce qui n'était pas, je pense, d'un excellent Allemand; il appelait les étrangers sur un sol qui aurait dû lui être sacré. C'est que la nationalité allemande n'existait ni dans sa pensée, ni dans celle d'aucun des princes qu'il avait à combattre. On le voit partout observant ces deux règles, qu'il a consignées dans ses écrits : la première,

« qu'il faut avoir pour soi une apparence de légalité, » c'est-à-dire jouer jusqu'au bout son rôle, non de bon Allemand, mais de prince électeur en guerre contre l'empire ; la seconde, « qu'il faut se passer autant que possible d'alliés, » avec lesquels il serait nécessaire ensuite de partager les profits. Rien de plus concluant à cet égard que la petite négociation infructueuse poursuivie auprès de Frédéric par Voltaire. Certes il est piquant de voir le poète attaquer le roi de billets diplomatiques et de prose sur les affaires, le roi répondre par des vers et des plaisanteries; il ne l'est pas moins de lire les notes qu'ils se passent, faute de se rejoindre, bien qu'ils habitent le même palais; il est plus curieux encore que ce soit Voltaire qui demande l'union des petits princes allemands, et Frédéric qui recule. Quand Voltaire l'exhorte à donner l'exemple, à réunir les princes de l'empire en une armée de neutralité, il répond en marge: « Cela serait plus beau dans une ode que dans la réalité. » Quand le philosophe français lui dit sur la même feuille : « Ne vous couvrez-vous pas d'une gloire immortelle en vous déclarant efficacement le protecteur de l'empire?.. » le prince allemand ajoute ces mots à côté : « la France a plus d'intérêt que la Prusse dans ce que vous proposez. » Ceci est le mot de la situation : il est parfaitement vrai que les rois de France étaient considérés par la Prusse comme les protecteurs naturels de ce qu'on appelait la liberté germanique. Dès lors sans doute nous nous mêlions de ce qui ne nous regardait pas; mais l'on ne s'est avisé de nous le reprocher que lorsque la prépondérance en Allemagne a changé de mains. On ne devrait pas oublier que les expéditions françaises au-delà du Rhin ont été considérées comme des services, qu'on les a demandées, implorées. Ces choses-là sont tout au long dans la vie et dans les écrits de Frédéric. Les reprocher aujourd'hui aux successeurs de Frédéric serait de la naïveté : notre seul objet est d'ôter à celui-ci le titre mensonger de patriarche et de partisan de l'unité allemande, pour lui rendre son titre réel et sérieux de fondateur de la grandeur prussienne. Hegel a dit que les hommes historiques sont ceux qui, en cherchant un intérêt particulier, ont servi la cause d'un intérêt général; ce n'est pas une raison pour dénaturer l'histoire, pour faire de Frédéric l'inventeur d'une nationalité allemande parce qu'il en a fait une purement prussienne, de rapporter à lui le triomphe de la race germanique parce qu'il a battu la France de concert avec l'Angleterre, de regarder la puissance des États-Unis comme un de ses bienfaits parce qu'il a aidé à nous faire perdre des colonies. On cherche pourquoi Frédéric ne faisait pas de cas de la littérature allemande; il n'y a peut-être pas d'autre raison que celle-ci : ce prince était Prussien au fond de l'âme et Allemand aussi peu que

possible. Si Gottsched, le cygne saxon, avait été Prussien, qui sait si Frédéric n'eût pas mis en valeur ce produit national, comme il encourageait les manufactures de ses provinces? Mais comme le génie littéraire prussien dormait encore, comme la littérature était à Berlin un article d'importation, il suivit ses goûts et préféra les beaux esprits français à tous les autres.

Dévoué à la grandeur de sa maison, méprisant profondément les petits princes d'Allemagne, roi-soldat, et en cette qualité ne voulant que des nobles qui fussent militaires et pas d'autres officiers que des nobles, aimant les lettres par distraction et vanité tout en marchandant les hommes de lettres, monarque sans élévation d'esprit, portant à l'excès le défaut ordinaire des princes, l'égoïsme, administrateur d'une activité jalouse, sceptique accompli et comédien sur le trône, despote qui a chanté l'amitié en accoutumant tout ce qui l'entourait à marcher courbé, ayant fait après tout une grande chose, qui est la Prusse moderne, tel est Frédéric. Il a manqué deux conditions à son nouvel historien pour en dessiner un portrait fidèle : moins de systèmes et de théories mystiques, bonnes tout au plus pour interpréter Cromwell, moins de préventions enracinées contre la France, fort déplacées quand il s'agit d'un roi qui flattait, qui aimait les idées françaises. L'historien s'éloigne autant de son héros par ses passions personnelles que par ses préjugés d'école. M. Carlyle a trop réussi à faire ce qu'il voulait, une image de la royauté selon son cœur, d'un césarisme sans contrôle, d'un gouvernement fondé sur le silence. Son monarque inspiré d'en haut, ayant des révélations spéciales et continues des lois de l'univers, ne peut se tromper, ne peut mentir ni mal faire. Ce n'est pas là Frédéric. Le véritable est dans les écrits de ce prince extraordinaire, pourvu qu'on les confronte avec sa vie. Il n'est pas si singulier, si semblable à un oracle, si pieux surtout : il est plus sensé, plus humain par ses défauts et ses vices comme par ses grandes qualités. On dirait que l'historien de Frédéric a tout lu, excepté Frédéric lui-même.

LOUIS ÉTIENNE.

LE

MONT-DE-PIÉTÉ

DE PARIS

Il suffit d'avoir vu jouer *l'Avare*, d'avoir lu *Gil Blas* ou *Jacques le Fataliste*, pour savoir que le prêt sur gage, c'est-à-dire l'usure dans ce qu'elle a de plus condamnable, fut une des plaies de l'ancienne société française. Le besoin d'argent et l'âpreté au gain se trouvaient mis face à face par les mille circonstances de la vie, et le scandale des bénéfices illicites n'avait point de bornes. L'opération était fort simple, et rendait l'emprunteur doublement dupe. Celui-ci s'adressait à l'un de ces industriels sans scrupule que l'on appelait indifféremment les *Juifs*, les *Lombards*, et en recevait, au lieu d'espèces monnayées ou de valeurs ayant cours, une série d'objets mobiliers évalués à des prix léonins; c'étaient ordinairement des défroques inutiles, parmi lesquelles on pouvait même rencontrer « une peau de lézard de trois pieds et demi, remplie de foin, curiosité agréable pour pendre au plancher d'une chambre, » ainsi que dit le mémoire lu par La Flèche et rédigé par Harpagon. Ces bric-à-brac de toute sorte, que les bimbelotiers modernes dans leur langue qualifient de « rossignols, » étaient engagés ou vendus à neuf dixièmes de perte chez des individus qui le plus souvent n'étaient que les agens secrets du prêteur. Ce genre de commerce, qui n'était en réalité qu'un vol habilement organisé, était tellement répandu à Paris dans le XVIIIe siècle, faisait des gains si considérables et était si profondément entré dans les habitudes, que l'on considérait comme probes et modérés les prêteurs sur gage qui se contentaient de 10 pour 100 par mois, — 120 pour 100 par année, — sans compter les droits fixes de commission, d'écriture et de manutention.

De si crians abus, qui s'étalaient impudemment au grand jour, frappaient tous les yeux et révoltaient les cœurs honnêtes; mais nul n'osait y porter la main. Aux plaintes du public, aux observations des magistrats, on répondait l'éternel mot qui pendant si longtemps a perpétué tant de mauvaises institutions : c'est l'usage. La place du Châtelet était encombrée par les meubles de pauvres diables qui n'avaient pu remplir les engagemens excessifs consentis par eux en un jour de nécessité : ceux-là étaient les plus heureux; les autres, débiteurs insolvables, jetés pêle-mêle dans les geôles avec les malfaiteurs, avaient le loisir de méditer sur les inconvéniens que faisait naître l'absence de toute réglementation en pareille matière. On attendit bien des années avant de prendre un parti radical à cet égard; il fallut l'avénement de Louis XVI et toutes les espérances qu'il fit éclore pour qu'on se permît d'arracher enfin le public aux oiseaux de proie qui le dévoraient. Le lieutenant-général de police Lenoir, qui était plus à même que quiconque de savoir jusqu'où le mal s'étendait, voulant tuer l'usure, régulariser le prêt sur gage, en rendre les conditions peu onéreuses, obtint l'établissement à Paris d'un mont-de-piété analogue à ceux qui fonctionnaient déjà régulièrement dans les Flandres et dans l'Artois.

I.

L'invention n'était pas nouvelle, et en ceci l'Italie nous avait devancés. Ce fut un moine récollet, Barnabé de Terni, qui, révolté des misères dont il avait été le témoin, et prêchant à Pérouse en 1462, émut ses auditeurs à tel point que ceux-ci réunirent immédiatement une somme importante qui devait servir de dotation à un établissement où l'on prêterait sur nantissement à très bas intérêt et même, s'il se pouvait, gratuitement. Dans l'esprit de Barnabé de Terni, l'œuvre devait être avant tout charitable : aussi on l'appela mont-de-piété; le nom est promptement devenu populaire et a prévalu. Les récollets s'emparèrent de la création d'un des leurs et s'en allèrent répétant qu'il fallait installer partout ces caisses de secours où les pauvres trouvaient, en échange d'un gage déposé, un aide qui était pour eux un véritable bienfait. Les prédicateurs ne gardaient sans doute que peu de mesure, car après avoir entendu un sermon de Bernardin de Feltre le peuple de Florence alla piller les maisons juives. Par suite d'une de ces jalousies de corps si fréquentes entre les ordres religieux, les dominicains accusèrent les récollets de favoriser l'usure; les prêteurs sur gage firent chorus avec les dominicains; la querelle s'envenima, on se battit à coups de textes empruntés aux écritures saintes et aux pères de

l'église. Pour mettre fin à la dispute, il ne fallut rien moins qu'une décision du concile de Latran qui approuva les monts-de-piété, tout en déclarant qu'ils ne devaient exiger que l'intérêt indispensable à leurs frais d'administration. La religion catholique, en prenant ce genre d'établissement sous sa protection, en assurait l'existence et en préparait l'avenir.

En France, le premier qui le proposa fut ce Jean Douet de Romp-Croissant dont j'ai déjà parlé à propos de la mendicité et qui n'épargnait pas ses projets. Dans sa *France guerrière*, il demande la création des monts-de-piété comme complément de tout un système d'assistance où il faisait entrer un refuge pour les soldats invalides et l'enrégimentation des mendians. C'était au début de la régence d'Anne d'Autriche : on avait bien d'autres préoccupations en tête, et le prêt sur nantissement continua d'être réglé par nos vieilles ordonnances royales, qui le plus fréqnemment se contentaient de défendre de prêter « sur habit sanglant ou soc de charrue. » Louis XIV, la régence, Louis XV, passèrent, et l'usure ne cessa pas de fleurir avec impunité, dans des conditions que le roman et le théâtre n'ont point négligé de retenir. Les lettres patentes qui, signées Louis, contre-signées Amelot, portent établissement d'un mont-de-piété à Paris, sont datées du 9 décembre 1777; elles ont été enregistrées au parlement le 12 du même mois.

Ces lettres sont intéressantes à étudier, non-seulement parce qu'elles créent une institution extrêmement utile, mais parce qu'elles ont eu sur la destinée de celle-ci une influence capitale et que, si le mont-de-piété de Paris ne rend pas encore tous les services qu'on est légitimement en droit d'exiger de lui, s'il est dans une situation qui parfois n'a pas toute la netteté désirable, c'est dans l'acte constitutif qu'il faut en chercher la cause, car malgré les décrets impériaux, les ordonnances royales, les lois qui à diverses reprises ont réglé la matière en cherchant à la modifier, les erremens du premier jour sont restés les mêmes, et les défauts organiques n'ont point disparu. Le protocole indique nettement le but poursuivi : on veut faire cesser les désordres que l'usure a introduits, assurer des secours d'argent peu onéreux aux emprunteurs dénués de ressources, appliquer le bénéfice au soulagement des pauvres et à l'amélioration des maisons de charité. Les articles, au nombre de dix-huit, édictent les dispositions suivantes : les fonctions des administrateurs nommés par le bureau de l'hôpital-général seront charitables et gratuites; — l'évaluation des objets offerts en nantissement sera faite par des appréciateurs « choisis dans la communauté des huissiers-commissaires-priseurs du Châtelet de Paris, laquelle sera garante des évaluations et percevra

des emprunteurs un droit de prisée; » — au bout de treize mois, les gages non retirés seront vendus par le ministère des huissiers-commissaires-priseurs; — les bénéfices seront employés au profit de l'hôpital-général; — les actes sont exemptés du timbre; — l'intérêt est fixé à 10 pour 100. — Telles sont les prescriptions principales qui tracèrent à l'administration du mont-de-piété une ligne de conduite qu'elle a toujours été forcée de suivre, au grand préju dice du public, et dont elle n'est pas encore parvenue à s'écarter.

Quoi qu'il en soit de cette situation, dont nous aurons à faire ressortir l'incohérence, le mont-de-piété était créé, et il fallait arriver à le loger avec les caisses, les bureaux, les magasins, qui sont indispensables à un fonctionnement régulier. On l'installa au Marais, rue Paradis, dos à dos avec un couvent célèbre qu'il devait bientôt absorber. En 1258, des moines selon la règle de saint Augustin qui s'intitulaient *serfs de la vierge Marie* et étaient costumés de blanc vinrent chercher fortune à Paris; ils reçurent en donation du roi Louis IX un vaste terrain, situé à l'extrémité de la ville et contigu aux murailles de Philippe-Auguste. Cet ordre, détruit en 1274 par Grégoire X, qui, dans le deuxième concile de Lyon, supprima tous les moines mendians, à l'exception des jacobins, des cordeliers et des carmes, fut remplacé en 1297 par les guillemites; ceux-ci étaient vêtus de noir, mais l'appellation première continua de subsister, et pour le peuple ce furent toujours les blancs-manteaux, ainsi que l'on disait alors. C'est près de ce couvent que s'ouvrait la porte Barbette, qui devait son nom au « logis » construit par Étienne Barbette, maître des monnaies sous Philippe le Bel, logis qui fut pillé et dévasté en 1293 par le peuple, outré d'une nouvelle altération des espèces métalliques; le roi y courut risque de la vie et ne fut sauvé qu'en se réfugiant au temple. Plus tard, le 23 novembre 1407, Louis d'Orléans fut assassiné près de là, au moment où il sortait de chez la reine Isabeau de Bavière, qui habitait l'hôtel Barbette. — En 1397, le 30 novembre, on avait consacré la première église des Blancs-Manteaux, qui fut reconstruite en 1685, ainsi que la maison de la communauté. Les guillemites avaient été réformés en 1618 et réunis aux bénédictins. Ce qui reste encore de leur ancienne demeure doit inspirer quelque respect au lettré et à l'historien, car là fut composé un livre des plus importans, l'*Art de vérifier les dates.*

C'est donc là que le mont-de-piété fut ouvert le 28 décembre 1777. Les mémoires contemporains affirment la vogue qu'il obtint immédiatement. « Rien ne prouve mieux, dit Mercier, le besoin que la capitale avait de ce *Lombard* que l'affluence intarissable des demandeurs. On raconte des choses si singulières, si incroyables, que

je n'ose les exposer ici avant d'avoir pris des informations particulières qui m'autorisent à les garantir. On parle de quarante tonnes remplies de montres d'or pour exprimer sans doute la quantité prodigieuse qu'on y en a porté. » En outre je lis dans la *Correspondance secrète*, 1778 : « Le mont-de-piété a beaucoup de succès; on y prête sur des effets mobiliers comme sur des lettres de change, et les chalands abondent. Cet établissement nuit beaucoup à de fort honnêtes gens qui faisaient le commerce ou le métier de prêter sur gage. » En dehors de ces témoignages, on possède des documens administratifs qui, en donnant des chiffres exacts, prouvent avec quel empressement on avait accueilli la création de ce qu'on appelait volontiers le Lombard royal. Au 31 décembre 1778, les opérations se chiffraient ainsi : engagemens, 128,508 objets, 8,509,384 livres; dégagemens, 60,551 objets, 3,179,523 livres; stock en magasin, 67,957 objets représentant une valeur de 5,129,861 livres. C'est fort considérable pour une année de début, et les usuriers ne riaient pas; cependant la révolution avançait à grands pas, ils n'allaient pas tarder à prendre leur revanche.

Le bureau de l'hôpital-général avait fourni les premiers fonds nécessaires aux opérations légales du prêt sur nantissement; mais toutes les prévisions furent bientôt dépassées. On se trouva sans argent, et des lettres royales du 7 août 1778 autorisent le mont-de-piété à emprunter 4 millions de livres dont il avait absolument besoin pour satisfaire à ses obligations. C'est à ce moment que par la force même des choses naît un abus qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, quoique la raison le condamne, et que la loi lui soit contraire. Dans une ville aussi grande que Paris, où les distances à parcourir sont énormes, un seul bureau de mont-de-piété, si vaste, si bien aménagé qu'il fût, était insuffisant. Les lettres patentes de création avaient prévu la difficulté, car l'article 3 dit : « Permettons aux administrateurs d'établir aussi, s'ils le jugent nécessaire, dans notre bonne ville de Paris, sous la dénomination de prêt auxiliaire, différens bureaux dudit mont-de-piété, ou caisses d'emprunt de sommes depuis 3 livres jusqu'à la concurrence de 50 livres. » Ce n'est pas tout d'être autorisé à installer des bureaux auxiliaires et des succursales, il faut en avoir les moyens : il faut louer des locaux, rémunérer le personnel des employés, établir des magasins, alimenter les caisses. C'étaient là de grosses dépenses auxquelles le mont-de-piété naissant n'était pas en état de subvenir. Il eut donc à subir une ingérence étrangère, et admit ce qu'on pourrait appeler le prêt par procuration. Beaucoup de gens, n'ayant pas le temps d'aller jusqu'au mont-de-piété, s'adressèrent à d'anciens usuriers qui se chargeaient de faire les engagemens moyen-

nant un droit de commission débattu. C'est ce qu'on nomme encore les *commissionnaires;* leurs bureaux servaient et servent d'étapes entre l'emprunteur et l'établissement central. Le mont-de-piété voulut regimber, faire tout seul ses diverses opérations; tout ce qu'il obtint fut, le 10 août et le 6 septembre 1779, un double arrêt du parlement, en vertu duquel nul ne pouvait faire la commission du prêt sur gage sans avoir été autorisé par le mont-de-piété, et qui fixait le droit acquis aux commissionnaires pour prix de leur intervention. L'installation régulière des bureaux de commission ouverts dans les différens quartiers de Paris complétait, empiriquement il est vrai, l'organisation du mont-de-piété, et lui permettait d'aller vers les nécessiteux qui n'avaient pas le loisir de venir jusqu'à lui.

Tout fonctionna régulièrement, sagement, à la grande satisfaction du public, qui trouvait dans cette administration nouvelle des secours précieux en échange d'un intérêt des plus modiques, si on le compare à celui que les Lombards particuliers lui avaient imposé. Pourtant dès la fin de 1789 l'établissement périclite, son crédit s'affaisse, les demandes qui l'assaillent ne sont plus en rapport avec ses ressources, et, comme tant d'autres institutions excellentes qu'il a fallu réédifier depuis, il va sombrer dans la tourmente où la société française faillit périr. La création du papier-monnaie n'était point faite pour le relever; de plus, il est atteint par les mesures inquisitoriales qui marquent l'esprit soupçonneux de l'époque, et un arrêté de février 1793 prescrit de dresser l'inventaire de tout ce qui appartient aux émigrés. Le 26 nivôse de l'an II, la constitution du mont-de-piété est modifiée profondément par un arrêté du département; à l'avenir, il sera sous la direction de six administrateurs indépendans les uns des autres. Le résultat d'une telle organisation ne se fait pas attendre; les nouveaux titulaires se dénoncent les uns les autres, et l'on s'inquiète surtout de savoir où l'on placera le buste de Marat dans la cour de l'établissement. Une loi du 11 avril 1793 déclare que l'argent est une marchandise comme une autre; dès lors, quel que soit le taux d'intérêt exigé, il n'y a plus d'usure. Cette loi ne vit pas longtemps, elle est rapportée le 6 floréal an II, mais elle est rétablie par une loi du 8 thermidor an IV. En présence de ces contradictions économiques, de l'affluence immodérée des assignats, le mont-de-piété n'avait plus de raison d'être, et l'on peut dire qu'il cessa de fonctionner sans avoir été légalement fermé.

La terreur avait pris fin; Paris, sortant de ce long rêve sanglant qui depuis la loi du 21 prairial était devenu un insupportable cauchemar, se réveillait par ce que la vie a de plus décevant et de

moins honorable : le plaisir à outrance, l'agio, le jeu effréné, la prostitution sans retenue, tous les affolemens d'une société corrompue qui avait eu si peur de mourir qu'elle ne se préoccupait plus que de jouir quand même. Plus encore que la régence et que le règne de Louis XV, le directoire fut le beau temps des usuriers et des prêteurs sur gage. Nul mystère; sur les murs, en gros caractères, on affiche le nom des maisons de prêt : — Lombard Augustin, Lombard Serilly, Lombard Lussan, Lombard Feydeau, caisse auxiliaire du quai Malaquais. « Les lanternes qui les annoncent, dit un écrivain du temps, suffisent pour éclairer la voie publique. » Par l'intérêt qu'ils offrent aux prêteurs qu'ils sollicitent, on peut juger de l'intérêt qu'ils exigent des emprunteurs. Le n° 194 des *Petites affiches* publie le 14 messidor an VIII l'avis suivant : « une maison de prêt offre de prendre des fonds à 5 pour 100 par mois. » C'est une sorte de jeu qui fait concurrence aux tables de trente-et-quarante, de creps, de roulette établies partout; aussi dans le langage des usuriers l'emprunteur s'appelle un *ponte*. Quant à la sécurité qu'on pouvait trouver dans de pareilles cavernes, on peut l'apprécier. Les prêteurs, lorsqu'ils avaient besoin d'argent, engageaient pour leur propre compte les objets qu'ils avaient reçus en nantissement. Tout le monde s'en mêlait, et les anciens huissiers commissaires-priseurs exploitaient le Lombard Serilly, qui était situé rue Vieille-du-Temple.— Le Lombard Foulon, rue des Fossés-du-Temple, n° 1, annonce qu'il prête sur les sucres, les eaux-de-vie et les vins; il ajoute : « On traite de gré à gré pour les prêts conséquens (1). » Les représentans de la caisse auxiliaire des Lombards Lussan et Serilly, demandant à leur profit un privilége qui les rendît maîtres du prêt sur gage à Paris, disent en parlant des maisons rivales auxquelles ils cherchent à se substituer : « On a vu l'intérêt monter dans plusieurs endroits jusqu'à 6 francs par louis, c'est-à-dire un quart par mois, soit 300 pour 100 par année. » Il était grand temps d'en finir avec de tels excès.

On avait essayé, mais sans y réussir. Dans plus d'une circonstance et à diverses époques, on avait soutenu le mont-de-piété, on en avait modifié l'organisation, il avait semblé reprendre; mais l'insuffisance des capitaux mis à sa disposition paralysait tous les efforts et laissait toute facilité d'exploitation aux prêteurs sur gage; en l'an VIII cependant les engagemens dépassent 220,000 articles. Le *Bureau des améliorations* adresse le 8 thermidor de la même année au conseil-général du département un rapport sur la néces-

(1) Voyez A. Blaize, *Des Monts-de-Piété et des Banques de prêts*, t. Ier, p. 186 et *passim*.

sité de fermer les maisons de prêts, que l'on soupçonne véhémentement le ministre Pitt de favoriser, afin « d'obtenir de la misère ce qu'il n'a pu obtenir de la famine et des armées de la coalition. » Cette sornette est imprimée et signée *Debauve, homme de loi*. Peut-être celui-ci était-il un sage qui n'employait ce misérable subterfuge que pour arriver aux fins morales qu'il poursuivait. On proposa de reconstituer le mont-de-piété sous forme de tontine; mais le projet échoua, et il fallut attendre l'empire pour entrer enfin dans une voie sérieuse et pratique. Le 26 pluviôse an XII, le premier consul promulgua une loi votée le 16 du même mois sur le rapport de Regnaud (de Saint-Jean-d'Angely), par laquelle toutes les maisons de prêts sur gage devaient être fermées; la loi atteignait le prêteur et l'emprunteur, car, si elle frappait l'un d'une amende importante, elle confisquait les objets déposés en nantissement. Le 24 messidor de la même année, Bonaparte, devenu Napoléon, règle par un décret impérial la constitution du mont-de-piété. Il ne le détache pas du bureau des hospices, et celui-ci est tenu de fournir le capital indispensable aux opérations de l'établissement, qui doit être « régi à l'avenir au profit des pauvres. » — On réédifiait l'institution telle qu'elle avait été fondée par les lettres patentes de 1777.

Le décret parle des succursales à organiser; un nouvel acte souverain daté du 8 thermidor an XIII revient sur cette question si importante pour le public, et dit : « Les succursales seront des bureaux et magasins particuliers situés hors de l'enceinte de l'établissement central dont ils dépendront et distribués sur les divers points de Paris où ils seront jugés nécessaires. » Cela est péremptoire; le 24 du même mois, le conseil d'administration du mont-de-piété délibère. « Le nombre des succursales à établir sera dès à présent porté au maximum (six); il est provisoirement sursis de procéder à la clôture des bureaux de commission, et ils continueront leurs opérations jusqu'à l'époque de la mise en activité des succursales. » Ceci se passait en 1804; aujourd'hui le mont-de-piété n'a que deux succursales, et il existe encore quatorze bureaux de commissionnaires. La faute en est-elle au mont-de-piété? Non pas; il ne possède absolument rien, par conséquent il est soumis au bon plaisir des administrations supérieures dont il dépend, et il est contraint de vivre dans les conditions absolument contradictoires qu'on lui a créées. L'empire passa, la restauration vint ensuite, puis la royauté de juillet; rien d'essentiel ne fut modifié dans l'organisation du mont-de-piété, seulement une ordonnance royale du 12 janvier 1831 soumet ses actes financiers au contrôle de la cour des comptes. Sous la seconde république, une loi des 3 mars, 12 avril et 24 juin 1851 reproduit les dispositions des lettres de

Louis XVI et des décrets de Napoléon, et au titre Ier apporte des améliorations constitutives qui sont annulées par le titre II, en ce qui touche le mont-de-piété de Paris.

Là pourrait s'arrêter l'histoire de ce grand établissement d'utilité générale, s'il n'avait reçu le contre-coup des événemens dont nous avons été assaillis, et s'il n'avait été sur le point de périr de mort violente pendant la commune. Au moment où la marche des armées allemandes sur Paris ne put faire doute pour personne, le mont-de-piété, qui est responsable des nantissemens qu'il accepte, et dont l'ordre, la probité, la vieille réputation, offrent au public d'indiscutables garanties, se vit assiégé par une foule de gens qui, sans être pauvres ni nécessiteux, voulaient mettre leurs bijoux, leur argenterie, leurs objets précieux à l'abri moyennant un droit de garde de 9 1/2 pour 100 sur la valeur prêtée. C'était bien raisonné; aussi les magasins furent encombrés au-delà de toute mesure, et les employés eurent un surcroît de travail auquel ils ne purent suffire qu'à force d'activité et de dévoûment. Ces apports excessifs cessèrent au moment où l'investissemeut fut complet, et le mont-de-piété rentra dans son calme habituel; mais seul, sans grand argent dans sa caisse, ayant à pourvoir à des besoins que la guerre, le chômage, les maladies, le froid, la misère générale et la faim rendaient de plus en plus impérieux, il se trouvait dans une situation qui n'était pas exempte de trouble. On voyait arriver l'instant où les demandes d'emprunt dépasseraient les ressources mises en réserve pour le prêt, ressources que la suspension forcée des ventes avait encore amoindries. On estimait les objets offerts en nantissement bien au-dessous de l'évaluation à laquelle ceux-ci avaient droit, afin de se découvrir le moins possible; mais c'était là un moyen insuffisant et peu en rapport avec les circonstances. Cependant le maire de Paris avait pris, dès le 12 septembre, une mesure radicale. Suspendant l'effet du décret du 12 août 1863, qui limite à 10,000 francs le maximum par engagement pour le bureau central, à 500 francs pour les bureaux auxiliaires, il avait déclaré que le mont-de-piété, tant que la position anormale de la ville n'aurait pas pris fin, ne pourrait consentir d'avances dépassant 50 francs. Le public en fut quitte pour fractionner à l'infini les lots qu'il apportait à l'engagement, et le mont-de-piété ne s'en trouva pas beaucoup mieux; on en a la preuve dans la diminution rapide de la réserve disponible déposée au trésor. A la fin de juillet, cette réserve s'élevait au chiffre de 7,800,000 fr.; au 31 décembre elle n'était plus que de 662,120 fr.; et au 6 février 1871 elle ne représente plus qu'une somme misérable de 62,121 francs qui, en temps ordinaire, suffirait à peine aux besoins d'une seule journée. Le dan-

ger était imminent, le mont-de-piété allait être réduit peut-être à refuser tout engagement; le gouvernement n'hésita pas : il lui fit remettre 3 millions pris sur les fonds des caisses d'épargne, à titre d'avance pour six mois et à 5 pour 100 d'intérêt. C'était le salut. Du reste, pendant cette lamentable période de notre histoire urbaine, le mont-de-piété était désert; il regorgeait de gages emmagasinés, et le public ne s'y présentait plus. Le fait est constaté en ces termes dans le *Compte administratif de l'exercice de 1871 :* « soit que les classes nécessiteuses eussent épuisé le *stock* des nantissemens qu'elles pouvaient offrir, soit qu'elles fussent alimentées aux frais du trésor (c'est là la vraie cause), les demandes d'engagement se raréfiaient de jour en jour. »

Aussitôt que les armées allemandes eurent détendu la ligne d'investissement et que les communications eurent été rétablies entre la France et la capitale, le mont-de-piété reprit cette activité de bon aloi qui en a fait une institution de crédit de premier ordre. Les opérations ne languissaient guère, on retirait les objets précieux engagés au début du siége, l'argent affluait dans les caisses, on allait pouvoir payer les dettes et reconstituer la réserve, lorsque le 18 mars amena la retraite du gouvernement et l'introduction à l'Hôtel de Ville d'un gouvernement d'aventure. Les institutions qui par leur organisation même étaient contraintes de rester à Paris avaient alors tout à craindre, et le mont-de-piété était du nombre. Dès le 21 mars, on frappa d'interdiction la vente des nantissemens périmés, dont la reprise avait été annoncée. Si la mesure était insignifiante par elle-même, elle prouvait que la commune pensait au mont-de-piété. A cette époque, les magasins renfermaient 1,708,547 articles, sur lesquels on avait avancé une somme de 37,502,723 francs; mais nul n'ignorait que le maximum du prêt avait été abaissé à 50 francs, que par conséquent la valeur d'appréciation restait bien au-dessous de la valeur réelle, qui s'élevait sans doute à bien près de 100 millions. Il y avait là de quoi pousser à une « mesure financière » des hommes qui, tout en détenant le pouvoir, étaient toujours aux abois et bien souvent ne se doutaient pas la veille comment ils feraient face aux difficultés du lendemain.

Ce qui sauva le mont-de-piété fut précisément l'incohérence des projets mis en avant pour le détruire; on paraissait d'accord pour supprimer radicalement ce que la commune appelait « une officine d'usure; » mais, quand il s'agissait de formuler les moyens pratiques, on se disputait beaucoup, et l'on ne concluait à rien. Gagne du temps, c'était tout alors; ceux qui ont vécu à Paris pendant ces deux sinistres mois se rappellent avec quelle anxiété on regardait du côté de Versailles et avec quelle naïveté on croyait toujours tou-

cher à l'heure de la délivrance. Tout à coup on put lire dans le *Journal officiel de la république française*, à la date du 1er mai 1871, un « rapport de la commission du travail et de l'échange sur la liquidation des monts-de-piété. » C'était le glas funèbre qui sonnait, car un décret conforme était annexé à l'exposé des motifs, qui ne ménageait ni les seigneurs, ni les rois, ni les prêtres. Il fallut discuter alors avec ces hommes prévenus, leur prouver qu'en compromettant le gage du pauvre dans une opération aussi périlleuse qu'une liquidation faite en des temps pareils ils allaient directement à l'inverse de leur but. Si l'on parvint à éviter cette ruine, on le doit peut-être à un pauvre garçon maladivement vaniteux, qui avait cherché dans la politique à outrance le moyen d'utiliser des talens qu'il croyait méconnus. Celui-là fut plus à plaindre peut-être que coupable; un sentiment de respect humain exagéré l'empêcha de sortir d'une voie où il s'était imprudemment engagé, et dont il n'ignorait pas l'issue. Il réagit selon ses forces dans les momens de crise les plus violens, et il sut mourir courageusement pour une cause qui n'était pas la sienne, qu'il avait subie plutôt qu'il ne l'avait acceptée, — je parle de Vermorel.

En attendant qu'on pût procéder à cette liquidation toujours menaçante, la commune, s'inspirant de la tradition de tous les gouvernemens possibles, décréta le dégagement gratuit de tous les articles sur lesquels le mont-de-piété n'avait pas prêté plus de 20 francs. Dans l'origine, il avait même été question de faire rendre à leurs propriétaires les objets déposés en nantissement de 50 francs; cette mesure, qui eût entraîné des conséquences excessives, fut repoussée pour un motif baroque. Un nommé Clément avait fait la proposition de la manière suivante : « considérant qu'il est urgent de mettre à l'épreuve la science financière des membres de la commune, je demande que le chiffre de 20 francs soit porté à 50 francs. » La forme donnée à la motion ayant été jugée impertinente, celle-ci fut rejetée. Le 12 mai, les dégagemens prescrits commencèrent : la commune versait au mont-de-piété un à-compte de 15,000 francs par jour; on allait lentement, si lentement qu'on atteignit le jour de la grande bataille sans avoir été liquidé, sans s'être trop dégarni, et qu'on en fut quitte pour une perte sèche de 188,367 francs; c'était s'en tirer à bon compte.

Ces jours maudits sont passés : le mont-de-piété a repris ses opérations normales; on y emprunte, on y prête, on y engage, on y dégage, on y renouvelle, on y vend tous les jours. Je voudrais pouvoir dire que cette série d'opérations atteint le but cherché dès le principe, et que l'usure n'existe plus à Paris. Je ne crois pas cependant que le mont-de-piété l'ait tuée, pas plus que les jeux pu-

blics, si l'on avait la coupable imprudence de les rétablir, ne tueraient les tripots clandestins. L'appât du lucre sera toujours un attrait puissant pour les âmes basses. Voici ce qu'on lit dans un ouvrage spécial que j'ai déjà cité, et qui a été écrit par un homme que ses fonctions ont mis à même de connaître à fond ce triste sujet. « Malgré les dispositions de la loi du 16 pluviôse an XII et du code pénal, le prêt clandestin s'opère à Paris sur une vaste échelle, et ce serait une erreur de croire qu'il est pratiqué seulement par de misérables brocanteurs. De riches bijoutiers, des négocians en renom, des banquiers millionnaires ne dédaignent pas d'exploiter la misère qui se cache, comme le faisaient leurs pareils avant 1777. Ils ont comme eux le privilége de l'impunité, soit parce qu'ils ont l'habileté de déguiser sous forme de vente à réméré leurs honteuses spéculations, soit, c'est triste à dire, parce que leur position même semble les mettre à l'abri des poursuites qui devraient les atteindre. Comme directeur du mont-de-piété, nous avons reçu à ce sujet de curieuses révélations; mais le plus souvent les victimes se refusaient à ce qu'une plainte fût portée en leur nom, retenues qu'elles étaient par la crainte du scandale qui s'attache à ces sortes d'affaires (1). »

L'administration complète se compose d'un chef-lieu, de deux succursales, de vingt-quatre bureaux auxiliaires et de quatorze commissionnaires. Nous visiterons le chef-lieu, qui centralise toutes les opérations importantes et dont les différens rouages sont intéressans à étudier. Il s'ouvre sur la rue des Francs-Bourgeois et sur la rue Paradis; il est gardé par un peloton de vingt-cinq municipaux; il a un poste de pompiers et un bureau spécial de police occupé par un sous-brigadier du service de sûreté accompagné de trois agens. Il a été rebâti en grande partie vers 1805; l'escalier étroit, la rampe alourdie de faisceaux romains, l'ornementation tout entière, lui font un acte de naissance irrécusable; la façade froide et triste est en pierres de taille, mais les autres bâtimens, en simple limousinerie, sont peints de cet insupportable jaune administratif, qui prouve que le Français est le moins coloriste de tous les peuples.

II.

Pour prêter de l'argent, il faut en avoir; or le mont-de-piété n'en a pas, donc il emprunte. Toutes les prescriptions qui ordonnaient aux hospices de lui fournir un capital suffisant sont restées

(1) A. Blaize, *Des Monts-de-Piété*, etc., t. Ier, p. 153.

à l'état de lettre morte. Il verse ponctuellement tous ses bénéfices, quels qu'ils soient, à l'assistance publique; en échange, celle-ci ne lui donne pas un centime. Le système d'emprunt du mont-de-piété est peu compliqué; il procède comme le trésor : il émet des bons, véritables billets à ordre qu'on peut endosser, portant intérêt de la somme reçue. Ces bons sont à un an, à six mois, à trois mois même, et dans ce dernier cas attirent les fonds disponibles du commerce, fonds qui ne peuvent jamais s'immobiliser longtemps. L'intérêt normal, toujours fixé par le conseil de surveillance, est en moyenne de 3 1/2; parfois il s'élève à 5. Pendant le siége, au moment de la grande pénurie, on le fit monter jusqu'à 6. Ces titres sont très connus, très appréciés par les petites bourses, qui, bon an, mal an, apportent une quarantaine de millions à la caisse du mont-de-piété. Celui-ci ne garde que la somme jugée nécessaire aux besoins prévus et dépose le reste au trésor, qui lui en tient compte à raison d'un intérêt invariable de 3 pour 100. La clientèle des prêteurs est presque toujours la même, et il est rare que les bons ne soient pas renouvelés lorsqu'au bout de l'année on vient toucher la redevance échue. Les porteurs sont pour la plupart des maraîchers, des marchands à la halle, des cultivateurs de fruits, des loueurs de voitures, gens économes et défians qui recherchent d'autant plus ces sortes de valeurs qu'elles sont immuables et ne peuvent être atteintes par les fluctuations des cours de la Bourse. Le prêt est permanent; il ne se passe pas de jour, pas d'heure, qui ne voient quelques personnes apporter des sommes variant entre 500 et 5,000 francs en échange d'un bulletin découpé sur un livre à souche. Cet argent ne reste pas stationnaire; il est promptement mobilisé, car, si le mont-de-piété emprunte d'une main, ce n'est qu'afin de pouvoir prêter de l'autre.

Le mécanisme du prêt qu'il consent est aussi simple que celui de l'emprunt qu'il contracte, à cette différence près qu'il emprunte sous sa propre responsabilité, et qu'il ne prête que sur la responsabilité de commissaires-priseurs garantis par la caisse de leur compagnie. A cet effet, quatorze commissaires-priseurs sont attachés à l'administration; ils font la prisée des objets offerts en gage et la vente des nantissemens périmés. Ils opèrent directement l'appréciation au chef-lieu et dans les deux succursales. Dans les bureaux auxiliaires, ils sont représentés par des employés qui leur appartiennent; ils révisent les avances faites par les commissionnaires. Leur intervention est rémunérée par un droit de prisée fixe de 1/2 pour 100 perçu sur les engagemens et même sur les renouvellemens, par un droit proportionnel de 3 1/2 pour 100 sur le prix des objets vendus. Ils sont responsables de leur évaluation; si l'ar-

ticle vendu n'atteint pas la valeur de la somme remise à l'emprunteur, ils doivent rembourser la différence à la caisse du mont-de-piété.

Pour éviter l'encombrement et activer un service dont les employés sont parfois surmenés, on a séparé les bureaux d'engagemens en deux catégories parfaitement distinctes, désignées sous le nom de première et de seconde division : dans la première, on engage les bijoux, les objets précieux et de petit volume; dans la seconde, on engage cette inconcevable diversité d'articles qu'on appelle génériquement les *paquets*. Au fond d'une cour qui n'est pas trop large s'ouvre un étroit couloir aboutissant à une grande salle dallée, triste, terne, d'aspect passablement morose et désagréable. Deux ou trois bancs de bois polis par l'usage sont placés près de la muraille; une grande cage vitrée de carreaux blanchis forme le fond. Cette cage a un guichet disposé de telle sorte que l'emprunteur et les employés ne peuvent se voir. C'est la première division. La salle d'attente contient deux ou trois personnes qui fouillent dans leur poche pour en retirer le gage qu'elles apportent : ici la foule n'est jamais grande; mais de neuf heures du matin à quatre heures de l'après-midi les emprunteurs se succèdent incessamment. Derrière le vitrage, dans une chambre très claire, les employés sont rangés autour d'une table en fer à cheval. Le commissaire-priseur-appréciateur est assis près de la fenêtre; à sa portée, voici une loupe, une pierre de touche, un flacon d'acide nitrique, un gabarit pour mesurer la dimension des diamans; en face de lui, à côté d'un paquet de bulletins formulés et numérotés d'avance, se tient le commis aux écritures, la plume à la main. Deux hommes vêtus d'une veste en cotonnade bleue rayée de blanc sont placés sur des tabourets, près de la table. Devant l'un, des boîtes sont répandues, des bâtons de cire à cacheter commune sont disposés, et un bec de gaz brûle constamment; devant l'autre, il y a des écheveaux de gros fil et de fortes aiguilles; le premier est le garçon boîtier, le second est le garçon couseur. Debout, faisant la navette entre le guichet et la table, où je vois une balance et un trébuchet, le garçon peseur complète le personnel indispensable à la régularité d'un engagement.

L'individu qui se présente au mont-de-piété pour emprunter s'appelle *un public*. Presque toutes les administrations ont ainsi à leur usage une série de vocables avec lesquels le dictionnaire de l'Académie n'a rien de commun, et qui sont nés des obligations mêmes du service, qu'ils facilitent singulièrement; nous en verrons d'autres tout à l'heure. Le *public* dépose sur une planchette le gage que saisit le garçon peseur; celui-ci, lorsque c'est un bijou, un

couvert, le jette dans la balance, et à très haute voix énonce l'objet, dit s'il est en or ou en argent, combien il pèse; puis il le passe au commissaire-priseur, qui l'examine, l'éprouve au touchau, s'il a des doutes sur la sincérité du métal, compte les diamans, s'il y en a, vérifie si le poinçon indique le premier ou le second titre, et offre une somme qui, quatre-vingt-dix fois sur cent, est acceptée. L'employé aux écritures fait remettre au *public*, devenu *engagiste*, une fiche reproduisant les deux derniers chiffres du numéro porté au bulletin qui indique la date, la valeur de l'estimation, celle du prêt, la désignation du nantissement; le commissaire-priseur y ajoute *bon pour la somme de...* et signe. C'est là l'état civil du nantissement; il ne le quittera plus. Ce bulletin est passé par une bouche de boîte à lettres dans une chambrette contiguë, où il est reçu par trois employés: l'un fait la reconnaissance détaillée, l'autre écrit sur un registre la désignation de l'objet et indique en regard la somme prêtée; le troisième enfin, délégué de la caisse, écrit le nantissement et la somme, qu'il remet immédiatement à l'individu, qui est dès lors un *emprunteur*. Si la somme ne dépasse pas 15 fr., on la livre sans formalités; si elle est supérieure, on fait signer un reçu, de plus on exige un papier d'identité, — carte d'électeur, quittance de loyer, patente, — sinon un répondant. Lorsque ces conditions ne sont point remplies, le prêt est suspendu, le gage est conservé, et l'on ouvre une enquête.

Le bulletin, renvoyé dans la salle d'appréciation, est remis avec l'objet qu'il désigne au garçon boîtier; celui-ci place l'article dans une boîte après avoir vérifié s'il concorde exactement à la désignation. Si l'article est d'une valeur au-dessous de 20 francs, la boîte est simplement fermée à l'aide d'un fil noué; s'il est d'un prix plus élevé, la boîte est enveloppée d'une couverture de papier scellée à cire ardente et timbrée d'un cachet portant le numéro de la division et les trois lettres M. D. P. Le bulletin et la boîte sont poussés ensemble au garçon couseur, qui coud l'un sur l'autre aussi solidement que possible, après avoir eu soin de plier la fiche indicative de façon à laisser le numéro d'ordre en apparence. Les boîtes successivement réunies sont enfermées dans un panier clos et portées au magasin, où nous les retrouverons. Les précautions sont minutieuses, ainsi qu'on a pu le voir; elles exigent le concours de plusieurs employés, qui se contrôlent mutuellement; mais on n'en saurait trop prendre pour éviter les erreurs possibles dans la manutention d'une si grande quantité d'objets. On est parvenu ainsi à une sorte de précision mathématique qui permet de faire toutes les opérations avec une certitude presque absolue.

Il arrive parfois, lorsqu'un individu a besoin d'une somme déter-

minée, qu'il diminue celle qui lui est offerte. J'ai vu le fait à propos d'un bracelet pour lequel on proposait 1,300 francs : la personne qui l'apportait n'en voulut que 1,200 ; dans ce cas, sur le bulletin, sur la reconnaissance, sur les registres on écrit le mot *requis*, à la suite de l'énoncé du prêt. Quand il n'y a plus de *public*, dans cet intervalle toujours très rapide pendant lequel la salle d'attente est libre, on appelle : *les commissionnaires!* Alors le garçon peseur présente les articles engagés la veille dans les bureaux de commission et qui dès le matin, avant neuf heures, ont été déposés en bloc, contre récépissé, au chef-lieu du mont-de-piété. Tous les lots sont examinés les uns après les autres par le commissaire-priseur, qui vérifie l'appréciation et la modifie péremptoirement. Le plus souvent les deux évaluations concordent, parfois celle du commissaire-priseur est supérieure, mais il arrive aussi qu'elle est inférieure. Dans ce cas, le commissionnaire, qui passe tous les jours à la caisse du mont-de-piété pour y toucher le montant des prêts qu'il a faits directement la veille aux emprunteurs, ne reçoit que la somme édictée par le commissaire-priseur, et reste à découvert du surplus, lequel alors prend le nom d'avance. A cela, il n'y a pas grand mal; mais en admettant qu'un commissionnaire ait prêté 200 francs, que ceux-ci aient été réduits à 150 par l'appréciateur en dernier ressort, cela fait une différence de 50 francs qu'il ne peut ressaisir, sur lesquels il touchera 6 pour 100 d'intérêt, et qui pour cette somme le constituent prêteur sur gage, ce qui est absolument irrégulier et illégal.

On procède à la seconde division exactement comme à la première : au lieu d'avoir à évaluer des bijoux, on apprécie des étoffes, des châles, des livres, des instrumens de musique, des matelas, des cadres dorés. Là le mouvement est plus actif, et l'on voit parfois apparaître sur la table de pauvres nippes qui exigent un prêt de charité qu'on ne refuse guère; le minimum est fixé à 3 francs, et, pour les accorder, il faut savoir ne pas regarder de trop près. Il est un autre endroit dans l'administration où l'on contracte aussi des engagemens : c'est le cabinet du directeur, car le mont-de-piété est autorisé à faire des engagemens secrets, afin de ménager certaines susceptibilités et de respecter des pudeurs trop promptes à s'effaroucher. Le fait en lui-même n'a rien de mystérieux, et il est entouré de toutes les garanties de loyauté que nous avons vu mettre en œuvre pour les engagemens ordinaires. Bien des personnes, ignorant le fonctionnement du mont-de-piété, ne sachant pas que la discrétion y est considérée comme un devoir professionnel, craignant, — on ne sait pourquoi, — que leur nom ne soit divulgué, redoutant peut-être surtout d'avoir à faire queue aux guichets, s'adressent directement au chef même de l'administration et lui confient

le nantissement qu'elles veulent engager. L'article est envoyé à l'évaluation du commissaire-priseur, et tout se passe comme d'habitude; seulement l'argent est remis de la main à la main, et le nom de l'emprunteur, inscrit sur un carnet spécial, gardé sous clé, n'est jamais connu que du directeur. Les gages sont parfois assez médiocres, et j'ai vu apprécier une robe de soie « secrète » sur laquelle on a prêté 60 francs. Il est difficile de dire à quelle catégorie appartiennent les gens qui agissent ainsi, on peut le deviner. Toutefois je puis affirmer qu'il n'existe pas une subdivision du monde parisien qui n'ait passé au mont de piété; cela n'a rien de surprenant dans une société où l'envie de paraître est devenue le plus impérieux de tous les besoins. Comme ce genre d'opérations est secret, je n'ai naturellement pas pu m'en procurer le nombre; mais on ne s'éloignera pas beaucoup de la vérité en estimant que, sur un total moyen de 1,200,000 engagemens, ceux dont nous venons de parler comptent à peine pour 4,000.

Le mont-de-piété est responsable de tous les objets qu'il accepte; ils ne lui appartiennent pas, puisqu'il doit les rendre en échange de la somme prêtée; de plus ils sont pour lui le gage de ses avances. On comprend dès lors qu'il les garde avec un soin particulier et s'efforce de les conserver intacts, afin de n'en pas diminuer la valeur. Les magasins sont donc l'objet d'une surveillance spéciale, et l'entrée n'en est permise qu'aux employés indispensables. Ils sont disposés de manière à correspondre aux bureaux d'engagemens, et, comme ceux-ci, sont séparés en deux divisions distinctes : la première pour les bijoux, la seconde pour les paquets. La première division est située au premier étage, où elle s'étend sur trois côtés; une grande salle précède les magasins proprement dits. C'est là qu'on apporte les boîtes scellées et munies du bulletin indicateur, qui est immédiatement transcrit sur un registre dont la couverture varie de couleur selon les années. En effet, pour simplifier les recherches et établir une sorte de classement préalable visible au premier coup d'œil, le mont-de-piété a choisi quatre couleurs qui se succèdent alternativement : le blanc, le rose, le jaune et le vert. L'année 1871 était vouée au jaune; les bulletins, les reconnaissances, les registres, tout, jusqu'à la couverture du rendu-compte administratif, était jaune.

Lorsque l'inscription de l'article engagé a été faite, celui-ci est pris par un garçon de magasin qui pénètre dans le capharnaüm le plus étrange, le plus rempli, le plus méthodiquement rangé que l'on puisse voir. C'est une série de ruelles parallèles les unes aux autres et séparées par des murailles qui sont des casiers; dans ceux-ci, les objets sont disposés selon le numéro d'ordre qu'ils ont reçu au bureau des engagemens. Une ingénieuse précaution évite encore toute

cause d'erreur : le bulletin des articles *engagés* porte un numéro pair, celui des articles *renouvelés* porte un numéro impair; on coud le second sur le premier en ayant toujours soin de mettre le chiffre bien en évidence. Les recherches sont donc d'une facilité extrême, et le nombre des objets *adirés* (1) est singulièrement restreint. Il n'y a pas que des casiers à claire-voie dans la première division; il y a aussi de fortes caisses en fer, ne s'ouvrant qu'à deux clés, dont l'une est confiée au garde-magasin et l'autre au contrôleur. Ces armoires de sûreté, à l'abri de l'effraction et de l'incendie, sont destinées à renfermer ce qu'on nomme les *quatre chiffres*, c'est-à-dire les objets précieux sur lesquels on a prêté 1,000 francs et plus; d'autres caisses se manœuvrant à l'aide d'une seule clé contiennent les articles dont la valeur dépasse 500 francs. Ces caisses sont intérieurement disposées de façon à offrir l'image d'un énorme calendrier; elles sont divisées en douze casiers correspondant aux douze mois, chaque casier est séparé en deux compartimens représentant les quinzaines, chaque compartiment est partagé par trois petits gradins dont chacun figure cinq jours. Le point de repère par le numérotage, par le chiffre pair ou impair est donc complété, pour ces objets précieux, par l'indication méthodiquement apparente de la date. On voit que toute précaution est prise et que le mont-de-piété est un fidèle gardien des nantissemens qui lui sont confiés.

L'aspect général est triste; deux ou trois garçons munis de lanternes glissent silencieusement le long des casiers, rangent les gages apportés, cherchent les gages réclamés en faisant leur besogne avec la régularité automatique d'une machine de précision. On ne voit que des boîtes, des boîtes, et encore des boîtes; ce qu'elles contiennent, on le devine : des bijoux, des alliances, des pièces de mariage et surtout des montres, qui chaque jour arrivent au mont-de-piété au nombre de 1,000 à 1,200, — au bout de l'année, on ne doit pas être loin des 40 tonnes dont parlait Mercier. C'est aussi à la première division qu'on emmagasine les objets susceptibles d'être détériorés par des transports à travers les escaliers : pendules, baromètres, thermomètres, cadres, miroirs, affreuses figurines qu'on appelle des bronzes d'art, garnitures de cheminées. Il y a de tout dans ce pandémonium; si j'avais bien cherché, j'aurais trouvé sans doute le menton d'argent qu'un invalide peu sou-

(1) *Adiré* est un vieux mot que la jurisprudence a retenu avec le sens d'*égaré*; il était fort usité jadis; Ronsard a dit :

Voici venir Bellin qui seul avait erré
Tout un jour, en cherchant son mouton adiré.

cieux de sa beauté plastique vient mettre « au clou » de temps en temps.

Les magasins qui renferment les objets divers sont superposés dans trois étages. Là sont les paquets, fort encombrans et exigeant un emplacement considérable; on a tiré parti de tous les recoins, on s'est adjoint une maison voisine, on a percé les gros murs, et tant bien que mal on communique par des escaliers biscornus. Cela sent l'eau de Javelle, odeur gardée par le linge, qui entre pour deux tiers dans la composition de ces nantissemens uniformément revêtus d'une serviette ou d'un mouchoir, sorte de linceul dont ces épaves sont enveloppées et sur lequel le bulletin est attaché. Il y a là des caisses, des malles, des tas de livres rassemblés dans du gros papier d'emballage, des parapluies appendus aux murailles, des boîtes à violons, des étuis d'où s'échappe la gueule de cuivre d'un ophicléide. Au dernier étage, sous les combles, dans des chambres construites en brisis et éclairées par des fenêtres à tabatière, voilà les matelas roulés, les lits de plume, les oreillers couverts d'une forte taie en gros coutil blanc et bleu. Parfois une seule personne apporte d'un seul coup dix, douze matelas et plus; c'est un maître de pension qui n'a pas d'élèves, c'est un propriétaire de maison garnie qui n'a pas de locataires. Les matelas ne sont pas très nombreux au chef-lieu, en revanche il y en a beaucoup dans les magasins de la succursale de la rue Servan, auprès de la Petite-Roquette; lorsque je les ai visités, on en pouvait compter 8,800.

Cette succursale a été bâtie exprès, elle est donc appropriée aux services qu'elle doit satisfaire; les magasins sont d'une ampleur très bien calculée, et ils sont assez vastes pour centraliser tous les meubles qu'on engage au mont-de-piété. D'immenses salles, fer et brique, défiant le feu, semblent être le dépôt des ébénistes du faubourg Saint-Antoine : meubles simples et sculptés, armoires à glace, pianos de toute provenance, crédences, commodes et buffets, vide-poches, bonheurs du jour, fauteuils, lits, canapés et tabourets, sont symétriquement rangés les uns à côté des autres, et craquent tout seuls de temps en temps pour prouver qu'ils sont plus neufs qu'ils n'en ont l'air. Au rez-de-chaussée, de grands hangars ouverts au niveau du sol avaient été réservés pour les voitures; on y a bien vite renoncé, l'encombrement y devint immédiatement excessif, au point de neutraliser le service. Là sont les instrumens en métal que le poids rend difficiles à manier; j'y ai vu des baignoires, des alambics, des appareils de confiserie, des chaudières, une masse de machines à coudre, et surtout une quantité extraordinaire d'étaux. La première impression produite par la vue de ces indispensables instrumens de travail est fort pénible : on pense involontairement à l'ouvrier réduit par le chômage et la misère à en-

gager son gagne-pain; l'impression est erronée. Un patron serrurier occupe chez lui sept ou huit ouvriers; s'il n'a pas d'ouvrage à leur donner, il les renvoie, et dépose leurs étaux au mont-de-piété jusqu'à ce qu'il ait remis son atelier sur le pied normal. Dans un coin, j'ai avisé un objet étrange : je me suis approché et j'ai reconnu une jambe en bronze; elle appartient à une statue qui n'est point encore terminée. Il existe des héros qui ont passé membre à membre dans les magasins du mont-de-piété avant d'avoir été dressés sur un piédestal au milieu d'une de nos places publiques.

On a fait un calcul moyen : en temps ordinaire, les objets restent sept mois et demi dans les magasins; alors ils sont dégagés et restitués à qui de droit. Les formalités du dégagement sont aussi d'une simplicité extrême. Le public se présente dans une salle divisée en plusieurs guichets, derrière chacun desquels se tiennent deux employés. La reconnaissance est reçue par un agent du contrôle qui évalue l'intérêt par quinzaines, sauf pour le premier mois, qui est toujours acquis, à 6 pour 100 par an; il y ajoute 3 pour 100 de droits de garde et de manutention, le 1/2 pour 100 dû au commissaire appréciateur pour sa prisée, il additionne ces différentes sommes avec celle qui a été prêtée, fait le total, et inscrit sur la reconnaissance un numéro d'ordre qui équivaut à un acquis; puis il passe le papier ainsi chiffré à son vis-à-vis, qui est un employé de la caisse chargé de vérifier le compte et de toucher l'argent du *dégagiste*, en échange duquel il remet à celui-ci une fiche portant un numéro rouge ou noir, selon que l'objet réclamé doit être délivré au premier ou au second étage. Muni de ce petit bulletin, qui maintenant représente le gage lui-même, le créancier du mont-de-piété monte à ce qu'on appelle, par un gros barbarisme, la *salle de rendition*. C'est une vaste pièce, garnie de bancs en bois, surveillée par un garde municipal et fort peuplée.

La reconnaissance est envoyée au magasin désigné par le nantissement lui-même. L'article recherché, trouvé, est remis à un contrôleur; celui-ci s'assure que le bulletin adhérent est conforme, comme numéro d'ordre et comme désignation, au numéro et à la désignation de la reconnaissance, qu'il paraphe. Ensuite la boîte est enveloppée dans la reconnaissance et expédiée au garçon *rendeur*, qui est debout derrière un large guichet et devant une table sur laquelle on dépose les objets, dans un panier si ce sont des bijoux, en tas si ce sont des paquets. A l'appel successif des numéros, le porteur de la fiche indiquée s'approche; devant lui, le garçon constate que le cachet est intact, il vérifie la désignation, ouvre la boîte, compte les articles, et, après les avoir rendus, prend un timbre qui lui est spécialement attribué, et en frappe ou, pour mieux dire, en signe la reconnaissance. Entre l'instant où le caissier a reçu l'ar-

gent et celui où l'objet est restitué, il s'écoule environ trente-cinq minutes. C'est peu, et pourtant ce laps de temps suffit pour que des articles dégagés ne soient jamais réclamés. Quel oubli subit, quel accident a frappé les *dégagistes?* On se perd en conjectures, et il y a là une sorte de mystère impénétrable; chaque année, une dizaine d'objets sont abandonnés de la sorte et finissent par être vendus.

Le public qui s'ennuie dans la salle d'attente n'a rien de bien particulier. Les femmes dominent, car les hommes sont à l'atelier; on voit beaucoup d'enfans, quelques commissionnaires, des marchands aux allures ambiguës qui ont acheté des reconnaissances à vil prix, des soldats, et surtout des commères qui jacassent entre elles. L'objet dégagé appartient-il toujours à celui qui l'a engagé? On doit le croire; mais la reconnaissance est un titre au porteur, il suffit de la présenter et de payer pour être mis en possession de l'article désigné. Les personnes qui ne peuvent retirer leur nantissement sont libres de le « renouveler, » au bout d'une année écoulée, en versant les intérêts échus (1). On ne peut s'imaginer jusqu'où va chez certaines personnes ce qu'on pourrait appeler la manie du renouvellement, manie qui finit par coûter fort cher. Un parapluie a été renouvelé quarante-sept ans de suite; il avait sa célébrité, on en parlait dans l'administration; pendu le long d'un casier, il était du haut en bas revêtu de bulletins qui lui faisaient une carapace d'écailles en papier. Un membre du conseil de surveillance le vit, en eut commisération, le dégagea et le renvoya au propriétaire légitime, qui se fâcha tout rouge, et déclara qu'il n'entendait pas qu'on se permît de lui faire l'aumône. Le 25 novembre dernier, j'ai vu vendre un rideau de calicot blanc qui avait été engagé le 5 juin 1823; il avait payé d'arrérages et de droits de prisée 35 francs 60 centimes, sept fois sa valeur, car il fut adjugé au prix de 5 francs.

Le mont-de-piété doit réglementairement garder les objets qui ont été acceptés en nantissement pendant treize mois; on va toujours au moins jusqu'à quatorze, et l'on accorde un sursis plus long aux personnes qui le demandent. C'est ordinairement vers le quinzième mois que les objets non retirés sont mis en vente; mais on a toujours grand soin de prévenir les intéressés par une lettre (non affranchie) qui reproduit le signalement de la reconnaissance, et annonce que le nantissement va être offert aux enchères publiques; on ajoute que dans le cas où il y aurait *boni*, c'est-à-dire une plus-value sur la somme totale due au mont-de-piété, cet excédant est

(1) Les matelas, oreillers, lits de plume, couvertures de laine et en général les articles sujets à détérioration ne peuvent être renouvelés.

gardé pendant trois ans à la disposition de l'emprunteur, et que, ce délai passé, il sera versé à la caisse des hospices. La moyenne des articles vendus faute d'avoir été dégagés est de 5 sur 100 pour les engagemens ordinaires, de 1 sur 100 à peine pour les engagemens secrets. Dans les lettres royales de 1777, Louis XVI fixait à deux par mois les ventes du mont-de-piété; aujourd'hui on en fait trois par jour : une au chef-lieu, l'autre à la succursale de la rue Servan, la troisième à la succursale de la rue Bonaparte.

Les objets destinés à la vente sont enregistrés, apportés dans une chambre contiguë à la salle d'enchères et vérifiés; là encore on s'assure que le nantissement est bien celui qui est désigné sur le bulletin originel. On a catégorisé les lots de façon que les marchands savent toujours à quoi s'en tenir; le lundi, c'est le bric-à-brac et les livres; le mercredi, les étoffes riches et les châles; le jeudi, les diamans et les bijoux; les autres jours, on vend les paquets, qu'on met sur table aussi le lundi, le mercredi et le jeudi quand les articles spéciaux sont épuisés, ce qui se produit invariablement. La salle est une rotonde fort laide, dont la coupole, ornée de caissons d'une insupportable lourdeur, laisse pendre une tige de fer entièrement tapissée de toiles d'araignées et terminée par six becs de gaz. Le commissaire-priseur et son clerc sont assis au bureau; à côté, un contrôleur de la garantie vérifie si les matières d'or et d'argent ne portent point un contrôle périmé, et un employé de l'administration tient note des objets vendus et du prix d'adjudication. En face, une forte table en fer à cheval, derrière laquelle le public est assis; entre la table et le bureau, un espace vide où deux *aboyeurs* se démènent en criant les lots et en répétant les enchères. Un objet mis en vente peut être retiré par son propriétaire jusqu'à la dernière seconde, tant qu'il n'a pas été aliéné par le coup de marteau sacramentel du commissaire-priseur. Ce fait se produit tous les jours; sur une moyenne de 360 articles vendus quotidiennement, 6 ou 7 sont sauvés *in articulo mortis*.

Le public est toujours le même, mais il est composé de différentes couches qui se succèdent selon le genre d'objets qu'on apporte sur la table; cependant le mercredi on voit là des dames à chapeaux et à panaches, revendeuses à la toilette qui excellent à apprécier les dentelles, les châles de cachemire et bien autres choses encore, et le jeudi, vers une heure, — l'heure des diamans, — il y a là des hommes dont le type sémitique annonce qu'ils ne sont point de notre race; ceux-là savent à première vue évaluer un brillant à un centième de carat près. J'ai assisté à ces ventes : elles sont rondement menées; les enchères y sont très soutenues, et l'homme mal avisé qui viendrait là pour faire une bonne affaire en serait pour ses frais, car tous ces marchands s'entendent, — c'est la bande noire,

dit-on, — et ne laissent acheter par personne, quittes à partager le préjudice entre eux. Un lundi matin vers dix heures, on met en vente des casseroles, des poêlons, des chenets; celui qui «donne» à ce moment-là, qui est maître du marché, c'est l'*Auverpin*, c'est-à-dire l'Auvergnat, étameur et chaudronnier. Le cuivre est épuisé, on apporte un lot de livres, le *Coutançais* passe au premier rang, car il a quelque part dans un passage, sur les quais, dans le quartier des écoles, un étalage pour les bouquins. Les livres ne durent pas longtemps, on jette quelques paquets; des femmes de marchands d'habits s'avancent alors, et de leurs gros doigts bouffis, chargés de bagues prétentieuses, manient les draps, les défroques de toute espèce, les nippes de toute sorte avec une dextérité sans pareille. S'il se trouve quelque instrument de musique, la grande plaisanterie consiste à l'essayer, et si l'on peut tirer un couac d'une clarinette, tout le monde éclate de rire. Le tour des matelas arrive, on les découd, on tâte, on flaire la laine. Il y a un mot que j'hésite à dire, mais il fait image, et mérite, malgré sa brutalité, de n'être point passé sous silence; dans le langage de ce monde-là, vendre des matelas se dit *balancer la punaise.*

Les diamans, les montres, l'argenterie, le plaqué, atteignent de hauts prix; d'autres objets sont absolument dédaignés; j'ai vu vendre des planches de musique gravées, à peine pour la valeur de l'étain. Les vêtemens, qui sont très nombreux, n'ont point du tout l'aspect misérable auquel on pourrait s'attendre; ils gardent au contraire quelques restes d'élégance et de finesse, comme s'ils avaient été engagés par un étudiant, par une fille en quête d'argent pour aller au bal. En somme, la diversité extraordinaire des articles qui passent sous les yeux donne bien plutôt l'idée d'une gêne momentanée que celle d'une vraie misère; je crois que l'on commet une grosse erreur en assimilant le mont-de-piété aux institutions de bienfaisance; toutes les ventes auxquelles j'ai assisté m'ont laissé la même impression.

Les commissaires-priseurs, sous leur responsabilité, accordent un certain crédit à leur clientèle; ils reçoivent un à-compte qui ne peut jamais être inférieur à 5 francs, et mettent alors le marchand en « débet, » c'est-à-dire qu'ils gardent en nantissement de la somme impayée l'objet vendu, jusqu'à ce que le bordereau soit complétement acquitté. Ce sont là des conventions particulières dont l'administration ne s'occupe même pas. Beaucoup de *bonis* ne sont jamais réclamés et tombent momentanément dans la caisse du mont-de-piété pour passer ensuite dans celle de l'assistance publique. En 1869, on a vendu 162,254 objets, et l'on a payé 91,426 *bonis,* c'est-à-dire une moyenne de 56 pour 100.

Telles sont les opérations du mont-de-piété; elles sont, comme

on a pu le reconnaître, fort habilement combinées pour donner à la fois satisfaction au public et à l'administration; elles exigent une surveillance de toutes les minutes et une ponctualité exemplaire. Il faut se mettre en garde contre les réclamations d'emprunteurs peu scrupuleux; aussi a-t-on soin d'indiquer toutes les avaries dont sont atteints les nantissemens offerts, et parfois cependant l'on se trouve fort embarrassé lorsqu'un employé novice ou ahuri a mal libellé une reconnaissance, comme celle-ci, que j'ai vue et qui portait pour désignation : *une camisolle de cuivre*. Les comptes des années 1870 et 1871 ne donneraient qu'une idée imparfaite du mouvement du mont-de-piété; les événemens y avaient apporté un trouble profond. La dernière année normale est 1869; elle n'accuse pas une activité exceptionnelle, néanmoins les chiffres sont importans, ils démontrent la puissance de cet organe de crédit, ils prouvent à quel nombre considérable de personnes il rend service : le total des engagemens a été de 1,772,596, représentant une somme de 34,453,860 francs; on a renouvelé 334,360 nantissemens équivalant à un prêt de 14,469,687 fr.; 1,572,087 dégagemens ont fait sortir des objets sur lesquels on avait avancé 32,595,087 fr.; enfin 162,254 articles vendus ont produit 2,576,806 fr., sur lesquels 689,568 francs, figurant 91,426 *bonis*, ont été restitués aux ayant-droit. Il est superflu d'insister; à la seule inspection de pareils chiffres, on comprendra que le mont-de-piété est au premier chef un établissement d'utilité publique.

III.

On s'imagine généralement que le mont-de-piété fait des opérations d'autant plus fréquentes et des affaires d'autant plus fructueuses que le mouvement commercial est arrêté par une crise, que les ouvriers sont en chômage, que la politique neutralise les efforts de l'industrie. Rien n'est plus faux; c'est exactement le contraire qui se produit. Le mont-de-piété suit fidèlement toutes les oscillations de la prospérité publique, il dort et s'éveille en même temps qu'elle; aussi bien que la cote de la Bourse, le tableau journalier des engagemens et des dégagemens est un infaillible thermomètre. Cela s'explique par ce fait assez peu connu, que le mont-de-piété est le banquier de tout le petit commerce et notamment de la petite fab rication de Paris; c'est de là, et non d'ailleurs, que lui vient sa clientèle la plus sûre, la plus nombreuse et je dirai la plus reconnaissante, car sans lui toute cette portion extrêmement intéressante de notre population serait dévorée vivante par la race des argentiers interlopes, des usuriers déguisés, des escompteur à taux impudens, qui exigeraient des intérêts bien autrement

vés que les 9 1/2 pour 100, déjà excessifs, qu'on offre au nantissement. On le voit bien aux deux grandes échéances de l'année commerciale, qui sont janvier et juillet : le compte de ces deux mois-là est toujours plus chargé que celui des autres. Une autre cause détermine aussi pendant le mois de décembre une activité extraordinaire dans les bureaux du mont-de-piété, c'est l'autorisation donnée à un grand nombre de fabricans de s'établir sur les boulevards pendant la période des étrennes. Dès la fin de novembre, les emprunteurs affluent, ils apportent tout objet représentant une valeur quelconque et qui n'est pas pour eux de nécessité rigoureuse; avec l'argent qu'ils en retirent, ils achètent les matières premières, confectionnent ces mille articles connus sous le nom générique de bimbelots, et les débitent avec avantage dans les baraques qu'ils sont autorisés à occuper sur la voie publique. Aussitôt que la vente est terminée, dans la première quinzaine de janvier, les dégagemens sont opérés avec une régularité remarquable.

Les fabricans en chambre, les modestes boutiquiers, les patrons qui n'occupent que deux ou trois ouvriers, courent au mont-de-piété lorsqu'arrive l'échéance d'un billet à ordre souscrit par eux, lorsqu'il faut renouveler la patente, lorsque l'époque du terme approche, enfin lorsqu'ils ont intérêt à faire des achats au comptant. Qu'engagent-ils? Leur montre, leurs couverts, leurs médiocres bijoux? Rarement. Ils engagent plus volontiers le produit de leur travail, et c'est là ce qui explique la quantité relativement considérable de marchandises neuves, — un sixième environ, — que renferment les magasins du mont-de-piété. Plusieurs d'entre eux engagent des objets qui leur ont été remis par un client, afin de pouvoir achever un travail commandé par un autre. Je prendrai un exemple. Une couturière reçoit un coupon d'étoffe pour faire une robe; elle est sur le point de terminer un autre costume dont elle doit fournir la garniture, elle n'a pas d'argent; elle engage le coupon intact au mont-de-piété. Avec le prêt, elle achète les boutons, les franges, qui lui manquent, elle livre le costume et touche le prix, qui lui sert immédiatement à dégager l'étoffe qu'on lui a confiée. — Et si on ne la paie pas? — Elle en est quitte pour déposer sa montre jusqu'au moment où sa facture lui sera soldée. Des faits analogues se produisent constamment, ne nuisent à qui que ce soit, sont avantageux pour le mont-de-piété et permettent à des personnes momentanément gênées de continuer à vivre de leur travail. Cette mission très importante du mont-de-piété, il ne l'a pas cherchée; la force même des choses la lui a imposée; c'est tout le petit commerce qui vient naturellement vers lui, attiré par la confiance qu'il inspire, par la rectitude absolue de ses opérations et surtout par les avantages qu'il offre aux emprunteurs de cette catégorie, qui sans lui paie-

raient plus de 40 pour 100 les avances dont ils peuvent avoir besoin. Cette clientèle est tellement nombreuse qu'elle suffirait pour alimenter le mont-de-piété, de même que le mont-de-piété suffit à ses nécessités de production. Aussi, lorsque les affaires s'arrêtent, le mont-de-piété est immédiatement paralysé, et n'est plus qu'un garde-magasin.

Une autre partie de sa clientèle ordinaire, — bien moins importante, — est formée de ce que j'appellerai les gens de plaisir, femmes galantes, joueurs, étudians, ouvriers débauchés qui vont *chez ma tante*, c'est là le mot familier, afin d'avoir de l'argent qui permette aux uns d'aller au théâtre, aux autres de ressaisir les cartes et la veine, aux troisièmes d'ajourner l'heure des examens, aux derniers enfin de prolonger le « lundi » pendant toute la semaine. Les dégagemens de ces emprunteurs se font très irrégulièrement pour les filles et les joueurs, qui attendent toujours la bonne aubaine; pour les étudians, c'est au retour des vacances; pour les ouvriers, c'est le dimanche matin qui suit le samedi de quinzaine où l'atelier a reçu sa paie. En général, des engagemens assez importans sont opérés par les joueurs, qui, pour faire face à ce qu'on nomme une « dette d'honneur, » ne se font pas faute de mettre la main sur les diamans de leur femme ou d'une de leurs relations. Parfois ces sortes d'affaires vont plus loin qu'on n'imagine et menacent d'avoir un dénoûment désagréable. Un homme du monde, un étranger perd une somme considérable au jeu; il n'a pas d'argent, il prend les diamans de sa sœur, qui y consent, et les engage au mont-de-piété. Il acquitte sa dette, veut prendre sa revanche, perd encore, et, ne sachant plus de quel bois faire flèche, vend la reconnaissance à un courtier de bas étage, qui opère le dégagement sans tarder et se défait immédiatement des parures au profit d'un jeune homme qui va se marier. Le mont-de-piété est désintéressé dans la question, ses opérations ont été d'une régularité irréprochable; mais la sœur réclame ses diamans, mais le joueur, qui a fait une martingale heureuse, veut les racheter, et on ne sait où ils sont. A grand'peine on les retrouve chez un joaillier célèbre, qui avait brisé les montures pour les disposer au goût du dernier acheteur. Heureusement cet acheteur et le joueur étaient gens de même monde et se connaissaient fort bien; l'affaire s'est arrangée à l'amiable entre eux, sans cela la justice aurait pu y regarder de près et demander à l'un des intéressés en vertu de quel droit il avait vendu la reconnaissance d'un nantissement qui ne lui appartenait pas.

L'indigence vient bien peu au mont-de-piété; je l'y ai attentivement cherchée, et je ne crois pas l'avoir aperçue. Un fait le prouvera et renversera sans doute bien des idées acceptées *a priori*,

sans discussion ni critique. Le peuple anglais, ému des souffrances dont Paris avait été accablé pendant la période d'investissement et animé d'un esprit de charité dont nous ne saurions être trop reconnaissans, nous envoya des secours abondans aussitôt que le blocus fut entr'ouvert; on expédia entre autres une somme de 20,000 francs qui devait être spécialement employée à délivrer les instrumens de travail que les ouvriers avaient nécessairement été contraints d'engager pendant ces longs jours de misère. Le mandataire des commissions anglaises s'excusait de la modicité de la somme, et redoutait qu'elle ne fût presque ridiculement insuffisante. L'appel du mont-de-piété à ses cliens fut aussi large et aussi retentissant que possible; à cette époque, les magasins contenaient 1,708,847 articles représentant un prêt de 37,502,723 fr.; en présence d'un pareil total, qu'était-ce donc que 20,000 francs? C'était beaucoup plus qu'il ne fallait, car on n'eut à rendre que 2,383 outils, dont le dégagement coûta 13,570 francs; 6,430 francs n'ont pas trouvé d'emploi. Si la misère réelle avait eu ses gages au mont-de-piété, elle y eût couru; on peut affirmer qu'elle n'y va qu'accidentellement.

Cette vérité apparaît d'une façon saisissante lorsqu'il y a de ces dégagemens gratuits officiels qui sont un don de joyeux avénement ou une mesure inspirée par des circonstances politiques particulières. La première fois que j'en trouve trace dans l'histoire, c'est à la date du 9 octobre 1789, date déplaisante : elle prouve en effet que la crainte plus que tout autre sentiment avait dicté cet acte de générosité qui, pour être sincère, succédait trop rapidement à ces néfastes journées du 4 et du 5 octobre, depuis lesquelles la France ne sait plus à quel principe se rattacher, car on y viola du même coup le droit monarchique et la souveraineté populaire. La convention fait comme Louis XVI, et tous les gouvernemens qui ont succédé ont suivi l'exemple donné. Au mois d'octobre 1870, le gouvernement de la défense nationale n'y manqua pas, et nous avons vu que la commune l'imita. Or le dégagement gratuit est généralement limité aux prêts qui ne dépassent pas 10 ou 20 francs, et voilà ce qui se passe invariablement : on dégage à une porte, et on réengage à l'autre. En admettant que 4,000 nantissemens puissent être rendus le matin, avant la fin de la journée le mont-de-piété en a certainement repris plus de la moitié. Cela prouve, dira-t-on, que ces gens-là ont avant tout besoin d'argent; mais cela prouve aussi que dans les cabarets les pièces de 5 francs sont une monnaie qui a plus facilement cours que les matelas et les vieux paletots. L'alcoolisme, qui peuple nos asiles d'aliénés, entre pour une proportion très appréciable dans le mouvement du mont-de-piété. Si aux jours de dé-

gagemens gratuits on remettait directement l'argent aux porteurs de reconnaissances, il est fort probable que nul de ceux-ci ne se présenterait au mont-de-piété.

Il est un autre genre de clientèle, fort heureusement minime et tout spécialement surveillée, qui cherche à tirer du mont-de-piété des bénéfices illicites ou qui le prend volontiers pour une maison de recel, et dont il faut bien parler : ce sont certaines espèces de voleurs. La justice et la préfecture de police ont des rapports fréquens avec le mont-de-piété; quand un vol est dénoncé, la désignation de l'objet disparu est envoyée à l'administration, qui fait faire dans ses magasins, sur ses registres d'engagemens, des recherches qui aboutissent quelquefois. Ceux qui s'adressent au mont-de-piété sont des voleurs naïfs ou des voleurs spéciaux, car la plupart des malfaiteurs ont leurs recéleurs et des brocanteurs attitrés.

Les bureaux du mont-de-piété ont parfois aidé à découvrir des faits étranges dont les auteurs étaient dans une telle situation sociale qu'il était très difficile de les accuser. Il y a une quinzaine d'années environ, avant le décret impérial qui limitait le maximum des prêts à 10,000 francs, une femme titrée, appartenant par ses alliances aux plus illustres familles de France, engagea d'un seul coup des parures neuves pour une somme qui dépassait 50,000 francs. On fut fort surpris au mont-de-piété de recevoir de la préfecture de police une demande de recherches, et l'on ne comprit guère qu'une personne de si haute condition pût être impliquée dans une affaire de vol. Rien n'était plus vrai cependant. Usant de son nom, qui devait inspirer toute confiance, elle avait acheté des diamans à crédit et les avait immédiatement engagés. Les joailliers, fatigués d'attendre l'argent qui leur était dû, avaient fini par soupçonner la vérité. Ils prièrent la préfecture de police de faire une enquête qui eut le succès que l'on voit. Nul doute n'était possible. On ne peut imaginer la qualité des personnages qui intervinrent dans cette affaire pour l'étouffer. C'était difficile : la dame n'avait plus l'argent, qu'elle avait promptement dépensé, la famille refusait absolument de payer; les joailliers réclamaient le prix convenu ou les diamans; le mont-de-piété ne pouvait se dessaisir du gage, qui représentait un prêt considérable. On était loin de s'entendre, et la justice allait peut-être se mêler à ce débat trop clair, lorsque l'affaire fut arrêtée comme par enchantement. Le préfet de police avait parlé de cette histoire à l'empereur, qui ordonna de prendre sur sa cassette de quoi dégager les parures et de les rendre aux joailliers. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que l'empereur, abusé par une similitude de nom, crut sauver une femme dont le mari faisait à son gouvernement une vive opposition.

Ces sortes d'aventures ont parfois un dénoûment plus tragique, quoiqu'il reste inconnu. On acquit la certitude, il y a quelques années, que de fausses reconnaissances, portant tous les caractères possibles d'authenticité, étaient vendues à des marchands qui venaient inutilement réclamer des gages dont on ne retrouvait aucune trace. Une surveillance occulte prouva que nul employé n'était coupable. La police se piqua au jeu, et finit par fixer son attention sur un individu qui avait une vie extérieure honorable, qui exerçait une fonction importante et paraissait à l'abri de tout soupçon. On acquit la certitude que, sous un prétexte plausible, il avait ses grandes entrées dans plusieurs bureaux du mont-de-piété, qu'il était connu sous deux noms différens, et qu'il avait trois domiciles, sans compter celui de sa maîtresse. C'est là qu'on l'arrêta; conduit chez un commissaire de police, il fit bonne contenance, et, saisissant à l'improviste un compas caché dans son mouchoir, il s'en porta un coup au cœur et se tua.

De si graves affaires sont rares, et le mont-de-piété n'a guère à se défendre que contre deux variétés de filous parfaitement catégorisés : les *chineurs* et les *piqueurs d'once.* Les premiers sont des industriels fort prudens, difficiles à prendre en faute, payant patente et exerçant le plus ordinairement le métier de brocanteur en bijoux. Faire *la chine* consiste à augmenter frauduleusement la valeur apparente des objets. Le coup de *chinage* le plus fréquent est celui-ci : on détache d'une chaîne en or véritable, composée de pièces mobiles réunies les unes aux autres, le porte-mousqueton et les anneaux sur lesquels la garantie a mis son poinçon; puis ces mêmes objets sont adaptés à une chaîne identique en cuivre fortement doré, — ce qu'on nomme le doublé d'or. Une fois que cette opération est faite, on salit la chaîne pour lui donner un air vieillot, et on la porte au bureau d'engagement. Le commissaire-priseur vérifie les poinçons, croit avoir entre les mains un bijou tout en or de premier titre et accorde une somme qui représente dix fois la valeur de l'objet frelaté. Le chineur accepte, s'en va, après avoir donné un faux nom, montré de faux papiers d'identité, et vend la reconnaissance. Au jour de la vente, on s'aperçoit quelquefois de la fraude, et alors la caisse des commissaires-priseurs paie la différence. L'affaire est quelquefois fort onéreuse; on a gardé le souvenir d'un coup de *chinage* sur de faux galons d'or, qui coûta aux commissaires-priseurs plus de 30,000 francs. On falsifie encore les bijoux en les *fourrant,* c'est-à-dire en coulant du plomb dans les parties creuses, afin de leur donner un poids plus considérable; rien n'arrête ces gens-là, et ils ne sont point embarrassés pour se servir de faux poinçons et de fausses marques de fabrique.

L'un d'eux est une sorte d'homme de génie en son genre, la Sûreté le connaît bien et l'appelle *le roi des chineurs;* jamais on n'a pu le saisir sur le fait. Il lui est administrativement interdit d'engager, il ne s'en soucie guère; il a fait prendre patente à quatre de ses acolytes, et il *chine* par procuration.

Il ne faut pas croire que cette fraude s'arrête aux objets précieux; on *chine* tout, — les matelas en les composant d'un cadre de laine rempli de varech, — le calicot en le revêtant d'un enduit et en le calendrant par certains procédés qui lui donnent l'apparence de la plus belle toile anglaise, — les pendules en n'y mettant pas de mouvement. On n'en finirait pas, si on voulait énumérer tous les articles qu'on parvient à altérer. Les *chineurs* cherchent à voler le mont-de-piété; les *piqueurs d'once* en font leur maison de recel, à la grande colère des négocians, que ce genre de méfaits atteint d'une façon toute spéciale. Dans l'origine, *le piquage d'once* était un terme d'argot qu'on employait pour désigner le vol que le tisseur en chambre commettait sur les fils, laines ou soies qui lui étaient confiés; il en gardait une partie pour lui, et cependant il rendait poids pour poids, car il avait mis le tissu à la cave pour le charger d'humidité, ou l'avait frotté d'un apprêt qui l'alourdissait. Aujourd'hui on appelle ainsi tout abus de confiance fait par un ouvrier, par un employé, par un garçon de magasin au préjudice de son patron. Les ouvriers bijoutiers qui retiennent des parcelles d'or, les commis en nouveautés qui coupent à leur profit quelques mètres d'étoffe sur une pièce, sont des piqueurs d'once. La plupart ont des recéleurs, mais d'autres vont tout simplement au mont-de-piété. Les négocians se plaignent avec amertume, sans trop de raison il me semble, car c'est à eux qu'il appartient de surveiller leurs employés; ils ont été jusqu'à demander qu'on interdît au mont-de-piété de prêter sur marchandises neuves, ce qui est excessif en théorie, et ce qui en pratique ruinerait presque d'emblée les petits marchands et les petits fabricans dont j'ai parlé plus haut. J'ajouterai que plusieurs piqueurs d'once ont été surpris en flagrant délit, grâce aux indications fournies par le mont-de-piété lui-même.

On vend, il est vrai, au mont-de-piété une quantité appréciable de coupons de robe de 13 à 15 mètres; on se tromperait si l'on en faisait remonter l'origine aux fraudeurs. La vérité est bien plus simple. Beaucoup de personnes, voulant faire un cadeau à une femme et n'osant lui offrir de l'argent, lui donnent l'étoffe d'une robe. La femme préfère l'argent, elle engage le coupon, le laisse vendre et vient retirer le *boni*. Ce fait est tellement fréquent que l'on pourrait presque dire qu'il est général. L'engagement des mar-

chandises neuves est regrettable lorsqu'il est opéré en masses importantes par un négociant qui cherche à ressaisir le crédit qui lui échappe, qui est sur le point de faire faillite, et qui met au mont-de-piété ce qui légalement forme le gage de ses créanciers. Comment éviter un pareil abus sans en créer un bien autrement grave, puisqu'il atteindrait immédiatement la majeure partie, sinon la totalité, du petit commerce parisien? Le négociant aux abois qui veut tromper ses créanciers les trompera toujours; le nantissement déposé au mont-de-piété est diminué, il est vrai, de la valeur du prêt, mais la valeur totale n'est pas détruite, et il est facile de mettre opposition sur les gages ou sur les *bonis* de vente, qui représentent toujours à peu près moitié du prix normal des marchandises. C'est donc là encore une sorte de garantie pour les créanciers, qui sans cela seraient fort exposés à ne trouver que des rayons vides, car tout ce que ceux-ci contenaient aurait été vendu à vil prix à des industriels de bas étage.

Il ne faut pas croire que le mont-de-piété s'endort, et qu'il se contente d'exciper de sa bonne foi; il déploie au contraire vis-à-vis des chineurs, des piqueurs d'once, des emprunteurs douteux de toute espèce, une activité très énergique. Si la Banque de France a un bureau spécialement chargé de reconnaître la valeur morale des signataires des billets envoyés à l'escompte, le mont-de-piété n'a pas négligé de se renseigner sur ses cliens suspects; lorsqu'il s'en méfie, il leur interdit l'engagement en vertu d'un arrêté péremptoire de la direction. Comment il arrive à n'être que rarement trompé, à découvrir, au milieu des masses d'objets qui l'encombrent, celui qui paraît avoir été volé, pourquoi il fait surveiller telle personne plutôt que telle autre, et comment il peut parfois avant toute réclamation donner des avis qui mettent sur la piste d'une escroquerie, d'un crime même, — témoin tous les bandits qui ont pillé chez M. Deguerry et qui n'ont été soupçonnés, arrêtés, convaincus, condamnés, que grâce à sa sagacité, — comment, en se protégeant lui-même, il fait acte de protection pour la société tout entière, c'est ce que je ne me sens pas le droit de raconter, car il ne faut pas dire au renard où l'on place le piége qui l'attend. Ce que je puis affirmer sans péril, c'est que j'ai vu fonctionner ce service aussi simple qu'ingénieux, qu'il produit d'excellens résultats, et qu'on ne saurait trop le développer. Il a cela de remarquable que, tout en regardant de fort près les emprunteurs véreux, il ne s'occupe jamais des emprunteurs honnêtes, auxquels le mont-de-piété assure par son organisation même toutes les conditions imaginables de discrétion et de sécurité.

Si l'on arrivait à débarrasser le mont-de-piété des chineurs, des

piqueurs d'once, de tous les médiocres fripons qui le harcèlent, lui donnerait-on l'ampleur et la liberté d'action dont il a besoin pour remplir le but d'utilité générale qui est sa véritable raison d'être? Non; ces industriels retors ne sont pas un danger, ils sont à peine un ennui. Souvent on remarque dans sa marche une certaine oscillation, on en cherche la cause, et l'on ne s'aperçoit pas que le mont-de-piété n'a aucune base, qu'il ne s'appartient pas, et qu'avant tout il faut le rendre à lui-même. Une seule chose est à considérer, l'intérêt du public; toute autre préoccupation doit disparaître devant celle-là. Or, pour bien se rendre compte de la situation respective de l'emprunteur et du prêteur, il faut voir combien le public paie l'argent qu'on lui avance : au mont-de-piété, 9 pour 100, — au commissaire-priseur 1/2 pour 100, droit fixe de prisée; — si l'objet est vendu, 3 1/2 pour 100 de droit d'adjudication, ce qui fait en tout 13 pour 100; si l'objet est dégagé, il n'a soldé que 9 1/2; s'il est engagé ou dégagé par commissionnaire, il coûte 11 1/2. On paie donc au minimum 9 1/2, au maximum 15 pour 100; c'est exorbitant. Le mont-de-piété peut-il du moins capitaliser ses bénéfices, s'en faire un fonds de roulement qui lui permette de ne pas emprunter et de diminuer l'intérêt du prêt qu'il a consenti? Nullement. Il faut préciser, ne serait-ce que pour prouver que parfois nous excellons dans l'absurde.

Le mont-de-piété emprunte pour prêter au public, mais il ne peut prêter que d'après l'évaluation des commissaires-priseurs, sur lesquels il n'exerce aucune action; tous les bénéfices que lui rapportent ses différentes opérations appartiennent de droit à l'assistance publique, qui ne peut lui donner ni un ordre, ni une instruction, ni même un conseil. Comme dans le principe on avait rattaché le mont-de-piété au système de l'hôpital-général, auquel a succédé le bureau des hospices, qui est aujourd'hui l'assistance publique, on veut absolument voir dans cette administration un caractère de bienfaisance qu'elle n'a pas. De plus, elle doit livrer ses revenus aux hospices, mais cela en vertu du décret constitutif de l'an XII, qui disait que ceux-ci fourniraient le capital. Dans ce cas, il était juste qu'ils en touchassent la rente; or on sait ce qui s'est passé : les hospices n'ont jamais avancé une somme quelconque au mont-de-piété. Néanmoins l'habitude subsiste, et celui-ci achète fort cher un argent qui ne lui coûterait rien, s'il avait gardé ce qu'il a gagné, argent qu'il est obligé de faire payer bien plus cher encore au public. Veut-on savoir la somme que le mont-de-piété a versée aux hospices depuis 1806? — 22,731,872 francs 86 centimes. Il avait là de quoi se constituer un capital roulant qui l'affranchissait pour toujours des emprunts qu'il sera forcé de contracter, tant que sa situation n'aura pas été modifiée.

Pour que le mont-de-piété soit réellement l'institution qu'il doit être, pour qu'il puisse décharger le public des droits dont celui-ci est accablé, il faut qu'on le débarrasse de l'ingérence des hospices, de l'intervention des commissionnaires et de celle des commissaires-priseurs. Il ne dépend que de lui de se délivrer des commissionnaires, ce qui produirait immédiatement une économie de 3 pour 100 dont l'emprunteur bénéficierait. On peut facilement obtenir ce résultat en poursuivant l'œuvre intelligente entreprise par M. Ledieu, ancien directeur du mont-de-piété. Avec une grande fermeté et une prudence remarquable, comprenant qu'il importait avant tout de dégrever les charges qui pèsent sur le nantissement, M. Ledieu combattit les commissionnaires pied à pied, sans se décourager, sans se laisser émouvoir par des plaintes qui avaient leur raison d'être, sans céder aux influences souvent considérables que l'on mit en avant. Partout où il put, il les remplaça par des bureaux auxiliaires, annexes directes du mont-de-piété, et qui font le prêt aux mêmes conditions que lui. De 1857 à 1868, il est parvenu non sans peine à créer vingt-deux bureaux auxiliaires, et en 1862 il obtint la construction de la grande succursale de la rue Servan. Il est intéressant de constater en quelle proportion le public a profité de ce nouvel état de choses : en 1856, le total des engagemens est de 1,303,845 articles, le prêt est de 23,869,488 fr., sur lesquels les commissionnaires engagent 1,015,432 objets, auxquels on avance 17,212,280 francs; les droits de commission s'élèvent à 472,603 francs. — En 1869, ces mêmes droits s'abaissent à 263,135 francs; 1,672,595 articles sont engagés, dont 387,048 par les commissionnaires qui, sur 34,453,860 francs représentant la somme générale du prêt, n'entrent que dans la proportion de 9,717,722 francs. L'écart entre les droits de 1856 et ceux de 1869 constitue un bénéfice net de 272,603 francs, resté dans la poche du public. — Aujourd'hui il n'existe plus que quatorze bureaux de commissionnaires; il est urgent de les remplacer promptement par des bureaux auxiliaires, et c'est à quoi l'administration du mont-de-piété doit songer.

Si par le seul fait de son action le mont-de-piété peut faire disparaître ces intermédiaires onéreux, il n'en est pas de même en ce qui concerne les commissaires-priseurs; à l'égard de ceux-ci, la loi du 27 ventôse an IX est formelle. — « Article 1er. A compter du 1er floréal prochain, les prisées des meubles et ventes publiques aux enchères d'effets mobiliers qui auront lieu à Paris seront faites exclusivement par des commissaires-priseurs vendeurs de meubles. — Article 2. Il est défendu à tous particuliers, à tous autres officiers publics de s'immiscer dans lesdites opérations qui se feront à Paris. » Le texte est fort clair, et ne peut donner lieu à aucune con-

troverse. Le mont-de-piété est donc forcé de faire faire la prisée et les ventes par les commissaires, d'où il résulte une surcharge de 4 pour 100, qui dans un espace de vingt ans, de 1850 à 1869, a coûté au public 4,886,313 francs (1). Que la loi ait agi avec sagesse en créant des agens privilégiés responsables qui impriment aux ventes d'objets mobiliers une authenticité parfaite, ceci n'est pas discutable; mais le mont-de-piété, placé directement sous la surveillance de l'état, soumettant les actes de sa gestion au contrôle de la cour des comptes, ayant été institué pour prêter sur nantissement au taux le plus bas possible, offrant des garanties aussi sérieuses que n'importe quel établissement de crédit, doit échapper à cette nécessité qui grève l'intérêt des emprunteurs sans aucun profit pour eux. Il faut que le mont-de-piété soit reconnu apte à opérer lui-même la prisée et la vente; il le fera à ses risques et périls, par ses propres employés, qui sont passés maîtres en l'art de l'appréciation. Ce sera pour lui un surcroît de travail et de responsabilité; mais il en retirera un bénéfice moral qui a bien son importance, s'il aide au soulagement de la partie nécessiteuse de la population de Paris.

On ferait bien aussi de rapporter le décret impérial du 12 août 1863; il n'a aucune raison d'être, car on n'en respecte que la lettre, et l'on sait en fausser l'esprit. Le chef-lieu et les succursales ne peuvent faire aucun prêt dépassant 10,000 francs; les bureaux auxiliaires sont limités à un maximum de 500. Il est facile de deviner ce qui se passe. On apporte un lot de diamans qui vaut 50,000 fr.; on le divise en cinq nantissemens distincts, qui sont engagés successivement, séance tenante, au même guichet. Puisqu'il est aisé d'éluder les prescriptions de la loi, puisque chacun y prête la main, puisque le commissaire-priseur, l'emprunteur, le mont-de-piété, sont d'accord pour tourner la difficulté, que le seul résultat du décret est de faire libeller un plus grand nombre de paperasses, pourquoi ne pas revenir tout simplement aux usages qui ne déterminaient aucune réserve au prêt consenti?

Lorsque l'on discuta la loi de 1851, l'intention évidente des législateurs était d'affranchir le mont-de-piété et de lui donner une existence indépendante; cela ressort de l'article 5. — « Les monts-de-piété conserveront en tout ou partie, et dans les limites déterminées par le décret d'institution, leurs excédans de recette pour former ou accroître leur dotation. Lorsque la dotation suffira tant à couvrir les frais généraux qu'à abaisser l'intérêt au taux légal de

(1) La somme intégrale est de 5,539,581 fr.; mais il convient d'en déduire 653,268 fr. versés par les commissaires-priseurs pour erreur d'évaluation.

5 pour 100, les excédans de recettes seront attribués aux hospices ou autres établissemens de bienfaisance. » — C'était parler d'or et dénouer d'une façon aussi libérale qu'intelligente une situation réellement fausse et pénible; mais, par une contradiction qu'il est bien difficile de s'expliquer, l'article 9 détruit radicalement l'article 5. — « Les dispositions du titre I[er] seront immédiatement applicables à ceux des monts-de-piété existans qui ont été fondés comme établissemens distincts de tous les autres. » — Or le mont-de-piété de Paris n'est point « distinct » des hospices, auxquels il appartient : il recommença donc à être le gagne-petit de l'assistance publique.

Cette question reviendra prochainement devant l'assemblée nationale, qui le 31 mai 1872 a été saisie d'un nouveau projet de loi destinée à remplacer les prescriptions illusoires de 1851. Il faudra se garder alors de retomber dans la même faute, n'avoir exclusivement en vue que l'intérêt de l'emprunteur, et, tout en maintenant le mont-de-piété sous la direction hiérarchique de la préfecture de la Seine et du ministère de l'intérieur, l'affranchir une fois pour toutes et de la suzeraineté des hospices, qui l'empêchent de capitaliser son épargne, et de l'obligation d'avoir recours aux commissaires-priseurs, dont l'inutile intervention augmente le taux d'un intérêt déjà fort lourd. Moralement, il est au moins étrange que les nécessiteux fournissent aux besoins des indigens; matériellement on doit rechercher tous les moyens pratiques de dégrever le prêt. Si le mont-de-piété de Paris voyait tomber ainsi les entraves qui le paralysent trop souvent, il pourrait alors bâtir les quatre succursales qui lui manquent pour obéir aux injonctions du décret constitutif de l'an XII, remplacer les commissionnaires par des bureaux administratifs, et, supprimant les droits de manutention et de garde qui exhaussent l'intérêt exigé jusqu'au taux usuraire de 9 pour 100, ne plus offrir cette anomalie au moins singulière d'un établissement public toujours en contradiction flagrante avec la loi (1).

MAXIME DU CAMP.

(1) Loi du 3 septembre 1807 : « Article 1[er]. L'intérêt conventionnel ne pourra excéder en matière civile 5 pour 100, ni en matière commerciale 6 pour 100, le tout sans retenue. — Art. 2. L'intérêt légal sera, en matière civile, de 5 pour 100, et en matière de commerce de 6 pour 100, sans retenue. »

LES

MISSIONS EXTÉRIEURES

DE LA MARINE

III.

LA STATION DU LEVANT.

II.

LES TROUBLES DE SMYRNE. — LE PACHA DE CÉSARÉE. L'AMIRAL HALGAN (1).

I.

Il était dans la destinée de l'empire ottoman d'être toujours surpris par les insurrections. La doctrine du fatalisme exclut nécessairement l'idée d'une police vigilante, et les Turcs sont tout à la fois une race violente et une race paresseuse. Le secret des Grecs avait été bien gardé. Quelques soulèvemens partiels indiquèrent l'approche de la crise dès la fin du mois de mars 1821; le 2 avril, le soulèvement était général. Les propriétaires timariotes (2) se virent subitement attaqués et attaqués sur tous les points à la fois; ils furent frappés sans merci, dépouillés sans remords. En moins d'un mois, une population de 20,000 âmes, dispersée dans les campagnes de la Grèce, avait disparu. L'extermination, assure-t-on, fut préméditée; elle entrait dans les plans et dans les calculs de l'hétairie.

(1) Voyez la *Revue* du 15 décembre 1872.

(2) Soldat turc auquel le sultan a fait une concession de terres qui entraîne certaines charges militaires.

Hommes, femmes, enfans, l'éruption du volcan n'avait rien épargné. Trois mille fermes au moins étaient réduites en cendres, des villages naguère florissans n'offraient plus que des monceaux de ruines, et sur ces débris les klephtes agenouillés unissaient leurs voix à celle des popes pour célébrer un si rapide et si complet triomphe. Quelques familles turques avaient échappé par la fuite au massacre; elles trouvèrent un refuge à Tripolitza et dans les forteresses du littoral. Encore incapables d'affronter leurs ennemis en plaine, les Grecs se bornèrent à cerner ceux qu'ils n'avaient pas réussi à surprendre. Ils se rassemblèrent sur les hauteurs et attendirent patiemment que la faim leur livrât de nouvelles victimes. Dans cet âge de barbarie que les poètes seuls ont le droit de regretter, les vêpres grecques ont un précédent, les vêpres siciliennes; mais à l'époque historique où nous sommes arrivés on ne trouvera que les noirs de Saint-Domingue et les musulmans du Bengale qui aient poursuivi la domination étrangère avec cette fureur implacable.

En tout pays, de semblables excès eussent amené de sanglantes représailles; en Turquie, ils devaient nécessairement raviver la férocité d'un peuple qui s'est toujours montré impitoyable, parce que ses croyances, non moins que son tempérament, le rendent insensible au spectacle des souffrances humaines. Les cruautés juridiques ordonnées par le sultan Mahmoud, les désordres que son gouvernement toléra, lui ont valu, de la part des Grecs, le surnom de *boucher*. On a cru qu'il avait le goût du sang, et qu'il devait savourer avec un secret plaisir les vengeances dont il donnait l'affreux spectacle à ses sujets. Frère et cousin de souverains étranglés, Mahmoud n'avait que le sentiment de sa conservation; il n'obéissait qu'à l'instinct de son impuissance. L'autorité des princes ottomans n'a jamais été aussi absolue que les formes asiatiques dont elle s'enveloppait pouvaient le faire croire. Ce despote, que la diplomatie ne voyait qu'environné de pompe et de terreur, sur les droits duquel l'Europe se faisait de si singulières illusions, n'était en réalité que l'instrument aveugle, l'esclave docile et tremblant des passions de son peuple. Ses décisions les plus solennelles devaient être soumises à la sanction du mufti. Elles seraient restées sans vertu, si un *fetva* ne les eût déclarées conformes aux prescriptions du Coran. La même corporation avait concentré dans ses mains les fonctions du prêtre et celles du magistrat. Exagérant le rôle de nos anciens parlemens, elle pesait à la fois sur la politique extérieure et sur l'administration intérieure de l'état. Vis-à-vis des fantaisies impérieuses du souverain, son chef, le grand mufti ou cheik-ul-islam, aurait eu plus qu'un droit d'enregistrement, il aurait exercé un droit de contrôle. Les premiers massacres

dont on eut connaissance à Constantinople furent ceux de Iassi et de Galatz, accomplis en Moldavie le 5 mars 1821. Le peuple à l'instant s'émut; le divan s'assembla, et on commença d'agiter au sein du conseil l'éternel projet d'exterminer toute la population grecque. Le mufti consulta le livre sacré. « Il ne vous est point permis, dit-il, de verser le sang de l'innocent et de confondre sa cause avec celle du coupable. » Le divan s'inclina, mais le clergé et la ville murmurèrent. L'irritation croissant avec les nouvelles désastreuses qui arrivaient chaque jour des provinces, la sentence du cheik-ul-islam fut respectée; le cheik-ul-islam lui-même fut déposé et banni. Quelques jours après, les persécutions commencèrent.

Le 16 avril, le drogman de la Porte, Mourousi, fut exécuté dans son costume officiel. Plusieurs Grecs de distinction eurent le même sort. Le 22 avril, le patriarche Gregorios fut conduit au supplice. A minuit, le prélat, entouré de son clergé, célébrait dans la cathédrale le service du dimanche de Pâques; au point du jour, il était pendu à la porte de sa demeure. Le corps du patriarche resta ainsi exposé pendant trois fois vingt-quatre heures; les Turcs le livrèrent ensuite aux Juifs, qui le traînèrent ignominieusement dans les rues et l'allèrent jeter, comme un animal immonde, à la mer. Frappés de terreur, les Grecs ne bougèrent pas. Le soir même de l'exécution, le grand-vizir parcourut les rues du Phanar, accompagné d'un simple tchaous.

Ce ne fut pas une révolution grecque, ce fut une émeute turque qui, sous l'impression causée par ce meurtre, faillit éclater à Constantinople. On ne satisfait pas avec quelques gouttes de sang la passion populaire, on l'excite. Tremblant pour sa propre vie, le sultan dut céder aux exigences d'un clergé et d'une soldatesque fanatiques. Il leur abandonna les quartiers de la capitale et les villages qu'habitaient les chrétiens. Pendant trois semaines, des bandes de la plus basse populace, guidées par les janissaires et par les agens de l'uléma, parcoururent la ville et les environs du Bosphore, pillant et égorgeant les raïas. A Andrinople, à Salonique, à Cos, à Rhodes, en Crète, à Chypre, partout où il y avait des Grecs, on eut à signaler de semblables violences; à Smyrne, l'existence des Européens eux-mêmes fut en péril. Le sultan s'était cru obligé d'appeler, dans cette crise suprême, tous les Osmanlis à la défense de la foi. Il avait, par une proclamation que lui reprocha très vivement et très justement la diplomatie, convié les disciples de l'islam à se réunir, à s'armer, à vivre désormais sous la tente, comme l'avaient fait autrefois leurs ancêtres. Dans toute l'Asie-Mineure, des bandes à demi sauvages répondirent à cet appel. Les milices de l'Anatolie vinrent camper aux portes de Smyrne. C'était un contingent tout trouvé pour l'expédition que l'on préparait dans ce port contre les rebelles

du Péloponèse; 3,000 hommes furent immédiatement embarqués sur des bâtimens de commerce, dont on confia l'escorte à un brick algérien. Des corsaires grecs furent malheureusement signalés à l'entrée du golfe. Il n'en fallut pas davantage pour que les troupes qui allaient faire voiles demandassent à être remises à terre. Leurs chefs eurent la faiblesse de les laisser débarquer, et ces soldats étrangers furent bientôt les maîtres dans la ville. C'en était fait de la communauté grecque, peut-être même de la colonie franque, s'il n'y eût eu à Smyrne un consul de France énergique et une station française. Cette station, placée sous les ordres du capitaine de frégate Lenormant de Kergrist, était peu considérable; elle ne se composait que de deux bâtimens, la corvette l'*Écho* et la gabare la *Lionne*. Le dévoûment du consul-général de France, M. David, et la vigoureuse attitude des officiers dont il invoqua le concours suppléèrent à l'insuffisance de nos forces. « Le capitaine de Kergrist, écrivait quelques mois plus tard le contre-amiral Halgan, a sauvé par sa fermeté une population tout entière. » — « Le sang-froid, le caractère plein de dignité et de grandeur déployés par M. le consul-général de France, écrivait de son côté le capitaine de Kergrist, m'ont pénétré d'admiration. »

Le 15 avril, un courrier arriva de Constantinople. Les bruits les plus alarmans circulèrent aussitôt. Les Grecs crurent que les autorités ottomanes avaient reçu contre eux un firman foudroyant. Quelques coups de fusil tirés par des galiondjis leur parurent le signal du massacre; ils se précipitèrent en foule vers le bord de la mer. De leur côté, les Turcs, à la vue de ce tumulte, s'imaginèrent que les Grecs venaient de se révolter; ils coururent aux armes. Pendant ce temps, les femmes et les enfans, s'échappant des maisons turques aussi bien que des maisons grecques, fuyaient de toutes parts, affolés, éperdus. La terreur générale s'étendit jusqu'aux Francs; les uns s'enfermaient dans leurs magasins voûtés, les autres allaient demander asile à quelque navire européen. Bientôt heureusement, les Francs et les Turcs revinrent de leur panique; quant aux Grecs, ils continuèrent à s'embarquer et à fuir. Ceux qui ne purent trouver place sur les bâtimens étrangers, ou qui ne réussirent pas à gagner le large sur quelque bateau du pays, demeurèrent entassés avec leurs familles dans les embarcations mêmes qui les avaient transportés en rade. Fort émues de cette situation, les autorités de Smyrne s'assemblèrent et tinrent un grand divan. Les consuls furent invités à y assister. Le mollah prit le premier la parole. « Le refuge, dit-il, que les raïas trouvent sur les bâtimens des Francs les encourage à déserter leurs maisons et à s'abandonner à de vaines frayeurs. Ces embarquemens continuels font murmurer le peuple. Je demande formellement qu'on oblige

les raïas à débarquer des navires européens. » Le mousselim, l'ayan-bachi, le serdar des janissaires, appuyèrent avec énergie cette demande. Le consul-général de France se chargea d'y répondre. M. David avait longtemps résidé en Bosnie; il connaissait à fond le caractère des Turcs, et parlait avec facilité leur langue. Son expérience, son ascendant personnel, son courage et plus encore le rôle qu'une tradition presque indélébile continuait de nous attribuer dans le Levant, devaient faire de cet agent français, tant que durèrent les troubles, l'inspirateur des démarches communes, le conseil et l'appui de tous les Européens, le chef incontesté du corps consulaire. M. David promit de renvoyer les raïas à terre, mais il ne s'engagea pas à leur fermer l'entrée des consulats. Les représentans des puissances résidant à Constantinople avaient pris vis-à-vis de la Porte l'engagement de ne favoriser sous aucun prétexte l'émigration des sujets du sultan; ils n'avaient pas aliéné le droit le plus précieux, le plus sacré aux yeux du musulman, celui d'accorder l'hospitalité au malheur.

Les Grecs débarquèrent dans la soirée même; mais ce fut pour inonder les magasins des Francs, les cours des deux églises, le vaste enclos du consulat de France, l'enceinte du consulat d'Angleterre. Aucun d'eux ne se serait aventuré à rentrer dans sa demeure. Les troupes débarquées, les janissaires, les bouchers candiotes, de toutes les corporations turques la plus féroce et la plus redoutée, les soldats et les vagabonds, formant un horrible pêle-mêle, avaient envahi, la menace et l'injure à la bouche, le quartier grec et le quartier franc. Six Ragusais pêchaient non loin du quai; ils furent saisis et amenés au mousselim. Trois furent tués sous ses yeux, en dépit de ses cris, sans égard pour ses protestations; trois autres, couverts de blessures, furent sauvés par la garde et conduits en prison. Le consul d'Autriche, vieillard octogénaire, s'était empressé de les aller réclamer. « Si j'essayais de vous livrer ces malheureux, lui répondit le mousselim, je ne ferais que les jeter en pâture au peuple. Laissez-les où ils sont. Croyez-moi, c'est encore le plus sûr moyen de sauver leur vie. » Pendant plusieurs jours, les assassinats ne cessèrent pas dans Smyrne. Le fanatisme musulman ne s'arrêtait pas à choisir ses victimes : tout infidèle rencontré dans les rues, qu'il fût Franc ou raïa, était égorgé; les négocians les plus respectables se virent menacés de mort jusque dans leurs maisons; la consternation était à son comble. Le commandant en chef des troupes asiatiques, Hassan, pacha de Césarée, fit annoncer le 15 mai aux autorités locales qu'il allait enfin quitter son camp et venir établir sa résidence dans la ville. Cette nouvelle remplit de joie le mousselim. Les consuls le pressaient tous les jours de prendre des mesures sévères pour rétablir l'ordre. « Il ne faut pas trop ti-

rer la corde, répondait ce fonctionnaire prudent; si on ne la ménageait pas, la corde pourrait rompre. Puisque les Grecs ne font aucun quartier aux Turcs, pourquoi nous mettrions-nous en peine de défendre ici les Grecs? » — Il lui suffit d'apprendre que la responsabilité allait passer à une autorité supérieure pour donner accès dans son âme à de moins rigoureux sentimens. « Que le pacha, dit-il au consul de France, fasse seulement retirer ses troupes; je me charge d'avoir raison des turbulens du pays. » Vaine bravade, qui témoignait du moins d'un remords secret et de la satisfaction qu'eût éprouvée ce malheureux Turc à pouvoir triompher de sa propre faiblesse!

II.

C'était un très grand personnage que le pacha Hassan, un pacha à trois queues, un vizir, investi, comme tous les fonctionnaires de ce rang, du droit de vie et de mort. Les consuls lui envoyèrent une députation. Hassan se montra fort étonné de ce qui se passait à Smyrne. — Il allait y mettre bon ordre, et dès ce moment il se portait garant de la sûreté des Européens. — « Puisse cet homme de bien, se disaient entre eux les consuls, demeurer parmi nous jusqu'à la fin de la rébellion! Il ne faut pas moins qu'une autorité comme la sienne pour contenir une grande population dont une moitié veut égorger l'autre. » Pendant une audience assez longue, l'affabilité du pacha ne se démentit pas un instant. Les consuls se confondaient en remercîmens. — « C'est Dieu qui vous a envoyé ici tout exprès, au moment du plus grand danger. Vous avez été le sauveur de Smyrne. — Je ne suis que le moindre des esclaves du sultan, repartit modestement le vizir, un simple passager traversant cette ville; mais il est dans l'essence des pouvoirs qu'a daigné me confier sa hautesse de mettre un terme aux troubles partout où s'exercent mes prérogatives. Si je m'apercevais qu'on voulût éluder mes ordres, je ceindrais mon sabre et j'irais les faire exécuter moi-même. D'un côté, j'offrirais mes bonnes grâces; de l'autre,... la mort. » — Des remercîmens eussent été insuffisans pour reconnaître dignement d'aussi bonnes paroles. Le lendemain, suivant la coutume orientale, le pacha recevait le présent des consuls. Il y en avait un de moindre valeur pour le kiaya-bey et quelques coupons d'étoffe pour les principaux officiers.

Le pacha parut très sensible à cette attention. On ne tarda pas cependant à recevoir certaines informations qui s'accordaient assez mal avec ses promesses. Les imans et les derviches visitaient toutes les nuits les corps-de-garde et les caravansérails. Ils y prêchaient la destruction de tous les infidèles « sans distinction. » Il fallait, di-

saient-ils, « offrir ce sacrifice à Dieu dès les premiers jours du ramazan. » Pour la première fois aux menaces de meurtre, les Turcs joignaient des menaces d'incendie. L'incendie est un mal endémique dans les pays ottomans. Les familles européennes demandèrent à grands cris à s'embarquer. M. David prévint le pacha de Césarée qu'il allait faire approcher du rivage les bâtimens du roi. « Je connais les désordres dont vous vous plaignez, répondit tranquillement le vizir; j'en ai puni les auteurs par les marques de mon indignation. Allez, leur ai-je dit, vous n'êtes pas de vrais janissaires! Je ne reconnais pour tels que ceux qui respectent les ordres du sultan et l'autorité de ses vizirs. Je les ai ainsi congédiés, et déjà ils me font demander leur pardon. Les désordres n'iront pas plus loin. L'édifice était ébranlé, mais j'en ai sondé les fondemens. Soyez tranquille, la maison ne s'écroulera pas. »

Dans les premiers jours du mois de juin, tout avait en effet repris l'aspect de la tranquillité; mais personne ne se fiait à ce calme apparent. On savait trop bien à Smyrne que « le peuple turc est un peuple silencieux et dissimulé, qui prépare de loin ses projets et qui y persévère. » Le départ d'un bâtiment grec naviguant sous pavillon russe servit de prétexte aux perturbateurs, et vint tout remettre en question.

Un château-fort dont le mur extérieur a le pied dans la mer commande l'étroite entrée du golfe de Smyrne. La garnison de ce château s'était mutinée. Le pacha envoya le commandant de sa cavalerie, le delhi-bachi, pour la faire rentrer dans le devoir. Elle déclara qu'elle ne se soumettrait pas, et qu'elle entendait ne s'en remettre qu'à elle-même du soin d'empêcher les chrétiens d'envoyer des vivres, des munitions et des renforts aux rebelles. Elle le dit, et elle tint parole. Quand le navire russe voulut sortir du golfe, le canon du château le contraignit de retourner en rade. Le bruit se répandit sur-le-champ dans Smyrne que sans cet acte de vigueur 150 raïas, embarqués sur le bâtiment suspect, auraient été se joindre aux insurgés de la Morée. En moins d'une heure tous les janissaires furent sur pied. Ils accusaient le mollah (le grand-juge), le naïb (son lieutenant), le bach-ayan (le maire), le grand-douanier lui-même, de s'être laissé corrompre et d'avoir favorisé le départ des giaours. Peu satisfaite des explications qui lui furent données, le 16 juin la soldatesque mit le mollah en pièces. Elle immola du même coup le naïb et le bach-ayan; quant au chef de la douane, parvint à s'échapper.

Ces meurtres eurent leur effet ordinaire; loin d'assouvir la rage des émeutiers, ils la portèrent à son comble. Ivres de sang, ces furieux se présentèrent devant le consulat de France. Près de deux mille individus s'y étaient réfugiés. Le kavas du consulat osa s'op-

poser seul aux efforts de cette troupe qui voulait pénétrer dans l'enceinte consulaire. Il se plaça résolûment sur le seuil de la porte. De l'intérieur, on cherchait à fermer les deux battans derrière lui; les assaillans repoussaient ces battans avec le canon de leurs fusils. Sur ces entrefaites apparut le consul; averti par le bruit, il s'était empressé de revêtir son uniforme. Quand il se présenta devant cette multitude effrénée, on l'accueillit par une décharge de mousqueterie. Tirée en l'air, à la turque, cette décharge ne blessa heureusement personne. Pendant ce temps, le pavillon du consulat avait été amené à mi-mât en signe de détresse. Les bâtimens du roi envoyèrent immédiatement à terre leurs chaloupes armées. Ce secours, la ferme contenance du consul, son langage conciliant, le café qu'il fit apporter, calmèrent à demi les janissaires. Ils consentirent à laisser embarquer les femmes, les enfans, les vieillards et les prêtres. Pendant quatre heures, secondé par son drogman, M. Pierre Maracini, par son secrétaire, M. Sommaripa, le consul de France présida en personne à l'embarquement. On vit alors, — tant le cœur de l'homme est étrange, — des Turcs soutenir d'un bras ensanglanté les femmes toutes tremblantes dont ils venaient peut-être d'égorger les maris, on les vit aider ces malheureuses à porter leurs paquets, et quand les embarcations s'éloignaient près de couler bas sous leur charge, c'étaient encore eux qui prenaient les enfans restés sur le rivage pour les remettre aux bras tendus des mères. On craignait beaucoup que les Turcs ne se portassent pendant la nuit à quelque violence; mais la nuit fut remplie par les repas et par les prières du ramazan. En général, les Turcs ne font leurs expéditions que de jour. « La nuit est encore sacrée aujourd'hui en Asie, comme elle l'était du temps d'Homère. »

Que faisait pendant ce temps le pacha de Césarée, ce pacha qui avait si bien sondé les fondemens de l'édifice? « Renfermé dans sa maison, nous dit le rapport officiel de M. David, il n'osait pas même la parcourir. » Le mousselim s'était caché. Le serdar seul se montrait encore, mais on lui avait mis deux fois le pistolet sur la poitrine. Toutes les autorités étaient muettes ou n'existaient plus. Le 18 juin, les consuls étrangers s'embarquèrent avec leurs familles et leurs nationaux. Les bâtimens de guerre anglais et français qui se trouvaient en ce moment sur rade, l'*Écho* et la *Lionne*, commandés par le capitaine de frégate de Kergrist et le lieutenant de vaisseau Robert, la *Medina*, sous les ordres du capitaine Hawkins, de la marine britannique, vinrent s'embosser le long des quais de la ville franque. Cette fuite de tous les Européens, la clôture des consulats, le rapprochement des corvettes, le sentiment de frayeur qu'inspira aux femmes turques la vue des deux bâtimens français, qui à l'entrée de la nuit illuminèrent leurs sabords, tout cet appa-

reil « déplorable et terrible » fit reculer les malveillans. Les soldats se bornèrent à piller quelques maisons grecques et à égorger les malheureux que la fatalité plaça sur leur passage.

Les janissaires avaient remplacé le mollah, le naïb et le bach-ayan; ils avaient également choisi de nouveaux chefs pour leurs régimens. Le serdar, seule autorité qu'ils n'eussent pas renversée, se mit en relations avec les consuls; il s'engageait à rétablir l'ordre, si l'on consentait à laisser visiter par les nouveaux chefs des janissaires le bâtiment dont le départ avait occasionné tout ce tumulte. Le consul de Russie, M. Destunis, céda aux instances de ses collègues. Les Turcs firent eux-mêmes l'appel des passagers sur la présentation des passeports. Ils crurent reconnaître pour raïas une centaine d'hommes et une cinquantaine de femmes et d'enfans; mais le consul de sa majesté britannique, M. Werry, parvint à les convaincre que « tous ces gens-là, provenant des sept îles, ainsi que le constatait leur passeport, ne pouvaient être considérés comme sujets du sultan, puisqu'ils appartenaient au roi d'Angleterre. » Cette explication trouva grâce devant la soldatesque, flattée dans son orgueil par la condescendance qu'on lui avait montrée. Les janissaires déclarèrent que désormais la tranquillité ne serait plus troublée; ils demandaient en retour que le consul de France donnât l'exemple de la confiance et fît descendre à terre sa famille et ses nationaux. M. David ne mit qu'une condition à son consentement : il exigea que les engagemens pris fussent ratifiés en présence de tous les consuls réunis et sous la garantie de toutes les autorités assemblées. Le soir même, le serdar, le mousselim et quelques autres personnages de marque étaient convoqués chez le pacha. Le corps consulaire fut introduit. « Que voulez-vous? » demanda Hassan d'un ton sec.

Le consul de France prit la parole. « On a manqué trois fois aux promesses qu'on nous avait faites, dit-il. Nous ne venons pas, comme des enfans crédules, réclamer la répétition de ces vains engagemens. Il nous faut des garanties plus sérieuses. Nous désirons que les nouveaux odgiaklis prêtent entre les mains du représentant de leur souverain le serment de maintenir l'ordre public et de punir quiconque essaierait de le troubler.

— Vous avez entendu, dit alors le pacha, s'adressant aux chefs silencieusement rangés en face de lui. Les odgiaklis avaient retiré leurs promesses, parce qu'on leur avait donné des sujets de plainte qui aujourd'hui n'existent plus. Promettons-nous aux consuls de maintenir la tranquillité dans Smyrne?

— Oui, seigneur, répondirent à la fois tous les janissaires en portant la main à leur front.

— Promettons-nous de punir quiconque se livrerait à des violences illégales?

— Oui, seigneur.

— Promettons-nous de maintenir parmi les janissaires la discipline et l'honneur militaire?

— Oui, seigneur.

— Promettons-nous de faire respecter les Francs, sujets des rois amis de notre magnifique sultan?

— Oui, seigneur.

— De protéger les raïas tant que la Porte n'aura pas ordonné leur châtiment?

— Oui, seigneur.

— En échange des promesses qui viennent d'être faites, ajouta le pacha, nous demandons à notre tour aux consuls de renvoyer dans leurs habitations les raïas qui se sont réfugiés dans les maisons des Francs.

— Nous y consentons, répondit le consul de France, après avoir pris l'avis de ses collègues; mais, pour que ces familles tremblantes regagnent leur domicile avec quelque confiance, il est nécessaire qu'une proclamation les rassure.

— Des proclamations! répliqua vivement le pacha. Les raïas y croyaient autrefois! Aujourd'hui ils n'écoutent plus le crieur public. J'ai chargé leur archevêque et leurs primats de les engager à rentrer dans leurs demeures. Ces exhortations auront plus d'effet que toutes mes paroles. »

Ainsi finit cette cérémonie des promesses. En d'autres temps, l'engagement eût été tenu pour sacré; mais les sermens des Turcs n'avaient plus de valeur. Triste effet et symptôme infaillible de leur décadence morale!

La garnison du château ne s'était pas seulement arrogé le droit de ne laisser sortir aucun bâtiment sans l'avoir préalablement soumis à la visite, elle retenait en dehors de la passe les navires de guerre qui se présentaient pour entrer en rade. On s'était résigné à subir cette exigence, tenant avant tout à ne fournir aucun prétexte au désordre; mais le consul de France et le consul d'Angleterre s'en plaignaient avec amertume. « Prenez garde, disaient-ils au pacha. Un pareil acte est regardé par toutes les nations comme un commencement d'hostilités. Que dira le grand-seigneur quand il saura que vous l'avez mis dans une fausse position vis-à-vis de deux grandes puissances? Il ne pourra s'en prendre qu'à vous du refroidissement de leur amitié. — Mes amis, répondait Hassan, je vais vous parler à cœur ouvert. Je sens très bien la vérité de ce que vous me dites; mais je ne suis plus ici le maître. Si j'admets

un seul bâtiment de plus, je suis à l'instant immolé. De misérables Juifs ont mis dans l'esprit de la populace des soupçons extravagans. Il n'est pas en mon pouvoir d'éclairer ce peuple abusé; le tenter seulement serait m'exposer à toutes ses fureurs. »

Le 8 juillet, le consul de France s'était de nouveau rendu chez le pacha. Les gabares la *Nantaise*, la *Lamproie*, la *Chevrette* et la *Truite*, la flûte le *Golo*, la goëlette l'*Estafette*, la corvette de charge la *Bonite*, la frégate la *Jeanne d'Arc*, commandée par M. le vicomte de La Mellerie, s'étaient vu successivement refuser l'entrée de la rade. M. David insistait pour qu'on levât enfin cette interdiction. « Que voulez-vous? lui disait avec une apparente bonhomie l'artificieux pacha de Césarée, on se souvient encore à Smyrne de l'expédition d'Égypte. » L'ambassade de France à Constantinople avait été avertie de ces difficultés. M. le vicomte de Viella, qui remplissait les fonctions de chargé d'affaires depuis le départ de M. le marquis de Rivière, rappelé en France au mois d'octobre 1820, s'était mis immédiatement en campagne. Un firman de la Porte avait prescrit au pacha « de veiller soigneusement à la sûreté des Francs. » L'ambassadeur d'Angleterre obtenait pour le même objet une lettre du grand-mufti. Le pacha restait sourd à toutes ces démarches. Pour lui, il n'y avait qu'un moyen de protéger les Francs : c'était de contenter les Turcs. Voulait-on voir se renouveler les scènes déplorables qui avaient jeté le trouble et le deuil dans Smyrne, on n'avait qu'à donner l'ordre aux navires français de forcer l'entrée de la rade.

Pendant que le consul et le pacha discutaient ainsi avec véhémence, deux lettres arrivèrent au palais, venant toutes deux du château de mer. L'une, confiée à un reis algérien, avait été écrite par le disdar (commandant du château) et était adressée au pacha; l'autre avait été apportée au consul par un officier de la *Jeanne d'Arc*. Les deux messagers furent introduits en même temps et s'expliquèrent avec une égale chaleur. L'affaire qui les amenait à Smyrne était des plus graves. Jamais il ne s'en présenta où les droits imprescriptibles de l'humanité eussent plus de peine à se mettre d'accord avec les exigences du droit des gens. Voici en quelques mots de quel incident il s'agissait. Un bâtiment sarde, commandé par un capitaine esclavon, le capitaine Zibilich, avait été mouiller à l'embouchure de l'Hermus. Là, pendant plusieurs jours, il avait embarqué à son bord des raïas fugitifs. C'était une spéculation interdite sous les peines les plus sévères à tous les navires de commerce. Aux termes de la convention diplomatique conclue à Constantinople, le bâtiment qui s'y livrait ne s'exposait à rien moins qu'à être séquestré. Découvert à son mouillage suspect par

une goëlette algérienne, le capitaine sarde n'évita la capture qu'en allant se réfugier sous le canon des bâtimens français. Étions-nous fondés à lui maintenir notre protection? Le débat fut vif, mais en présence d'un texte trop formel il fallut bien céder. Les Turcs furent autorisés à exercer leur droit de séquestre. « Ils célébrèrent cette prise comme un éclatant triomphe, et il fut tiré, à l'entrée du brick sarde dans la rade, plus de coups de canon qu'on n'en eût tiré en France ou en Angleterre pour la capture de toute une escadre. » Le pacha promettait la plus grande indulgence. « Il avait, disait-il, quatre firmans successifs qui prononçaient la peine de mort contre tout raïa arrêté dans sa fuite. Par égard pour la protection de la France, dont ces criminels avaient joui un instant, il leur laisserait la vie; il leur épargnerait même les rigueurs de la prison, et se contenterait de les distribuer dans des maisons turques. »

Ces paroles étaient-elles sincères? On avait tout sujet de le croire après les ordres venus de Constantinople. Le mufti n'avait pas seulement recommandé au pacha d'assurer par tous les moyens possibles la tranquillité des Francs : il l'avait engagé aussi à user de son influence en faveur de ces pauvres raïas « qui vivaient de leur travail et de leur industrie. » Il semblait donc que des dispositions plus clémentes fussent à la veille de prévaloir dans les conseils de la Porte; mais ce n'était pas le sultan ou ses conseillers qu'il eût fallu convaincre, c'eût été ce peuple fanatique que de nouveaux malheurs et de nouvelles humiliations venaient à chaque instant aigrir. Le 26 juillet, le courrier de Constantinople arriva de grand matin; il apportait à Smyrne l'annonce du départ du ministre russe, le baron Strogonof. La guerre avec la Russie semblait imminente; il avait fallu renforcer les garnisons des forteresses du Danube, menacées par des concentrations de troupes en Bessarabie. Le pacha d'Acre était en rébellion; les Druses avaient pris les armes, les cités saintes de La Mecque et de Médine étaient de nouveau inquiétées par les Wahabites; le sultan avait dû déclarer la guerre au shah de Perse, qui ne cessait de faire des incursions dans les provinces orientales de l'empire. C'en était trop pour la populace de Smyrne. Elle s'ameute et se porte en foule vers les abords du palais. Un sultan en pareille occurrence eût jeté par-dessus les murs du sérail la tête de son vizir. Le pacha n'hésita pas un seul instant à sauver sa vie en prenant celle des infidèles. Le peuple et ses propres soldats, depuis quelque temps, l'accusaient de tiédeur; il voulut donner un sanglant démenti à ce bruit fâcheux. Le capitaine Zibilich était retenu en prison avec tous les hommes de son équipage. Le pacha les en fait sortir; on garrotte ces malheureux, on les livre au bourreau, et sur le marché public on leur coupe la tête. Deux matelots es-

saient de s'échapper, ils sont massacrés par la populace. Hassan-Pacha avait promis de traiter les marins sardes comme ses hôtes. «Son hospitalité, écrivait M. David transporté d'indignation, presque fou de douleur, a été l'hospitalité de Polyphème.» Les Grecs dont la tentative d'évasion avait été la cause première de ce drame sinistre ne pouvaient, quand les Européens étaient ainsi frappés, espérer de la pitié des Turcs un sort moins rigoureux. Le pacha les fit égorger dans les journées du 27 et du 28 juillet. Ces infortunés reçurent du moins la sépulture; les Européens avaient eu l'horrible distinction d'être livrés aux Juifs et jetés comme des chiens dans les flots.

Cette dernière infamie fut la goutte d'eau qui fit déborder le vase. A dater de ce jour, les agens européens comprirent qu'il n'y avait plus, avec des autorités aussi faibles que perfides, de ménagemens diplomatiques à garder. L'appareil de la force pouvait seul contenir les passions de la foule, intimider le mauvais vouloir des vizirs, rendre la sécurité et la paix à une ville où depuis trois mois régnait la terreur. Le 28 juillet à midi, la frégate la *Guerrière*, portant le pavillon du contre-amiral Halgan, venait jeter l'ancre devant les quais de Smyrne. Les gens du château avaient voulu l'arrêter par des démonstrations hostiles; « l'amiral leur montra le pavillon du roi, leur cria *France!* et passa outre. » Le 2 août, sept bâtimens français étaient réunis sur rade. Quels que fussent désormais les embarras de l'empire du sultan, les succès des troupes grecques en Morée, les triomphes obtenus par les flottes hydriotes ou par les brûlots d'Ipsara; les Francs de Smyrne pouvaient dormir tranquilles; ils n'auraient plus à payer de leur sang les échecs infligés aux armes ottomanes.

III.

Les troubles de Smyrne étaient un symptôme dont un observateur intelligent ne pouvait manquer de tenir compte. Les Turcs avaient été surpris par les insurgés; mais il eût été puéril de s'imaginer qu'ils allaient souscrire à l'indépendance de la Grèce avant d'avoir mis toutes leurs ressources en œuvre et d'avoir tenté les plus grands efforts pour triompher de la rébellion. Le reptile engourdi qu'on approche d'un foyer ardent ne tarde pas à recouvrer ses forces et à dérouler ses anneaux. L'indignation avait rendu aux Turcs toute l'âpreté native des premiers Osmanlis; c'était donc une lutte à outrance qui allait s'engager entre la Turquie et la Grèce.

Exaltés par leurs premiers succès, aspirant de tous leurs poumons le grand air de la liberté, les insurgés du Magne et du Pélo-

ponèse avaient fait annoncer aux puissances chrétiennes, par l'organe de leur chef, le bey Petro Mavro-Michali, que, dût le secours de l'Europe leur faire faute, dût la fortune inconstante les trahir, « ils ne retourneraient jamais sous le joug du sultan. » Ce serment a été tenu, mais on sait à quel prix! L'histoire n'a pas d'exemple d'aussi durs sacrifices, d'épreuves aussi cruelles, d'une persévérance aussi longue. Ce qui a valu aux Grecs l'intérêt de tous les nobles cœurs, la sympathie de toute âme généreuse, ce n'est pas seulement la justice de leur cause, c'est la ténacité qu'ils ont mise à la soutenir. Pour combattre et pour se détruire, les hommes, au temps où nous vivons, ont besoin de deux choses : d'une organisation qui leur permette de combiner leurs efforts, et de capitaux qui leur fournissent les moyens de les prolonger. Si l'argent a été appelé le nerf de la guerre, c'est bien moins parce qu'il faut de l'argent pour se procurer des armes que parce que sans argent on ne saurait retenir longtemps rassemblées sous les drapeaux ces masses humaines enlevées à l'atelier ou à la charrue, qui ne tirent plus du sol, mais attendent d'une administration prévoyante leur subsistance. Tout l'enthousiasme du monde ne saurait suppléer le pain quotidien. C'est là un point qu'il importe de ne pas perdre de vue, si l'on ne veut juger trop sévèrement les défaillances apparentes des insurgés, la dispersion subite de leurs armées et de leurs flottes, leurs alternatives de succès et de revers. L'organisation de la Turquie était arriérée; son système financier était détestable; la Grèce, elle, n'avait ni organisation ni finances.

Si rapide qu'eût été le déclin de l'empire, les forces que le sultan pouvait rassembler contre l'insurrection ne laissaient pas d'être encore excessivement redoutables pour une population sans crédit, sans réserve métallique, n'ayant d'autre lien que sa religion et sa langue, dispersée sur deux continens et dans deux archipels, déshabituée enfin par un long esclavage du métier des armes. La Turquie barbare de 1821 n'avait pas les ressources et les moyens d'action de la Turquie à demi civilisée de 1854 ; elle en avait d'autres, dont il faut cependant tenir compte, et qu'un exposé très sommaire fera suffisamment apprécier.

La perception des impôts, — il semble presque inutile de le rappeler, tant la chose est connue et presque proverbiale, — donnait lieu en Turquie à une foule d'abus. Jamais les agens du fisc ne trouvèrent plus nombreuses et plus faciles occasions de fraudes; mais l'abus financier le plus grave était celui dont le gouvernement lui-même n'hésitait pas à se rendre coupable. Chaque fois que quelque nécessité politique le prenait à l'improviste, le grand-seigneur, pour sortir d'embarras, employait un de ces expédiens honteux familiers aux souverains d'autrefois, mais qu'aurait répudiés au

XIXe siècle la conscience des princes les moins scrupuleux : il altérait le titre de ses monnaies. C'est ainsi que dès 1804 il avait fait descendre le change de la piastre turque de 5 francs à 2 fr. 50. Nous avons vu en 1840 cette monnaie d'argent tomber au taux du réal espagnol, 25 centimes; — en 1821 le commerce extérieur ne l'acceptait déjà que pour la valeur intrinsèque d'un alliage où le cuivre tendait à figurer presque seul. Diminués par l'incurie, détournés par l'infidélité, compromis par des mesures déloyales, les revenus du trésor public, au début des hostilités, ne dépassaient probablement pas le chiffre de 100 millions de francs, et encore, sur ces 100 millions, près de 50 provenaient-ils du karatch, impôt de capitation que supportaient seuls les chrétiens. Les finances de l'empire, par bonheur, ne dépendaient pas uniquement du trésor public. Il existait sous les voûtes du sérail une réserve précieuse, fruit d'une longue épargne, mystérieux amas de richesses qu'alimentaient des recettes distinctes, et que chaque sultan mettait son orgueil à grossir. Cette réserve se nommait le *trésor privé*. On n'y puisait que dans les circonstances d'une gravité tout exceptionnelle; l'insurrection grecque constituait un de ces cas extrêmes où les portes du dernier caveau ne pouvaient hésiter à s'ouvrir. Le sultan était d'ailleurs fondé à compter sur les emprunts qu'il ferait aux biens des mosquées, sur les offrandes volontaires, sur la vente des emplois, sur les produits des amendes et des confiscations, sur toutes les ressources en un mot qu'il eût mises à contribution pour soutenir une guerre étrangère, qu'il pouvait à plus forte raison évoquer quand il avait à étouffer une révolte servile et un soulèvement religieux.

L'argent ne manquerait donc pas au sultan Mahmoud; aurait-il assez de soldats pour garder la ligne du Danube, pour contraindre la Perse à la paix, pour achever la défaite d'Ali, pour faire face à la sédition en Épire, en Morée, dans la Grèce continentale, dans les îles, en Thessalie et en Macédoine? Combien d'hommes, s'il faisait appel au ban et à l'arrière-ban de l'empire, pourrait-il réunir sous les drapeaux? Ni en 1774, ni en 1790, la Porte n'avait pu réussir à mettre plus de 100,000 hommes en campagne. Les relevés officiels présentaient, il est vrai, un état militaire évalué à 180,000 cavaliers, 15,000 canonniers et 220,000 fantassins; mais il y a toujours de grands mécomptes à craindre lorsqu'on en est réduit à faire marcher ses réserves. Ces mécomptes, il n'est pas de puissance au monde qui ne les ait éprouvés; en Turquie, ils s'expliquent sans peine par les énormes distances que les troupes convoquées ont à parcourir. Il n'avait jamais fallu moins de sept ou huit mois pour rassembler une armée ottomane. Si cette armée se trouvait à

la frontière vers la fin du mois d'août, s'il lui restait deux ou trois mois pour combattre, le sultan pouvait être satisfait du zèle déployé par ses timariotes et se dire que les circonstances l'avaient bien servi.

L'organisation militaire de la Turquie n'en resta pas moins jusqu'à la fin du XVIIIe siècle un objet d'admiration pour tout ce qui s'occupait de guerre en Europe. Cent ans plus tard, l'impression était différente. Ces cent années, les Turcs les avaient employées comme Épiménide, ils s'étaient endormis, et qui n'avance pas aujourd'hui rétrograde. Les soldats de l'archiduc Charles, aux prises avec les soldats de Moreau dans la Forêt-Noire, ne nous rappellent guère les cuirassiers de Pappenheim chargeant à Lutzen les gendarmes de Gustave-Adolphe. Il semble au contraire que ce soit de l'armée campée en 1821 sous les murs de Janina qu'il s'agisse, quand on nous parle en 1637 « de ces gens de cheval, les spahis, qui portent la lance, la masse d'armes et le cimeterre, » ou de « ces troupes combattant à pied, armées de mousquets et d'arquebuses incrustées de nacre, » qui se bornent à tirer « le coup du logis, » et immédiatement après « mettent le sabre à la main. » Cette organisation, fort insuffisante pour se mesurer avec des troupes russes ou avec des troupes allemandes, était cependant, il faut bien le reconnaître, mieux appropriée à une guerre dans laquelle on ne devait rencontrer que des bergers, des klephtes ou des armatoles.

La discipline avait faibli sans doute en Turquie. La discipline ne se soutient dans les armées que par l'habitude de la victoire. Cependant si les grands-vizirs de 1668 et de 1715 avaient été soudain rappelés à la vie, ils auraient encore reconnu leurs troupes. Le soldat turc était toujours sobre, ne mangeant que du biscuit et des oignons, ne buvant que de l'eau. Les janissaires, au nombre de 110,000 environ, n'auraient peut-être plus escaladé avec la même audace les murs de l'Acro-Corinthe; mais les Albanais, les Bosniaques, les Croates, étaient toujours les vaillans soldats qu'on avait vus, au XVIIe siècle, inspirant l'admiration « aux vieux gendarmes wallons habitués depuis trente ans aux guerres de Hongrie et des Pays-Bas. » Les chevaux se contentaient de l'herbe qu'ils trouvaient à paître et d'un peu d'orge qu'on leur donnait de deux jours l'un. Les bagages n'avaient pas cessé d'encombrer les routes et de ralentir les mouvemens de l'armée. On comptait encore en 1821, comme en 1637, un cheval de bât pour 10 hommes, un chameau pour 20, destiné à porter les tentes. Les chrétiens étonnés avaient vu jadis en Hongrie, en Pologne et jusque sous les murs de Vienne, des camps de soixante mille tentes, des camps semblables à des villes, avec leurs rues tracées au cordeau; ils auraient

pu en voir sur les rives du Sperchius ou sur les bords du Danube de moins considérables sans doute, mais de non moins bien ordonnés. De tout temps les rigueurs du bivouac ont été insupportables à l'armée turque, et c'est presque toujours dans ses camps que les généraux européens ont dû l'aller attaquer.

Si l'organisation des armées avait peu changé en Turquie, les lois de la guerre y étaient également restées empreintes des féroces habitudes d'un autre âge. Les prisonniers recueillis sur le champ de bataille étaient mis à mort. Dans les villes, les habitans paisibles, les femmes et les enfans, étaient épargnés. On se contentait de les vendre sur la place publique. Chaque tête coupée se payait 5 sequins, et c'était encore la coutume après une mêlée, quand le grand-vizir retournait à sa tente, de ranger sur son passage les têtes que le sabre ottoman avait abattues.

J'ai déjà indiqué au début de ce travail l'immense intérêt qu'il y avait pour les Turcs à conserver leurs communications maritimes. La vaste étendue de l'empire, le manque de routes, l'impossibilité de tirer aucun approvisionnement de pays ravagés, l'importance des places fortes échelonnées sur le littoral, places qu'il fallait promptement ravitailler et secourir, sous peine de les voir bientôt tomber au pouvoir de l'ennemi, tout contribuait à démontrer l'urgence d'équiper et de tenir en mer une flotte supérieure à celle des insurgés.

La Porte possédait des chantiers de construction à Métélin, à Boudroun, à Sinope, à Constantinople. Les vaisseaux du sultan se bâtissaient généralement à peu de frais, car les chantiers étaient voisins des lieux qui produisent les meilleures essences et les bois de mâture venaient en grands radeaux des bords de la Mer-Noire. Un vaisseau construit à Sinope ne coûtait pas, déduction faite des canons et du gréement, plus de 225,000 fr. L'artillerie se composait de canons de bronze, métal que les mines de l'Asie fournissaient à peu de frais au grand-seigneur. Dans la guerre de 1770, la Porte avait mis en mer 14 vaisseaux et plusieurs frégates. Cette escadre fut complétement détruite par les Russes. Un si grand désastre n'empêcha pas les Turcs vingt ans plus tard de rester les maîtres de la Mer-Noire et de bloquer avec 18 vaisseaux de ligne l'entrée du Dnieper.

En 1821, le matériel de la flotte ottomane se composait de 17 vaisseaux réunis à Constantinople, — 4 trois-ponts et 13 vaisseaux de 74, — 7 frégates, 5 corvettes et quelques bricks.

La difficulté était de trouver des équipages. Les Turcs ne sont pas un peuple marin. Tout ce qui exige de l'agilité ou de la vigilance, de l'activité de corps ou de l'activité d'esprit, répugne à leurs allures lentes, à leur indifférence naturelle ou systématique.

Quand les Turcs montaient les vaisseaux du sultan, c'était pour y combattre. Il n'eût certes pas été sans danger de vouloir, comme au temps de Tourville et du chevalier Paul, « les forcer l'épée à la main » sur les ponts qu'ils auraient entrepris de défendre. Les Turcs avaient conservé l'habitude des combats à l'arme blanche, et dans une lutte corps à corps ils auraient retrouvé tous leurs avantages; mais ce qui ne fût jamais entré dans l'esprit d'un capitan-pacha, c'eût été la pensée d'envoyer les plus hardis de ses Osmanlis sur les vergues. Les musulmans à bord de la flotte ottomane pointaient et manœuvraient les canons, aidaient à lever les ancres, mettaient même au besoin, comme le font encore chez nous les soldats passagers, la main à la besogne lorsqu'il ne fallait que tirer d'en bas sur les cordes. Aucun d'eux ne s'aventurait dans l'espace pour aller, suspendu entre le ciel et l'eau, « piller en marin la toile avec les ongles, prendre le bas ris aux huniers, déferler ou serrer les voiles. » Ce travail périlleux était exclusivement l'affaire des raïas, des esclaves ou des mercenaires chrétiens.

Depuis l'époque où se livrait la bataille de Lépante, les Grecs n'avaient pas cessé d'être l'âme de tout vaisseau turc. On avait vu dans cette célèbre journée plus de 25,000 Grecs embarqués sur la flotte ottomane; 5,000 seulement servaient sur la flotte vénitienne. Les beys de Rhodes, de Milo et Santorin, de Chio, de Chypre, de Morée, de Lépante, de Sainte-Maure, de Négrepont, de Métélin, d'Andros et Syra, de Naxos et Paros, de Lemnos, devaient fournir alors un nombre de galères proportionné à leurs revenus. Rhodes en fournissait 4, Chio 6, Chypre 7, la Morée 3, Naxos, Andros, Métélin, Samos, une seulement; les îles de Miconi et de Serpho réunissaient leurs contingens pour armer une galère à elles deux. Sans les marins grecs, il n'y aurait jamais eu de flotte ottomane. On peut ainsi juger du désarroi que la défection de ces auxiliaires allait jeter dans la marine, tout à coup désarmée, du grand-seigneur. Si l'on en excepte les jours désastreux où la flotte française perdit à la fois ses officiers par l'émigration et par l'échafaud, ses canonniers par leur envoi aux armées, il n'y avait jamais eu de désorganisation navale plus complète. Il ne restait aux Turcs que des combattans. Il leur fallait demander des matelots aux caïques du Bosphore, remplacer les Grecs par des Génois, des Maltais et des Esclavons.

Heureusement pour la Porte, le cri d'alarme qu'elle venait de pousser avait retenti au loin. Les régences de la côte d'Afrique et le pacha d'Égypte se préparaient à venir à son aide. De toutes les marines barbaresques, la marine algérienne était celle dont le renom fût le mieux établi. Les Algériens étaient à leur façon des chevaliers de Malte. Ils aimaient à faire pour l'honneur de l'islam ce que leurs vœux obligeaient, il n'y a pas un siècle, les chevaliers à

continuer, en dépit de la paix la plus profonde, pour la gloire du Christ. Bien dignes d'être traités par toutes les nations civilisées en pirates, ces incorrigibles corsaires, —je veux parler des Algériens, — n'avaient pas tout à fait perdu la tradition des Barberousse. Il leur en était resté un courage indompté. Opiniâtres et farouches, montrant dans les luttes les plus inégales la ténacité du chat sauvage, il fallait les broyer pour les faire céder. On se rappelle encore dans la marine française ce misérable brick qui le 11 juillet 1799 refusa obstinément de se laissèr visiter par la flotte de l'amiral Bruix. Bravant le feu de plusieurs de nos bâtimens, canonnant avec insolence tous les vaisseaux devant lesquels il passait, l'impudent corsaire ne baissa pas d'un pouce le pavillon du dey. Plus digne d'admiration en somme que de colère, il finit par être rasé de tous ses mâts par le vaisseau le *Fougueux*, qui ne trouva pas d'autre moyen de l'arrêter.

Le port d'Alexandrie était le rendez-vous assigné aux escadrilles d'Alger, de Tunis et de Tripoli. Avant de se joindre à la flotte ottomane, ces contingens devaient se rallier à l'escadre égyptienne. La conduite de Méhémet-Ali était faite pour justifier une semblable confiance. Jamais le pacha d'Égypte n'avait montré de dispositions moins équivoques. « On lui a persuadé, écrivait l'amiral Halgan, que toutes les puissances européennes sont d'accord pour détruire et se partager l'empire ottoman. Il pense que l'Angleterre se réserve l'Égypte, et disait, il y a peu de jours, au vicomte de La Mellerie : — J'ai gagné mon royaume par le sabre, c'est par le sabre qu'il faudra me l'enlever. » L'aspect de la frégate la *Jeanne d'Arc*, armée de 56 canons ou caronades de 24, presque aussi forte qu'un vaisseau rasé, avait donné au pacha une très haute idée de l'habileté de nos ingénieurs. Il songeait dès lors à faire construire deux frégates semblables à Marseille. Quant à des matelots, ce n'était pas seulement à bord des djermes du Nil qu'il les voulait recruter. L'empereur Napoléon avait pris des paysans français pour les incorporer dans ses équipages de haut-bord; le pacha d'Égypte armerait ses vaisseaux avec des fellahs.

Argent, flotte, armée, alliances séculaires, la Turquie avait tout; la Grèce n'avait que son désespoir. Le salut lui vint de l'impossibilité où on l'avait mise d'espérer. Sanglante, mutilée, râlant sous le pied de ses anciens maîtres, on ne la vit jamais souscrire à sa défaite, parce que les conséquences de la soumission lui apparaissaient plus effrayantes encore que l'anéantissement. Si les Turcs eussent été des ennemis ordinaires, la constance des Grecs aurait pu faiblir. La cruauté froide du vainqueur sut toujours à propos retremper leur courage et raviver les sympathies qu'ils avaient failli perdre. L'indépendance de la Grèce devait être marquée depuis longtemps dans

les desseins du ciel, car ceux qui avaient le plus d'intérêt à l'empêcher en ont été les premiers complices. A peine de retour dans le Levant, où son arrivée coïncidait avec celle d'un nouvel ambassadeur, M. Fay marquis de Latour-Maubourg, le contre-amiral Halgan prévit avec une rare sagacité le dénoûment inévitable de l'insurrection. « La Grèce européenne, écrivait-il le 30 septembre 1821, ne peut plus rentrer dans sa condition première. Toute pacification, tout arrangement tenté sur une pareille base n'aboutirait à aucun résultat durable. Vainement la Porte prodiguerait-elle ses boyourdis de clémence : sa parole engagée à l'Europe chrétienne pourrait être sincère; elle n'aurait pas le pouvoir de tenir ses promesses. Le fanatisme, la soif du sang et du pillage, l'ennui du repos, le cri d'effroi du prince, ont soulevé le tiers de l'Asie. Les musulmans ont pris les armes; avant qu'ils les quittent, la population grecque, si elle doit être ramenée à l'obéissance, aura disparu. Quelle garantie lui pourrait fournir un gouvernement qui n'existe pas, — à moins qu'on ne veuille donner le nom de gouvernement à la volonté arbitraire du moindre aga, ou pour mieux dire, dans le temps actuel, à celle de tout individu coiffé d'un turban? Il n'y a plus pour les Grecs, après l'aurore de civilisation qu'ils ont entrevue, que le néant ou la liberté. »

Tels sont les témoignages qui inspirait aux hommes les plus sages, les plus modérés, les plus véridiques, l'émotion du moment. Nous connaissons maintenant quels adversaires les Grecs allaient avoir à combattre. Nous n'en suivrons qu'avec plus d'intérêt leurs efforts; mais avant d'aborder le récit de ces événemens, j'emprunterai une dernière citation à la correspondance de l'officier-général qui fut, dans le Levant, le digne précurseur de l'amiral de Rigny. « Je suis loin, écrivait l'amiral Halgan, de m'abandonner au prestige de ce qui n'est plus. Je juge les Grecs sans passion. Je vois l'excès de dégradation morale dans lequel ils sont tombés. Je sais que la folle arrogance du barbare remplacera immédiatement et peut-être dès les premières relations avec l'Europe la bassesse de l'esclave. Je ne doute pas que la force ne soit ici longtemps la seule sauvegarde de la justice; mais, de quelque importance que soient ces considérations, peuvent-elles empêcher la marche et les effets irrésistibles du temps? Il faudra tôt ou tard affranchir la Grèce. C'est à l'Europe de s'arranger en conséquence. » Conseil excellent! conseil à la fois humain et sensé, dont on appréciera encore mieux le mérite et la prévoyance quand on aura vu par quelles phases a passé, de 1821 à 1828, la politique des puissances chrétiennes.

E. JURIEN DE LA GRAVIÈRE.

LE BRÉSIL

ET

LES RÉPUBLIQUES DE LA PLATA

DEPUIS LA GUERRE DU PARAGUAY

I.

C'est une tradition pour la France, heureuse ou malheureuse, de trouver au Brésil et dans les républiques de la Plata une réelle sympathie. Pendant la guerre contre l'Allemagne, de nombreuses sociétés de secours, s'étant spontanément établies à Rio, aidèrent la colonie française du Brésil, qui compte environ 30,000 âmes, à recueillir des souscriptions au profit de nos blessés. Les deux chambres brésiliennes votèrent une motion pour saluer la victoire de l'armée de l'ordre contre la commune de Paris, comme « un triomphe du christianisme et de la civilisation, » et peu de temps après l'empereur dom Pedro vint séjourner dans notre capitale. Montevideo s'associa profondément à la douleur d'un peuple ami; Buenos-Ayres, où la colonie française est si respectable, si laborieuse, si riche en grandes fortunes acquises par un honorable travail, montra un chagrin véritable en apprenant la triste issue du long siége de Paris. La bourse se ferma, les transactions commerciales furent suspendues, les journaux parurent encadrés de noir. Enfin dans les états de la Plata, comme au Brésil, on applaudit sincèrement à l'œuvre de réorganisation et de réparation dont l'assemblée nationale et le gouvernement français poursuivent par de nobles efforts le prompt accomplissement. Il est juste de remarquer

que de son côté la France a toujours prêté une attention bienveillante aux épreuves et aux progrès de ces lointains pays, qui sont avec elle en échange constant d'idées et de relations d'affaires; elle n'a jamais perdu de vue les événemens qui s'accomplissaient dans ces contrées si intéressantes à tant d'égards.

Il y a trois ans que se terminait la guerre soutenue contre le Paraguay par l'alliance du Brésil, de la confédération argentine et de l'Uruguay ou république orientale. Au commencement de l'année 1870, la joie causée aux vainqueurs par la cessation d'une lutte aussi longue que sanglante ne laissait pas que d'être mêlée de tristesse. Dans la nuit du 31 décembre au 1er janvier, toute la ville de Buenos-Ayres était sur pied; on y attendait les bataillons de la garde nationale venant du Paraguay. Retardé par le mauvais temps qui sévissait sur la Plata, le contingent argentin n'arriva qu'à minuit. Près de 2,000 hommes, qui n'avaient pas mangé depuis la veille, défilèrent en trois heures; la plupart étaient des prisonniers paraguayens. On ne saurait imaginer l'état de misère et de fatigue de ces malheureux; ils traînaient à leur suite 600 ou 800 femmes et enfans qui avaient quitté le Paraguay pour n'y pas mourir d'inanition. Trois jours auparavant, le contingent oriental était rentré à Montevideo, sous une pluie de fleurs et de couronnes; mais on comptait les triomphateurs : partis au nombre de 4,000, ils étaient au plus une centaine. Deux mois après, le président de la république du Paraguay, Lopez, cerné dans le défilé d'Agindaban par le général Camara et 300 Brésiliens, refusait de se rendre et se tuait. Il n'avait pourtant droit ni aux palmes du martyr, ni à la glorification du héros. On ne devait point oublier qu'il avait été l'agresseur, que cette guerre néfaste avait été entreprise par ambition personnelle, et que bien des cruautés avaient été commises par celui qui s'intitulait le Suprême, *el Supremo*. Cet homme, qui avait rêvé de profiter des divisions intestines des états de la Plata et de leur jalousie à l'égard du Brésil pour assurer l'hégémonie du Paraguay, n'aboutissait après cinq ans d'efforts acharnés qu'à la plus lamentable catastrophe. Partout où pénétraient les troupes alliées, elles ne rencontraient sur leur route que des populations exténuées, tristes débris d'un peuple ne pouvant plus vivre que de la commisération de ses vainqueurs. Ce pays, qui avec 1,200,000 habitans avait lutté contre trois états dont la population réunie s'élève à environ 12 millions d'âmes, n'était plus qu'un fantôme. On avait été obligé de vendre jusqu'aux vases sacrés. Tout en blâmant la conduite de Lopez, on ne pouvait se défendre d'un sentiment de compassion pour ce pauvre petit peuple que distinguent sa patience, son courage, son esprit de discipline, sa foi religieuse, et

qui, façonné à l'obéissance par un terrible joug, avait reculé les bornes de l'abnégation et de la souffrance.

Le comte d'Eu, marié à la princesse impériale du Brésil, avait mené énergiquement la fin de la guerre. Son retour à Rio, le 29 avril, fut un triomphe. Cependant la victoire coûtait cher. Lorsque, cinq années auparavant, les alliés rêvaient une simple promenade militaire, ils ne se doutaient guère qu'ils allaient faire disparaître toute une génération, qu'ils épuiseraient presque tout le trésor de quatre états. Un pays tout entier ravagé, dépeuplé, pour ne pas dire anéanti, 160,000 hommes engloutis dans la lutte, 1,800 millions payés en or par le Brésil, tel était, disait-on, le bilan de cette guerre, si lourde pour les vaincus, si lourde aussi pour les vainqueurs. Quels en seraient les résultats? C'est ce qu'on se demandait avec anxiété à Rio-Janeiro, comme à Montevideo et à Buenos-Ayres. Le Brésil, qui avait supporté presque toutes les charges de la guerre, entendait recueillir le fruit de ses gigantesques efforts. De leur côté, la république argentine et la république de l'Uruguay ne contemplaient pas sans une certaine inquiétude la force de leur puissant voisin, et, comme il arrive très souvent au sein des coalitions triomphantes, les jalousies se glissaient au milieu des vainqueurs. Les alarmistes avaient peur que le Brésil ne devînt le maître absolu du cours des fleuves, et, frappés par le triste spectacle qu'offrait le peuple vaincu, Argentins et Orientaux mettaient simultanément une sourdine à leurs hymnes de triomphe.

Sur ces entrefaites, les Brésiliens prenaient au Paraguay une très forte position. Disposant de tout le numéraire de cette république, et conservant dans les eaux du Paraguay supérieur plusieurs cuirassés, ainsi que quelques bâtimens de petite dimension, ils accumulaient de nombreux approvisionnemens à Corumba et à Cuyaba, occupaient l'Assomption, et se fortifiaient à Humaïta, qui est la clé du pays. Un gouvernement provisoire y avait été installé; puis on dotait le pays d'une constitution dans le genre de celle des États-Unis, avec un président de la république, un vice-président, une chambre haute, une chambre basse. Le Paraguay passait ainsi sans transition du système le plus absolu au régime, tout nouveau pour lui, des institutions parlementaires. Le gouvernement argentin ne paraissait point avoir montré un grand empressement pour la constitution d'un gouvernement national à l'Assomption, et il aurait désiré que le Paraguay fût administré par une délégation des alliés. Les négociations entre Rio et Buenos-Ayres traînaient en longueur. La ville de l'Assomption avait été occupée au commencement de l'année 1869, et ce n'est que le 20 juin 1870 que les préliminaires de paix étaient arrêtés.

L'alliance d'un empire et de deux états républicains, si souvent opposés les uns aux autres, avait été une combinaison très difficile à réaliser. L'on ne devait donc pas s'étonner outre mesure des difficultés qui s'élevaient entre les vainqueurs. La confédération argentine avait peut-être compté, pour établir son influence au Paraguay, sur des similitudes de situation; mais il arrive quelquefois que ce sont précisément ces rapports qui divisent, parce qu'ils engagent le plus faible, s'il attache du prix à son autonomie, à se tenir en méfiance. C'est le fait qui se produisit au Paraguay après la guerre. Quant au Brésil, il revenait, par la force des choses, à sa politique traditionnelle, qui est de considérer le Paraguay comme une barrière naturelle entre l'empire et la confédération argentine. Il fit donc tous ses efforts pour établir à l'Assomption un gouvernement formé d'élémens nationaux, et le président Rivarola, sorti de l'élection favorisée par le gouvernement brésilien, s'appuyait sur le cabinet de Rio. Toutefois les négociations pour la paix définitive n'avançaient pas. Le plénipotentiaire argentin, M. Quintana, quittait l'Assomption, et la crise s'était compliquée d'un nouvel incident. Dès qu'il avait vu le Paraguay échapper à son influence, le gouvernement argentin avait fait valoir les droits qu'il revendiquait sur le Chaco, vaste territoire qui est un désert rattaché à la république paraguayenne, et qui est situé à l'ouest du Rio-Paraguay, près de la Bolivie. Les troupes argentines occupèrent Villa-Occidental, chef-lieu de ce territoire, au mois de novembre 1869. Enfin un décret du président Sarmiento érigea purement et simplement le Chaco en territoire argentin. Au fond, les troupes de la confédération n'occupaient que Villa-Occidental, bourg situé au sud, le reste n'étant qu'un vaste désert pour ainsi dire inexploré. Le cabinet de Rio ne s'inquiétait pas moins de cette résolution. Il trouvait que, si la république de la Plata dominait définitivement cette solitude, elle pourrait fermer tout débouché aux provinces de l'intérieur du Brésil en devenant maîtresse du cours du Rio-Parana.

Les choses en étaient là, quand à Buenos-Ayres se répandit tout à coup une rumeur qui produisit une vive émotion dans les sphères politiques. Le Brésil, sans consulter et sans prévenir ses alliés, venait de traiter séparément avec le Paraguay. Le négociateur brésilien à l'Assomption, le baron de Cotegipe, avait signé trois traités avec le gouvernement paraguayen, un traité de paix, un traité de limites et un traité d'extradition. Le traité de paix contient les clauses suivantes. Il met à la charge du Paraguay les frais de guerre, somme énorme que le cabinet de Rio n'a certes pas l'intention de réclamer en entier; à Rio en effet, on évalue généralement à 1 milliard 500 millions les dépenses occasionnées au gouvernement brésilien

par la guerre, et il est hors de doute que le Paraguay est dans l'impossibilité absolue de payer une telle somme. Le gouvernement impérial garantit pour cinq ans l'indépendance et l'intégrité de la république paraguayenne, qu'il se réserve le droit d'occuper pour un temps encore indéterminé. D'autre part, le gouvernement paraguayen s'engage à ne faire aucune guerre sans avoir employé auparavant les bons offices d'une nation amie. C'est là l'application de ce principe d'arbitrage que le traité de Paris de 1856 avait affirmé, et dont malheureusement les puissances de l'Europe ont fait si peu d'usage. Il y a dans le traité de l'Assomption une autre réminiscence du congrès de Paris, c'est la reconnaissance des principes consacrés dans la célèbre déclaration du 16 avril 1856 au sujet du droit maritime. Enfin, ce qui est plus important encore, ce traité de paix établit des règles pour la liberté de navigation de l'Uruguay, du Paraguay et du Parana. — Le traité de limites résout dans l'intérêt du Brésil une question depuis longtemps contestée. La nouvelle frontière forme, comme l'ancienne, une diagonale qui relie les deux grands cours d'eau, seulement elle part du 22e degré et aboutit au 24e. C'est une zone de 50 à 60 lieues qui se trouve détachée de la partie septentrionale du territoire paraguayen. Le Paraguay perd ainsi 4,000 lieues carrées environ. Quant au traité d'extradition, il stipule la remise des déserteurs contrairement à la règle ordinaire, mais sous cette réserve, que la peine de mort ne pourra pas leur être appliquée.

Les trois traités avaient été signés à l'Assomption en janvier 1872. Au même moment, les Brésiliens occupaient l'île de Cerrito, qui ferme le Rio-Paraguay à son embouchure, et qui ferme également le chemin de la Bolivie, aussi bien que celui des provinces septentrionales de la confédération argentine. Dès que les traités furent connus, les journaux de Buenos-Ayres en parlèrent avec indignation, et la polémique devint très vive entre la presse de la confédération et la presse du Brésil. Cependant la princesse impériale régente ratifiait les traités le 26 mars, en dépit de la protestation du gouvernement argentin. Le 15 février, M. Carlos Tejedor, ministre des affaires étrangères de la confédération, avait adressé à M. Correia, ministre des affaires étrangères du Brésil, une note où il se plaignait très vivement de traités dans lesquels il voyait une sorte d'absorption du Paraguay par le gouvernement impérial. C'était, suivant M. Carlos Tejedor, une alliance du vaincu avec l'un des vainqueurs contre les alliés de la veille, ou un protectorat du Brésil en faveur de la république paraguayenne. Les états républicains du nord et du sud de l'Amérique, ajoutait le ministre argentin, admettraient peut-être le protectorat d'une autre république, ils comprendraient

même la garantie commune de l'empire et de ses alliés; ils ne comprendront jamais la garantie séparée et l'occupation militaire, car en pareil cas le protectorat serait une espèce d'annexion. Une nouvelle note, portant la date du 27 avril, était plus vive encore. « Le traité séparé, disait-elle, est une infraction au traité d'alliance, l'occupation du Paraguay par les Brésiliens est la violation des protocoles de Buenos-Ayres, et de plus une cause permanente de mauvais vouloir qui, un jour ou l'autre, produira la guerre... On a droit de s'étonner de la compassion du gouvernement impérial pour le Paraguay après sa persistance à refuser notre proposition de renoncer à toute réclamation contre le Paraguay pour indemnité de guerre. »

Il était à craindre que la polémique n'envenimât la question. Déjà des bruits de guerre circulaient et jetaient l'alarme dans tout le bassin de la Plata. On ne parlait de rien moins à Buenos-Ayres que de lever en un mois 20,000 hommes, en trois mois 40,000; mais où trouver des officiers, des armes, des bâtimens de guerre? Au Brésil, les armemens s'opéraient sur une assez grande échelle. De part et d'autre, ce mouvement belliqueux était factice. La conscience publique, le bon sens, l'intérêt des peuples, réclamaient énergiquement la paix. A peine remis des grandes secousses d'une guerre récente et de ruineuses victoires, le Brésil et les états de la Plata ont besoin de calme et de repos; il faut féliciter hautement le Brésil et la confédération argentine d'avoir compris cette vérité. L'émotion produite par les échanges de notes des deux ministres s'est subitement apaisée devant de sages réflexions. On a cherché des deux côtés à ôter au débat tout caractère irritant, et l'on y est parvenu. La confédération argentine a envoyé en mission spéciale à Rio un personnage sympathique à la cour du Brésil, M. le général Mitre, ancien président de la république de la Plata et ancien généralissime des armées alliées contre Lopez. Ce choix intelligent était déjà un symptôme de conciliation. Arrivé à Rio le 6 juillet 1872, le général Mitre a reçu l'accueil le plus courtois, et la situation s'est immédiatement améliorée. Un nouvel échange de notes a effacé la trace des dernières discussions. On s'en remet à la bonne volonté et à la prudence des plénipotentiaires pour régler à l'amiable les questions qui se rattachent aux obligations et aux droits du traité d'alliance du 1er mai 1865. Les deux gouvernemens considèrent donc comme dissipé le malentendu qui aurait pu faire douter du maintien de leurs bonnes relations. La dignité est sauvegardée de part et d'autre, et tous les amis du Brésil et des républiques de la Plata doivent se féliciter d'un apaisement qui sert la cause de la civilisation américaine. Il suffit d'ailleurs de jeter un rapide coup d'œil sur la situation générale de ces intéressans pays,

depuis les trois années qui viennent de s'écouler, pour acquérir la conviction que la paix extérieure et intérieure est pour eux le premier de tous les biens.

II.

Le Brésil a célébré, le 7 septembre 1872, le cinquantième anniversaire de son indépendance. La dynastie, tige de l'antique maison de Bragance, a jeté dans le sol brésilien des racines profondes. La constitution, fondée sur la souveraineté et la représentation nationale, fonctionne d'une manière régulière; les chambres discutent librement; les partis, qui d'ailleurs sont fidèles aux institutions et à la dynastie, s'agitent avec animation, avec acharnement parfois, mais sans jamais sortir des bornes de la légalité. Cette stabilité politique est la principale cause des progrès du Brésil. Cet immense pays, qui représente à lui seul plus des deux cinquièmes du continent de l'Amérique du Sud, renferme des richesses naturelles dont l'exploitation est à peine commencée. Plongeant dans les profondeurs du continent et adossé par sa frontière occidentale à tous les anciens états espagnols, il les divise en quelque sorte, et n'a point, quant à lui, son territoire coupé ou morcelé. Avec sa fixité de direction, le Brésil a pu souvent faire prévaloir ses vues sur celles des gouvernemens éphémères qui se succédaient dans les pays voisins, mais il serait dangereux pour lui d'abuser de cette supériorité, et le cabinet de Rio comprend très bien que c'est en s'attachant aux œuvres de la paix qu'il dissipera les inquiétudes, qu'il empêchera les jalousies, et qu'il poursuivra, dans des conditions à la fois calmes et honorables, sa carrière civilisatrice.

Pendant dix mois, l'empereur, qui s'était rendu en Europe, est resté absent de son empire, et, chose qui prouve la solidité des institutions brésiliennes, le calme n'a pas été un instant troublé. Une grave question, une question vitale qui intéresse plus qu'aucune autre l'avenir du Brésil, a même été réglée pendant cette période, et le souverain, à son retour dans sa capitale le 30 mars dernier, y a trouvé en vigueur la nouvelle loi sur l'extinction graduelle de l'esclavage. Il arrive souvent qu'après de violentes secousses, après de grands fléaux, les peuples voient se réaliser des réformes qui sont pour ainsi dire la compensation de leurs épreuves. L'égalité devant la loi a consolé la France des catastrophes de la révolution, comme la liberté religieuse avait été pour l'Allemagne la suite de la guerre de trente ans. L'esclavage a disparu aux États-Unis après la guerre de sécession, et voici qu'au Brésil, la guerre du Paraguay une fois finie, cette institution sacrilége est atteinte par des mesures qui

seront le signal d'une complète suppression. Le 12 septembre 1869, le comte d'Eu, terminant la campagne contre Lopez, signalait, dans une lettre adressée au gouvernement provisoire établi à l'Assomption, le triste sort des esclaves paraguayens. Le gouvernement du Paraguay répondit à cette lettre le 2 octobre suivant par un décret qui prononçait l'abolition immédiate de l'esclavage sur tout le territoire de la république. Le Brésil lui-même ne devait point tarder à s'engager dans la voie qu'il avait indiquée ainsi au Paraguay. Depuis une vingtaine d'années, l'émancipation était réclamée par le parti libéral, qui en avait fait sa *plate-forme*. Le parti conservateur au pouvoir n'hésita plus devant une réforme qui était décidément le vœu de l'opinion publique, et dont l'empereur désirait ardemment la réalisation.

Au point de vue de l'exécution matérielle de la réforme, les difficultés n'étaient plus les mêmes en 1871 que quelques années auparavant. En 1852, le nombre des esclaves s'élevait à environ 3 millions contre une population libre de 4 ou 5 millions au plus, et peut-être alors eût-il été dangereux de risquer un soulèvement servile. En 1871, la population esclave n'allait pas à plus de 1,500,000 âmes, et la population libre était évaluée à 8 ou 10 millions. Cependant il ne s'agissait pas d'une abolition immédiate, comme celle qui eut lieu en Angleterre, en France, aux États-Unis; on ne songeait encore qu'à un adoucissement graduel, car il fallait ménager les droits de la propriété et les intérêts de l'agriculture, qui est la première richesse du pays. Au mois de mai 1871, le ministre de l'agriculture présentait à la chambre un projet de loi qui contenait un ensemble de dispositions pour arriver à l'extinction graduelle de l'esclavage (1). Liberté *du ventre* avec indemnité aux maîtres pour les soins donnés aux enfans jusqu'à l'âge de huit ans, — création d'un fonds d'émancipation qui chaque année libérera un certain nombre d'esclaves, — droit pour l'esclave de se créer un pécule en travaillant aux heures qu'il ne doit pas à son maître, et de se servir de ce pécule pour payer sa liberté, — tels étaient les points essentiels du projet.

L'esprit de routine ne manquait pas de soulever des objections. « Vous perdez le pays, disaient les hommes arriérés. Le nègre, qui est élevé dans une ignorance bestiale, ne consentira jamais à travailler. Voyant leur enfant libre, le père et la mère esclaves sentiront beaucoup plus fortement l'injustice de leur situation. Dans un pays de l'étendue du Brésil, sans voies de communication, couvert de forêts, montagneux, dont les arbres portent des fruits sauvages

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1871.

suffisans pour la nourriture des noirs, si une insurrection vient à éclater, il sera impossible d'en venir à bout. La colonisation est difficile, sinon impossible. Que les nègres refusent de travailler, l'agriculture sera frappée à mort. » Les vaines alarmes furent impuissantes, les doléances des planteurs et les déclamations des clubs esclavagistes ne trouvèrent pas d'écho. A la chambre, les adversaires de la réforme, tout en la combattant et en trouvant insuffisantes les indemnités pour les maîtres, n'osèrent point affirmer hautement que l'institution de l'esclavage devait être maintenue. La lutte s'engageait non plus sur le principe, mais sur les moyens à employer pour amener l'abolition sans nuire au pays. Le 28 août 1871, la loi était adoptée par la chambre des députés à la majorité de 61 voix contre 25. Votée au sénat le 27 septembre par 33 voix contre 4, elle était promulguée le lendemain par la princesse impériale régente.

Un mouvement sympathique à la nouvelle loi se produisit instantanément dans l'empire. Les assemblées provinciales adressèrent au gouvernement de chaleureuses félicitations, et les Brésiliens, loin de s'attrister des pertes matérielles que l'extinction graduelle de l'esclavage pouvait leur faire subir, se réjouirent hautement de la victoire remportée par la cause du christianisme et de la civilisation. Des manumissions nombreuses eurent lieu sur-le-champ. Le jour même où la loi était promulguée, l'ordre des bénédictins, qui possédait 1,500 esclaves, les mit tous en liberté, et les affranchis continuèrent volontairement leurs travaux ordinaires sur les domaines appartenant à la congrégation. Les carmes suivirent l'exemple des bénédictins. On pense que l'émancipation, une fois commencée, accélérera promptement sa marche, de telle sorte que, les esclaves perdant rapidement leur valeur pécuniaire, les propriétaires accepteront avec reconnaissance des indemnités même peu considérables de l'état. Peut-être même la loi de 1871 n'est-elle qu'un simple acheminement vers des mesures plus radicales. Au sénat, le parti libéral déclara, en la votant, qu'il ne l'acceptait qu'à cette condition, et qu'il présenterait dans quelques mois de nouvelles propositions pour arriver à une émancipation immédiate.

Ce n'est pas tout d'abolir l'esclavage, il est encore nécessaire d'organiser le travail libre. Moraliser les affranchis, leur inculquer les sentimens de religion, de famille, de propriété, fortifier l'élément agricole au moyen de la colonisation, introduire les machines qui facilitent l'agriculture, favoriser l'importation et l'exportation par l'établissement de voies ferrées, telle est la tâche qu'il s'agit d'accomplir. Déjà les chemins de fer, ces auxiliaires si utiles des civilisations naissantes, occupent beaucoup le gouvernement et l'initiative privée. Trois nouvelles lignes ont été récemment concé-

dées : une entre la station de Chiada, sur le chemin de fer de dom Pedro II et Saint-Jean Népomucène, — une autre entre Parahyba de Norte et Alagoa-la-Grande, — et une troisième, de Contila à Miranda, qui doit unir la province de Matto-Grosso et celle de Para à la mer. On étudie les plans relatifs à une ligne de voies ferrées qui uniraient le chemin de dom Pedro II, par lequel est desservie la province de Rio-Janeiro, au fleuve Tocantin, dont l'embouchure est voisine de celle de l'Amazone. L'une de ces voies ferrées suivrait le cours du Paraopeba et du San-Francisco jusqu'à la chute du Pirapera, au-delà de laquelle ce grand fleuve devient navigable; l'autre joindrait le San-Francisco au Tocantin, et l'on aurait ainsi établi une communication rapide entre la capitale et l'extrême nord du Brésil. Enfin les administrations provinciales travaillent également à créer des chemins de fer locaux. Ce sont là d'utiles entreprises qu'on ne saurait trop encourager.

La question de la colonisation ne préoccupe pas moins les esprits. On se demande pourquoi le Brésil, avec ses immenses territoires, ses zones si variées, son sol si riche, n'attirerait pas des émigrans européens qui formeraient une population de paysans et de travailleurs. Le gouvernement, au lieu de faire venir comme autrefois des colons à ses frais, se décharge maintenant de ce soin sur des compagnies qui sont seules responsables vis-à-vis des émigrans; il s'est décidé en outre à vendre des terres à un prix très modique. Ces terres doivent être situées à 2 lieues au plus d'un chemin de fer ou d'une rivière navigable, et il est accordé à chaque émigrant un secours fixe et définitif, après l'épuisement duquel il n'a plus à compter que sur lui-même.

Ces problèmes d'économie politique s'imposent aux méditations de dom Pedro, qui, par son caractère, par ses antécédens, par l'expérience que lui ont donnée ses voyages, est en mesure de prendre l'initiative des réformes. C'est lui qui, depuis plus de vingt ans, a donné le signal de presque tous les progrès accomplis dans son empire. L'agression de Lopez l'a entraîné dans une guerre qu'il ne désirait pas, et qui a été pour le Brésil, comme pour les autres belligérans, la source de sacrifices dont nul n'aurait osé prévoir soit l'étendue, soit la durée. Aujourd'hui les choses rentrent dans leur cours normal, et dom Pedro reprend le caractère que les circonstances lui avaient enlevé pendant cinq ans, celui de souverain pacifique.

III.

Si le Brésil lui-même doit désirer la paix, les républiques de la Plata en ont peut-être plus besoin encore. Le Paraguay, eût-il des

velléités belliqueuses, sera de longtemps dans l'impossibilité absolue de faire la guerre. L'histoire offre peu d'exemples d'un épuisement, d'un écrasement aussi complet que celui de ce malheureux pays. La misère est telle à l'Assomption que les enfans, exténués par la faim, ramassent derrière les voitures de subsistance des Brésiliens les grains de maïs qui en tombent. Le désordre financier et administratif dépasse ce qu'on pourrait supposer. Il y a des personnes qui prétendent que la population paraguayenne serait descendue à 250,000 âmes, et que les habitans du sexe masculin n'entreraient dans ce dernier chiffre que pour 50,000 individus, dont la moitié serait composée d'enfans au-dessous de quatorze ans. La ville de l'Assomption compte environ 12,000 âmes, auxquelles il faut ajouter 300 soldats paraguayens, 250 argentins et 2,500 Brésiliens. L'armée paraguayenne ne se compose que de 500 à 600 soldats, dont beaucoup n'ont pas plus de 15 à 16 ans. Le pays est un immense désert.

A l'heure qu'il est, le Brésil domine le territoire paraguayen. Il a dans l'île de Cerrito une garnison nombreuse, avec 1 cuirassé, 4 monitors, 1 aviso, 1 canonnière au mouillage. Un camp brésilien de 2,000 hommes occupe cette fameuse position d'Humaïta, qu'une simple chaîne et une estacade défendirent pendant deux ans contre les flottes des alliés. Six bâtimens de guerre et douze transports brésiliens sont dans la rade de l'Assomption. Un matériel considérable est concentré à Corumba sur le Paraguay, dans la province de Matto-Grosso. Malgré ses désastres, la république paraguayenne n'est pas exempte d'agitations intérieures. Le président Rivarola, après avoir pris des mesures illégales, a déposé ses pouvoirs, et a quitté l'Assomption vers la fin de 1871. Le 12 décembre de la même année, la nouvelle chambre l'a déclaré déchu et a confié le pouvoir exécutif à M. Salvador Jovellanos, nommé pour trois années vice-président de la république. La sécurité des personnes et des propriétés a été souvent compromise, et la situation du pays n'est pas sans offrir certaines ressemblances avec celle de San-Francisco lors de sa fondation, moins l'influence organisatrice du génie américain. Plusieurs étrangers ont été les victimes de meurtres odieux, et le chargé d'affaires de France à Buenos-Ayres, M. le comte Amelot de Chaillou, qui est également accrédité à l'Assomption, a fait récemment un voyage spécial dans cette ville pour y réclamer la poursuite et le châtiment des coupables.

Ces crimes isolés seront punis comme ils doivent l'être; mais il ne serait pas juste de les imputer à la nation paraguayenne, plus digne de pitié que de colère. Le sort de ces malheureux descendans des Guaranis inspire les plus tristes réflexions. Reprocher aux Pa-

raguayens les excès de la triple dictature dont ils ont été depuis le commencement du siècle les innocentes victimes serait une chose inique. Le peuple, fanatisé par l'oppression, a été le martyr de l'obéissance, de la discipline, du dévoûment. Il ne s'est arrêté dans la lutte que brisé, anéanti par la fatigue et la douleur. Ses vainqueurs ne lui refuseront pas leur pitié. Puisse une politique inspirée par l'humanité, par le christianisme, sauver d'une ruine complète cette race indienne persécutée depuis des siècles, et qui a droit à la compassion, parce qu'elle a beaucoup souffert! Espérons, pour l'honneur de la civilisation moderne, que toute une race ne sera pas condamnée à périr, et qu'après de si cruelles épreuves le Paraguay verra luire des jours moins sinistres. Ce serait pour les vainqueurs de Lopez un titre de gloire que d'apparaître en libérateurs et en amis du pays vaincu, que d'apporter au Paraguay la paix féconde, la paix durable qui seule peut le faire sortir de l'abîme où les horreurs de la guerre l'ont précipité.

Spécialement occupée depuis quelques années des questions qui se rattachent aux progrès de l'économie politique, la confédération argentine doit aussi désirer la paix. Le président de la république, M. Sarmiento, esprit libéral et réformateur, voudrait voir fleurir sur les bords de la Plata une prospérité analogue à celle de New-York et des autres grandes villes de l'Union américaine. Activer la colonisation, multiplier les grands travaux d'utilité publique, faire envahir la zone pastorale par la zone agricole, préserver le pays des invasions indiennes, réconcilier les races diverses par l'industrie et le commerce, procéder à un échange incessant d'idées et de transactions avec l'Europe, telle est la politique adoptée par M. Sarmiento. Divers obstacles en entravèrent momentanément l'application. Au mois de mars 1871, la fièvre jaune fit de tels ravages que 80,000 personnes durent quitter Buenos-Ayres. La bourse, la banque, les théâtres, se fermèrent (1), et le fléau prit des proportions terribles. Cependant l'épidémie disparut au bout de trois mois, et le pays retrouva promptement son activité habituelle. Il avait eu également à lutter contre un autre mal; nous voulons parler de l'insurrection de l'Entre-Rios. Le 11 avril 1870, le célèbre général Urquiza, le vainqueur de Rosas, qui jouissait dans l'Entre-Rios d'une position princière et toute personnelle, solidement appuyée sur d'anciens triomphes militaires et sur d'immenses possessions territoriales,

(1) Le chargé d'affaires de France et sa femme, la comtesse Amelot de Chaillou, ont témoigné dans cette circonstance le plus courageux dévoûment. Plusieurs jeunes orphelines sont mortes dans la chambre même de M[me] Amelot, qui les avait recueillies. Il faut citer aussi avec éloge la conduite de l'attaché, M. Martin du Nord, et des deux médecins de la légation, les docteurs Quinche et Dubreuil.

avait été assassiné dans les conditions les plus tragiques, au milieu même de sa famille. Ses filles, saisissant des revolvers, avaient fait le coup de feu pour le défendre, et il était tombé sous le poignard de ses hôtes, de ses obligés, de ses flatteurs. Au même instant, à la même heure, le général Lopez Jordan se proclamait, de sa propre autorité, gouverneur de l'Entre-Rios, et il soutenait par les armes cette injustifiable prétention. Il pensait sans doute soulever contre le parti unitaire, actuellement au pouvoir dans la confédération argentine, l'ancien parti fédéraliste, qui a si longtemps lutté contre Buenos-Ayres, et qui, après la chute de Rosas, avait scindé en deux portions la république pendant plusieurs années consécutives; mais ce calcul a été déjoué, et le gouvernement régulier est venu à bout de la rébellion. Quant aux difficultés diplomatiques avec le Brésil, elles n'ont pas été assez graves pour paralyser les progrès du peuple argentin et le développement de la prospérité publique.

Les villes de l'intérieur n'ont pas de bonnes routes, et, malgré quelques vigoureux efforts, ne semblent pas près d'en avoir de si tôt. La longueur des distances, l'absence presque absolue de matériaux ont empêché jusqu'ici la création de chaussées empierrées; en revanche, peu de pays offrent des conditions plus favorables à l'établissement économique de voies ferrées. Le rail Barlow dispense de l'emploi de traverses en bois, et la nature argileuse du sol rend les travaux particulièrement faciles. Aussi l'élan pour prolonger les lignes existantes et pour en créer de nouvelles est-il tout à fait remarquable. Ainsi que le déclara M. Sarmiento dans son message du mois de juillet 1871, il y avait à cette date dans la confédération argentine 531 milles de voies ferrées en exploitation, 421 en construction, 1,954 à l'étude. Un an auparavant, l'importante ligne de Rosario à Cordova avait été inaugurée. Rosario est l'entrepôt obligé de tout l'intérieur du pays. Son port sur le Parana permet aux bateaux du plus fort tonnage de débarquer à quai. Le trafic de la Bolivie et des provinces de la confédération doit forcément s'opérer par la nouvelle ligne, que le gouvernement voudrait prolonger jusqu'aux frontières de la république, jusqu'au Chili. Cette voie ferrée, qui traverserait des territoires aujourd'hui occupés par les Indiens, deviendrait une jonction entre les côtes méridionales du Pacifique et l'Atlantique. Les régions immenses où passerait le rail ne manqueraient pas d'être vite peuplées. Les chemins de fer ont à cet égard réalisé des prodiges, fait éclore des villes, développé sur tout leur trajet l'agriculture avec une rapidité merveilleuse. La télégraphie électrique a fait aussi de notables progrès. En juillet 1871, on comptait déjà dans la confédération argentine 1,228 milles de fils télégraphiques. Le 25 juillet dernier, on inaugurait la ligne télégraphique qui relie les deux Océans. Joignant les

côtes du sud de l'Atlantique au Pacifique, cette ligne franchit les Cordillères, et traverse dans toute sa largeur le continent de l'Amérique méridionale depuis Buenos-Ayres jusqu'à Valparaiso. Du cabinet du président Sarmiento, l'on a causé par le télégraphe avec Valparaiso et Santiago du Chili en présence du corps diplomatique et des notabilités argentines.

L'exposition de Cordova, qui eut lieu en octobre 1871, permit d'apprécier l'ensemble des richesses nationales. Un palais en bois, situé au milieu d'un parc à la française, sur les dernières sinuosités des Cordillères, une charpente légère et hardie, soutenue par cinquante-six colonnes indiquant les différentes sections et couvrant une superficie de 3,029 mètres, les produits les plus variés, tissus précieux de Guanacos et de Tucuman, dentelles de Cordova et de San-Luis, cuirs de toutes les espèces, tapis de Catamarca, minerais de cuivre, d'or, de plomb argentifère, armes primitives en pierre et en silex, arcs et flèches en os de poisson des Indiens, instrumens de pêche des Guaranis, armes des conquérans espagnols, tel était le spectacle qu'offrait cette exposition, où le passé figurait à côté du présent, et qui était comme l'histoire des progrès de la civilisation de l'Amérique méridionale.

Une chose plus remarquable encore dans la confédération argentine, c'est le développement de l'instruction publique. La proportion des enfans qui suivent les cours de l'école primaire est de 1 sur 19 habitans. Dans un budget de 14 millions 1/2 de piastres fortes, le gouvernement en a fait figurer près de 500,000 pour l'instruction. Des enfans viennent à cheval à l'école de plusieurs lieues de distance, laissent leur monture dans le champ voisin, et la reprennent le soir pour rentrer au logis. Le président Sarmiento a dit en ouvrant l'exposition de Cordova : « Lorsque j'entends, — et il y a quarante ans que je ne cesse de l'entendre, — le cri sinistre de *mort aux sauvages unitaires*, ou le galop des chevaux sur la pampa, ou les lamentations des gens ruinés et des victimes, il me semble qu'un cri plus noble, plus juste, résonne à mon oreille : donnez-nous de l'éducation, et nous ne serons plus le fléau de la civilisation; donnez-nous un foyer domestique, et nous n'irons plus errer sur la pampa inculte; donnez-nous une industrie, et vous nous verrez à côté de vous créant la richesse, au lieu de la détruire. » Ce discours est tout un programme; il faut le réaliser. Il s'agit, comme l'a dit encore M. Sarmiento, « de convertir en richesses les dons naturels du sol, de mettre à profit ces forces mortes qui dorment jusqu'à ce que la voix de l'industrie leur dise comme à Lazare : Levez-vous. » La confédération argentine, dont le recensement de 1870 fixe la population à près de 1,900,000 âmes, qui, comprenant une superficie égale à environ quatre fois celle de la France,

peut fournir, depuis les frontières de la Patagonie jusqu'à celles du Brésil, et des bords de la mer au sommet des Andes, les produits des zones tropicales aussi bien que ceux des régions les plus tempérées, la confédération argentine, qui a pour véhicules des échanges entre ses quatorze provinces et les états voisins les grands cours d'eau aboutissant au Rio de la Plata, est destinée à un brillant avenir; mais pour cela il est indispensable de renoncer aux erreurs du passé, aux vieilles querelles entre fédéralistes et unitaires, aux jalousies entre Buenos-Ayres et Montevideo, ces deux villes situées presque en face l'une de l'autre, dans des conditions également heureuses pour prospérer sans se nuire, sans chercher à s'absorber mutuellement. Il faut éviter soit avec le Brésil, soit avec les républiques voisines, les discussions stériles ou irritantes.

La fin de la guerre du Paraguay n'a pas mis un terme aux agitations et aux épreuves de la république orientale. Ce pays, où il y aurait place pour plusieurs millions d'habitans, ne contient pas cent cinquante mille âmes, et cependant il y a peu de populations aussi vives, aussi intelligentes que celle de cette république, et son commerce devrait prendre des proportions colossales. Toutefois les contrées les plus favorisées par la nature sont souvent les plus maltraitées par les hommes. Occupée par les troupes brésiliennes de 1816 à 1821, objet des revendications de la république argentine, — qui réclamait Montevideo comme ayant jadis appartenu à l'ancienne vice-royauté espagnole de Buenos-Ayres, — déchirée par les troubles intérieurs, menacée par les compétitions du dehors, condamnée à une lutte sans merci contre l'allié du dictateur argentin Rosas, le général Oribe, qui de 1842 à 1852 tint la ville de Montevideo assiégée, livrée depuis cette époque aux querelles opiniâtres et souvent sanglantes de deux factions rivales, les *blancos* et les *colorados*, devenue en 1864, par l'accord du général Florès avec le Brésil, la cause première de la guerre du Paraguay, rejetée de nouveau, depuis la fin de cette guerre, dans les divisions intérieures et dans les luttes armées des partis, la république orientale a été depuis le commencement du siècle le théâtre d'agitations et de révolutions qui ne peuvent être comparées qu'à celles des républiques de l'Italie du moyen âge.

La guerre contre Lopez était à peine finie que les *blancos* et les *colorados* de l'Uruguay recommençaient leurs interminables querelles. Les deux factions, qui, comme les anciens clans de l'Écosse, se font la guerre plus par habitude que par conviction, reprenaient en 1870 leurs luttes à main armée. Deux chefs blancos, Aparicia et Medina, levaient l'étendard de la révolte contre le président de la république orientale, le général Battle. Montevideo était en état de siége à la fin d'août; on y suspendait la liberté de

la presse. En 1871, les corps insurgés arrivaient jusqu'à cinq ou six lieues de la capitale; la guerre civile rendait les élections impossibles. Les forces des blancs et des rouges parcouraient alternativement le territoire en tout sens, ravageant les campagnes, arrêtant les laboureurs, frappant les villages de contributions, ruinant les estancias, paralysant le commerce et anéantissant l'agriculture, seule richesse du pays. La crainte d'une intervention du cabinet de Rio ou du cabinet de Buenos-Ayres, une crise financière d'une extrême gravité, de sérieuses difficultés diplomatiques avec les représentans de l'Italie, du Brésil et de l'Angleterre, par suite de réclamations non réglées, telles étaient les complications de toute nature avec lesquelles l'Uruguay se trouvait aux prises, quand au mois de mars dernier le général Battle, dont les pouvoirs étaient expirés, descendait du fauteuil présidentiel. Les élections n'ayant pu se faire à cause de la guerre civile, c'est le président du sénat, M. Thomas Gomensoro, qui prit en main provisoirement le pouvoir exécutif: animé de dispositions loyales et conciliantes, il songea tout d'abord à pacifier le pays. Un armistice eut lieu entre le gouvernement et les blancos, sous la médiation du ministre des affaires étrangères de la confédération argentine, et le traité de pacification fut signé le 6 avril dernier. Les officiers qui avaient servi dans les rangs des troupes insurgées conservaient leurs grades, et il était stipulé que, sur les treize préfectures, quatre auraient pour titulaires des blancos. Le pays applaudissait avec enthousiasme à la fin d'une guerre civile sans motif et sans but.

Il ne faut pas croire pourtant que les blancs et les rouges aient terminé leurs discussions. Ils combattent encore, non plus par les armes, mais par les clubs, par les journaux, et les fusionistes, qui voudraient faire disparaître les traces de ces vieilles querelles, rencontrent les plus grands obstacles. Ne serait-il pas cependant désirable qu'il n'y eût plus dans l'Uruguay ni blancos ni colorados, qu'il n'y eût que des citoyens d'une même patrie? L'apaisement des esprits est d'autant plus urgent que la situation financière exige de prompts remèdes. La liberté des banques n'a pas profité au pays, et si le gouvernement oriental, au lieu d'autoriser des particuliers ou des compagnies à émettre des billets, eût réservé ce droit à une banque nationale, il aurait peut-être trouvé dans une pareille institution des ressources précieuses, ainsi que cela se pratique à Buenos-Ayres. Désireux d'améliorer la situation économique, qui est grave, le gouvernement a beaucoup réduit le budget des dépenses, et les forces militaires de l'état consistent aujourd'hui en quatre bataillons d'infanterie et un régiment d'artillerie. Aux termes de la constitution, les chambres, qui se réunissent le 15 février prochain, nommeront le président de la république, et

l'on espère que le 1er mars le pays, moralement et matériellement pacifié, sera enfin rentré dans des conditions normales et dans une période d'organisation stable.

IV.

Il y a désormais, on peut le dire, un équilibre de l'Amérique méridionale. Dans cet équilibre, le Brésil, qui par ses institutions est le pays le moins livré aux agitations et aux cataclysmes politiques, tient une place très considérable, que nul ne pourrait lui contester. L'existence de cette grande monarchie libérale et constitutionnelle doit être pour les états voisins une garantie et nullement une menace. La différence entre la forme des gouvernemens n'est point un obstacle à l'accord. Le Brésil ne songe pas plus à imposer la forme monarchique aux républiques dont il est entouré que ces républiques ne songent à faire prévaloir la forme républicaine sur une terre monarchique par tradition et par essence. Qu'importe d'ailleurs cette différence entre les noms, si dans le fond des choses il existe de réelles analogies, si les institutions sont de part et d'autre libérales, parlementaires, modernes? N'a-t-on pas vu parfois des républiques moins républicaines que certaines monarchies? Le Paraguay, sous la dictature de Francia et des deux Lopez, s'appelait république, mais y eut-il jamais roi ou empereur aussi absolu que le chef de cette contrée? Qu'importe que le Brésil soit un empire, s'il jouit de la liberté au dedans et s'il respecte au dehors les droits de ses voisins? Il faut conseiller au Brésil une politique de modération et de calme dans la force, à la confédération argentine et à l'Uruguay une attitude prudente, correcte, amicale, qui permette une entente durable avec le cabinet de Rio. Si le gouvernement brésilien, dans ses rapports avec l'ensemble des républiques de l'Amérique méridionale, est intéressé à se montrer éloigné de toute tentative d'hégémonie ou de suprématie abusive, s'il doit éviter d'intervenir dans les querelles intérieures de pays qui restent les arbitres de leurs propres destinées, — de leur côté, ces pays ont tout intérêt à s'abstenir d'impuissantes bravades, de récriminations passionnées. Avec un peu de bon vouloir et de sagesse de part et d'autre, les malentendus se dissiperont, et la discorde ne se glissera pas dans les rangs des vainqueurs de Lopez. Ils ne doivent oublier ni la solidarité qui s'était établie entre eux malgré d'anciens dissentimens, ni les efforts et les sacrifices qu'ils firent en commun pour mener à bonne fin l'une des guerres les plus opiniâtres dont l'histoire garde le souvenir.

Aujourd'hui, nous le répétons, le point important, essentiel, pour

le Brésil comme pour les états de la Plata, c'est le maintien de la paix, — de la paix, qui peut seule fermer les blessures d'une lutte longue et sanglante, ranimer l'essor de l'agriculture, du commerce, de l'industrie, peupler les solitudes, dessécher les marais, creuser les canaux, exploiter les mines, créer les routes et les chemins de fer, utiliser les admirables ressources de contrées où la nature est plus grandiose que sur aucun autre point du globe. Des querelles diplomatiques, des luttes intestines, des scènes sanglantes de guerre civile, des rivalités d'états à états, des progrès précaires, toujours à la merci de nouvelles commotions, telle a été trop longtemps l'histoire de ces jeunes républiques, où pourtant la vitalité se fait si bien sentir qu'il suffit de quelques mois de paix pour relever la confiance et imprimer un essor surprenant à la prospérité matérielle et au développement des intérêts. Ces divisions de partis, de villes, de systèmes opposés, se disputant une prépondérance éphémère, ces guerres civiles passées à l'état endémique, ces duels interminables entre fédéralistes et unitaires dans la confédération argentine, entre blancos et colorados dans la république de l'Uruguay, ce perpétuel imbroglio d'affaires mêlées les unes aux autres par la connexité des questions et par la contiguïté des territoires, tout cela n'a que trop duré dans le bassin de la Plata. L'heure approche-t-elle où l'on verra enfin succéder à l'agitation le calme, aux coups d'état la légalité, à la politique factice et stérile la politique réelle, la politique féconde, celle qui a pour but de favoriser les deux principes qui font la force des sociétés modernes : le travail et la liberté?

La liberté! c'est elle aussi qui doit mettre fin à ces contestations ardentes, à ces luttes d'ambitions ayant pour objectif le cours de la Plata et de ses principaux affluens, la Parana, le Paraguay, l'Uruguay. Ces magnifiques cours d'eau, qui devraient être les auxiliaires les plus puissans de la civilisation, n'ont été que trop longtemps des prétextes de guerres et de discordes. Il faut les voir redevenir ce que la nature les a faits, des traits d'union entre les peuples, des promoteurs de prospérité morale et matérielle. Cet immense bassin fluvial, dont le Rio de la Plata est en quelque sorte le couronnement, et où dégorgent sans cesse, sur un parcours de plus de 500 lieues, d'innombrables cours d'eau, affluens secondaires ou rivières égales à des fleuves, ne semble-t-il pas appeler les laboureurs et les colons? L'avenir de l'Amérique méridionale n'est-il pas dans la liberté de ces deux fleuves gigantesques, qui pénètrent les profondeurs de son continent, l'Amazone et le Rio de la Plata? Sur les bords aujourd'hui déserts de ces deux grandes voies de navigation, ne verra-t-on pas bientôt les populations se grouper, les villes se construire,

le commerce et l'industrie répandre leurs bienfaits? La liberté des fleuves, c'est l'esprit de solidarité substitué aux tendances exclusives, l'activité à l'inertie, la civilisation à l'ignorance, le progrès à la barbarie. Les gouvernemens européens, dans leurs rapports avec les divers états de l'Amérique du Sud, avaient bien souvent invoqué les principes libéraux de l'acte final des traités de Vienne sur la liberté des fleuves. Longtemps on opposa une fin de non-recevoir à cette demande si légitime, si conforme aux intérêts mêmes de ceux à qui elle était adressée; mais la vérité finit par prévaloir sur l'erreur, et le progrès sur la routine. Les puissances ont obtenu dans la Plata, par les traités de 1853, une reconnaissance solennelle du principe de la liberté des fleuves, et voici que le Brésil, par son dernier traité avec le Paraguay, proclame la libre navigation des grands cours d'eau dont ce pays est entouré. Il reste encore bien des réformes à réaliser pour que tous les bienfaits de cette déclaration puissent être recueillis par les riverains et les étrangers; mais le temps n'est pas éloigné où la pratique s'accordera pleinement avec la théorie.

En résumé, si l'on jette en ce moment un coup d'œil général sur l'ensemble des états de l'Amérique du Sud, on constate une amélioration sensible par rapport aux dernières années. Le Pérou, sorti d'une crise tragique, mais éphémère, se fortifie sous une administration libérale. Les trois autres états du Pacifique, — la Bolivie, le Chili, l'Équateur, — ont terminé, comme le Pérou lui-même, leurs querelles avec l'Espagne, et le bruit des armes a cessé. Le différend qui s'était élevé, il y a quelques semaines, entre le cabinet de Santiago et le gouvernement bolivien a été réglé à l'amiable. Au même moment s'aplanissaient, grâce à la mission du général Mitre à Rio, les contestations graves survenues, depuis la fin de la guerre contre Lopez, entre le Brésil et la confédération argentine. Dans ce dernier pays, les fédéralistes ne luttent plus à main armée contre les unitaires, et, dans la république orientale, la guerre civile est également finie. Puisse cet apaisement continuer, de l'Atlantique au Pacifique et de la mer des Antilles au détroit de Magellan! Dans ces parages, la paix est le synonyme de la civilisation, et l'Amérique méridionale tout entière y trouvera la meilleure garantie de son avenir, la sauvegarde la plus efficace de ses progrès et de sa prospérité.

*****

L'IMPOT PROGRESSIF

ET

L'IMPOT PROPORTIONNEL

LES TAXES INDIRECTES.

Il n'y a pas de question plus délicate que celle de l'impôt. Savoir ce qu'on doit légitimement à l'état pour les services qu'on en reçoit, sous quelle forme il convient mieux de s'acquitter pour éprouver le moins de gêne et ménager le plus la richesse publique, tel est le problème. On le discute depuis longtemps, et dans aucun pays on n'est encore parvenu à le résoudre d'une façon qui satisfasse tous les esprits. Ce qui le prouve, ce sont les remaniemens de taxes qui ont lieu constamment et à peu près partout. Ces remaniemens tiennent sans doute à ce que, les besoins des états venant à s'accroître, il faut y pourvoir par de nouveaux impôts; ils tiennent aussi à ce que, les sources de la richesse variant sans cesse, les unes se développant plus que les autres et de nouvelles surgissant, il convient d'équilibrer le fardeau en raison des forces qui doivent le supporter. Tout cela est vrai. Cependant, si l'impôt est si souvent mis en discussion, c'est encore parce que les idées ne sont pas parfaitement nettes à cet égard. On n'est pas d'accord sur les points essentiels, ni sur le choix à faire entre les taxes directes et les taxes indirectes, ni sur les revenus ou les choses qu'il faut frapper de préférence, ni enfin sur la grosse question de l'impôt proportionnel ou de l'impôt progressif.

Ce qui a contribué surtout à obscurcir la matière, c'est que l'impôt a toujours été lié à la politique, et a subi des interprétations diverses suivant les régimes qui ont prévalu. Autrefois, avant la révolution de 89, lorsqu'il y avait des classes privilégiées, un des priviléges de ces classes était de ne pas payer les contributions comme tout le monde, et alors on voyait les gens les plus riches échapper à des taxes dont tout le poids retombait sur ceux qui étaient le moins en état de le supporter. Ces abus étaient crians; ils ont été abolis en 89, et on a proclamé très haut le dogme de l'égalité devant la loi et en particulier devant l'impôt; mais voici maintenant que par un autre abus l'arc, trop tendu autrefois dans un sens, se retend de nouveau à l'excès dans le sens opposé. Beaucoup de gens croient que les classes ouvrières ne sont pas suffisamment ménagées par le fisc, qu'elles ont droit à des immunités particulières parce que l'impôt doit être prélevé sur le superflu et non sur le nécessaire. Cette théorie gagne chaque jour du terrain, et bientôt, si on n'y prend grade, le principe de l'égalité inscrit dans la loi ne sera plus qu'un leurre.

I.

On peut demander d'abord à ceux qui professent cette opinion quelle idée ils se font de l'état, et comment ils envisagent les services qu'il est appelé à rendre. Nous sommes réunis en société pour obtenir la première chose dont nous ayons besoin, la sécurité, pour développer librement, grâce à elle, les facultés dont nous sommes pourvus, et en tirer tout le profit possible. Cet avantage existe pour tout le monde, pour le pauvre comme pour le riche, il n'est personne qui puisse s'en passer, et on pourrait même dire que le pauvre en a encore plus besoin que le riche, parce qu'il est moins en mesure de se protéger par lui-même; mais l'être collectif qu'on appelle état ne peut pas assurer cette protection pour rien. Il lui faut des agens, une organisation quelconque, ce qu'on appelle un gouvernement, et c'est pour subvenir aux frais qu'entraîne cette organisation qu'on lui paie des impôts; ils sont le prix d'un service. A quel titre donc y aurait-il dans la société des individus qui seraient dispensés d'y prendre part? Si je vais chez un marchand chercher un mètre d'étoffe, il ne me le donnera pas pour rie sous prétexte que cela me gênerait fort de le payer; il me le vendra comme à tout le monde au prix de revient, augmenté du bénéfice qu'il doit faire. Pourquoi en serait-il autrement pour l'état? Celui-ci, considéré au point de vue économique, est aussi un marchand qui vend des services, il doit les vendre au meilleur marché

possible et sans bénéfice aucun; c'est la seule différence qui existe sous ce rapport entre lui et le marchand ordinaire, et c'est pour arriver à ce meilleur marché que dans les pays libres on a établi des contrôles politiques et financiers. Une fois le prix fixé, il doit être acquitté par tous de la même manière et en raison des avantages dont on jouit; il n'y a pas plus de motifs pour recevoir gratis les services de l'état que pour se faire nourrir et habiller pour rien. Cette immunité a même quelque chose de blessant pour ceux en faveur desquels on l'invoque, elle rappelle trop le *panem et circences* de la décadence romaine. Dans une démocratie bien ordonnée et où chacun a le sentiment de sa dignité, tout le monde, excepté l'indigent, doit payer l'impôt. De quel droit en effet viendrait-on contrôler les finances de l'état, si on ne subit aucune charge?

Cette exemption absolue des taxes en faveur des classes ouvrières n'est pas encore, il est vrai, admise généralement. On y met des tempéramens; on voudrait d'abord que les riches payassent un peu plus que leur part proportionnelle. C'est en ces termes qu'Adam Smith, un des maîtres de la science économique, a posé la question. Depuis on est allé beaucoup plus loin : J.-C. Say, par exemple n'a pas craint de dire que l'impôt progressif était le seul équitable; mais dans les termes mêmes d'Adam Smith l'*un peu plus* n'est pas sans grand danger, — il reste très vague, qui le déterminera? et d'après quelle considération? S'appuiera-t-on sur la possibilité qu'on a de payer les taxes plus ou moins aisément? Il n'y a point de raison alors pour qu'on ne demande pas 90,000 francs d'impôt à la personne qui aura 100,000 livres de rente, en exigeant seulement 100 francs de celle qui n'en aura que 1,000. La première sera encore plus riche après avoir payé les 90,000 francs que la seconde après avoir donné 100 francs. Est-ce là une règle, est-ce une base que l'on puisse adopter pour l'établissement des taxes? Cet *un peu plus* est la porte ouverte à toutes les exactions, à tous les arbitraires; il varie avec les circonstances selon les formes de gouvernement, et il n'y a pas de moyen plus efficace de détruire la propriété et d'établir le nivellement absolu, c'est-à-dire la misère générale. Du reste, c'est une des formules du socialisme, la plus dangereuse peut-être, parce que sous le couvert d'une fausse philanthropie et à l'aide d'argumens fallacieux elle peut s'introduire tout doucement dans nos lois, sauf à faire plus tard des progrès considérables. Quand M. Louis Blanc au Luxembourg en 1848, dans ses fameuses conférences socialistes, déclarait que le salaire devait être en rapport non pas avec le travail, mais avec les besoins, et que c'étaient ceux-ci qui devaient être la base du principe de l'égalité pour la rétribution de la main-d'œuvre, il ne proclamait pas autre chose que ce que

veulent les défenseurs de l'impôt progressif; c'est sur l'appréciation des besoins aussi que repose leur théorie.

Il en est de cet impôt comme de toutes les idées décevantes; lorsquelles sont présentées par des écrivains habiles et avec des couleurs séduisantes, elles ne laissent pas que de faire impression sur certains esprits. Un des plaidoyers les plus chauds en faveur de cette thèse a été soutenu par un jeune économiste d'un grand talent, que la mort a enlevé prématurément à la science économique, et qu'une plus longue expérience de la vie eût sans doute ramené à d'autres idées. Nous voulons parler de M. Alcide Fouleyraud. Dans un commentaire sur Ricardo, il a défendu ainsi l'impôt progressif : « Il en est de la répartition des charges publiques, dit-il, comme des taxes que les directeurs de concert prélèvent sur la curiosité et le dilettantisme. Le même spectacle est ouvert à tous; le même lustre verse sur la scène ses gerbes de lumière; les mêmes vers, les mêmes harmonies font courir sur tous les fronts le souffle divin du génie; les mêmes décors, les mêmes pirouettes, suivies des mêmes coups de poignard, s'adressent à tous les spectateurs, et cependant, lisez le tarif, que de nuances de prix correspondant à combien de places différentes! Les charges qui pèsent sur chacun sont mathématiquement proportionnées à la dose d'aisance, de commodité dont il jouit, et si nous avions à proposer aux législateurs un modèle pour la peréquation de l'impôt, nous n'en voudrions pas d'autre que cette échelle si habilement graduée par les *impresarii*. La civilisation n'est-elle pas en effet une fête immense et perpétuelle que le genre humain se donne à lui-même, et ceux-là qui assistent à cette fête du haut de leurs amphithéâtres somptueusement décorés n'en doivent-ils pas défrayer les dépenses plus largement que la foule qui gronde dans l'arène poudreuse du parterre, ou qui s'agite, comme l'Irlandais de nos jours et l'ilote de l'antiquité, sans même entrevoir les splendeurs de ce jubilé? »

Si on va au fond des choses, on trouve que ce raisonnement porte à faux. « C'est le même spectacle, dites-vous, qui est ouvert à tous, et cependant que de nuances de prix correspondant à combien de places différentes! » Que faut-il en conclure? Que chacun doit payer en raison de la commodité dont il jouit? Cela existe déjà avec l'impôt proportionnel; — plus on est riche et plus on paie; mais si vous prétendez que, comme le directeur de spectacle, qui est le maître de sa salle, qui la dispose comme il l'entend et fait payer les places le prix qui lui convient, l'état est également le maître de tous les avantages dont nous jouissons dans la société, et qu'il est libre aussi d'en fixer le prix, alors la comparaison n'a plus

de base. Ce n'est pas l'état apparemment qui a bâti la maison que j'habite, qui a confectionné les habits que je porte, en un mot qui fait que j'assiste plus ou moins commodément à cette fête de la civilisation. Toutes ces choses m'appartiennent; elles sont le fruit de mon travail, — et ce que l'état me procure, c'est d'en jouir tranquillement, tandis que, dans l'hypothèse du directeur de spectacle, non-seulement celui-ci m'assure la jouissance paisible de la loge ou de la stalle que j'occupe, mais cette loge et cette stalle sont sa propriété, et il m'en fait payer la location. A moins de continuer la tradition de Louis XIV et de dire que l'état est tout, et qu'il n'y a plus de propriété individuelle en dehors de lui, on ne peut pas exiger pour un droit de surveillance et de police ce qu'on est autorisé à demander lorsqu'on abandonne à un autre la jouissance de sa propre chose. Il n'y a d'exact dans la comparaison que le rapprochement que l'on fait entre le spectacle lui-même et la fête de la civilisation; mais, de même que l'*impresario* n'admet personne à jouir gratis de ce spectacle, l'état ne doit pas faire non plus qu'il y ait des gens assistant pour rien à cette fête qui est le produit des efforts de tous.

On invoque les idées de philanthropie et de solidarité sociale. Si on veut dire que, lorsque chacun de nous a payé sa part proportionnelle des taxes, il doit encore, suivant la fortune qu'il possède, participer à toutes les œuvres de bienfaisance, de charité, qui résultent de cette solidarité, c'est à merveille; mais il s'agit là d'une obligation morale qui a sa sanction dans la conscience et n'a rien à démêler avec l'impôt, qui est la rémunération d'un service. C'est pour avoir méconnu ce principe qu'on s'est tant égaré et qu'on en est encore à discuter ce qui devrait être considéré comme un axiome fondamental, à savoir que l'impôt doit être proportionnel, rigoureusement proportionnel. — Vous ajoutez que, si on atteint « le fonds indispensable, celui qui sert à la satisfaction de nos premiers besoins, on commet un crime pareil à celui qu'on commettrait en diminuant la somme d'air qu'il faut aux poumons, la somme de liberté qu'il faut à la conscience. » C'est abuser de la métaphore; l'air que nous respirons fait partie des richesses naturelles que l'on acquiert en naissant, elles ne doivent rien à l'état. Il en est de même de la liberté de conscience, c'est le fonds inaliénable de la nature humaine, qui ne dépend pas de l'organisation sociale. On peut penser ce que l'on veut sans que le gouvernement ait rien à y voir; mais il en est autrement des choses matérielles, même les plus indispensables; on ne les possède que sous la protection de l'état, par conséquent on lui doit un tribut pour cela. L'état est même dans une situation plus délicate que le marchand

auquel nous le comparions tout à l'heure. Celui-ci peut, s'il le veut, donner sa marchandise à meilleur marché à celui qui est moins riche, sauf à en élever le prix pour celui qui sera dans une meilleure situation; il fera une détestable opération, mais enfin il n'en doit compte qu'à lui-même, il est toujours libre de se ruiner. L'état, lui, administre la fortune publique, et il doit en être fort économe. Dans toute société bien organisée, il y a un fonds commun destiné aux actes de bienfaisance. Dans les limites de ce fonds, le gouvernement peut secourir ceux qui en ont besoin et les dégrever de certaines taxes qui seraient trop onéreuses pour eux, mais c'est à titre purement gracieux, et il ne doit pas aller au-delà, sous peine de faire du socialisme et de s'ériger en providence chargée de répartir la fortune publique. Il faut donc déclarer hautement que chacun doit la taxe proportionnellement à ce qu'il possède, autrement dit, à ce qui le fait vivre, peu importe la nature de cet avoir, qu'il soit en salaire, en traitement, ou en revenu d'une terre ou d'un capital. L'état protége tout, il doit avoir sa part de tout.

La proportionnalité est non-seulement juste, mais, si on se plaçait exactement au point de vue économique, on la trouverait excessive. En effet, supposez deux individus dont l'un a 1,000 livres de rente et l'autre 100,000; il est bien évident que l'état ne dépense pas cent fois plus en frais de justice, de police et d'administration pour protéger le second que pour garantir le premier, et cependant il fait payer au second cent fois plus d'impôts. Le marchand auquel j'achète 1,000 mètres d'étoffe me les vendra moins cher que si je ne lui en achète qu'un. Le chemin de fer me les transportera également meilleur marché en me faisant bénéficier de ce qu'on appelle le tarif différentiel, qui diminue selon la distance à parcourir et la quantité à transporter. C'est la loi du commerce, et personne ne peut s'en plaindre parce qu'elle repose sur la force des choses. Les frais généraux n'augmentent pas en proportion de l'importance des opérations, et, si on faisait payer dans cette proportion, on commettrait une injustice; tout le monde en souffrirait, cela n'a pas besoin d'être démontré. Que l'état ne se conduise pas d'après cette loi rigoureuse et qu'il ne crée pas une échelle d'impôts décroissante en raison de l'étendue de ses services, on le conçoit; mais qu'on n'aille pas au moins lui demander d'en établir une progressive, ce serait le renversement de toutes les lois. On ferait croire que la société n'est qu'une association de charité et qu'elle n'a rien à démêler avec la justice et l'économie politique.

II.

« Le prélèvement de la société, dit encore le jeune économiste dont nous combattons les idées, commence là où la consommation des individus franchit les lignes sévères du besoin pour entrer dans le domaine infini et varié des choses d'agrément et de luxe. » Mais où finiront ces lignes sévères du besoin? On ne s'est jamais bien entendu à cet égard; pour les uns, une chose est une consommation de luxe qui est de première nécessité pour les autres. Adam Smith déclare que de son temps l'usage des souliers n'était pas de première nécessité en France, que beaucoup d'hommes et de femmes paraissaient pieds nus sans s'avilir. Il n'en serait plus de même aujourd'hui. Pour lui aussi, la bière et l'ale étaient des denrées de luxe, *a fortiori* le thé, le café, le sucre, que beaucoup de personnes considèrent maintenant comme étant de première nécessité. Par conséquent les lignes sévères du besoin varient selon les temps, selon les individus et selon le degré de civilisation. On ne peut pas les déterminer d'une façon assez précise pour en faire la base d'un système d'impôts indépendamment d'autres considérations qui tendraient encore à les faire rejeter.

Pour en revenir à notre comparaison, le chemin de fer ne transporte pas pour rien les choses de première nécessité, et le marchand ne les vend pas sans bénéfice. Pourquoi l'état les affranchirait-il de toute taxe, s'il juge qu'il a besoin d'impôts de consommation? En ne prenant en considération que l'intérêt des gens peu aisés, il serait plus important pour eux d'obtenir gratis les services du chemin de fer ou ceux du négociant que l'abandon par l'état de quelques centimes d'impôt qui figurent à peine dans le prix des denrées, tandis que les frais de transport et le bénéfice du marchand y entrent pour beaucoup, et cependant personne n'oserait demander ces services gratis. On comprend parfaitement que c'est impossible; mais, dira-t-on, le fisc n'impose pas toutes choses. Pourquoi choisit-il de préférence celles qui sont à l'usage des classes pauvres? Pourquoi ne frappe-t-il pas de préférence les objets de luxe? Il trouverait les mêmes ressources sans imposer les mêmes sacrifices. Nous arrivons ici sur un autre terrain, qui est celui de l'économie politique pure. Il nous faut démontrer qu'en frappant de préférence les objets de première nécessité l'état agit sagement et comme il doit le faire pour la prospérité publique.

Tout le monde est d'accord que, si l'on veut avoir des impôts très productifs et en même temps très modérés, il faut leur donner une large base. S'ils sont modérés, ils ne troublent pas l'équilibre

entre la consommation et la production, le travail continue et avec lui le progrès de la richesse publique. Il n'y a que les impôts sur les objets de première nécessité qui présentent cet avantage, car personne n'y échappe. Au contraire, si on atteint les objets de luxe, l'impôt ne s'applique plus à tout le monde, il faut le porter à un chiffre assez élevé pour lui faire rendre des sommes qui en vaillent la peine, il est très onéreux, et, comme il pèse après tout sur des choses dont on peut se passer, la consommation s'arrête, l'impôt ne donne pas ce qu'on avait espéré, et le travail diminue.

On a bientôt fait de dire qu'on doit exempter les choses de première nécessité et imposer les consommations de luxe; il faut savoir encore à quels résultats on arrive avec cette substitution. Supposez pour un moment qu'on supprime les 318 millions que d'après le budget de 1872 doivent rapporter les boissons, les 38 millions du sel, les 170 millions du sucre, car le sucre devient de plus en plus une denrée de première nécessité, et qu'on reporte le produit de toutes ces taxes, soit 526 millions, sur les consommations de luxe, sur le thé, le café, les chevaux, les voitures, les habillemens et tentures de soie, les domestiques en livrées, etc., sur toutes les choses par lesquelles se manifeste la richesse, croit-on que l'on pourrait trouver là une compensation? Pour être convaincu du contraire, il faut savoir que l'impôt sur les voitures, tel qu'il existe aujourd'hui, et il est assez lourd pour ceux qui ont à le payer, est porté au budget de 1873 pour 6 millions. Les taxes des billards et des cercles réunies ne fourniront pas 2 millions. Les pianos, si on les avait imposés, comme on l'a voulu, n'auraient pas donné plus de 4 millions. C'est donc une grande illusion de croire qu'on peut se procurer des revenus importans sans imposer les choses de première nécessité. Il n'y a que là qu'on peut les trouver. Un centime par jour payé au fisc par 36 millions d'habitans, ou 3 francs 65 cent. par an, donne 130 millions de francs. Pour obtenir la même somme de 100,000 individus sur une consommation de luxe, il faudrait demander à chacun 1,300 francs, et si l'on voulait avoir les 526 millions destinés à remplacer les taxes sur les boissons, le sel et le sucre, le supplément à payer par personne serait de 5,260 francs. Il suffit de poser ces chiffres pour montrer à quelles conséquences on aboutirait. Dernièrement en France on avait eu l'idée d'organiser une souscription pour la libération du territoire : les riches étaient disposés à y concourir très largement; mais, comme on supposait à tort ou à raison que les masses n'y prendraient pas part, on a dû y renoncer, — on aurait imposé des sacrifices considérables à quelques personnes sans arriver à des résultats sérieux. Pour qu'une administration fiscale soit bien organisée, il faut qu'elle ait ses racines jus-

qu'au fond même de la société. C'est là qu'elle puise ses forces; autrement elle établira des impôts dont la quotité sera excessive, et qui ne produiront rien.

Les impôts, dira-t-on, qui frappent les objets de première nécessité ne sont pas proportionnels. — Avant de répondre à cette objection, voyons d'abord ce que devient la proportionnalité avec les taxes directes. L'impôt foncier a été établi en 1789 sur les produits de la terre, d'après les anciennes évaluations. Ces produits ont beaucoup changé depuis. Un travail préparé par l'administration des contributions indirectes en vertu de la loi de 1850 montre que le principal de l'impôt était en moyenne de 6,05 de revenu, variant entre les deux extrêmes de 9,07 et de 3,74 pour 100, 48 départemens se trouvant au-dessous de la moyenne et 37 au-dessus: c'est donc une très grande inégalité; elle ne fait que s'accroître de jour en jour. Il en est de même de l'impôt mobilier, il doit atteindre la richesse mobilière. Or qu'y a-t-il de plus trompeur que l'élément qui lui sert de base et qui est la valeur locative? Il est rarement en rapport avec la fortune. Tel individu, par suite de sa position sociale, de sa profession, occupera une maison, un appartement beaucoup plus cher que ne le comportent ses moyens; tel autre sera obligé de se loger plus grandement à cause de l'étendue de sa famille, c'est-à-dire par suite des charges qui viendront à peser sur lui; tel autre enfin par économie ou pour toute autre considération se réduira dans son logement, bien qu'étant très riche, et il ne paiera pas la taxe mobilière en raison de sa fortune, sans compter que cette taxe frappe les revenus fonciers aussi bien que les autres, ce qui fait double emploi. L'impôt des patentes est encore plus inégal; on a pris pour base la nature de l'industrie, la population du lieu où on l'exerce et l'importance du loyer d'habitation. On ne pouvait peut-être pas faire mieux, et cependant quelle inégalité! Dans la même industrie, les bénéfices varient selon les individus; l'un paiera 1,000 francs de patente avec 100,000 francs de profit, et l'autre, pour acquitter la même taxe, sera obligé de la prendre sur son capital, s'il est au-dessous de ses affaires. Cet impôt des patentes donne lieu aux plus vives réclamations, et on ne voit pas le moyen d'y faire droit et de rétablir l'égalité. Enfin la dernière taxe directe, celle des portes et fenêtres, n'échappe pas non plus aux mêmes reproches. Elle frappe les ouvertures des maisons d'une façon plus ou moins forte selon la population des communes, l'espèce et la situation des ouvertures; mais dans le même lieu la valeur des maisons change d'un quartier à l'autre. On n'en tient pas compte, excepté dans quelques grands centres, où l'on a cru devoir ajouter un droit proportionnel au tarif principal. Partout ailleurs il

n'y a pas de distinction entre les jours qui éclairent un château et ceux qui font pénétrer la lumière dans une modeste habitation. A Paris même, avec cette addition du droit proportionnel, on est très loin d'avoir atteint l'idéal; beaucoup de maisons restent plus imposées que d'autres par rapport à leur valeur. Par conséquent, si on s'en était tenu aux seuls impôts directs que nous venons d'indiquer, — et on leur en substituerait difficilement d'autres qui n'auraient pas le même inconvénient, — on serait resté fort loin de la proportionnalité.

Serait-on plus heureux avec la taxe unique portant sur le revenu ou sur le capital, comme le désireraient quelques personnes? Si on pouvait avoir le tableau exact de la fortune de chacun, le revenu annuel, rien ne serait plus simple en effet que d'établir la proportionnalité, on n'aurait qu'à diviser le revenu brut de la France par la somme dont l'état a besoin tous les ans, et le chiffre qu'on obtiendrait serait la part proportionnelle de chacun. Si l'état par exemple avait besoin de 2 milliards et que le revenu brut fût de 16 milliards, chacun aurait à payer un huitième de ses ressources annuelles, et le problème serait résolu. Malheureusement dans la pratique les choses ne se présentent pas aussi simplement. On n'a pas ce tableau, et on ne peut pas l'avoir; il n'y a pas de moyens d'investigation, quelque minutieux et quelque rigoureux qu'ils soient, qui puissent le fournir, et, y en eût-il, il faudrait bien se garder d'y recourir, car ils exciteraient un grand mécontentement. On ne pourrait établir la taxe unique qu'avec la déclaration, et alors, comme le contribuable se trouverait en face d'un impôt très lourd, qui lui prendrait le huitième de son revenu, il chercherait nécessairement à le frauder, ce qui amènerait une grande inégalité dans la taxe entre les gens de bonne foi et ceux qui ne le seraient pas, sans compter que le fisc perdrait une grande partie de ses revenus.

Une autre considération encore pour laquelle il ne faudrait pas adopter la taxe unique, c'est qu'elle découragerait l'épargne et arrêterait la production. Si vous me demandez tout à coup sous une seule forme et par un bulletin de contribution directe le septième ou le huitième de mon revenu, la demande peut me paraître excessive, et, si j'ai un moyen d'y échapper, je l'emploierai; ce moyen est tout simple : avec la facilité des communications et des rapports de toute nature qui existent aujourd'hui, j'irai porter mon industrie et mon capital ailleurs, dans un pays qui sera moins imposé, ou qui le sera tout autrement. Vous avez beau dire qu'on ne paiera pas plus sous une seule forme que sous plusieurs, qu'on paiera même moins avec l'économie de quelques frais de perception. C'est pos-

sible; mais l'effet moral sera très différent et il a une grande importance : pour en juger, il suffit de voir ce qui se passe au lendemain d'une révolution, ou lorsque l'horizon politique se charge un peu trop. On a les mêmes instrumens de production que la veille, le même capital, les mêmes usines, la même habileté de main-d'œuvre, et cependant on produit beaucoup moins. Pourquoi? Parce qu'il s'est introduit tout à coup dans la vie industrielle et commerciale un élément qui a tout modifié, c'est la défiance. On ne voit plus aussi clair dans l'avenir, on n'est plus aussi sûr qu'on pourra jouir tranquillement des fruits de son travail, et alors tout s'arrête. Un effet semblable peut se produire à l'occasion d'un impôt qui paraîtrait excessif.

Le gouvernement, par suite de nos désastres, a dû augmenter les taxes de plus de 600 millions; il a fait peser cette augmentation en grande partie sur les revenus indirects. La répartition n'en a pas toujours été très heureuse, et on éprouvera des mécomptes. Cependant ces taxes se paient encore après tout assez facilement, le pays déploie la même activité dans ses affaires, sinon une activité plus grande pour réparer les brèches faites à sa fortune. Qui oserait soutenir qu'il n'en serait pas autrement, si on avait demandé non pas les 2 milliards et plus du budget tout entier, mais seulement les 600 millions d'augmentation à un impôt unique sur le revenu qui aurait pu être de 12 à 15 pour 100? Évidemment on n'aurait pas conservé la même activité industrielle, beaucoup de capitaux et beaucoup d'individus auraient émigré.

III.

On a dit que les gouvernemens avaient multiplié les taxes pour mieux les dissimuler et les augmenter plus aisément. C'est possible. Cela prouve qu'ils ont réussi à les faire moins sentir. Or les faire moins sentir, c'est ménager les forces productrices du pays. Du reste cette division des taxes a été établie partout dans les états les plus libres, comme dans ceux qui le sont le moins, et partout elle a donné d'excellens résultats. On les a multipliées encore, et on a adopté surtout celles de consommation parce que c'était le seul moyen de se rapprocher autant que possible de la proportionnalité; mais c'est ici que revient l'objection de tout à l'heure. Si l'impôt, dit-on, frappe des objets de première nécessité, tels que le sel, les boissons, le bois de chauffage, la consommation qu'on fait de ces objets n'est pas du tout proportionnelle à la fortune. Parce qu'on a 100,000 livres de rente, on ne consommera pas cent fois plus de sel et de vin que celui qui n'a que 1,000 francs pour vivre. Il y a

une quantité plus ou moins forte de ces choses qui est nécessaire à tout le monde, et il arrive, comme pour le sel par exemple, que celui qui est le moins riche en consomme le plus, parce qu'il n'a rien à lui substituer, et que, sa nourriture étant de qualité inférieure, il a besoin de la relever par ce stimulant. Ce qui a fait dire à quelques économistes que les impôts sur les objets de première nécessité étaient *des impôts progressifs à rebours*, qu'ils frappaient d'autant plus qu'on était moins riche. Si cela était vrai, on serait dans un grand embarras et dans un cercle vicieux, car d'une part ce sont les impôts les plus productifs, il est difficile de s'en passer, et d'autre part on ne devrait pas les établir, attendu qu'ils violeraient la première loi en fait de taxes, qui est la proportionnalité.

Heureusement qu'il n'en est pas ainsi. L'homme qui travaille, — on ne peut parler que de celui-là, car la personne oisive est une exception et en dehors des lois économiques, — celui donc qui vit d'un salaire, d'un traitement ou d'un profit industriel ne supporte pas exclusivement l'impôt sur les denrées qu'il consomme, qu'elles soient ou non de première nécessité. Pourquoi le supporterait-il? Est-ce qu'il prend à sa charge exclusive le renchérissement qui pour d'autres raisons plus sensibles vient à se produire? Est-ce que sa situation est restée la même après l'augmentation qui a eu lieu sur le prix de la viande, des légumes, et avec l'élévation des loyers dans les grandes villes? Sans doute il y a une époque de transition pendant laquelle il éprouvera quelques embarras, surtout si l'élévation des prix se manifeste très rapidement. Les salaires, les traitemens, les profits, ne se mettront pas immédiatement au niveau; mais l'équilibre ne peut pas tarder à se rétablir, il est dans la force des choses, autrement il n'y aurait pas d'harmonie dans les lois économiques. Le salaire, pour parler de ce qui est le plus intéressant, est porté à un certain taux en vertu de la loi générale de l'offre et de la demande, du rapport qui existe entre le nombre des travailleurs et le besoin que l'on a du travail; mais ce rapport lui-même est subordonné à de certaines règles : il faut que chacun vive de son travail, et en vive dans des conditions qui représentent l'état de la civilisation et de la richesse du pays que l'on habite. Dans une société qui est en progrès, le renchérissement de certaines denrées, et surtout des denrées alimentaires, a lieu parce que la richesse s'accroît et que chacun consomme plus, et, comme il faut produire davantage pour satisfaire à des besoins plus nombreux, il en résulte naturellement que le travail est plus recherché et partant plus rétribué. Les salaires augmentent ainsi que les profits, ainsi que le revenu de la terre et du capital. Du bas de l'échelle sociale au sommet, tout le monde gagne plus; telle est la loi économique. Qu'avons-nous vu

depuis vingt ans, depuis qu'il s'est produit un renchérissement général pour tout ce qui sert à la vie? A part le rentier, qui, je le répète, est dans une situation exceptionnelle, — encore ne s'agit-il que de celui qui a des rentes fixes et invariables, car les autres sont associés au progrès de la richesse, — y a-t-il quelqu'un qui soit dans une situation pire qu'avant ce renchérissement? Les salaires, les profits, n'ont-ils pas augmenté dans une proportion au moins aussi grande? Si on voulait faire une enquête spéciale en ce qui concerne la main-d'œuvre notamment, on trouverait que partout en France elle s'est élevée encore plus que le prix des choses.

Il y a dans les ouvrages de Bastiat un chapitre intitulé *Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas*; on peut en faire l'application à la matière de l'impôt. Ce qu'on voit, ce sont ceux qui paient d'abord les taxes; ce qu'on ne voit pas, ce sont ceux sur lesquels elles retombent en définitive. De quelque façon que vous vous y preniez, a dit justement M. Thiers dans son livre *de la Propriété*, l'impôt portera toujours sur la consommation, et comme la consommation se fait avec le produit brut de la société, c'est ce revenu qui en fin de compte supportera les taxes proportionnellement à son importance. Il ne peut pas en être autrement; arrive maintenant une nouvelle objection : on demande quelle sera la situation de celui qui ne dépense pas tout son revenu, qui en économise une partie? Celui-là, dit-on, ne paiera pas l'impôt en raison de sa fortune. S'il économise en effet pour thésauriser ou pour jeter à la mer le surplus de ses besoins, il échappera nécessairement à l'impôt pour la partie de son revenu dont il fera un tel usage; mais il se privera lui-même en privant la société. Si au contraire il économise pour tirer parti de ses épargnes, soit en les employant directement, soit en les plaçant, alors il n'y échappera pas. Il le paiera par ses propres consommations, ou par celles que fera la personne à laquelle il aura prêté son argent. Celle-là lui donnera un intérêt moindre que si les denrées étaient affranchies de tout droit. Par conséquent l'impôt est toujours supporté par le revenu, toujours égal et toujours proportionnel. Et s'il n'y avait que ce côté du débat à examiner, bien que ce soit le plus discuté et celui à propos duquel on fasse le plus de bruit, il n'aurait pourtant pas grande importance. Ce qui domine, c'est le point de vue économique, c'est la question de savoir quel est, dans l'intérêt général, le moins fâcheux ou de l'impôt qui porte sur les objets de grande consommation, ou de celui qui frappe les choses de luxe. Voilà celui des boissons par exemple qui est porté pour 318 millions au budget de 1872 en grevant le litre de vin en moyenne de 5 à 6 centimes; il ne peut pas avoir d'effet bien nuisible. Pour trouver la même somme, non pas dans une seule

consommation de luxe, ce qui serait impossible, mais dans plusieurs, il faudrait certainement doubler le prix des choses atteintes; or peut-on supposer que, si l'on devait payer le café 4 francs la livre au lieu de 2, le sucre 2 francs au lieu de 1, des étoffes de soie 20 francs au lieu de 10, il n'y aurait rien de changé dans les conditions économiques, et que la consommation resterait la même? Évidemment non, le trouble apporté dans les relations commerciales serait considérable, et les salaires seraient les premiers à en souffrir. Cet impôt des boissons, qui compte aujourd'hui pour 318 millions, donnait 101 millions en 1847, 250 millions en 1869 avant les dernières aggravations; il a produit davantage par le seul fait du développement des consommations. L'impôt du sel, lorsqu'il existait dans sa plénitude avec les 3 décimes par kilogramme avant 1848, gagnait de 3 à 4 millions par an; il n'a pas gagné davantage depuis qu'il a été réduit à 1 décime. Il n'y a pas d'argument meilleur pour montrer que cette réduction a été inopportune, sans intérêt sérieux, et qu'elle a fait perdre chaque année au trésor gratuitement une somme considérable qu'on serait fort heureux de retrouver aujourd'hui.

Enfin on se plaint beaucoup des taxes d'octroi, particulièrement à Paris et dans les grands centres de population. On prétend qu'elles nuisent à la consommation; or voici les faits, nous les empruntons à un travail de statistique dressé avec soin par un homme très compétent, M. Clément Juglar, et sur les publications de la ville de Paris. La viande de boucherie est frappée à l'octroi de la capitale d'un droit de 10 centimes par kilogramme. On l'avait aboli un moment en 1848; on a dû le rétablir, parce que la suppression n'avait profité à personne, excepté aux bouchers, qui vendaient la viande toujours au même prix. Le vin paie également à l'octroi 20 francs par hectolitre; ce sont des denrées de première nécessité l'une et l'autre. Eh bien! de 1840 à 1867, l'augmentation par tête de la consommation de la viande a été de 17 kilogrammes, et celle du vin de 100 litres. On a pu faire les mêmes remarques pour Bordeaux et pour Lyon, tandis que, suivant M. Juglar, les consommations de luxe, qui sont généralement affranchies de l'octroi, ont augmenté dans la même période d'une façon insignifiante.

Sans doute il vaudrait mieux que la ville de Paris pût se passer de ses taxes sur la viande et sur le vin; la consommation s'accroîtrait encore davantage. Il faut pourtant reconnaître que, telles qu'elles sont, elles n'ont pas arrêté le progrès, elles sont entrées dans le prix des choses et ont seulement rendu la vie un peu plus chère; mais on a eu des compensations, la ville a été mieux entretenue, plus élégante, les étrangers y sont venus en plus grand nombre, il

en est résulté plus de travaux, et on a retrouvé bien vite en augmentations de salaire et de profit au-delà de ce qu'on avait payé à l'octroi. M. Gladstone, ayant à s'expliquer sur l'effet produit par l'abolition des *corn-laws,* et constatant que la vie en somme était peut-être aussi chère que par le passé, déclarait que le principal avantage de la mesure avait été d'augmenter les échanges avec le dehors. « Je n'hésite pas à dire, ajoutait-il, que c'est une erreur de supposer que le meilleur moyen d'être utile aux classes ouvrières soit d'agir sur les matières qu'elles consomment; si vous voulez leur faire plus de bien, il faut leur donner plus de travail. » Tout est là en effet pour les classes ouvrières. Préoccupez-vous de tout ce qui peut augmenter la production, et la question de l'impôt devient accessoire.

Nous voudrions répondre encore à d'autres objections qui ont été faites contre les taxes indirectes et qui ont une certaine importance; on dit qu'elles sont un obstacle à la liberté du commerce, qu'elles créent des monopoles et produisent un renchérissement supérieur à la somme qu'elles rapportent. Cette thèse a été surtout soutenue avec beaucoup de talent, dans un travail récent intitulé *Financial reforms,* par un économiste anglais distingué, M. Cliffe Leslie. Que ces taxes soient un obstacle à la liberté absolue du commerce, en ce sens que certaines marchandises ne peuvent pas se mouvoir sans passer sous les yeux du fisc, c'est incontestable. S'il s'agit d'une denrée produite à l'intérieur et soumise à un droit, il faudra la déclarer au percepteur avant de la livrer à la consommation. C'est une gêne. Si elle arrive du dehors, elle devra subir la visite de la douane avec une perte de temps plus ou moins considérable; mais quelle est dans la société la liberté qui soit absolue et qui n'éprouve pas de restriction? Il n'y en a aucune. Du moment que nous nous réunissons pour nous procurer les avantages qui résultent de l'association, il y a des règlemens auxquels nous sommes tenus d'obéir; ces règlemens sont des entraves à la liberté absolue. Si on veut vendre certaines denrées alimentaires sur un marché et même en magasin, on est soumis à des inspections de police dans l'intérêt de la salubrité publique. La liberté de commerce ne va pas jusqu'à me permettre de vendre des viandes avariées ou du poisson gâté; il est défendu également de faire travailler des enfans au-dessous d'un certain âge et au-delà d'un certain temps; on ne pourrait pas non plus exercer certaines professions sans être muni d'un diplôme, etc.; ce sont autant d'obstacles à la liberté industrielle et commerciale. Qui peut s'en plaindre? Ces entraves sont établies au nom d'un intérêt supérieur qui est le salut de la société. Il en est de même des lois fiscales. Le gouvernement a besoin

d'argent pour accomplir sa mission; on a jugé qu'un des moyens les plus efficaces de lui en procurer était d'établir des droits sur certaines marchandises produites à l'intérieur ou venant du dehors, ces marchandises ne pourront donc circuler qu'après avoir acquitté ces droits. Pourquoi n'accepterait-on pas cette restriction comme les autres, surtout si dans la pratique elle est aussi légère que possible?

On se récrie contre la perte de temps qui résulte de la visite de la douane : il y en a une incontestablement, mais on en exagère beaucoup l'importance. Supposons qu'il faille un jour pour visiter une cargaison de marchandises arrivant par mer des pays les plus lointains. Cette cargaison a peut-être mis 30 jours à venir; c'est donc un délai total de 31 jours avant qu'elle soit entre les mains du destinataire. Est-ce là un retard qui puisse causer un préjudice réel? Où trouverait-on ce préjudice? dans le capital engagé un jour de plus dans la même opération commerciale ou dans le magasin qui devra être un peu plus grand pour contenir un approvisionnement supplémentaire de vingt-quatre heures? Ce sont des fractions infinitésimales qui ne peuvent pas modifier le prix des choses, et dans tous les cas ne sont rien à côté des autres aléas auxquels on est exposé dans le commerce. Si la marchandise arrive par le chemin de fer à une frontière de terre, la visite prendra tout au plus une heure ou deux. On ne peut voir là des obstacles sérieux à la liberté de commerce. Tout est dans le droit lui-même; s'il est modéré, bien établi, s'il ne peut pas donner lieu à l'arbitraire, on le percevra très aisément, et les transactions commerciales n'en souffriront pas. D'ailleurs tout s'améliore et se perfectionne; on a déjà beaucoup diminué le temps qu'on mettait autrefois à faire les visites de douanes. On le diminuera encore, et il finira par se perdre dans le délai qui est nécessaire pour le déchargement des marchandises qu'on ne supprimera jamais. De même pour les vexations, les tracasseries qui accompagnent cette visite; elles n'existent plus guère, car déjà on s'en rapporte autant que possible aux déclarations pour la perception des droits, et le contrôle devient l'exception.

L'honorable écrivain anglais, pour trouver un préjudice dans le fait seul de cette inspection à laquelle sont soumises certaines marchandises, indépendamment des taxes qu'elles ont à payer, établit qu'en Angleterre il y a des ports déterminés pour recevoir telle ou telle denrée sujette aux droits. Le vin, le tabac, le thé, n'entrent pas partout; 59 ports sont ouverts aux vins, sur lesquels 31 seulement peuvent évaluer l'impôt à recevoir. Le tabac ne pénètre que par 35 ports. Cette limitation a pour but de rendre la surveillance plus facile et la perception du droit moins

coûteuse. M. Cliffe Leslie en conclut que, si elle n'existait pas, le vin, le tabac, le thé, pourraient coûter moins cher en Angleterre; c'est une grande erreur. Plus une marchandise arrive en quantité sur un même point et moins elle est chère. Cela est tout naturel. Elle vient d'abord par chargemens complets, les frais de transport sont moindres que si elle n'occupait qu'une partie d'un navire ou d'un wagon de chemin de fer; elle paie aussi moins proportionnellement pour les frais de commission et d'assurance. Enfin le négociant qui est chargé de la vendre, opérant sur de grandes masses, se contente d'un bénéfice moindre que si son commerce est plus restreint. Pendant longtemps, Liverpool a été l'endroit où nos filateurs, ceux même de l'Alsace, allaient chercher le coton dont ils avaient besoin, bien que Le Havre eût pu le leur fournir; mais avant la liberté commerciale Le Havre était peu approvisionné en cette denrée, on l'y payait plus cher qu'ailleurs, et nos fabricans avaient encore intérêt à la faire venir d'Angleterre en acquittant les frais d'assurance et de transport. Par conséquent on se trompe singulièrement en croyant que, si le vin entrait librement chez nos voisins par tous les ports, il se vendrait moins cher. L'hypothèse n'est pas même admissible, car n'y aurait-il aucune restriction légale, la marchandise viendrait encore tout naturellement dans les lieux où elle trouverait les plus grands débouchés, et ce sont ceux qu'a dû choisir la douane pour sa vérification. Il en est de même, et pour des raisons semblables, de la faculté d'entrepôt qui est accordée à certains ports et refusée à d'autres. Si elle existait partout et que l'on en usât, les droits seraient infiniment plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui; la marchandise étant grevée de plus de frais généraux, la liberté n'offrirait aucun avantage.

On reprend l'argument sous une autre forme : les impôts indirects, dit-on, tendent à constituer des monopoles. Comme on a de grosses sommes à payer au fisc avant toute livraison de marchandise, il n'y a que les grands établissemens qui soient en état de faire ces avances; le petit commerce ne le peut pas, et par cela même il se trouve éliminé de la concurrence. Cet argument n'est pas plus fondé que les autres. Ce n'est pas le paiement des droits à la douane ou ailleurs qui élimine le petit commerce, c'est la force des choses. La tendance aujourd'hui est au bon marché. Il faut produire à bas prix et vendre de même, afin d'augmenter le nombre des consommateurs. Pour cela, il n'y a qu'un moyen, c'est d'étendre ses opérations pour diminuer ses frais généraux, c'est de les renouveler très souvent en se contentant d'un bénéfice moindre sur chacune. Aussi voit-on se créer partout des magasins considérables qui vendent toute espèce de choses. Cette tendance est en-

core favorisée par les voies de communication rapides, par les transports plus économiques. Le marchand peut s'approvisionner directement en fabrique, et le consommateur acheter où il veut. En résulte-t-il que ces grands établissemens soient à l'état de monopole, et que sur les ruines du petit commerce ils puissent rançonner le public à leur gré? Pas le moins du monde : personne aujourd'hui n'a les forces nécessaires pour créer des monopoles. Le gouvernement seul le peut, étant armé par la loi. Si un individu n'est pas assez riche pour organiser à lui seul une grande maison de commerce, il s'associe avec d'autres et en trouve bien vite les moyens, l'opération se fera même par actions, et on verra de très petits particuliers avoir un intérêt dans un grand établissement industriel. Par conséquent le monopole ne peut pas exister, et c'est là le triomphe de la démocratie; en même temps qu'elle a supprimé les anciens priviléges de naissance, elle a mis obstacle à ce qu'il s'en reconstituât de nouveaux par le fait de la richesse. Elle a entre les mains le levier le plus puissant pour les empêcher, celui de l'association. On peut à certains points de vue gémir sur la disparition de la petite industrie, et regretter l'organisation de ces immenses fabriques ou de ces grands caravansérails où l'homme n'est plus qu'un commis, sans presque d'initiative; mais les choses sont ainsi, et on supprimerait demain les impôts indirects que le petit commerce n'aurait pas pour cela de meilleures destinées.

Reste l'argument que les impôts produisent un renchérissement supérieur à la somme qu'ils rapportent. On suppose que, si une marchandise est frappée de 100 millions d'impôts par exemple, les fabricans ou négocians qui auront avancé cette somme voudront non-seulement la faire entrer dans leur prix de vente, ce qui est naturel, mais prélever encore un certain bénéfice sur leur avance; ils ajouteront donc ce bénéfice au prix de la marchandise, et celle-ci se trouvera renchérie dans son ensemble des 100 millions de l'impôt, peut-être même de 110, si le bénéfice est de 10 pour 100. Nous ne contestons pas la valeur de l'argument. Il est sûr que tous les capitaux employés dans une industrie doivent rapporter un intérêt, et que les 100 millions de l'impôt ne peuvent pas être avancés gratuitement par les fabricans ou négocians; mais dans la pratique on ne s'en apercevra guère, c'est à peine si le bénéfice supplémentaire du marchand exercera une influence quelconque sur le prix des choses; d'ailleurs on ne l'éviterait pas par un autre moyen. Admettons pour un moment que l'impôt indirect soit remplacé par une taxe sur le revenu, frappant les profits du commerce comme les autres, bien entendu; si les commerçans paient 100 millions sous cette forme au lieu de les payer par la taxe indirecte, croit-on

qu'ils ne leur faudra pas également 100 millions de plus pour leur commerce et qu'ils ne chercheront pas aussi à retirer un intérêt de l'avance de cette somme? Évidemment le résultat sera le même, et un renchérissement semblable aura lieu dans les deux cas. Il faut toujours en revenir à la question de savoir sous quelle forme l'impôt sera le moins senti et partant le moins préjudiciable à la richesse publique.

M. le président de la république, dans un discours resté célèbre comme tous ceux qu'il prononce, a dit au mois de juin 1872 qu'en fait d'impôts le cachet de la civilisation était l'accroissement relatif des taxes de consommation, et il a comparé sous ce rapport l'Angleterre à la Turquie. Dans le premier de ces pays, le progrès de la richesse est tel qu'en prenant une très légère part des fruits qu'il donne chaque année l'état peut obtenir des sommes considérables sans apporter le moindre trouble dans les relations commerciales, — tandis que dans le second, pour avoir de l'argent et en petite quantité, le gouvernement s'attaque aux sources mêmes de la richesse, le prélève non-seulement sur le revenu, mais sur le capital, ce qui diminue les forces productrices du pays et le condamne à une infériorité constante. Une grande nation dont on invoque souvent l'exemple à notre époque, celle des États-Unis d'Amérique, ne s'y est pas trompée; lorsqu'elle a eu besoin de sommes importantes pendant la guerre de sécession, elle les a demandées pour la plus grosse part aux taxes indirectes; elle a tout imposé, les articles de première nécessité comme les autres, et elle est arrivée ainsi à équilibrer son budget et à réaliser chaque année des excédans considérables, qu'elle applique à réduire sa dette. Depuis, il est vrai, lorsqu'elle n'a plus été en face des mêmes besoins, elle a beaucoup diminué ses taxes indirectes, mais elles n'en restent pas moins encore la principale source de son revenu. Il en est de même dans les états européens. Partout où il y a de bonnes finances et des budgets en équilibre, ce n'est qu'avec le concours des contributions indirectes.

Maintenant s'ensuit-il qu'on peut impunément taxer tous les produits et dans la mesure des ressources qui sont nécessaires? Non assurément; seulement la limite est non pas dans la justice et l'égalité, qui sont hors de cause par le fait de la répercussion, mais dans la prudence économique; il faut s'attacher à ne pas décourager la consommation et à ne point exciter la fraude. En France dernièrement, lorsqu'on a eu à remanier les taxes, au lieu d'agir sur l'ensemble des contributions et de les élever toutes dans une certaine mesure, ce qui aurait donné une très large base à l'élévation et aurait permis de la rendre très modérée, on en a choisi quelques-

unes, on leur a fait subir une augmentation d'autant plus forte qu'elles étaient seules atteintes. C'est ainsi qu'on a élevé la taxe des lettres d'un cinquième pour toute la France, de 20 à 25 centimes, d'un tiers pour Paris, de 10 à 15 centimes, — que celle du sucre a été portée de 30 fr., où elle était il y a quelques années, à 57 fr., — que les droits sur le café, le cacao, le thé, ont été plus que doublés, les permis de chasse établis à 40 francs au lieu de 25 (1), et que les alcools ont dû payer 150 fr. l'hectolitre au lieu de 75, — et on ne demandait rien de plus au sel, ni à la propriété foncière, et on ménageait d'autres taxes qui auraient pu être élevées davantage. Qu'est-il arrivé, ou plutôt qu'y a-t-il à craindre? car l'expérience de 1872, avec les diminutions qui ont déjà été constatées, peut ne pas passer encore pour concluante; il est à craindre que les impôts ne rendent pas ce qu'on espère, que la consommation s'arrête, ou bien qu'il y ait une fraude considérable.

IV.

Lorsque les Anglais ont commencé leur réforme commerciale et financière en 1846, ils ont eu recours à un expédient qui leur a parfaitement réussi, ils ont adopté l'*income-tax*, c'est-à-dire un impôt sur le revenu; cet impôt, dont le chiffre a varié suivant les besoins, a donné depuis 150 jusqu'à 350 millions par an. Grâce à ce moyen, la réforme s'est accomplie tranquillement, le budget a toujours été en équilibre, et nos voisins ont eu même des excédans de recettes, qu'ils ont pu consacrer à de nouvelles réductions de taxes. Nous aurions dû nous inspirer de cet exemple, et, sans demander à l'impôt du revenu les 600 ou 700 millions dont nous avions besoin, nous aurions pu nous en servir tout au moins pour atténuer les surcharges à mettre sur les impôts indirects. Nous savons tout ce qu'on a dit contre l'introduction de cette taxe en France. On l'a représentée comme difficile à établir à cause de la fraude qui en résulterait, et comme un acheminement vers l'impôt progressif. Ces objections ne sont pas concluantes. Il ne faut pas oublier qu'elle existe dans beaucoup de pays, en Europe et en Amérique, et que partout elle est d'une application assez facile. Pourquoi en serait-il autrement chez nous? Est-ce que notre nation est moins loyale qu'une autre, plus disposée à tromper le fisc? C'est le contraire qui est vrai. On n'a qu'à voir ce qui se passe au lendemain des révolutions, lorsqu'il n'y a pour ainsi dire plus de gouvernement pour se faire

(1) On vient de les remettre à 25 francs.

obéir; les impôts rentrent malgré tout, les engagemens commerciaux sont aussi bien tenus que par le passé. On calomnie notre pays quand on dit que l'impôt sur le revenu serait particulièrement impraticable en France à cause de la fraude. On se récrie beaucoup contre la déclaration qui doit lui servir de base, comme si c'était quelque chose d'insolite dans la façon de recueillir nos taxes. Déjà un certain nombre de ces taxes, et des plus productives, sont perçues au moyen de déclarations; ainsi les droits de mutation, ceux de douane, l'impôt sur les boissons, les sucres. La fraude existe peut-être, mais elle est en somme assez légère, et le fisc préfère la subir plutôt que de chercher à la réprimer par des mesures vexatoires. D'ailleurs le sentiment de la moralité et de la justice pénètre de plus en plus au sein des contribuables. On comprend que tromper le fisc, c'est dérober le bien d'autrui, et que la dette vis-à-vis du trésor est aussi sacrée qu'une autre. En Angleterre, l'*income-tax*, après avoir donné lieu à bien des fraudes qui ont été signalées, se perçoit maintenant assez exactement sous le seul contrôle de la notoriété publique et sans vexations aucunes.

Ce serait, dit-on, un acheminement à la taxe progressive. Dans un pays de démocratie comme le nôtre, cet argument touche beaucoup. On voit tout de suite le suffrage universel qui, pour décharger les masses de leur part dans l'impôt, s'appliquerait à en rejeter le poids sur les riches, qui seront toujours en petit nombre. Ce danger existe, il est vrai; mais il est indépendant de l'établissement de la taxe sur le revenu. « Le jour où le pouvoir, a dit très judicieusement M. Casimir Perier, serait entre les mains de gens capables de soumettre le pays à l'impôt progressif, ils n'auraient pas besoin de précédens. » Ils l'introduiraient d'un trait de plume au moyen du rôle des contributions directes ou par d'autres procédés sommaires, qu'ils ne craindraient pas de rendre plus ou moins vexatoires. Cette objection est donc une fin de non-recevoir qui n'a pas de valeur. Il faut examiner l'impôt en lui-même, et l'établir, s'il est bon; on sera toujours à temps de se défendre contre l'abus qu'on pourrait en faire. L'impôt sur le revenu est bon, s'il est modéré, et s'il a une assiette très large. Dans ce cas, il agit comme les autres, il entre dans le prix des choses et est payé par tout le monde, car c'est une erreur de croire qu'on échappe aux impôts dont on n'est pas frappé directement, de supposer par exemple que les taxes directes sont subies par ceux-là seuls qui les acquittent, et que les ouvriers notamment en sont exempts. Si cela était, l'équilibre social reposerait sur une base très fragile et serait exposé à de bien grands périls. Le nombre de ceux qui paient les taxes directes est bien restreint comparé à ceux qui ne les paient pas, et

comme ceux-ci sont les plus nombreux, qu'ils ont, je le répète, le droit de suffrage, ils tendraient à rejeter le fardeau sur les autres, qui pourrait les en empêcher? Ils en seront empêchés, s'ils comprênnent que l'impôt sur le revenu les atteindrait également. Voici ce que dit à ce sujet un homme fort compétent, M. David A. Wells, chargé de la révision des taxes dans l'état de New-York. « Dans la ville de New-York, sur 1 million d'habitans environ, 4 pour 100 tout au plus paient les taxes directes. Or, si la théorie de la répercussion n'était pas exacte, ceux qui ne les paient pas n'auraient aucun intérêt à une administration honnête et économique de la cité, ni à la réduction des impôts. Au contraire ils auraient profit à ce que ces impôts frappant les autres fussent excessifs, à ce qu'on dépensât le plus d'argent possible, dût-il être mal employé, pour leur donner du pain et des occupations. La taxe avec la théorie de la non-répercussion devient le champ de bataille des diverses classes de la société. Celui qui possède la propriété réelle voudra qu'on impose la propriété personnelle et réciproquement, et ceux qui ne possèdent ni l'une ni l'autre demanderont qu'on les impose toutes les deux. La doctrine du philosophe Hobbes, que la guerre est l'état naturel de l'humanité, se trouve vérifiée par l'impôt. Le brigand de la Grèce devient un répartiteur équitable, et tout le système se réduit à une question d'exercice de pouvoir absolu. »

Dans beaucoup d'états en Amérique, en même temps qu'on imposait les objets de consommation, on établissait aussi une taxe sur le capital réel ou personnel, c'est-à-dire sur la propriété immobilière et mobilière. Cette taxe a été quelquefois de 4 pour 100. C'était excessif et presque égal au revenu que donnerait le capital chez nous; mais, comme il y a dans ce pays une grande marge pour le développement de la richesse, le revenu s'est élevé en proportion à 10 et 12 pour 100, et ce sont toujours les consommations qui ont payé l'impôt. Il en serait autrement en France et en Europe. Une taxe aussi lourde aurait pour résultat d'éloigner le capital et d'anéantir le revenu. C'est comme l'eau qu'on prendrait à la source d'un fleuve au lieu d'aller la chercher à l'embouchure; avec une faible quantité, on risquerait de tarir la source, tandis que, si on attend que le fleuve ait grandi et se soit grossi de tous ses affluens, on peut en prendre beaucoup sans produire d'effet bien sensible. Toute la théorie des impôts directs est dans cette comparaison. Il faut les ménager avec soin, car on les prélève aux sources mêmes de la production.

En proposant l'impôt sur le revenu comme supplément aux taxes actuelles et pour empêcher celles-ci d'arriver à un taux excessif où elles ne produisent plus et encouragent la fraude, nous le voudrions très modéré, et pour cela il n'y a qu'un moyen, c'est de l'étendre le

plus possible. En Angleterre, en Prusse, aux États-Unis, on en a fait une sorte de taxe somptuaire en portant la limite de l'exemption jusqu'à 100 livres sterling ou 2,500 francs en Angleterre, à 3,700 francs en Prusse, à 1,000 dollars ou 5,000 francs aux États-Unis. La moindre de ces limites serait trop élevée pour notre pays, où les fortunes sont très divisées. Si on exemptait les revenus au-dessous de 2,500 francs, les 7/8es de la fortune publique échapperaient à l'impôt, et au-dessous de 1,200 francs les 3/4 encore ne paieraient rien. Il faut donc en France abaisser beaucoup la limite; on pourrait la faire descendre comme en Italie jusqu'à 250 francs. Cela serait d'abord plus conforme au principe que chacun doit l'impôt en proportion de ses moyens, et ensuite on obtiendrait plus aisément des sommes assez importantes. Pour trouver en France la taxe de 150 millions sur le revenu en plaçant la limite d'exemption à 2,500 francs, il faudrait demander peut-être jusqu'à 10 et 12 pour 100 aux revenus supérieurs à ce chiffre, et 4 ou 5 pour 100 au moins si la limite était à 1,200 francs, tandis que si on l'abaisse à 250 francs, c'est-à-dire à un chiffre au-dessous duquel la cote devient trop insignifiante pour être établie, 2 pour 100 suffiraient largement pour procurer les 150 millions. Avec un taux de 2 pour 100, on évite beaucoup des inconvéniens qu'on reproche à l'impôt du revenu. Les déclarations seront plus sincères, et le montant de la taxe entrera facilement dans le mouvement des transactions.

Mais au lieu d'adopter purement et simplement cette taxe, qui eût été très modérée à cause de sa généralisation, et qui aurait produit beaucoup, on a préféré faire des distinctions, imposer certains revenus plutôt que d'autres. Il en est résulté qu'on est entré en plein arbitraire et qu'on a dû imposer d'autant plus les revenus qu'on choisissait. La nouvelle taxe sur les valeurs mobilières, jointe à celles qui existaient déjà pour l'abonnement au timbre et à la transmission, élève les droits qu'ont à supporter ces valeurs à plus de 6 pour 100, c'est-à-dire qu'une obligation de 15 francs de revenu n'en rapporte plus que 14, et cependant le produit de cet impôt si lourd, et qui a déjà des effets fâcheux, car il nuit à la formation d'entreprises nouvelles, n'est pas évalué au-delà de 30 millions. On peut ajouter encore qu'il donne lieu dans l'application à des choses excessives. Voilà une entreprise par actions qui a deux sortes de profit : le premier, qu'elle retire directement de ses affaires et qui est imposé à raison de 3 pour 100, indépendamment des autres droits afférens aux actions, — le second, qui lui vient de son fonds de réserve ou de son capital social, placé en actions ou obligations d'une entreprise différente. Paiera-t-elle l'impôt sur cette seconde source de profits? C'est, dit-on, la prétention du fisc. Alors elle le

paiera deux fois pour la même chose, d'abord en touchant le revenu de ses actions ou obligations, qui se trouvera diminué pour elle comme pour tout le monde de la part de l'impôt, ensuite en faisant entrer ce revenu dans ses profits, qui seront également frappés de 3 pour 100, et si l'on voulait suivre la filière des ricochets auxquels cet impôt peut donner lieu dans les portefeuilles des diverses entreprises, on trouverait que certaines valeurs mobilières seront peut-être taxées à raison de 9 à 10 pour 100 au lieu de 3, ce qui est évidemment excessif. On pourrait faire des observations analogues contre l'impôt sur les créances hypothécaires (1), contre la surtaxe ajoutée à la contribution des patentes, qui est maintenue, et en présenter de plus graves encore contre les droits sur les matières premières. Ce sont des impôts mal étudiés et qui ne soutiennent pas un examen sérieux; ils sont arbitraires, injustes, et ont en outre le grand inconvénient de produire très peu. On a pris la question par le petit côté; il fallait la prendre par le grand et établir une taxe générale sur le revenu; de cette façon, on aurait eu un budget réellement en équilibre, et on aurait ménagé davantage les forces productives du pays.

Il y aurait beaucoup à dire encore pour relever les erreurs qui circulent sur la question des contributions, mais nous nous arrêtons. Nous avons voulu seulement pour aujourd'hui montrer que, l'impôt étant la rémunération d'un service rendu par l'état et dont tout le monde profite, tout le monde également doit le payer, qu'il faut le rendre proportionnel et non progressif, car la progression est injuste et arbitraire, et a pour conséquence de décourager l'épargne et de ruiner la richesse publique, tandis que la proportionnalité est fondée sur la justice et sur toutes les lois de l'économie politique. Et on n'arrive bien à la proportionnalité qu'avec des impôts indirects et surtout avec ceux de consommation, parce qu'ils suivent la fortune dans ses manifestations diverses. Si ces vérités étaient admises et devaient servir de règle désormais pour l'établissement des taxes, notre but serait atteint et nous aurions peut-être fait quelque chose d'utile pour la science économique.

VICTOR BONNET.

(1) On vient enfin de l'abolir.

L'ASPERGILLUM LYDIANUM

RÉCIT DE LA VIE MEXICAINE.

I.

L'Italien Bianchi, plus connu sous le nom de Janus Plancus, examinant au microscope le sable de la mer Adriatique, trouva que trente grammes de ce sable contiennent six mille coquilles de foraminifères. Alcide d'Orbigny, grand historiographe des protozoaires, que Lamarck a rangés à tort au nombre des mollusques, compta quatre cent quarante mille individus dans trois grammes du sable de la mer des Antilles. Moins riche sous ce rapport, le sable du golfe du Mexique ne renferme que mille coquilles par gramme de matière, ainsi que je l'ai établi dans mon vingt-cinquième mémoire à l'Institut des sciences naturelles de Boston, portant pour titre : *De zoophytis deque molluscis in mari mexicano viventibus dissertatio. Inclyto civitatis Bostonianæ instituto dedicat Æmilius Bernaïus, scientiarum naturalium professor in Academia Pueblæ de Angelis. — Boston, Harper, via capitolina.* MDCCCLIV.

Les foraminifères sont une des conquêtes scientifiques du microscope; les anciens ne connaissaient pas ce monde des infiniment petits, dont l'amas forme les bancs qui gênent si fort les navigateurs dans toutes les mers. C'est dans l'étude des sables chargés des débris de ces animalcules, et qui menacent de fermer un jour la baie d'Alvarado, que j'ai puisé les élémens de mon vingt-cinquième mémoire. Cette dissertation, lue le jour de la grande séance annuelle de l'Institut de Boston, enthousiasma si bien les savans dont je devais devenir le collègue qu'une médaille d'or me fut décernée. Trois hourras, — les journaux de l'époque mentionnent le fait, — retentirent en mon honneur.

Un certain docteur Neidman, Prussien d'origine, demanda la parole. Dans mon mémoire, je décrivais un curieux mollusque du genre *aspergillum*, que le hasard m'avait fait rencontrer. Logé dans un tube calcaire, ce fragile acéphale s'était accidentellement brisé. Par bonheur, je l'avais étudié avec assez de soin pour ne pas craindre d'affirmer qu'il appartenait à une espèce nouvelle. Le docteur Neidman, avec une hardiesse sans pareille, osa nier l'existence du genre *aspergillum* dans le golfe du Mexique. Selon lui, ces mollusques habitaient exclusivement la Mer-Rouge, la Nouvelle-Hollande, Java; il affirmait donc que l'individu que je décrivais devait être un *teredo* et non un *aspergillum*. Les membres de l'Institut bostonien, légèrement ébranlés, ne revinrent pas sur leur vote, mais l'envoi de la médaille dont on voulait récompenser mon travail fut ajourné.

Je n'appris ces incidens que trois mois plus tard, alors que j'étais absorbé par mes études sur le cri des caïmans. Un tremblement nerveux s'empara de mon corps à la lecture du procès-verbal, que l'on avait eu soin de m'expédier en double, et l'indignation me suffoqua. Moi, accusé d'avoir commis une erreur dont un apprenti naturaliste serait à peine capable! C'en était trop, et ce coup me fit maudire une fois de plus ces orgueilleux Prussiens, dont l'oracle, le fameux Humboldt, a écrit tant de faussetés sur les Amériques.

Durant trois jours, fiévreux, courbatu, je dus garder la chambre. Mon logis fut alors assailli de visiteurs compatissans auxquels je racontais la perfide accusation dont j'étais victime. Les femmes, âmes généreuses, s'intéressaient surtout à mon chagrin. Je n'oserais affirmer qu'elles comprissent toutes la petitesse des doutes élevés sur ma véracité, ni qu'aucune d'elles fût capable de bien saisir les caractères qui séparent un *teredo* ou taret d'un *aspergillum* ou arrosoir; mais j'avais recours aux comparaisons. Que penseriez-vous, leur disais-je, de celui qui vous accuserait de ne pas savoir distinguer une valencienne d'un point d'Alençon? Elles souriaient avec dédain; j'étais compris.

Je ne pouvais rester sous le poids d'un tel coup; il me fallait écraser mon adversaire par une démonstration sans réplique. Je réglai mes affaires, je renonçai momentanément à mes études sur le cri des caïmans; puis, sans prévenir personne, je partis pour Alvarado. C'était à Alvarado que j'avais découvert le mollusque auquel j'espérais voir porter mon nom; il était rare, puisque je n'avais pu en découvrir qu'un seul exemplaire. Peu importait, dussé-je trier grain à grain les montagnes de sable qui bordent le golfe du Mexique, je voulais un *aspergillum* pour confondre le docteur Neidman.

Quinze jours plus tard, je pénétrais dans Alvarado. Je me logeai d'abord chez un pêcheur; mais mon ami don Salustio Mendez, qui passait deux mois de l'année à surveiller la pêche des crevettes, dont sa maison de Vera-Cruz faisait un important commerce, exigea que je devinsse son hôte. Sa jeune femme, doña Esteva, m'accueillit avec cette aménité qui rend sa beauté si touchante. Deux jolis enfans, l'un âgé de sept ans et l'autre de cinq, devinrent bientôt mes amis. L'aîné, Juan, possédait de véritables dispositions pour l'histoire naturelle. Ce petit bonhomme renonçait à ses jeux pour m'aider à trier le sable que je rapportais de mes excursions. Sa sœur, Lola, s'amusait beaucoup de mes lunettes; c'étaient deux bons et aimables enfans.

Pendant plus d'un mois, je vécus presque exclusivement sur la plage, bravant le soleil, les orages, la soif et la faim. En vain mon hôtesse essayait de me retenir, je m'échappais pour gravir les collines, sonder les anses, épier les flots; j'allai jusque sous l'eau chercher de nouveaux échantillons de sable. Sans cesse déçu, je rentrais épuisé. J'étais consolé par doña Esteva, dont l'âme valait encore plus que le visage, et réconforté par don Salustio, homme aussi énergique qu'intelligent, bien que dans la nature il ne vît que quatre choses dignes d'attention, — sa femme, ses deux enfans, et les crevettes qui l'enrichissaient.

Un soir, je revins couvert de boue. J'avais traversé la baie pour gagner la rive boisée qui borne la colline sablonneuse dite du grand Simon. Là, entre des racines de palétuviers, j'avais découvert des huîtres, des spondyles, des anodontes, et je rapportais ma charge de sable. Tandis que je changeais d'habit, le petit Juan, toujours prêt à se servir de ma loupe, examinait le sable brillant que je venais d'étendre, afin de le sécher, sur une fine étamine de laine.

— Voilà une bête qui est toute drôle, s'écria soudain l'enfant; dis donc, Bernagius, tu me la donneras, si elle ne te sert pas?

— Certes; mais ne te salis pas les mains, tu sais que l'on nous attend pour dîner.

— Bon! reprit Juan, encore une bête pareille à la première! Cette fois, j'en veux une.

En ce moment, doña Esteva apparut à la porte de ma chambre appuyée sur le bras de son mari. Elle avait vingt-trois ans, son mari trente, ils formaient le plus gracieux couple que l'on puisse rêver.

— Vite, docteur! dit la jeune femme, nous avons de ces gâteaux de maïs que vous aimez tant; ne les laissez pas refroidir.

— Je suis à vos ordres, répondis-je en offrant le bras à mon hôtesse.

— Est-ce que tu vas aller manger sans regarder mes bêtes? demanda Juan. Elles sont gentilles avec leur tuyau jaune, et je veux savoir tout de suite si elles sont pour moi.

Je m'approchai de la table, je pris la loupe, puis, soulevant le petit garçon, je le pressai contre ma poitrine.

— Elles porteront ton nom, m'écriai-je.

— Qui? tes bêtes?

— Embrassez-le, señora, continuai-je en m'adressant à l'heureuse mère; grâce à lui, je puis mourir; l'*aspergillum mexicanum* est retrouvé, et c'est par la main d'un enfant que sera abaissé l'orgueil du docteur Neidman!

La jeune femme regarda d'un air triomphant son mari, qui souriait; puis ses beaux yeux noirs devinrent humides.

— Tu ne veux jamais me croire, dit-elle, lorsque je te parle de Juan : tu as entendu le docteur; est-il aveugle, lui?

Dieu, le bon dîner! jamais les gâteaux de maïs, vulgairement nommés *tamales*, ne me parurent si savoureux. Je prédis à doña Esteva que son fils marquerait un jour dans la science, et qu'avant six mois les journaux répéteraient son nom, car la façon dont je venais de retrouver l'*aspergillum* serait fidèlement relatée dans le nouveau mémoire que je comptais rédiger. Durant le dessert, je me levai deux ou trois fois pour rassasier ma vue du disque convexe, percé de trous, qui a valu son nom à l'*aspergillum;* je croyais rêver et craignais de voir mes deux charmans mollusques disparaître.

J'employai une partie de la nuit à trier le sable que j'avais rapporté; mes deux spécimens étaient uniques. Le lendemain, je les déposai, dûment enveloppés de coton, dans des tubes de verre que je plaçai à leur tour dans des tubes de fer-blanc. Avant de faire souder ces derniers, je glissai dans chacun d'eux une notice succincte de nature à éclairer les savans, dans le cas où un accident m'empêcherait de terminer mon mémoire.

Je passai encore plusieurs jours à explorer l'huîtrière; ce fut en vain. Néanmoins je ne perdis pas complétement ma peine, car, l'esprit libre de soucis, je fis de bonnes trouvailles, entre autres celle d'une méduse que Blainville croyait particulière à l'Océan indien. Au fond, je n'avais plus qu'un désir, regagner Orizava, écrire mon mémoire et l'envoyer à l'Institut de Boston avec preuves à l'appui.

Je songeais à remonter le *Rio-Blanco* jusqu'au pied de la Cordillère, pour me rendre de là dans la vallée d'Orizava. Doña Esteva, désolée de me voir partir, combattit mon projet. La petite Lola était souffrante, et sa mère redoutait pour elle la fièvre du climat. D'ailleurs, avant dix jours, toute la famille devait s'embarquer sur une

goëlette chargée de coton que l'on attendait de Tlacotalpam. En prenant cette voie, je pouvais gagner Vera-Cruz en moins de quarante-huit heures, arriver à temps pour expédier mes précieux mollusques par le paquebot mensuel. N'était-ce pas exposer de gaîté de cœur ce trésor à de réels dangers que de le promener à travers les plaines? La jeune femme me priait; je me laissai convaincre pour ne pas l'affliger, ni paraître ingrat.

J'allais oublier de noter que ce fut le 21 novembre 1855, à six heures quarante-deux minutes du soir, que le petit Juan découvrit l'*aspergillum johanneum*.

II.

Le 3 décembre au matin apparut l'*Hirondelle*, jolie goëlette effilée, aux mâts penchés en arrière, et commandée par le capitaine Sébastian. Sébastian, homme de couleur, n'était ni un loup de mer, ni un savant : il se vantait même volontiers de n'avoir jamais fréquenté l'école; mais il connaissait jusqu'au moindre repli de la côte qui s'étend d'Alvarado à Vera-Cruz, et l'on s'embarquait de préférence avec lui. Le 4, vers midi, don Salustio, sa femme et ses enfans s'établirent sur la dunette du petit bâtiment. Vers deux heures, une jeune femme accosta la goëlette. Doña Esteva, avec laquelle je causais en ce moment, regardait avec persistance la nouvelle venue, qui, au lieu de s'avancer pour saluer sa compagne de voyage, — il n'y a qu'une classe à bord des navires mexicains, — alla s'asseoir près du grand mât. Les deux enfans s'étant approchés de l'étrangère, qui prit Lola sur ses genoux, doña Esteva les appela impérieusement, et leur défendit avec sévérité de s'éloigner; elle les emmena même dans la cabine que don Salustio aménageait pour la nuit.

Les voiles tombèrent, une brise favorable les gonfla, et le léger navire vogua vers la passe, que les foraminifères rendent chaque jour plus étroite, et qu'ils finiront par combler. Je me tins sur la dunette, embrassant d'un dernier regard le panorama que j'avais admiré autrefois, que je ne reverrais peut-être jamais. Le Papaloapam et le Rio-Blanco, confondant leurs eaux, formaient une vaste baie bordée d'une épaisse verdure. A gauche, rendues bleuâtres par l'éloignement, les montagnes de la sierra de San-Andrès; à droite, d'énormes collines de sable, au-dessus desquelles tourbillonnaient des vautours en quête d'une proie. Au milieu de l'immense bassin, une bande de marsouins prenaient leurs ébats, et semblaient divertir par leurs bonds une douzaine de pélicans dont

la poche gonflée trahissait l'abondante pêche. Le capitaine Sébastian criait, chacun des sept hommes composant son équipage lui répondait sur le même ton; je connaissais de vieille date cet amusant vacarme. La barre franchie, un calme relatif s'établit à bord, et Alvarado disparut.

Je me dirigeai vers l'arrière; la passagère assise au pied du mât se leva brusquement, m'entoura le cou de ses bras, et me tint longtemps pressé, m'embrassant avec effusion. Dans cette agression inattendue, mes lunettes avaient dévié, et je ne savais ni à qui j'avais affaire, ni dans quelle mesure je devais rendre les caresses qui m'étaient prodiguées.

— Docteur, mon cher docteur, répétait une voix émue, que je suis contente de vous revoir!

Je me dégageai enfin. — Lydia! — m'écriai-je. Et j'embrassai cordialement à mon tour la charmante métisse que j'avais perdue de vue depuis deux ans.

— Comment, docteur, vous ne m'aviez pas reconnue?

— Non certes; il me faut voir de près, vous le savez, et votre rapide mouvement avait dérangé l'équilibre de mes lunettes. Laissez-moi vous regarder à présent. Toujours belle! mais voilà des conjonctives un peu pâles, bien que l'œil soit brillant. Et la blessure?

— Plus rien, docteur; voyez. — Et la jeune femme écarta sa chemise brodée, découvrit son épaule gauche, où une cicatrice dessinait une ligne blanche sur sa peau luisante et dorée. — Venez vous asseoir près de moi, docteur, reprit-elle, et racontez-moi pourquoi vous êtes ici.

— Mais vous-même, ma chère Lydia, d'où venez-vous et où allez-vous? — lui demandai-je après lui avoir donné quelques renseignemens sur l'Institut de Boston, le docteur Neidman et l'*aspergillum*.

— Moi, docteur? je suis la plus malheureuse des femmes, répondit-elle en me prenant les mains, tandis que ses yeux se remplissaient de larmes. Vous connaissez Valério Castano, le majordome de l'hacienda de San-Nicolas?

— Je l'ai vu autrefois.

— Il est beau, n'est-ce pas?

— Voilà un point dont je ne me suis jamais occupé, ma chère Lydia.

— Il est beau et brave, docteur; toutes les femmes l'aiment.

— Y compris vous, sans doute?

— Oui, pour ma damnation, car il me méprise, et je voudrais mourir.

La jeune femme m'enveloppa de nouveau de ses bras, cacha sa tête sur ma poitrine, et se mit à sangloter si fort qu'elle m'attendrit. Je la ramenai près du mât, lui parlant avec sévérité pour faire diversion à sa douleur.

— Je l'aime, et il ne m'aime pas, reprit-elle avec une énergie sauvage; il va se marier. Je fuis Tlacotalpam, je me défie de moi; j'ai peur que la jalousie ne me fasse commettre un crime. Je ne suis pas Poblanaise pour rien, docteur; je sais manier un couteau, et vingt fois la tentation m'est venue de balafrer le visage de celle qui va porter son nom. Il ne me le pardonnerait pas, c'est ce qui la protége. O docteur, comme mon passé me pèse!

— Eh bien! il faut suivre les conseils que je vous ai donnés le lendemain de cette blessure qui a failli vous coûter la vie.

— N'évoquez pas ce souvenir, docteur; je vous en veux de ne m'avoir pas laissée mourir. Reprendre le droit chemin, cela serait possible, si tout le monde vous ressemblait; mais on ne remonte pas du gouffre où je suis tombée. L'homme qui m'a trompée autrefois répondra de mes fautes devant Dieu; je n'aurais jamais été qu'à lui, s'il ne m'avait abandonnée. Quand Bartoloméo m'a donné ce coup de dague dont je serais morte sans vous, il avait raison; il m'aimait, et je le trompais. — La jeune femme se couvrit le visage de ses mains. — Comme je souffre, reprit-elle au bout d'un instant, et comme le souvenir de ce Valério m'obsède! Il m'a dédaignée, et je lui offrais d'être à lui, rien qu'à lui. Est-ce que les hommes souffrent autant de nos dédains que nous souffrons des leurs? mais oui, puisque Bartoloméo a voulu me tuer!

Elle se leva, fit quelques pas, s'appuya sur le bord du navire, et regarda deux mouettes qui tournoyaient au-dessus de la pointe des vagues et semblaient jouer avec l'écume. — J'ai du feu là, dit-elle en saisissant ma main, qu'elle posa sur sa poitrine; m'a-t-on fait boire un philtre? Je le croirais. Vous qui êtes médecin, vous devez savoir comment on s'arrache du front, du cœur, de l'esprit, une pensée importune. Il faut me soigner, je suis malade. On dit que vous n'avez jamais aimé; comment donc avez-vous fait?

— J'ai aimé et j'ai souffert comme tous les êtres animés, ma chère Lydia.

— Mais vous êtes guéri, vous n'aimez plus. Moi, je l'aimerai toujours; c'est fini, je le sens. Je hais maintenant ceux qui me trouvent belle; je voudrais mourir.

La patience avec laquelle je l'écoutai calma peu à peu Lydia, elle cessa de pleurer. L'ardente créature prétendait aimer pour la première fois, et peut-être avait-elle raison. Agée de vingt-deux ans, elle était dans toute la plénitude de sa beauté, et parmi les mé-

tisses de Puebla, si renommées pour leur grâce, la perfection de leurs formes, la petitesse de leurs pieds et de leurs mains, Lydia était une merveille.

Durant cette conversation, Juan vint près de moi; sa mère le rappela aussitôt. Don Salustio fit négligemment le tour du navire; son regard examinait avec curiosité la belle métisse. Étendue sur un fauteuil à bascule, celle-ci pressait ma main, que de temps à autre elle appuyait sur son front, et que j'eus quelque peine à dégager.

Je retournai près de doña Esteva, qui ne leva même pas les yeux à mon approche. — En vérité, docteur, me dit-elle d'un ton bref qui ne lui était pas habituel, vous avez de singulières connaissances.

— Ma profession, señora, ne m'oblige-t-elle pas, comme celle du prêtre, à gravir ou à descendre tous les degrés de l'échelle sociale? En outre cette jeune femme, que j'ai autrefois sauvée de la mort, est un des plus beaux cas de perforation du poumon suivie de guérison que puisse citer la science. Figurez-vous que la plèvre,... mais je veux vous en faire juge.

— Arrêtez, docteur, s'écria doña Esteva, voyant que j'allais appeler Lydia; si ce n'est par égard pour moi, songez du moins à ces enfans.

Une rougeur charmante animait le visage de la jeune femme; je me mordis la lèvre inférieure, et m'excusai de mon mieux. Tout entier à la science, j'avais oublié l'abîme qui existait entre les deux passagères de l'*Hirondelle*.

— J'attends de votre courtoisie, docteur, reprit doña Esteva, que vous n'adresserez plus la parole à cette... femme, tant que je serai à bord.

— L'indulgence sied à la vertu, répondis-je; Lydia est malheureuse, et cette preuve de mépris lui causerait un chagrin dont vous ne voudriez pas accepter la responsabilité.

— A votre aise, docteur; mais, si vous le voulez bien, nous ne reprendrons notre conversation qu'à Vera-Cruz.

Doña Esteva se leva, prit Lola par la main, et passa sur l'autre bord du navire. En ce moment, Lydia s'avançait de ce côté. Pressant sa fille contre elle, baissant les yeux, ramenant sa robe avec un geste de sensitive, la jeune mère s'effaça pour laisser le passage libre. L'*aspergillum*, dans sa petitesse, lorsqu'il veut éviter un contact déplaisant, a de ces contractions nerveuses qui le font rentrer dans le tube calcaire qu'il habite. Lydia s'était arrêtée; ses grands yeux pleins de flammes enveloppèrent doña Esteva; puis, baissant

la tête, elle rebroussa chemin. Doña Esteva, revenant alors en arrière, disparut dans la chambre formée par la dunette, et je restai un peu embarrassé.

— Cette femme est bien la fameuse Lydia Carbajal, docteur? me demanda don Salustio, qui venait de s'approcher, et dont le regard suivait la marche de la séduisante métisse.

— Oui; votre femme a donc entendu parler d'elle?

— Qui donc, dans la province de Vera-Cruz, ignore le nom et les folies de cette fantasque créature, qui, bravant les devoirs de son sexe, affiche l'indépendance du nôtre? Je ne l'avais jamais vue d'aussi près; savez-vous, docteur, qu'elle mérite sa réputation de beauté?

— Elle n'est pas mal; mais je voudrais qu'elle fût à cinq cents lieues d'ici; votre femme vient de me quereller à cause d'elle.

— Hum, docteur, cette belle fille vous embrassait de façon à vous faire plus d'un jaloux.

— Je lui ai sauvé la vie. C'est un magnifique cas dont je me vante quelquefois, et dont je vous ferais juge, si doña Esteva...

Mon compagnon s'éloigna; sa femme l'appelait.

Je me promenai de long en large, tenté de me rapprocher de Lydia, et n'osant braver mon ancienne hôtesse, pour laquelle mon respect était sans limite, lorsque je fus accosté par le capitaine de la goëlette.

— Que je vous serre la main, docteur, me dit le brave marin, c'est à peine si j'ai pu vous saluer dans la confusion du départ.

— Nous voilà en route avec bonne brise, capitaine.

— Trop bonne, sur mon salut. Tel que vous me voyez, je me demande si je ne vais pas tout à l'heure virer de bord et reprendre le chemin d'Alvarado.

Je regardai mon interlocuteur; il parlait sérieusement.

— Voyez le soleil, continua-t-il en me montrant l'astre à demi noyé dans un brouillard rouge; ne vous semble-t-il pas couronné d'une auréole?

— Oui, c'est un phénomène que les physiciens nomment...

— Laissons les physiciens et tous les musiciens du monde en paix, docteur, et dites-moi ce que vous voyez du côté du levant.

— La terre.

— Je n'ai jamais étudié, répondit Sébastian; je ne le dis pas pour me vanter, je suis catholique de vieille roche, et l'orgueil n'est pas mon fort. Ce que vous prenez pour la terre est un nuage, une tempête, derrière laquelle viendra le vent du nord; vous me direz demain, docteur, si je me suis trompé. Ajoutez à cela, poursuivit-il

en baissant la voix, que nous avons à bord une de ces *Margaritas* dont l'influence suffit à disjoindre les planches du navire le mieux calfaté. Voyons, que feriez-vous à ma place?

— Je continuerais tranquillement ma route, répondis-je. Si bonne voilière que soit l'*Hirondelle*, elle ne saurait atteindre Alvarado avant dix heures du soir, et, en dépit de votre connaissance du littoral et de la barre, je doute que vous puissiez franchir cette dernière au milieu de la nuit. En face de la pleine mer, qu'avons-nous à craindre?

— Tout! répondit Sébastian, qui frotta énergiquement de ses deux mains son épaisse chevelure.

J'examinai de nouveau l'horizon sans rien découvrir qui fût de nature à m'inquiéter. La cloche annonça l'heure du dîner. Je me dirigeai donc vers la cabine, et je passai près de deux matelots qui, appuyés sur le bastingage, regardaient le soleil disparaître.

— Du vent pour sûr, dit l'un d'eux; cette *Margarita* nous portera malheur.

— Laisse faire, répondit l'autre; si les choses se gâtent, il y a place dans la mer pour elle.

Les deux matelots se turent. Connaissant les superstitions de ces grands enfans, je me promis de veiller sur Lydia. Au moment de descendre dans la cabine, je rencontrai de nouveau Sébastian.

— Pas un mot de vos craintes devant doña Esteva, lui dis-je.

— Soyez tranquille, docteur, me répondit le marin; je connais mon devoir. Si j'ai bavardé avec vous, c'est que vous êtes homme de bon conseil. D'ailleurs l'orage peut éclater en avant comme en arrière de nous. A minuit, nous saurons à quoi nous en tenir.

III.

Un repas de bord mexicain est trop frugal pour durer longtemps. En dépit de la bouteille de xérès que le capitaine nous offrit, nous le suivîmes bientôt sur le pont. Le soleil avait disparu, la nuit venait rapide. La brise, douce et tiède, soulevait les vagues, les allongeait, les roulait avec mollesse, puis, les repliant sur elles-mêmes par un brusque temps d'arrêt, les couronnait d'une aigrette d'écume constellée d'étincelles. Ce phénomène, dû à la présence de myriades de noctiluques, perles lumineuses et vivantes, émerveillait les enfans, qui battaient des mains chaque fois qu'il se produisait. Je ne manquai pas d'expliquer au petit Juan que nous voguions sur la grande chaudière où, selon la remarque des navigateurs espagnols et du grand Franklin, remarque confirmée par les études

de Bache, les eaux de l'Océan-Atlantique s'échauffent pour aller, grâce au *gulf-stream*, porter leur bienfaisante température jusque sur les côtes septentrionales de l'Europe. Combien d'*aspergillum* doivent avoir été entraînés vers l'ancien monde par le prodigieux courant! Nul doute que le docteur Neidman, s'il eût consciencieusement étudié le sable des côtes de sa patrie, n'eût trouvé là maints débris fossiles des intéressans mollusques dont il avait si effrontément nié l'existence.

Le nuage signalé par le capitaine grandissait; mais rien d'inquiétant ne se manifestait à l'horizon. Vers huit heures, doña Esteva rappela ses deux enfans, les fit agenouiller sur le pont du navire, et, les yeux tournés vers les belles constellations du *Toucan*, du *Phénix* et du *Paon*, les deux gracieux petits êtres adressèrent à Dieu leur prière du soir. Les matelots se découvrirent et s'agenouillèrent instinctivement; Lydia, enveloppée de son écharpe, s'était rapprochée. Doña Esteva l'aperçut, se leva, et, suivie de son mari, rentra dans la cabine.

— Voilà une señora qui me méprise, docteur, me dit la métisse, dont l'émotion était visible.

— Elle vous plaint peut-être plus encore, ma chère Lydia.

— Me plaindre! non, ma vie est une énigme pour une femme comme elle, une énigme qui doit la troubler. Tantôt, c'est avec une précipitation inquiète qu'elle a rappelé ses enfans, qui causaient avec moi; me croit-elle capable de leur nuire? Ils sont beaux, ces petits; connaissez-vous, docteur, rien de comparable aux enfans? Ils ont le ciel sur le front et dans les yeux, et je comprends Dieu qui choisit toujours les plus charmans pour en faire des anges.

La jeune femme avait pris mon bras pour résister aux secousses traîtresses du roulis; elle me ramena près du mât, au pied duquel elle s'était établie dès le matin, et m'entretint de Valério. Je me gardai de l'interrompre; parler de sa peine la soulageait. J'approuvai sa résolution de se rendre à Mexico, de renoncer à sa vie accidentée.

— Le couvent me fait peur à cause de la réclusion, me disait-elle, sans cela je ne chercherais pas d'autre asile.

Je lui conseillai le travail.

— Il le faut, répondit-elle; pour rien au monde, je ne recommencerais ma vie extravagante. Il n'y a que lui à qui, s'il le voulait, je m'abandonnerais sans réserve. Cela me déchire le cœur de penser qu'il ne saura jamais que je souffre à cause de lui, et pourtant cette douleur a je ne sais quel charme. Il y a des momens où je me sens capable d'héroïsme, où je voudrais me dévouer pour quelqu'un. Ceux que mes caprices et mes infidélités ont autrefois désespérés

sont bien vengés aujourd'hui, docteur, et cependant j'ai une excuse; j'ignorais qu'aimer sans espoir est un affreux supplice.

— Bah ! cette idée vous passera, dis-je en souriant; dans six mois, vous aurez oublié Valério.

— Ne me dites pas cela, s'écria la jeune femme en se redressant, le regard animé, ou je croirai que vous êtes comme les autres, et je vous haïrai. Demain soir, reprit-elle avec lenteur, nous serons à Vera-Cruz, et après-demain à Orizava. Vous me permettrez de voyager avec vous, n'est-ce pas? je vous en prie. Cela ne peut vous compromettre, vous qui n'avez ni femme ni enfans. Je suis une malade, une véritable malade, docteur; en ce moment, j'ai besoin qu'on me plaigne, j'ai besoin d'être consolée. Vous me traitiez comme une enfant lorsque je reçus cette blessure. Vous me faisiez mal quand vous me pansiez, et je résistais; vous me grondiez alors doucement. Grondez-moi encore, mon ami, mais laissez-moi vous dire que je l'aime, et surtout laissez-moi pleurer !

Le caractère de Lydia, plein de délicatesse, de tendresse, m'avait toujours paru en désaccord avec l'existence qu'elle menait. Je ne pouvais me défendre de l'aimer, tout en déplorant ses erreurs. Je lui promis de ne pas l'abandonner, et je l'obligeai à descendre dans l'entre-pont, où elle s'établit sur un hamac. Je remontai sur la dunette, et je m'aperçus que la brise fraîchissait. Sébastian, qui se tenait près du gouvernail, vint au-devant de moi.

— La nuit sera meilleure que je n'osais l'espérer, me dit-il, le vent souffle du large. Cependant il faut attendre minuit. Mes matelots sont inquiets; voyez-les penchés à l'avant. Si les drôles ne flairaient quelque chose dans l'air, ils seraient à jouer en dépit de mon autorité.

— Ils croient à l'influence maligne de l'une de vos passagères, je les ai entendus...

— Pourquoi parlez-vous de cette femme, docteur? dit avec vivacité Sébastian, qui se signa; c'est un manque de prudence que de livrer son nom au vent. J'ai chez moi six belles onces d'or que je donnerais volontiers pour qu'elle n'eût jamais mis le pied à bord de l'*Hirondelle*. Du reste, j'ai fait vœu tout à l'heure d'en déposer trois sur l'autel de la Vierge, si nous arrivons sans accident.

— Vous avez cent fois traversé le golfe, dis-je à Sébastian, dont j'essayai de combattre la superstition, n'avez-vous jamais embarqué que des vertus de premier choix?

— Je n'en sais rien; ce que je puis affirmer... Tenez, ne parlons plus de cela, docteur.

— Nous boirons demain une *orchata* à la glace devant le môle de Vera-Cruz, repris-je en posant la main sur l'épaule du

brave capitaine; je vous invite, et vous reconnaîtrez votre erreur.

— Que Dieu vous entende, et surtout qu'il vous exauce! Je devrais veiller, mais je suis épuisé de fatigue, car je n'ai pas dormi durant la descente du fleuve. Je vais me reposer un instant pour être debout lors du quart de minuit.

— Vous plaît-il que je veille à votre place?

— Hum! il y va de votre peau comme de la mienne. Votre présence tiendra mes gens sur le qui-vive; j'accepte votre offre. Bonsoir, docteur! Réveillez-moi un peu avant minuit. — Et, s'étendant sur une balle de coton, Sébastian ne tarda guère à ronfler.

J'allai faire un tour dans ma cabine, afin de m'assurer que les tubes renfermant les *aspergillum* étaient bien à leur place. Doña Esteva, son mari et leurs enfans occupaient la petite chambre que le capitaine leur avait abandonnée. Je ne partageais nullement les craintes superstitieuses des marins; néanmoins je crus prudent de ne point me séparer des tubes qui contenaient mes précieux mollusques : aussi les plaçai-je dans la poche de mon habit, que je boutonnai soigneusement. Tranquillisé par cette précaution, je revins m'asseoir sur la dunette, songeant à la stupéfaction du docteur Neidman et aux applaudissemens qui avant trois mois salueraient la lecture de mon vingt-sixième mémoire. Non-seulement j'allais prouver que je ne m'étais pas trompé, que l'*aspergillum* existait dans les eaux du Mexique; mais, juste motif d'orgueil, j'allais enrichir l'ordre des mollusques acéphales d'un individu qui, selon ma promesse, porterait le nom du petit Juan.

Les matelots s'étendirent un à un sur le pont. Le ciel était couvert. Le navire, dans sa marche rapide, traçait sur les flots noirs un sillage phosphorescent dont l'intensité me surprenait. De temps à autre, une méduse aux couleurs vives s'épanouissait au milieu de l'écume lumineuse, et je regrettais que mes petits compagnons ne pussent jouir de ce curieux spectacle. Je me rapprochai du grand mât, pensant à la pauvre Lydia, qui, je l'espérais, ne se doutait guère des alarmes causées par sa présence. L'histoire de son passé m'était connue; orpheline de bonne heure, sa vie de désordre devait plutôt être attribuée à une cruelle déception qu'à de mauvais instincts. Cependant doña Esteva, si bonne, si indulgente, se montrait inflexible pour la métisse. L'inquiétude jalouse avec laquelle elle surveillait son mari et ses enfans, comme si la seule présence de Lydia eût été une souillure pour ceux qu'elle aimait, n'échappait même pas aux matelots. Quant à moi, je n'éprouvais d'autre sentiment qu'une vive pitié pour la pauvre fille si follement éprise du majordome Valério, lequel, d'après ce qu'elle me raconta, avait chevaleresquement pris sa défense un jour qu'on l'insultait.

— Marche au nord et suis le vent! disait parfois le matelot de quart à celui de ses compagnons qui tenait le gouvernail.

La roue tournait avec bruit, les voiles se gonflaient, et, comme un cheval qui sent l'éperon, le petit navire s'élançait en avant avec une rapidité qui justifiait son nom.

Un peu avant minuit, Sébastian se réveilla. Il courut à la proue, regarda longtemps l'horizon, et revint en secouant la tête. — Monte jusqu'à la grande vergue, dit-il à un matelot, et préviens-moi, si tu vois un feu. — Puis il demanda cet objet de luxe qui, à bord des bâtimens côtiers mexicains, n'apparaît que dans les circonstances exceptionnelles, la boussole. On ouvrit la boîte. — Vera-Cruz est là, dit don Sébastian en étendant le bras, lorsque l'aiguille se fut fixée.

— Feu à bâbord, cria le matelot envoyé en vigie.

— Le reconnais-tu?

— Il paraît et disparaît; c'est celui d'Uloa.

— Bien, garçon; tu peux descendre. Vous n'avez pas changé la route, vous autres?

— Non, capitaine.

— Allez vous reposer, docteur, me dit Sébastian en se frottant les mains; si vous le permettez, c'est un verre de cognac que je boirai demain à votre santé, cette liqueur de votre pays me rafraîchit mieux que l'*orchata*.

Je me promenai un moment sur le pont, me demandant de quelle façon je m'accommoderais pour la nuit. Si le ciel eût été étoilé, je me serais simplement étendu sur une balle de coton; mais la brise était fraîche, et je descendis dans la cabine. Là, enveloppé de la couverture nationale mexicaine nommée *sarapé*, je m'allongeai sur un fauteuil à bascule, que je plaçai dans le sens du roulis. Bercé par le mouvement, l'esprit alourdi par la tiède atmosphère qui règne toujours dans l'intérieur d'un navire, je fermai les yeux. A demi assoupi, j'écoutais les voix désespérées du vent siffler autour des cordages, les vagues bouillonnantes heurter la proue de la goëlette. Elle semblait alors s'arrêter, un silence solennel s'établissait; mais bientôt l'*Hirondelle* reprenait son vol, et je la sentais glisser sur ces flots, dont les profondeurs devaient cacher tant de zoophytes, de mollusques et même tant d'*aspergillum* inédits.

Une formidable secousse me réveilla; moi et mon fauteuil, nous étions renversés. Un second choc m'expliqua mon accident, le navire talonnait sur des récifs. Au-dessus de moi, des clameurs, des pas précipités.

— Debout, debout! criai-je en m'élançant vers la cabine de doña Esteva.

La jeune femme apparut chargée de la petite Lola, dont je m'emparai. Don Salustio se montra à son tour; il portait le petit Juan. Les chers enfans, réveillés à l'improviste, pleuraient. J'atteignis la dunette; là, je déposai mon fardeau pour courir au-devant de doña Esteva. Le jour parut. En moins de cinq minutes, nous étions établis près de la roue du gouvernail, ignorant encore quels dangers nous avions à redouter.

Inclinée sur le flanc, l'*Hirondelle* ne bougeait plus. La mer, sans être grosse, roulait de longues vagues dont le vent nous fouettait l'écume au visage. Sébastian, la tête nue, d'une voix forte et brève, encourageait ses hommes, qui, perchés dans les agrès, amenaient les voiles flottantes. Une fausse route, un courant nous avait entraînés sur les récifs de madrépores qui bordent au loin l'Ile-Verte.

Doña Esteva, agenouillée, ses enfans pressés contre elle, regardait la mer avec effroi. Un bruit sourd résonnait. Un coup d'œil rapide de don Salustio m'apprit qu'il avait aussi deviné la cause du bruit sinistre que nous entendions : la coque de l'*Hirondelle* s'était ouverte, et l'eau mugissante envahissait le petit navire.

Je vois encore le malheureux père debout, les narines dilatées, les bras étendus au-dessus de sa femme et de ses enfans pour les protéger. Lorsqu'une vague s'avançait écumante, don Salustio, les poings fermés, retenant son haleine, se baissait comme un chasseur à l'affût, prêt à lutter contre le terrible élément qui venait menacer les êtres sans lesquels il ne comprenait plus la vie.

Des vociférations, des cris de mort retentirent soudain à l'extrémité du navire; j'y courus. Deux robustes matelots, leurs couteaux à la main, entraînaient Lydia. Pâle, l'œil fixe, les vêtemens en lambeaux, les cheveux épars, le sein nu, la jeune femme ne se débattait pas, ne poussait pas un cri. Sébastian, furieux, frappait ses gens pour les forcer à lâcher prise; il partageait les préjugés de ses matelots, mais il ne voulait pas laisser ensanglanter son bord.

Je me jetai au-devant de Lydia, parlant aux forcenés qui la menaçaient. Fous de terreur, les malheureux me repoussèrent avec violence. Une secousse, suivie d'un lugubre craquement, ébranla le navire, et la perspective de la mort rendit les matelots implacables. Sébastian et moi perdions du terrain lorsque la voix de don Salustio résonna. Il appartenait à une caste que les Indiens sont habitués à respecter; il y eut un moment d'hésitation. Lydia, restée libre, courut se réfugier près du mât, qu'elle semblait avoir choisi pour abri. Quel réveil et quelle scène!

L'eau baignait nos pieds; mais le navire n'enfonçait plus. Reve-

nus de leur surprise, les Indiens s'élancèrent de nouveau contre nous.

— Laisse-nous sauver notre vie et la tienne, me dit l'un d'eux; la mer veut une proie.

Sébastian fut renversé; deux matelots me saisirent à mon tour, c'en était fait de Lydia. Je me débattais, croyant à chaque instant entendre le cri d'agonie de l'infortunée, lorsque je vis les Indiens reculer. Je me retournai : doña Esteva, droite, imposante, avait placé sa fille entre les bras de la jeune femme, et couvrait à demi de son corps celle qu'elle voulait protéger. Don Salustio parla de nouveau, je vins à son aide, Sébastian, le front ensanglanté, nous seconda; mais l'action si noble, si simple, si héroïque, de doña Esteva rendait nos paroles inutiles : l'ennemi était vaincu.

Je saisis la main de la jeune mère, j'y collai mes lèvres avec admiration. Oubliant le désordre de ses vêtemens, Lydia, de ses grands yeux humides, regardait celle qui venait de la sauver, et pressait doucement la petite Lola sur sa poitrine nue. J'entraînai les deux femmes vers la dunette, véritable lieu d'asile. Lydia, s'agenouillant alors aux pieds de doña Esteva, tendit vers elle ses deux mains jointes, voulut parler, et ne put que sangloter. Les deux enfans, surpris de cette scène, nous regardaient à tour de rôle d'un air interrogateur. Croyant sans doute qu'elle avait offensé leur mère, ils se suspendirent au cou de Lydia, pleurant avec elle et implorant son pardon.

— Relevez-vous, — dit enfin avec douceur doña Esteva, qui saisit les deux mains tendues vers elle; puis, pour échapper à la muette admiration de Lydia, qui ne cessait de la contempler, elle rattacha les cheveux épars de la jeune femme et rajusta ses vêtemens.

Je m'éloignai. En passant devant la cabine, que l'eau remplissait, je frémis en songeant que, sans l'inspiration qui m'avait porté à m'en charger, l'*aspergillum johanneum* retournait au fond des mers, d'où ne l'eût certes pas tiré le docteur Neidman.

IV.

Peu à peu, le sentiment instinctif de la conservation ramena l'ordre à bord, et les Indiens, qui dans un médecin voient toujours un demi-sorcier, se groupèrent autour de moi. Sébastian, parlant avec douceur et fermeté, reconquit en partie son autorité. Hardi plongeur, comprenant qu'il devait payer de sa personne, le capitaine voulut aller lui-même reconnaître sur quelles assises reposait son navire, afin de savoir s'il fallait procéder à la hâte à notre sau-

vetage ou si nous avions le temps d'agir avec le sang-froid qui peut seul aider à se tirer des grands périls. Après avoir passé sous ses bras une corde tenue par deux vigoureux matelots, Sébastian se laissa glisser le long du bord et disparut. Durant près de trois minutes, penchés au-dessus de la mer, nous attendions, osant à peine respirer. Don Salustio se dépouillait de ses vêtemens pour secourir l'explorateur lorsque Sébastian revint sur l'eau, reprit longuement haleine, puis s'enfonça de nouveau.

— Dieu nous protége visiblement! nous cria-t-il, tandis qu'on le hissait à bord après sa seconde exploration. L'*Hirondelle* est posée comme avec la main sur un lit de corail blanc (*madrepora virginea*) d'où le vent du nord seul pourrait l'arracher. Du courage, garçons! Remercions d'abord la Vierge; avec son appui, nous sortirons de ce mauvais pas.

En même temps l'équipage tombe à genoux, et don Salustio va rassurer les femmes en leur annonçant que nous ne risquons pas de sombrer.

Pendant que Sébastian se séchait, je recueillis quelques plaques de sable attachées à ses jambes, avec l'intention d'étudeir plus tard à la loupe cette récolte inattendue. En me voyant envelopper avec soin mon échantillon dans une feuille de mon carnet, les matelots m'entourèrent avec une curiosité mêlée de crainte. Afin d'éviter toute mauvaise interprétation, je déclarai accomplir un vœu fait à mon patron, et mon action rentra dans le domaine des choses naturelles.

Il fallait s'occuper de la chaloupe, ensevelie sous une partie de la cargaison. Jamais, dans la courte traversée que l'*Hirondelle* accomplissait chaque mois, on n'avait eu besoin de la légère embarcation, qui se trouvait fort endommagée. Exposée depuis trois ans aux rayons du soleil, elle faisait eau de toutes parts et avait besoin d'être calfatée. A défaut d'étoupes, nous possédions du coton en abondance; mais, avant de se mettre à l'œuvre, on dut songer aux vivres. Un sac plein de riz, resté sur le pont et trempé d'eau de mer, mit l'équipage en belle humeur. L'eau douce manquait; en guise de boisson, nous ne possédions que des pastèques qu'un matelot transportait à Vera-Cruz, et que don Salustio paya comptant.

A l'heure où le soleil se coucha, la chaloupe était à flot. Sébastian, toujours vigilant, examina longtemps l'horizon. Le vent avait cessé de souffler, la mer redevenait calme, on convint d'attendre qu'elle tombât tout à fait pour partir. Le départ resta fixé au lendemain, décision à laquelle les matelots applaudirent. Les côtes sablonneuses et désertes d'Alvarado se dressaient devant nous; malheureusement nous étions sur une partie du littoral dont les pê-

cheurs ne s'approchent jamais, et nous ne pouvions espérer aucun secours. D'après les calculs du capitaine, dix heures nous étaient nécessaires pour atteindre le rivage bordé de brisans que l'on n'apercevait pas de la distance où nous en étions.

Durant cette journée, qui s'écoula rapide, j'aidai un peu tout le monde, depuis le cuisinier jusqu'aux calfats improvisés. Ayant découvert une sonde enduite de suif, je profitai de cette trouvaille pour me procurer un peu du sable qui tapissait le bas-fond sur lequel nous étions échoués. Je fus assez heureux pour m'emparer de trois *porpites azurées* appartenant à l'espèce signalée par le savant Lesson sur les côtes du Pérou, et que le hasard des courans avait sans doute amenées dans ces parages.

En introduisant entre les planches de la barque le coton qui devait empêcher l'eau de mer de la remplir, un des Indiens s'écrasa le doigt d'un coup de maillet. — Il crie comme un caïman, — me dit celui de ses camarades qui vint me prévenir sur la dunette au moment où je lançais ma sonde, qu'un requin faisait mine de vouloir avaler. Je courus vers le blessé; l'accident était sans gravité. On ne l'a pas oublié : c'est justement à l'heure où je rédigeais mon mémoire sur le cri des caïmans que les allégations du docteur Neidman m'étaient parvenues. Je pris le matelot à part. — Le caïman, oui ou non, a-t-il une voix? — J'allais peut-être obtenir un renseignement précieux, définitif. On affirme généralement que, blessé, le reptile pousse un mugissement assez semblable à celui du taureau. Je dois avouer que, dans l'intérêt de la science, j'ai martyrisé plusieurs de ces inoffensifs reptiles (ils n'attaquent jamais) dans l'espoir de leur arracher un cri, un grognement qui, si faible qu'il eût été, m'aurait permis d'éclairer un point obscur des connaissances humaines. Mes expériences ne m'ont jamais confirmé que le mutisme absolu des monstrueux amphibies, que j'ai le regret d'avoir inutilement torturés.

Ce n'est point chose facile que de tirer la vérité d'un Indien, non qu'il cherche précisément à la déguiser, mais son imagination dénature facilement les faits, et tout interrogatoire l'inquiète.

— Tu as donc vu des caïmans blessés? demandai-je négligemment à mon homme.

— Certes, señor; j'en ai même tué un assez grand nombre, et, mon patron aidant, j'espère qu'il m'en sera tenu compte dans le ciel.

— Je n'en doute pas, répondis-je; mais où les frappais-tu?

— Dans la gueule, souvent sous l'aisselle, lorsqu'ils voulaient se laisser faire.

— Avaient-ils réellement la voix aussi forte que celui de tes camarades que je viens de panser?

— Hum! il y a du pour et du contre; mais la vérité, señor, c'est que je n'en sais rien.

— Alors ils avaient la voix moins forte?

— Comment voulez-vous qu'un Indien sache cela?

— Ne m'as-tu pas dit que ton camarade, sous l'empire de la douleur, criait comme un caïman?

— Le ciel m'est témoin, señor, que je ne l'ai pas dit pour vous offenser.

— Voyons, oui ou non, le caïman crie-t-il?

— Demandez-le à Dieu, señor; lui seul connaît tous les secrets.

Je laissai mon interlocuteur retourner à son travail; il s'éloigna en me regardant avec méfiance, convaincu que j'avais voulu lui tendre un piége, et j'allai reprendre ma sonde. Crier comme un caïman, je l'appris plus tard, est une locution populaire sur les côtes du golfe du Mexique, sœur de celle qui en France fait crier les anguilles de Melun.

L'équipage paraissait complétement soumis : les matelots affectaient même de ne pas s'approcher de la dunette. Je n'adressais guère la parole qu'aux enfans, que l'immersion du navire amusait beaucoup. Les requins se montraient en nombre; je fis l'historique de ces monstres à mes petits élèves, qui appelaient sans cesse Lydia pour qu'elle vînt m'écouter. De temps à autre, mon regard se croisait avec celui de la jeune femme, je la saluais d'un signe de tête amical, puis je reprenais ma démonstration.

Quand la chaloupe se balança sur la mer, chacun était épuisé de fatigue. Les deux extrémités du navire étant à sec, les matelots s'établirent sur leur domaine, et nous restâmes en possession de la dunette. Le coucher du soleil fut magnifique, nous l'admirions d'autant plus volontiers qu'il dessinait avec netteté, en les rapprochant, les côtes que nous espérions aborder le lendemain. Nous avions couvert le pont d'une voile; don Salustio s'était assis, et sa femme, étendue près de lui, appuyait la tête sur sa poitrine, tandis que les enfans jouaient à leurs pieds.

On devait s'embarquer au point du jour : la mer s'apaisait de plus en plus; notre traversée allait devenir une simple promenade, c'était du moins mon avis. J'essayai de convaincre mes compagnons, mornes, abattus, inquiets, et surtout de les égayer.

— Arrêtez, docteur, me dit tout à coup doña Esteva en souriant avec mélancolie; un mot de plus, et vous allez nous persuader qu'il faut nous réjouir de notre accident.

Assise près de moi à la mode indienne, c'est-à-dire sur les talons, Lydia, peu à peu, s'appuya légèrement à son tour sur mon épaule, cédant à cet instinct qui porte les femmes à rechercher une

protection. Insensiblement la métisse laissa glisser sa jolie tête jusque sur ma poitrine. Sans en avoir conscience, elle copiait en quelque sorte la pose et l'abandon de doña Esteva, et, pensive comme elle, regardait les enfans se rouler joyeux dans les plis de la voile.

— Dis donc, Lydia, Bernagius est donc ton mari? s'écria soudain le petit Juan.

— C'est ma fille, répondis-je en posant la main sur le front de la métisse.

Lydia se leva brusquement, s'enveloppa la tête de son écharpe et s'éloigna.

A neuf heures, tout le monde, excepté Lydia et moi, dormait à bord de l'*Hirondelle*. Je me rapprochai alors de la pauvre fille, qui regardait vaguement la mer. Elle me prit entre ses bras, me serra de toutes ses forces, appuya contre le mien son visage à demi caché par sa noire chevelure, et pleura. Je la fis asseoir. Elle me raconta l'impression terrible que lui avait causée la scène du matin; elle parlait maintenant d'entrer au couvent. La noble et courageuse action de doña Esteva l'avait frappée d'admiration.

— Je voudrais que cette femme me prît à son service, docteur; je serais pour elle une esclave. Lorsqu'elle s'est avancée vers moi, lorsqu'elle m'a tendu la main et confié sa fille, j'ai cru voir la Vierge elle-même.

— Et Valério? lui dis-je en souriant.

— Je l'aime, me répondit-elle après un instant de silence, et je ne chasserai pas cet amour de mon cœur, il me rapprend à rougir.

A minuit, fatigué de me promener sur l'étroite plate-forme, je m'établis près de Lydia, qui avait fini par s'endormir. La nuit était noire, l'air immobile, et les ondes silencieuses, bien qu'en mouvement, s'élevaient et s'abaissaient comme pour marquer la respiration de l'océan. De temps à autre, je voyais un matelot se relever, examiner la mer, regarder de notre côté, puis disparaître. Je voulais veiller, redoutant quelque surprise, quelque tentative contre la vie de Lydia; la conduite du docteur Neidman m'avait appris ce que l'on peut attendre de certains hommes. Tout à coup je me souvins que l'*aspergillum vaginiferum*, étudié par Blainville, possède au-dessus de son disque deux valves à peine visibles. L'*aspergillum johanneum* possédait-il ces deux valves? Je tournai et retournai les tubes qui renfermaient mes exemplaires, me reprochant de n'avoir pas vérifié ce point capital, et ce fut en proie à d'amers regrets que le sommeil me surprit.

Je me sentis soudain saisir par le bras; je me débattis, croyant rêver, mais, ouvrant les yeux, je vis que le jour naissait. Je me

trouvai en face de Sébastian, dont les traits décomposés achevèrent de me réveiller. Sans me dire un mot, il m'entraîna vers le bord et me montra du doigt l'horizon. Un point noir, suivant l'ondulation des vagues, montait et descendait entre la terre et nous. Je ne voyais là rien d'alarmant, lorsque, jetant un regard vers la proue du navire, je compris le muet désespoir du capitaine; nos Indiens fuyaient, abandonnant à la merci de la mer les défenseurs de la pauvre Lydia.

V.

Sébastian, atterré, continuait à garder le silence; le malheureux avait une femme, des enfans, et il songeait à eux. Redoutant l'influence que leur superstition attribuait à la métisse, les matelots, dès la veille, avaient comploté la fugue dont aucun de nous ne s'était méfié.

— Ils seront à terre ce soir, dis-je à Sébastian, et nous enverront du secours.

— A moins d'un miracle, répliqua-t-il en secouant la tête, aucun d'eux n'atteindra le rivage; ils voguent droit sur les brisans et ne sauront pas s'en garer. Si par hasard un d'eux aborde, docteur, il lui faudra plus d'un jour pour gagner Alvarado, et où trouvera-t-il une barque, à supposer qu'il ait le courage de revenir nous chercher? D'ailleurs, si nous avions un ami parmi ces malheureux, il ne serait pas parti, ou nous eût avertis. La soif et la faim vont avoir raison de nous, si ce n'est la mer; notre seule ressource est désormais la miséricorde de Dieu.

Sébastian avait raison; néanmoins il fallait agir. Je me mis en quête d'une bouteille avec l'intention d'y renfermer les tubes contenant l'*aspergillum*, précaution à laquelle je songeais bien tard. En vérité, on eût dit qu'un mauvais sort nous poursuivait, et je trouvais que la mort, si elle devait nous prendre, y mettait bien des façons. J'étais dans l'eau jusqu'à mi-jambe lorsqu'un cri me rappela vers la dunette. Doña Esteva, très pâle, pleurait silencieuse en regardant Lydia, qui, agenouillée à ses pieds, sanglotait. — C'est moi, c'est à cause de moi! répétait la malheureuse fille. Don Salustio, anéanti, tenait ses enfans par la main.

Cette vue me rendit mon sang-froid. — Dieu n'abandonne que ceux qui s'abandonnent eux-mêmes, m'écriai-je; la soif, la faim et les élémens sont de vieux ennemis de l'homme, et ils n'ont pas toujours raison de lui. Tenons conseil, s'il vous plaît. Votre résignation toute mahométane peut être très méritoire; mais, pour ma part, je ne veux pas mourir.

— Ni moi non plus, dit le brave petit Juan en venant se ranger à mon côté.

— Debout! continuai-je en m'adressant à Sébastian; nous avons encore des planches sous les pieds, que diable! Debout! dis-je à Lydia, que je relevai; sur mon âme, et aussi vrai que le docteur Neidman m'a calomnié, ma pauvre enfant, quelle qu'ait été votre vie, vous êtes une créature de Dieu au même titre que nous, et c'est l'outrager que de croire qu'il va nous noyer pour vos peccadilles. Encore une fois, Sébastian, mon vieil ami, donnez-nous l'exemple. N'avons-nous pas une pirogue?

Le capitaine se redressa.

— Sur mon salut éternel, docteur, s'écria-t-il en me saisissant la main, vous êtes un homme! Vidons la pirogue, et vous verrez si je connais la côte.

De même que la chaloupe, la frêle embarcation indienne que j'avais remarquée gisait enfouie sous des balles de coton; nous nous mîmes à l'œuvre pour la dégager. Doña Esteva et Lydia voulurent nous aider; je leur confiai du bois et le sac de riz que par bonheur les fugitifs avaient négligé d'emporter. Ce ne fut que vers trois heures de l'après-midi que notre légère embarcation flotta le long du bord. Une rame manquait; il fallut y suppléer à l'aide d'un palan qui servait à hisser l'ancre. Grâce à l'incurie mexicaine, nous ne possédions ni hache ni scie; un seul de ces instrumens, en nous permettant de tailler dans le navire de quoi faire un radeau, eût assuré notre sauvetage. Il fallut enfin nous reposer et manger. Nous avions travaillé les uns pour les autres, et je fis remarquer que, de même que le grand empereur Titus, nous pouvions affirmer n'avoir pas perdu notre journée.

— Je l'ai connu, ce Titus, me dit Sébastian; mais personne ne lui donnait le surnom d'empereur. On l'appelait ordinairement *le Borgne*; il avait perdu l'œil droit dans une dispute avec un muletier; il était même un peu mon cousin.

La méprise de Sébastian me fit d'abord sourire; puis je m'aperçus que j'étais le seul hôte de l'*Hirondelle* qui sût le nom du fils de Vespasien, du vainqueur de Jérusalem, des *Délices du genre humain*, et j'eus un mouvement de dédain pour la gloire.

Le temps était radieux, le ciel, noyé dans une lumière d'or, nous éblouissait; la mer, languissante, se soulevait avec la nonchalance et la grâce d'une créole.

— Demain, aux premiers feux du jour, dis-je à doña Esteva, qui m'offrait une part de riz, nous voguerons vers la terre.

— Demain, aux premiers feux du jour, il faut que nous ayons abordé la côte, répliqua Sébastian.

Il venait d'examiner l'horizon et paraissait soucieux.

— Embarquons-nous sans retard, dit-il; le calme que vous admirez, docteur, ne durera pas plus qu'un caprice de femme.

J'allais répliquer.

— Le vent du sud ridera ce soir la mer, continua le capitaine; demain, le vent du nord aura la parole, et l'*Hirondelle* elle-même, si la pauvre petite voguait encore, serait obligée de replier ses ailes.

Chacun son métier, et si contre l'opinion du docteur Neidman je me crois incapable de confondre un *aspergillum* avec un *teredo*, je n'ai jamais eu la prétention de connaître mieux la mer qu'un marin. Aussi, pour toute réponse, je me contentai de jeter à la hâte quelques cordages dans la pirogue.

— Nous sommes un de trop, dit brutalement le capitaine en considérant le frêle esquif et en nous comptant du regard.

Doña Esteva et don Salustio, prêts à s'embarquer, reculèrent à la fois.

— Partez, docteur, me dit ce dernier en poussant vers moi sa femme et ses enfans; je vous les confie.

— Je ne te quitte pas, s'écria la jeune femme, dont les petites mains s'accrochèrent au bras de son mari.

Lydia devint très pâle, un silence solennel s'établit; nous n'osions plus ni nous regarder, ni parler. Je tirai de ma poche les tubes contenant l'*aspergillum;* ils étaient admirablement soudés.

— Il y va de la gloire de votre fils et de mon honneur, señora, dis-je à doña Esteva, ne l'oubliez pas, je vous en prie. Aussitôt arrivée à Vera-Cruz, expédiez ces tubes à l'Institut de Boston, ou plutôt remettez-les au consul américain en l'instruisant de ce qu'ils renferment; il comprendra. Nous nous reverrons; ma précaution n'a d'autre but que d'éviter une perte de temps. Cependant, si par hasard je ne revenais pas, — l'homme sage doit tout prévoir, a dit Salomon, — ma vieille servante sait où est mon testament; j'explique là ce qu'on doit faire de mes collections. Lorsque vous serez dans la pirogue, Sébastian, vous me passerez un peu de riz, il me sera peut-être plus utile qu'à vous.

— Quelle est donc votre intention? me demanda le capitaine.

— De rester tranquillement ici, mon vieil ami, en attendant que vous reveniez me chercher. Je suis garçon, moi, la solitude de l'océan n'a rien de plus effrayant que celle des forêts au fond desquelles j'ai si longtemps vécu, et elle ne m'épouvante pas. Durant votre absence, je vais sonder la mer autour de votre navire, et qui sait quelles découvertes va me procurer le hasard? Les heures sont précieuses, partez!

Lydia, qui s'était avancée, tendit vers moi ses mains; je crus qu'elle me disait adieu.

— Je reste avec vous, me dit-elle simplement; là où vous êtes, je suis bien.

Je voulais repousser la jeune femme, et contrairement à mon intention je l'attirai pour la presser contre mon cœur et l'embrasser. Une émotion, une faiblesse dont je n'étais pas maître me coupait la voix, je ne pouvais plus parler. Don Salustio, doña Esteva, Sébastian, se précipitèrent vers nous. Les deux enfans se mirent à pleurer, personne ne voulait plus partir.

— Sur ma foi de chrétien, docteur, dit le capitaine, dont la main gauche saisit la mienne, tandis que de la droite, à l'aide de son pouce et de son index, il dessinait une croix, j'ai parlé trop vite et trop haut. Si la mer reste calme, la pirogue nous portera tous. Ne perdons pas de temps, s'il vous plaît; mais c'est égal, ils ne mentent pas, ceux qui disent que vous êtes un original.

Doña Esteva descendit, puis don Salustio, auquel je passai les enfans. Lydia, inquiète, ne voulait pas me précéder.

— Je vous laisserais en arrière sans remords, docteur, reprit Sébastian, ou plutôt j'y resterais moi-même, si je n'étais convaincu que demain soir l'*Hirondelle* n'existera plus. Ne me croyez pas un mauvais marin parce que mon navire s'est échoué; celui qu'un cheval n'a jamais renversé se dit à tort cavalier. Le vent du nord soufflera dans quelques heures, et les murailles du fort de Saint-Jean d'Uloa auront peine à protéger les bâtimens qui seront venus lui demander abri. Partons tous, ou restons tous.

Je cédai; don Salustio, sa femme et ses enfans s'établirent à l'avant de la pirogue, longue de trois mètres environ; Lydia, Sébastian et moi prîmes place à l'arrière. L'embarcation, taillée dans un tronc d'arbre, surnageait à peine de quelques doigts au-dessus du grand abîme, et, vacillante, nous condamnait à l'immobilité la plus absolue. Au fond, Sébastian avait raison, nous étions un de trop. Nous jetâmes un dernier regard sur l'*Hirondelle*, doña Esteva récita une prière à voix haute, et bientôt le frêle esquif, destiné à naviguer sur le paisible courant des fleuves, se dirigea vers la terre, qui se montrait bleuâtre à l'horizon.

Je confiai l'un des tubes contenant l'*aspergillum* à doña Esteva, et l'autre à Lydia. Quoi qu'il nous arrivât, je savais que Sébastian et don Salustio donneraient leur vie pour sauver les deux femmes. J'avais d'abord songé aux enfans, qu'une étoile particulière semble protéger contre le danger; mais en jouant ils eussent pu laisser choir les tubes dans la mer, et il s'agissait de ne pas donner raison au docteur Neidman.

Lorsque le soleil se coucha, nous étions encore assez rapprochés de l'*Hirondelle*, et cependant, en dépit des fatigues du jour, nous avions ramé avec vigueur. J'avais eu soin d'embarquer le riz cuit et les bananes : ce fut notre souper. Les enfans ne comprenaient pas qu'on leur refusât à boire alors que tant d'eau nous entourait : on les laissa goûter l'eau de la mer; l'expérience faite, ils n'en redemandèrent plus.

La nuit vint, nuit sans lune. Par bonheur, les étoiles répandaient leur clarté sur les flots assoupis. Le bruit de nos rames, au choc inégal, troublait seul le majestueux silence de la mer au repos. L'air était doux. Parfois, à cinq ou six pieds de la pirogue, surgissait un dos énorme, celui d'un marsouin ou d'un requin. Les noctiluques ne manquaient pas alors d'allumer leur flambeau; mais l'eau, soudainement agitée, ondulait le long du canot, et je songeais aux terribles paroles de Sébastian.

Vers trois heures du matin, nous voguions dans une complète obscurité. Le ciel s'était couvert, et il fallait toute la finesse de sens d'un Indien pour ne pas hésiter sur la direction à suivre.

— Je sens la terre, me disait de temps à autre Sébastian, qui semblait en outre voir à travers les ténèbres.

Tout à coup il cessa de ramer; je me levai pour prendre sa place.

— Ne bougez pas, me dit-il à voix basse; nous sommes emportés par un courant; écoutons.

Don Salustio, sa femme et les enfans dormaient. Lydia, étendue dans la pirogue, la tête sur mes genoux, avait également cédé à la fatigue. Un des bras de la jeune femme m'enlaçait, et je sentais sa respiration un peu haletante agiter son corps.

Une brise légère effleura soudain la mer, et nous caressa le visage.

— Nous sommes perdus, me dit Sébastian, dont la main s'appuya lourdement sur mon épaule; voilà le vent.

Je ne pus répondre; je regardai doña Esteva endormie, souhaitant qu'elle ne se réveillât plus.

— Ramons! dis-je enfin.

— Nous avançons vers la terre; un tourbillon nous y porte. Tout à l'heure, nous franchirons la ligne des brisans, et la pirogue s'emplira d'eau.

— Que faire? demandai-je, plus ému que je ne le laissai paraître.

— Notre acte de contrition, docteur, et nous confesser mutuellement. Je l'avais bien dit, nous sommes un de trop.

Sébastian ne ramait plus. J'aurais voulu me lever, marcher; l'interdiction de tout mouvement ajoutait à mon angoisse.

— Ami, dis-je à voix basse à mon compagnon, je sais nager. Lorsque l'heure sera venue, vous m'attacherez autour de la taille une de ces cordes que nous avons eu le bon esprit d'emporter, et je vous suivrai à la nage.

— Vous serez entraîné et noyé, docteur.

Lydia fit un mouvement; je sentis celui de ses bras qui m'entourait se contracter. Je fis signe à Sébastian de se taire; il rama doucement. Au bout d'un instant, Lydia ayant repris son immobilité, je me penchai de nouveau vers mon compagnon; j'avais eu le temps de réfléchir.

— Le sacrifice de ma vie est fait, lui dis-je; il serait par trop sot de condamner tant de jeunes êtres pour un être inutile de mon espèce. Ce n'est pas par égoïsme que je n'ai ni femme ni enfans; absorbé par mes recherches, je n'ai ni pu, ni su trouver... mais laissons cela. Nous tenterons l'épreuve; elle me coûtera peut-être moins cher que vous ne le supposez. Lorsque nous serons près des brisans, j'essayerai de nager, je m'accrocherai à la première pointe de rocher qui se rencontrera sous mes doigts, vous viendrez me recueillir lorsque votre précieuse cargaison sera en sûreté. Ne me répondez pas, songez à votre femme, à vos enfans. Ce que je propose est raisonnable; ramez.

Un nouveau mouvement de Lydia empêcha Sébastian de répliquer; il se contenta de prendre ma main, qu'il serra de façon à me la briser. Vers quatre heures, le vent souffla plus fréquemment. Don Salustio vint tout engourdi prendre les rames; il remarqua que la mer s'agitait. Sébastian s'assit près de moi.

— Le jour! vienne le jour! murmurait-il en se tournant vers le point où le soleil devait apparaître. Ne ramez plus! cria-t-il soudain.

Lydia se redressa. Sébastian, la tête penchée, écoutait.

— Êtes-vous toujours décidé? me dit-il à l'oreille.

Je répondis par un signe de tête. Il ramassa une corde et me la tendit. Mon cœur battait irrégulièrement; mais je songeais à tous les périls auxquels j'avais échappé, et je ne désespérai pas de me tirer encore de celui-là.

Une ligne de pourpre raya la limite de l'horizon, la surface de la mer se teignit de rouge, les récifs, couverts d'écume, se montrèrent à quelques encâblures.

— Ramez, ramez! cria Sébastian à don Salustio.

Lydia se pencha vers moi. — Pour vous et pour eux, — dit-elle en désignant les enfans; puis, prononçant le nom de Valério et se renversant en arrière, elle disparut sous les flots.

Je m'élançai; je me sentis aveuglé par l'eau, frappé à la tête, tandis qu'un bras robuste me rejetait au fond du canot.

— Lydia! criai-je aussitôt que je repris mes sens.

— Dieu s'est contenté d'une seule victime, répondit la voix grave de Sébastian; nous sommes sauvés.

Nous voguions sur des flots calmes, dorés par le soleil levant, et dont les molles ondulations nous portaient vers le rivage.

— A genoux! m'écriai-je; n'avez-vous pas compris que c'est pour nous sauver qu'elle a donné sa vie.

Je m'assis accablé, tandis que Sébastian, qui avait deviné la vérité, racontait dans sa langue expressive et simple le dévoûment de la pauvre Lydia.

Une fois débarqués, il ne nous restait plus qu'à nous rapprocher d'une des fermes de l'intérieur; le trajet, bien que pénible, n'offrait aucun danger. Je dis adieu à mes compagnons, je ne voulais pas m'éloigner du rivage avant que la mer m'eût rendu sa proie. Je ne pouvais consentir à ce que le corps de Lydia devînt la pâture des milliers de crabes qui, dressant les pédoncules dont l'extrémité supporte leurs yeux mobiles, semblaient regarder vers la mer.

— Nous sommes deux, docteur, me dit doña Esteva; moi aussi, je veux attendre.

Nous attendîmes en vain.

Je retrouvai l'*aspergillum* que j'avais confié à Lydia au fond de ma poche, où elle l'avait glissé, tant la probité de la jeune femme était grande. Les classificateurs européens ne se font souvent aucun scrupule de changer ou de modifier le nom des objets d'histoire naturelle qui leur sont expédiés de l'étranger. Or, si j'ai raconté dans ses moindres détails la mort de la pauvre Lydia, c'est afin de prier mes savans confrères de respecter ce nom d'*Aspergillum Lydianum* que, du consentement de doña Esteva Mendez, j'ai donné au gracieux mollusque découvert par son fils.

LUCIEN BIART.

LA

QUESTION CONSTITUTIONNELLE

LES CONDITIONS D'EXISTENCE DE LA RÉPUBLIQUE.

Après avoir tour à tour acclamé et détesté la république, la France semble aujourd'hui disposée à contracter avec elle un mariage de raison. Elle l'accepte comme un pis-aller peut-être, mais enfin elle l'accepte. La monarchie constitutionnelle, qui avait possédé jusqu'à ces derniers temps les préférences exclusives des classes les plus riches et les plus influentes, se trouve écartée ou ajournée par suite de la division irrémédiable des deux branches de la maison de Bourbon, l'empire a été frappé de déchéance par un décret que la nation ne paraît pas, quoi qu'on en dise, disposée à invalider. La république demeure donc maîtresse du terrain, mais saura-t-elle s'y maintenir? Saura-t-elle profiter des circonstances qui la favorisent pour devenir le gouvernement définitif de la France, ou ne sera-t-elle encore une fois qu'un accident politique? Ici le doute commence, et des objections de toute sorte se présentent aux esprits les moins prévenus contre le régime républicain. La France a un passé monarchique, et les deux expériences qu'elle a faites de la république ont-elles été bien propres à la détacher de ce passé? La république de 1792 n'a été qu'une longue et cruelle convulsion : de la dictature de la terreur, elle est descendue par une route sanglante dans l'anarchie et la corruption du directoire, pour aboutir au 18 brumaire. La république de 1848, plus bénigne que son aînée, a eu le malheur de déchaîner le socialisme, et tel a été l'effroi causé par

cette informe et redoutable apparition que la nation effarée s'est réfugiée dans les bras d'un dictateur de rencontre. A qui la faute? Les républicains de secte, qui croient que la république ne peut faillir parce qu'elle est la république, s'en prennent naturellement à ses ennemis, et ils attribuent sa chute uniquement à la perversité des faiseurs de coups d'état. — Mais comment s'expliquer que la France se soit rendue complice de ces pervers, qu'elle ait accueilli le 18 brumaire avec un enthousiasme voisin du délire et qu'elle ait couvert d'un bill d'indemnité l'acte de forfaiture du 2 décembre? Cette complicité pourrait-elle trouver une explication raisonnable, si la république avait été, nous ne disons pas un gouvernement infaillible, mais simplement un gouvernement supportable?

Ce n'est pas, quoi qu'on en dise, en dehors des gouvernemens qu'il faut chercher les causes de leur chute, c'est en eux-mêmes. Ils ne peuvent durer qu'à la condition d'être appropriés aux besoins qu'ils ont à satisfaire, adaptés aux services qu'ils sont destinés à rendre, et comme ces besoins s'étendent et se modifient sans cesse, comme ces services se multiplient et se compliquent tous les jours, les gouvernemens doivent progresser d'une manière parallèle. Ceux qui ne se transforment point font place à d'autres et ceux-ci succombent à leur tour, s'ils demeurent au-dessous de leur tâche, jusqu'à ce que d'essai en essai, de chute en chute, on arrive, en profitant des dures leçons de l'expérience, à une constitution politique qui convienne à la société renouvelée.

I.

Que sont de nos jours les nations civilisées? De vastes associations politiques et économiques, qui se trouvent parfois à l'état d'hostilité et toujours en concurrence les unes avec les autres. Quand l'état d'hostilité devient aigu, quand la guerre éclate, — et elle n'éclate, hélas! que trop souvent, — la victoire se fixe presque toujours du côté de la nation dont les forces et les ressources de toute sorte ont été aménagées avec le plus de sagesse et développées avec le plus d'intelligence et d'activité pendant la paix. Or il y a deux conditions qui ont été de tout temps presque également nécessaires au bon aménagement des forces et des ressources des nations, et dont le caractère de nécessité est devenu de plus en plus marqué sous l'influence des changemens que le courant naturel de la civilisation amène : ce sont la sécurité et la liberté. Le besoin de sécurité s'est étendu à la fois *dans l'espace* et *dans le temps*, parce que les intérêts qui demandent à être protégés se sont développés graduellement sur une aire plus vaste, tout en

croissant en durée. Tandis que dans les anciennes sociétés l'agriculture et l'industrie elle-même n'exigeaient qu'une faible application de capital, tandis qu'une seule récolte suffisait le plus souvent à rembourser le laboureur de ses avances, de nos jours, grâce aux progrès qui ont renouvelé et augmenté successivement le matériel de la production, le capital a pris un rôle de plus en plus considérable dans toutes les branches de l'activité humaine. Le seul capital placé dans les chemins de fer de la France dépasse actuellement le chiffre de 25 milliards, et, si nous voulions évaluer l'ensemble des capitaux qui alimentent la production française, c'est par centaines de milliards que nous devrions compter; mais ces capitaux, engagés généralement pour un temps indéfini, ont besoin aussi d'une sécurité indéfinie, et ce besoin s'accroît encore par le fait qu'ils sont fournis en grande partie par le crédit, et qu'ils se renouvellent incessamment au moyen de l'échange. Dans les anciennes sociétés, chaque famille, avec ses serviteurs, esclaves ou serfs, produisait à peu près toutes les choses dont elle avait besoin sur ses propres terres et avec ses propres capitaux, en n'échangeant que la plus faible portion de ses produits contre des articles provenant d'autres sols et d'autres climats; aujourd'hui on ne possède plus guère que par exception la totalité de ses moyens de production, et d'un autre côté, dans le plus grand nombre des industries, on ne consomme rien ou presque rien de ce que l'on produit. Divisée en une multitude de branches qui vont chaque jour se subdivisant encore, la production exige, comme règle, le concours du crédit et de l'échange. Si dans l'industrie agricole il y a des paysans propriétaires qui exploitent eux-mêmes leur lopin de terre et qui consomment eux-mêmes aussi une partie des produits qu'ils en tirent, la plupart des grandes et des moyennes propriétés sont affermées, le capital d'exploitation appartient au fermier ou est emprunté par lui, le travail est loué, et les produits sont en presque totalité vendus. Dans les entreprises industrielles, le capital fixe est réuni le plus souvent par voie d'association, soit qu'il s'agisse de simples *partnerships* ou de vastes sociétés anonymes, le capital roulant est en plus grande partie encore fourni par le crédit, et c'est par le moyen de l'échange que toutes ces entreprises réalisent les résultats de leur production. Le cultivateur échange son blé, son vin ou son bétail, le manufacturier ses fils ou ses tissus par l'intermédiaire du commerce, qui se charge de mettre toute sorte de produits à la disposition du consommateur, en tout temps, en toutes quantités et en tous lieux, soit à l'intérieur du pays, soit au dehors et jusqu'aux extrémités du globe.

Nous n'avons pas à faire ressortir ici les avantages de cette organisation nouvelle de la production; on sait à quel point elle a contribué à multiplier la richesse; mais cet organisme économique, si puissant et si complexe, est en même temps d'une sensibilité extrême, comme toute machine perfectionnée. Il suffit de la rupture d'un rail pour faire dévier une locomotive et broyer un convoi, tandis qu'une lourde et grossière charrette peut cheminer sans encombre dans les ornières d'une route négligée. Il suffit non pas même d'une perturbation, mais de la seule crainte d'une perturbation dans le milieu où fonctionne le mécanisme délicat du crédit et des échanges pour frapper de paralysie cet appareil vital, qui fournit à chacun ses moyens d'existence. Qu'une guerre menace ou, pis encore, une révolution intérieure, et voici que les capitaux cessent à l'instant de se prêter ou ne se prêtent plus qu'avec la surcharge d'une prime destinée à couvrir ce risque ou cette appréhension d'un risque, voici que les entreprises existantes, — et elles se comptent par centaines de mille, — sont obligées d'arrêter ou de restreindre leur production, voici que les entreprises en projet ou en voie de formation sont ajournées jusqu'après la crise. Il en résulte que tous ceux qui contribuent à créer, à entretenir et à mettre en œuvre l'immense et multiple appareil de la production et de l'échange, propriétaires, capitalistes, industriels, négocians, ouvriers, se trouvent atteints ou menacés dans leurs moyens d'existence, restreignent leur consommation, et que tous les débouchés se resserrent, soit directement, soit par répercussion, à commencer par ceux des industries ou des arts qui fournissent les articles de luxe ou de nécessité secondaire. N'a-t-on pas constaté par exemple que la révolution de février 1848 avait abaissé en une seule année la production de l'industrie parisienne de 1,463 millions à 767? N'en faut-il pas conclure que le besoin de sécurité s'est accru, et que cette entreprise supérieure qui s'appelle un gouvernement, et dont la fonction essentielle consiste à produire de la sécurité, doit développer et perfectionner sa production dans la mesure du développement et du progrès de toutes les autres branches de l'activité humaine?

Est-ce tout? La sécurité est-elle le seul bien nécessaire qu'une nation attende de son gouvernement, et qu'il ait l'obligation de lui procurer? Non! il faut y joindre la liberté, et ici encore les garanties qui pouvaient suffire dans les anciennes sociétés sont devenues insuffisantes pour les nôtres. Dans le milieu social que nous a fait la civilisation accumulée de tant de siècles, l'individu s'appartient presque complètement, il est le maître de sa destinée, mais c'est à la charge de se procurer lui-même des moyens d'existence et

d'en régler l'emploi. Et pour remplir cette obligation, naturellement attachée au *self-government*, il faut que chacun ait la liberté entière de donner à ses facultés et à ses biens l'emploi le plus utile; sinon, il ne pourra s'acquitter complétement de ses obligations, et sa condition deviendra difficile et précaire. Que si on lui enlève une portion de liberté pour l'ajouter à celle d'un ou de plusieurs individus par la création d'un monopole ou d'un privilége, la condition du bénéficiaire de ce monopole ou de ce privilége se trouvera du même coup facilitée et assurée. On aura ainsi créé une injustifiable inégalité et suscité entre les membres d'un même état des germes d'antagonisme qui grandiront tôt ou tard. On aura de plus entravé le développement général de la société en frappant d'une paralysie partielle les facultés productives du grand nombre sans augmenter en compensation l'activité des privilégiés : l'expérience montre au contraire qu'ils ralentissent d'autant plus leurs efforts qu'ils ont moins à redouter la concurrence. Il faut donc que le gouvernement s'applique à garantir à chacun le libre usage de ses facultés et de ses biens, s'il veut faire régner dans la société cette bonne entente qui ne peut se fonder que sur la justice, s'il veut encore y provoquer le déploiement utile de toutes les forces physiques et morales à l'aide desquelles se crée la richesse publique et se fonde la puissance d'un état.

Les libertés du travail, du commerce, de l'enseignement, des cultes, concourent par des voies diverses à ce résultat final. On peut en dire autant des libertés politiques, qui permettent à tous les membres de la nation de participer à la gestion des affaires publiques ou tout au moins de la contrôler. Quand elles font défaut, quand le gouvernement est le monopole d'une classe, ce monopole excite la légitime jalousie des autres, et de plus il limite le choix des hommes capables de prendre part à la direction des affaires communes; quand à ce monopole se joignent, comme il arrive presque toujours, des restrictions à la liberté d'examiner et de contrôler les actes des gouvernans, les rouages de la machine gouvernementale ne tardent guère à se rouiller, faute de surveillance; elle se détraque, elle s'effondre, et ce n'est trop souvent qu'après de longs efforts, d'immenses sacrifices et de cruelles souffrances que l'on parvient à la reconstituer. Voilà donc tout un faisceau de libertés dont les gouvernés et le gouvernement lui-même ne peuvent se passer longtemps, et qui ont été qualifiées à bon droit de « libertés nécessaires. » Il convient d'ajouter que ce caractère de nécessité devient plus prononcé à mesure que la concurrence internationale oblige les peuples à déployer plus d'activité pour se maintenir à leur rang. Une nation pouvait s'endormir autrefois dans les limites

fermées de son territoire; elle ne le peut plus depuis que ses frontières sont devenues perméables au courant sans cesse grossissant de la civilisation générale. Du moment par exemple où elle entr'ouvre une porte aux échanges extérieurs, elle subit, quoi qu'elle fasse pour s'y soustraire ou pour en amortir l'effet, l'action de la concurrence. Elle est obligée de se tenir au niveau du progrès général dans toutes les branches de sa production, sous peine d'être débordée par ses rivales, et de subir un amoindrissement absolu ou relatif des ressources qui sont les matériaux de sa puissance. La concurrence internationale suscite, fomente le progrès chez tous les peuples que l'expansion irrésistible de l'industrie, servie par des voies de transport multipliées et perfectionnées, a mis en communication; elle leur est un aiguillon puissant et inexorable qui les pousse en avant, mais qui peut aussi infliger des blessures mortelles à ceux dont la liberté d'action est entravée ou mutilée.

Ce n'est pas tout encore. Les gouvernemens modernes ont bien d'autres fonctions que celles qui consistent à garantir la sécurité intérieure et extérieure de l'état, la propriété et la liberté des citoyens, quoique celles-ci soient de beaucoup les plus importantes. Ils empiètent continuellement sur le domaine de l'activité privée, et leurs attributions vont en s'étendant à mesure que leur intervention semble devenir moins nécessaire. Ils distribuent l'instruction à tous les degrés, ils encouragent et subventionnent les arts, ils créent et ils exploitent les voies et les instrumens de communication; enfin ils se croient obligés d'exercer « une tutelle administrative » sur de nombreux intérêts. Ces fonctions, jointes aux services qui sont plutôt de leur ressort naturel, savoir la garantie de la sécurité et de la liberté, exigent le concours d'un personnel nombreux, actif, instruit et par-dessus tout inaccessible à la vénalité et à la corruption. Ce personnel, on ne l'improvise pas plus que dans toute autre branche de l'activité humaine. Il ne peut se former qu'à la longue, par des générations successives engagées dans les divers services d'un gouvernement, l'administration, la justice, l'armée, l'enseignement, et qui s'en lèguent en la grossissant l'expérience acquise sous le nom de tradition. Sans doute il n'est pas bon que ces services soient monopolisés au profit d'une caste, et le régime des maîtrises gouvernementales ne vaut pas mieux que celui des maîtrises industrielles. En revanche, on ne peut contester que l'hérédité libre des fonctions ne procure des avantages analogues à ceux dont elle est la source dans les professions et les industries privées. Gouverner et administrer un état avec un personnel temporaire, continuellement renouvelable au gré du caprice populaire, ne serait pas plus facile

que de faire prospérer une industrie avec un personnel qui pourrait être complétement changé tous les trois ans ou tous les quatre ans, de telle sorte que les bottiers fussent chargés de fabriquer du drap et les drapiers réduits à faire des bottes. On serait probablement très mal habillé et non moins mal chaussé sous ce régime; comment pourrait-on être bien gouverné et administré?

Voilà donc, dans ses traits essentiels, la tâche des gouvernemens modernes. Non-seulement cette tâche est plus vaste que ne l'était celle des gouvernemens d'autrefois, mais encore, en dépit des progrès de la civilisation générale, sans parler du perfectionnement des procédés et des instrumens matériels dont ils peuvent disposer, elle présente un surcroît de difficultés et de périls.

Examinons par exemple à ce point de vue les rapports des états entre eux. Ne sont-ils pas infiniment plus fréquens et compliqués qu'ils ne l'étaient jadis, ne le deviennent-ils pas tous les jours davantage? Les progrès de l'industrie et le développement prodigieux des voies de communication, en mettant en relation tous les peuples civilisés ou à demi civilisés du globe, n'ont-ils point par là même multiplié entre eux les occasions de querelles et de conflits? Ces différends, la sagesse commande aux états plus encore qu'aux particuliers de les éviter; mais enfin cela n'est pas toujours possible, et, comme il n'existe point de tribunaux d'états assistés d'une force publique internationale pour les résoudre, ils ne peuvent être vidés le plus souvent que par la force. C'est ainsi que la civilisation, au lieu de diminuer les risques de guerre, comme il semblait permis de l'espérer, a eu au contraire pour résultat de les augmenter. Elle n'a pas davantage atténué les maux de la guerre. La guerre est plus destructive, surtout elle exerce une influence perturbatrice plus étendue qu'aux époques où la richesse accumulée était moindre et où les relations de peuple à peuple étaient plus rares. La paix elle-même revient aujourd'hui plus cher. L'historien Gibbon, faisant le dénombrement des forces qui suffisaient sous Auguste pour protéger l'empire romain contre les barbares et en assurer la sécurité intérieure, n'arrive qu'à un total d'environ 175,000 hommes. Combien nous sommes loin aujourd'hui de ce chiffre modeste! Et pourtant nous n'avons plus à redouter les invasions des barbares, ce sont bien plutôt les barbares qui ont à redouter les nôtres; la civilisation ne se défend plus, elle attaque. Malheureusement les nations civilisées sont restées les unes à l'égard des autres à l'état de barbarie, et il faut bien qu'elles augmentent leurs défenses à mesure que s'accroissent entre elles les risques de guerre. Il y a un siècle, on se contentait d'armées relativement peu nombreuses, qui pouvaient être levées au moyen

d'un recrutement à peu près volontaire. Depuis la révolution, les armées se recrutent par voie d'impôt, et leur nombre n'a plus d'autre limite que celle de la récolte annuelle des hommes mûrs pour le service militaire. La conscription elle-même ne suffisant plus, on l'a remplacée par le service entièrement obligatoire. Ces effectifs de plus en plus nombreux que l'on enlève aux travaux productifs, il faut les entretenir, au moins en partie, d'une manière permanente, il faut encore les pourvoir d'un armement qui devient chaque jour plus efficace, et aussi plus dispendieux. C'est ainsi que la paix subit un renchérissement continu, ce qui n'empêche pas, hélas! les guerres de coûter infiniment plus cher. C'est par milliards qu'on en calcule maintenant les frais, et si l'on songe que les guerres futures mettront aux prises tout ce que les nations belligérantes pourront fournir d'hommes valides, pourvus d'un armement qu'on s'ingénie sans cesse à perfectionner, si l'on songe que la richesse accumulée sous toutes les formes, exposée aux ravages des armées, va de même en s'augmentant, on acquerra la triste conviction que le prix de la guerre est destiné à monter plus encore que celui de la paix. La conclusion pratique qu'il faut tirer et de cette multiplication des risques de guerre et de cette aggravation des frais et des dommages que la guerre occasionne de nos jours, c'est que les gouvernemens doivent se tenir continuellement en éveil pour éviter des conflits que tant de points de contact entre eux et entre leurs nationaux, sans parler de leurs alliés, peuvent inopinément faire surgir, qu'ils doivent être toujours prêts, politiquement et militairement, à faire face à des agressions qu'il est quelquefois hors de leur pouvoir d'éviter, et qui peuvent causer des pertes et des dommages hors de toute proportion avec ceux des anciennes guerres. Une politique extérieure inhabile, téméraire ou imprévoyante, un état militaire affaibli par la routine, n'exposeront-ils pas en effet aujourd'hui plus que jamais une nation à subir des revers mortels pour sa prospérité et sa puissance?

La sécurité intérieure est-elle plus facile à sauvegarder? Nous ne nous arrêterons pas aux dangers que les crimes ou les délits privés font courir aux personnes et aux propriétés. Quoique l'art de la police ait encore plus d'un progrès à faire, il suffit à sa tâche dans la plupart des états civilisés; mais il est un autre péril plus étendu et plus menaçant pour la société tout entière, et contre lequel les moyens de police demeurent impuissans : nous voulons parler de celui qui résulte de l'existence et de la propagande de cet ensemble confus de doctrines antisociales connues sous la dénomination générique de socialisme. A vrai dire, ce péril n'est pas

nouveau. Les sociétés à esclaves de l'antiquité ont eu leurs guerres serviles, le moyen âge a eu ses jacqueries, et la lutte que nous avons vue renaître entre le capital et le travail n'est autre chose qu'un prolongement ou une reprise de ces luttes anciennes. Seulement des circonstances particulières à notre temps, la centralisation industrielle, le développement extraordinaire des moyens de communication intellectuelle et matérielle, ont contribué à les généraliser. Ni les esclaves ni les serfs ne savaient lire, et dans l'état d'isolement où ils vivaient il leur était difficile de combiner leurs révoltes contre un ordre social dont ils étaient victimes, mais qu'il eût été, au surplus, hors de leur pouvoir de modifier. Il n'en est plus de même aujourd'hui. La classe qui occupe les régions inférieures de la société a cessé d'être disséminée et assujettie : des centaines de milliers d'ouvriers sont agglomérés dans les grands centres d'industrie; les plus intelligens ont reçu les premiers rudimens de l'instruction, ils ont leurs journaux, et à défaut de réunions autorisées n'ont-ils pas les conversations du cabaret et de l'atelier? Il leur est permis de s'entendre, de se liguer pour soutenir ou pour augmenter le prix de leur travail; comment d'ailleurs le leur défendre? Ces circonstances réunies ne favorisent-elles pas singulièrement la propagande et les tentatives de subversion du socialisme révolutionnaire? Dira-t-on que les classes inférieures n'ont plus contre la société les griefs qui suscitaient les révoltes des esclaves et des serfs? Soit; mais elles en ont d'autres, et, pourquoi ne le dirions-nous pas? il y en a bien quelques-uns de fondés, car la société où nous vivons est perfectible, elle n'est pas parfaite. Nous ajouterons même que les maux qui naissent de ses imperfections, de ses vices, doivent être surtout ressentis par la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. Comme dans les grandes compagnies industrielles ou financières ce sont les petits actionnaires qui pâtissent le plus des fautes ou des abus de la direction, dans une société la mauvaise gestion des affaires publiques, les dépenses improductives ou nuisibles auxquelles se livre le gouvernement, les priviléges qu'il accorde, la corruption qu'il entretient, retombent principalement sur le grand nombre, dont ils augmentent les charges et tarissent les ressources.

Allons plus loin, et convenons que la liberté n'a pas été pour les classes ouvrières une source de biens sans aucun mélange de maux. Lorsqu'elles ont été émancipées de la tutelle de leurs maîtres détestés, avaient-elles bien le jugement assez formé pour se gouverner utilement elles-mêmes? Déclarées majeures et comme telles astreintes à toutes les obligations que la majorité impose, possédaient-elles bien la capacité nécessaire pour s'en acquitter? La nature n'é-

tait-elle pas trop souvent ici en retard sur la loi? Combien d'ouvriers sont demeurés imprévoyans comme des enfans ou des sauvages, vivant au jour le jour, n'ayant aucune idée de la responsabilité! Comment la liberté ne leur aurait-elle pas été dure? comment ne l'auraient-ils pas maudite, et la société avec elle? Faut-il donc s'étonner s'ils ont prêté une oreille complaisante à ceux qui leur montraient le remède à leurs maux dans une révolution sociale? Connaissaient-ils les conditions d'existence de la société? Dans leur état d'ignorance ou de demi-instruction, pouvaient-ils se rendre compte des impossibilités économiques du collectivisme, du mutuellisme ou du crédit gratuit? Quand on examine de près la situation matérielle des classes ouvrières, que l'on considère surtout l'état de minorité naturelle où elles sont en grande partie demeurées, on s'explique la faveur avec laquelle elles ont accueilli des doctrines qui sont à la mesure de leur développement intellectuel, et qui répondent à leurs dispositions morales. On peut combattre sans doute la propagande du socialisme, on peut encore l'affaiblir en pratiquant avec intelligence et résolution une politique réformiste, mais cela ne peut se faire en un jour. Ni l'instruction sérieuse, ni les réformes vraiment efficaces ne s'improvisent, et en attendant les doctrines subversives font leur chemin dans les esprits. Nous savons parfaitement que ces doctrines sont inapplicables, et qu'une société collectiviste ou communiste ne pourrait pas vivre; mais on peut, en vue d'établir cette société chimérique, bouleverser la société existante, et, par ce que nous ont coûté de simples révolutions politiques, nous pouvons conjecturer ce que nous coûterait une révolution sociale. Des années seraient nécessaires pour relever les ruines qu'elle aurait faites en quelques mois ou en quelques jours. Les classes menacées par les apôtres de la liquidation sociale ont le sentiment très vif de ce péril, peut-être s'en exagèrent-elles la proximité; mais il existe, et il faut s'en préserver. Or il ne suffit pas pour cela que le gouvernement soit capable de repousser par la force une invasion brutale du socialisme révolutionnaire, il faut encore qu'il soit constitué de manière à en empêcher l'invasion légale. En d'autres termes, il faut que le gouvernement demeure inaccessible aux socialistes, eussent-ils de leur côté la majorité numérique, — sinon point de sécurité intérieure.

De même que la sécurité intérieure, la liberté est exposée à des dangers particuliers, moins apparens peut-être, mais qu'il n'est guère moins important d'écarter, soit qu'on se place au point de vue des progrès nécessaires des nations maintenant soumises à la loi de la concurrence, soit qu'on envisage simplement l'intérêt bien entendu des gouvernemens eux-mêmes. Toute diminution de liberté

implique, comme nous l'avons remarqué plus haut, une diminution d'activité productive, s'il s'agit des libertés économiques, — une diminution de contrôle, s'il s'agit des libertés politiques. Enfin, si l'on amoindrit la liberté des uns pour agrandir celle des autres en créant des monopoles ou des priviléges, ou, ce qui revient au même, si l'on augmente les charges des uns pour alléger le fardeau des autres, on suscite des inégalités artificielles contre lesquelles les intérêts lésés finissent tôt ou tard par réagir. Malheureusement la plupart des constitutions existantes n'offrent sur ces différens points à la liberté que des garanties insuffisantes ou illusoires. En livrant sans contre-poids le gouvernement comme un monopole à une aristocratie ou à une bourgeoisie censitaire, elles ont rendu à peu près inévitable l'amoindrissement de la liberté du grand nombre au profit du petit. C'est ainsi qu'en Angleterre l'aristocratie territoriale n'avait pas manqué d'abuser de son influence pour protéger les intérêts de la propriété foncière aux dépens du reste de la nation. Cet exemple n'est pas demeuré isolé, et l'on pourrait citer bien d'autres pays où le monopole politique n'a guère été plus respectueux pour les libertés économiques et pour le principe de la répartition équitable des charges publiques. Ce monopole n'a pas été plus favorable aux libertés politiques, droit de réunion ou d'association, liberté de la tribune et de la presse. Il les a trop souvent supprimées ou limitées, et non sans raison peut-être, car elles menaçaient son existence, mais elles n'en étaient pas moins nécessaires au développement de l'activité nationale, au contrôle et à l'amélioration des services publics.

N'avons-nous pas eu raison de dire que les gouvernemens modernes ont à remplir une tâche qui dépasse singulièrement en étendue et en difficulté celle de leurs devanciers? Il y a plus. Cette tâche, compliquée et ardue, ils sont obligés de la remplir dans toutes ses parties essentielles, sous peine de mort. S'ils ne savent ni conserver la paix ni faire la guerre avec succès, ils courent le risque d'être emportés dans la catastrophe d'une invasion; s'ils ne garantissent point d'une manière assez complète et assez sûre la sécurité intérieure et les libertés nécessaires, ils sont exposés à périr misérablement dans le guet-apens d'un coup d'état ou à sombrer dans une révolution. Tel a été le sort commun des gouvernemens qui se sont succédé en France depuis la chute de l'ancien régime. Tous ont échoué dans l'accomplissement de la tâche qui s'imposait à eux, mais ces échecs successifs et les catastrophes auxquelles ils ont abouti constituent une « expérience » dont les fruits ne doivent pas être perdus. Ce n'est qu'en recherchant par où chacun de ces essais imparfaits de gouvernement a péché qu'on pourra

réussir à élever une construction politique plus utile et plus résistante.

II.

Le problème politique qui s'impose à nous consiste à trouver la constitution la mieux appropriée aux besoins de la France moderne, et ce problème, on ne peut le résoudre que par la méthode expérimentale, la seule vraie, la seule efficace dans les sciences politiques aussi bien que dans les sciences naturelles. Il faut donc étudier dans leurs caractères essentiels les différens régimes politiques sous lesquels la France moderne a vécu, monarchie constitutionnelle, empire, république, et reconnaître à quels besoins ils suffisaient, à quels besoins ils ne suffisaient point. Cela fait, on aura quelques indications positives sur les données du problème, on saura ce que l'expérience a consacré, ce qu'elle a condamné, et on se fera une idée approximative de la constitution qui peut s'adapter le mieux à l'état actuel de la France.

Commençons cet examen sommaire par la monarchie constitutionnelle telle que l'avait établie la restauration, en la greffant sur la vieille théorie du droit divin. En vertu de cette théorie, le roi légitime possédait un droit supérieur et imprescriptible au gouvernement de la France, et, s'il arrivait que ce droit dût être limité, réglé, il lui appartenait seul d'en définir les règles et d'en poser les limites. De là « l'octroi » de la charte, dont Louis XVIII avait emprunté à l'Angleterre les parties principales, sans rechercher d'assez près si une constitution peut être un article d'importation. La chambre des pairs, héréditaire comme la chambre des lords, était nommée par le roi, et la chambre des députés, appelée à jouer le rôle de la chambre des communes, représentait un corps électoral composé de propriétaires âgés de trente ans accomplis et payant une contribution directe de 300 francs; les députés n'étaient éligibles qu'à la condition de payer 1,000 francs d'impôts directs et d'avoir quarante ans accomplis. Sans renoncer au principe du droit divin, le roi se résignait dans la pratique à gouverner constitutionnellement, à l'anglaise, de concert avec ses deux chambres, par l'intermédiaire d'un ministère responsable. Ce régime a eu des mérites que tous les esprits impartiaux se plaisent à reconnaître : à l'extérieur, il a relevé la dignité et l'influence de la France; à l'intérieur, il a rétabli le crédit public, cicatrisé les plaies qu'avaient ouvertes vingt-cinq ans de guerre et deux invasions. L'administration était habile et probe, les dépenses étaient modérées, la France prospérait; cependant au bout de quinze ans une révolution que beau-

coup de gens avaient prévue, mais que bien peu avaient voulue, emportait l'établissement constitutionnel de la restauration. Que lui avait-il donc manqué pour durer? Ce n'est pas à la démagogie et au socialisme qu'on peut imputer sa chute : la démagogie était encore ensevelie dans le linceul sanglant de la terreur, le socialisme commençait seulement à poindre, et n'avait pas même un nom. Il faut chercher la cause de cette chute soudaine plus haut, dans le pays légal constitué par la charte de 1814, où se heurtaient avant de se mêler les élémens politiques antérieurs à la révolution avec ceux qu'elle avait fait surgir. C'étaient d'un côté une noblesse qui n'avait pu se résigner complétement au nouvel état de choses et un clergé qui rêvait le rétablissement de ses anciens priviléges pour prix de l'alliance du trône et de l'autel, de l'autre une bourgeoisie considérable par le nombre, la fortune et les lumières, qui craignait d'être dépossédée de son pouvoir politique fraîchement acquis par un retour offensif de l'ancien régime. Entre ces deux fractions du pays légal, la lutte était inévitable. Peut-être aurait-elle fini par un traité de paix, peut-être ces deux élémens hostiles, mais ayant des intérêts et des dangers communs, auraient-ils fusionné à la longue, si le roi n'avait point fait cause commune avec la minorité et provoqué la révolution par une tentative de coup d'état, en se chargeant ainsi de fournir un argument pratique à ceux qui pensent que la royauté n'est pas nécessairement une garantie d'ordre et de stabilité. En dernière analyse, le gouvernement de la restauration est tombé pour avoir menacé la sécurité du nouvel état de choses que la révolution avait fondé; toutefois, en admettant qu'il n'eût pas commis cette faute irrémédiable, renfermait-il en lui-même les élémens nécessaires de durée? Le sort de la monarchie de juillet autorise au moins le doute à cet égard.

Sous le rapport du mécanisme constitutionnel, le gouvernement de 1830 ne différait point sensiblement de celui auquel il succédait. La royauté était conservée avec les mêmes attributions, elle passait seulement de la branche aînée de la maison de Bourbon à la branche cadette; la chambre des pairs continuait d'être nommée par le roi, avec cette modification en réalité assez peu importante, que l'hérédité était abolie; la chambre des députés demeurait ce qu'elle était sous le régime de la charte de 1814, sauf que le cens d'éligibilité était réduit de moitié, — de 1,000 francs à 500 francs, — et le cens électoral d'un tiers, — de 300 francs à 200 francs. Le changement de fait accompli par la révolution de 1830 n'en était pas moins profond, en ce qu'il assurait désormais la suprématie politique de la bourgeoisie libérale. Une partie de la noblesse, non la moins considérable par la richesse et l'influence, se retirait sous la tente

en laissant vacantes par cette sorte de grève politique les situations les plus enviées de l'état; une autre partie se ralliait au nouveau régime comme un simple appoint et sans pouvoir élever la prétention d'y occuper une position séparée et dominante. La classe dirigeante devenait ainsi presque homogène, ce qui n'était pas un médiocre avantage; en outre sa base, élargie par l'adjonction des censitaires de 200 francs à 300 francs, paraissait mieux assise; enfin elle avait à sa tête un roi animé de son esprit, et qui se piquait volontiers d'être le premier bourgeois de son royaume. Il semblait donc bien cette fois qu'on eût réussi à fonder un établissement politique définitif et à clore « l'ère des révolutions. » Cependant la monarchie de la branche cadette n'a duré que trois ans de plus que celle de la branche aînée, elle est tombée à l'improviste, sans avoir provoqué sa chute par aucune tentative inconstitutionnelle, simplement pour avoir refusé une insignifiante réforme électorale. Comment s'expliquer cet effondrement inattendu d'un régime qui semblait si correctement établi au point de vue des doctrines constitutionnelles du temps?

Cette explication, un seul mot suffit pourtant à la contenir tout entière : c'est le mot *monopole*. Le gouvernement avait continué d'appartenir d'une manière exclusive sous la monarchie de juillet à un « pays légal » dont les frontières s'étaient à la vérité un peu élargies, mais en dehors duquel demeurait encore la majorité numérique, et avec elle une grande partie de l'élite intellectuelle de la nation, ce qu'on appelait alors *les capacités*. La classe des censitaires à 200 fr., au nombre de 200,000 environ, possédait littéralement comme un monopole le gouvernement de la France. Or c'est le propre du monopole d'engendrer des abus qui deviennent à la longue insupportables tout en l'affaiblissant et pour ainsi dire en le dévorant lui-même. Déjà sous la restauration, dont la monarchie de juillet avait recueilli l'héritage, la grande propriété foncière et la grande propriété industrielle, prédominantes dans le pays légal, avaient réussi, en se coalisant au sein des chambres, à confisquer à leur profit la liberté commerciale, en même temps que les emplois publics commençaient à être accordés bien moins au mérite qu'aux influences électorales. A ses débuts, le gouvernement de juillet, qui avait pris ses ministres dans la jeunesse libérale de la restauration, voulut entrer dans la voie des réformes économiques; malheureusement il rencontra dans la coalition des intérêts demeurés prépondérans une barrière infranchissable. Non-seulement il fut obligé de conserver le régime prohibitif, mais encore il fut contraint de l'aggraver dans quelques-unes de ses parties pour obéir aux influences qui s'imposaient à lui; à plus forte raison ne put-il songer à réformer la légis-

lation industrielle, qui favorisait les patrons en interdisant toute entente entre les ouvriers, pendant que la législation commerciale les protégeait au détriment de la masse des consommateurs. L'abus des influences électorales dans les distributions des emplois publics continua de même à s'étendre, et comment en aurait-il été autrement? Toute la puissance politique était concentrée dans le pays légal. La France ne possédait pas même, comme d'autres nations constitutionnelles à suffrage restreint, l'Angleterre et la Belgique, les libertés de la presse et de la tribune, qui donnent à la généralité des citoyens les moyens d'influer, au moins d'une manière indirecte, sur la gestion des affaires publiques, et qui fournissent ainsi un contre-poids au monopole politique des censitaires. Ces libertés, la monarchie de juillet, violemment attaquée par les légitimistes unis aux républicains, n'avait pas cru pouvoir les supporter. Ne devait-il pas arriver tôt ou tard que la masse exclue sans aucune compensation du pays légal essaierait d'y entrer, et qu'à défaut de la voie trop rétrécie de la légalité elle y entrerait par la brèche de la révolution? Combien en Angleterre la classe dirigeante avait été plus sage! Elle avait pris sous sa sauvegarde les libertés qui servaient de contre-poids nécessaire à son pouvoir; elle avait fait mieux, elle avait obéi aux mouvemens de l'opinion soulevée par ces puissans instrumens d'agitation. En 1831, elle consentait à élargir sa base par une réforme électorale, et de 1822 à 1846 elle abandonnait successivement toutes les lois qui protégeaient ses intérêts spéciaux contre ceux des masses dépourvues de droits politiques, depuis les lois sur les coalitions jusqu'aux lois céréales. Grâce à cette politique généreusement et habilement réformiste, elle désarmait la révolution, que les « conservateurs-bornes » rendaient inévitable en France.

Par une réaction naturelle, la révolution de février supprima et la monarchie et le « pays légal » qui lui servait d'appui. Elle voulut établir le gouvernement de la nation par la nation en lui donnant pour base le suffrage universel. En vertu de la constitution de 1848, tous les Français, à l'exception des mineurs et des incapables civilement, furent appelés à élire d'une part les membres de l'assemblée législative, de l'autre le président de la république, chef du pouvoir exécutif. Quoi de plus simple et en apparence aussi quoi de plus conforme aux principes de la démocratie, mais, hélas! quoi de moins pratique? Si cette simplicité et cette symétrie des rouages constitutionnels pouvaient plaire aux esprits mathématiques, suffisaient-elles bien à résoudre le problème du gouvernement dans un état social aussi compliqué que le nôtre? Le régime établi par la constitution de 1848 était-il propre à garantir à la France ces biens

nécessaires dont aucune nation moderne ne peut se passer, la sécurité, la liberté et la bonne gestion continue de la multitude croissante des services publics?

L'expérience ne devait point tarder à prononcer à cet égard en démontrant une fois de plus qu'un gouvernement ne peut s'appuyer uniquement sur la souveraineté du nombre, — que, s'il est équitable d'accorder à tous ceux qui contribuent aux frais de la gestion des affaires publiques une part d'influence plus ou moins considérable sur cette gestion, on ne peut la laisser complétement à leur merci. Comme le soutenaient les publicistes doctrinaires, dont le seul tort était de se montrer trop exclusifs sur ce point, la capacité politique est indispensable au plein exercice des droits politiques au même titre que la capacité civile l'est au plein exercice des droits civils. Or qui pourrait raisonnablement prétendre que dans un pays tel que la France, où plus du tiers de la population est absolument illettré, où un autre tiers ne possède qu'une instruction des plus incomplètes, toutes les classes de la population soient, comme le suppose la théorie du suffrage universel, pourvues à un degré égal de la capacité politique? Cette théorie n'est-elle pas visiblement en désaccord avec les faits? Mais quoi? si « le nombre, » encore plongé dans l'ignorance au point de manquer des premiers élémens de l'instruction, ne possédait pas la capacité politique infuse, n'était-ce pas commettre la plus périlleuse et la moins justifiable des imprudences que d'abandonner à sa discrétion, comme le faisaient les constituans de 1848, les relations extérieures de l'état, la sécurité des personnes et des propriétés avec ces « libertés nécessaires » dont la multitude a fait de tout temps si bon marché? Et à quel moment s'avisait-on de courir cette aventure? Au moment même où le socialisme, escorté par la démagogie, venait de faire sa bruyante apparition en provoquant pour son coup d'essai la sanglante insurrection de juin. A la vérité, cette première tentative de révolution sociale avait échoué, mais le suffrage universel ne pouvait-il procurer aux vaincus une revanche éclatante en leur permettant de refaire « légalement » la société? Ne leur suffisait-il pas pour cela de mettre de leur côté la majorité numérique, et dans l'état d'ignorance du peuple souverain était-ce bien difficile?

Supposons par exemple que le socialisme, après avoir commencé par effrayer indistinctement tous les propriétaires, grands et petits, eût compris qu'il faisait fausse route, et qu'il eût séparé habilement la grande propriété de la petite, supposons, disons-nous, qu'il eût ressuscité le mot d'ordre des partageux de 93 : guerre aux châteaux, paix aux chaumières! n'aurait-il pas eu quelque chance de séduire la multitude besoigneuse des paysans-propriétaires? Ces

petits propriétaires, rongés par l'usure, n'auraient-ils pas fini peut-être par trouver quelque mérite aux théories niveleuses qui se proposaient d'agrandir la propriété démocratique aux dépens de la propriété aristocratique et bourgeoise? N'auraient-ils pas goûté aussi cette autre théorie ingénieuse et philanthropique qui prétendait dégrever leurs biens de toute hypothèque en vertu de la gratuité du crédit? Les ouvriers de leur côté auraient-ils résisté bien vivement à la tentation de faire racheter pour leur compte par l'état les établissemens dont ils étaient les simples salariés? Quel effroyable abus cette multitude dépourvue de lumières, mais non, hélas! dépourvue d'appétits et de passions, ne pouvait-elle pas faire du pouvoir souverain qu'on lui avait imprudemment abandonné! Comment donc les intérêts que visait la propagande socialiste, comment ceux à qui M. Proudhon disait de sa grosse voix : — Propriétaires, le socialisme a les yeux sur vous! — n'auraient-ils pas été saisis d'inquiétude? Cette inquiétude s'était exagérée sans doute dans l'effarement d'une situation si grave et si nouvelle : après la répression de l'insurrection de juin et la réaction qui s'en était suivie, le danger n'avait plus rien d'imminent, mais il subsistait, et la constitution de 1848, en partageant le pouvoir entre une assemblée et un président issus l'un et l'autre du suffrage universel, ne fournissait aucun moyen de le conjurer. Qu'adviendrait-il en effet, si le « nombre souverain, » venant à être converti au socialisme, nommait une assemblée et un président socialistes? C'était un risque éloigné peut-être; était-ce un risque chimérique? En vain la liberté des clubs avait été supprimée et la liberté de la presse étroitement limitée, en vain des lois rigoureuses prohibaient toute atteinte à la religion, à la famille, à la propriété; on ne pouvait se faire aucune illusion sur l'efficacité de ces restrictions et de ces défenses; on savait bien que les prohibitions appellent la contrebande, qu'en un temps où la centralisation industrielle agglomère de plus en plus les masses ouvrières, où tant de progrès contribuent à augmenter la facilité des communications, la propagande des doctrines antisociales pouvait être tout au plus retardée, enfin que la possibilité qui était ouverte aux socialistes d'arriver au pouvoir par la voie légale du suffrage universel devait naturellement enflammer leurs espérances et aiguillonner leur zèle. L'inquiétude des intérêts pouvait être exagérée, elle n'était pas dénuée de fondement : la souveraineté du nombre, principe unique de la constitution de 1848, ne couvrait pas assez la propriété.

On s'explique ainsi le bill d'indemnité que les intérêts conservateurs accordèrent à l'auteur du coup d'état du 2 décembre, et le concours qu'ils prêtèrent à la dictature impériale malgré la ré-

pugnance que cette dictature devait inspirer aux âmes libérales; mais les intérêts passent avant les sentimens, et l'empire pouvait leur donner, temporairement du moins, une sécurité que le régime établi par la constitution de 1848 était hors d'état de leur procurer. Ce n'est pas que l'empire eût supprimé le suffrage universel : non! il l'avait au contraire *rétabli*; seulement il s'était réservé la faculté de le diriger. Grâce au système des candidatures officielles, servi par une administration vigoureusement centralisée et passivement obéissante, grâce encore au régime préventif appliqué avec vigilance à la presse, aux associations et même aux simples réunions, grâce surtout à cette nouvelle édition de la loi des suspects, décrétée sous le nom de loi de sûreté générale, la liberté électorale devint une pure fiction, et le gouvernement put dicter presque entièrement les choix du suffrage universel. Il nommait lui-même son sénat, et il faisait nommer son corps législatif. D'ailleurs, si même la direction du corps électoral était venue à faiblir entre ses mains, il avait, par un surcroît de précaution, diminué la liberté parlementaire en dépouillant le corps législatif de toute initiave, en réglementant jusqu'au vote des budgets, et finalement en se réservant le droit de dissolution. Il n'avait donc rien à craindre de la souveraineté du nombre : il avait muselé le monstre, et il le menait à la baguette, tout en affectant pour lui les sentimens de la plus respectueuse considération et du plus parfait amour. Ce régime fonctionna, on le sait, pendant quinze ans, avec toute l'efficacité désirable. L'empire ne fut autre chose, dans cette période principale de son existence, qu'une dictature politique, militaire et administrative, acceptée ou subie comme seule capable de préserver la société d'une invasion révolutionnaire ou légale de la démagogie et du socialisme. Cependant était-il dans la nature des choses qu'une telle dictature pût se perpétuer? Deux dissolvans agissaient lentement, mais avec une irrésistible puissance pour le ruiner.

L'un de ces dissolvans résidait dans cette absence même de liberté qui fait vivre les dictatures et qui les tue. Comme l'avouait un jour le dictateur lui-même, « son gouvernement manquait de contrôle; » cet aveu révélait l'irréparable faiblesse de ce gouvernement fort. Au dehors, la dictature impériale pouvait gaspiller le sang et les ressources de la France dans les aventures les plus folles et les plus dispendieuses sans rencontrer un frein dans l'opinion publique, privée de ses outils nécessaires, la liberté électorale, la liberté parlementaire, la liberté de la presse et la liberté d'association; au dedans, ce même défaut de contrôle, en livrant l'administration civile et militaire à elle-même, ne devait-il pas, en dépit de toutes les réglementations et de toutes les inspections, laisser beau jeu à la

routine et à la corruption? Ces moisissures administratives, dont l'air renfermé des bureaux favorise naturellement l'éclosion, ne sont-elles pas d'autant plus dangereuses qu'elles sont moins visibles? La machine continue de fonctionner avec toutes les belles apparences de l'ordre, car chacun se croit intéressé à dissimuler le désordre; mais c'est le dessous qu'il faudrait voir! Une administration affranchie du contrôle incessant de ceux qui la paient, le seul contrôle vraiment efficace, ressemble à un navire dont la coque est rongée par les tarets; il conserve jusqu'au bout sa belle apparence, il continue à tenir la mer jusqu'à ce que ses invisibles ennemis aient achevé leur tâche : alors vienne une bourrasque, les œuvres vives se désagrégent et s'émiettent, l'eau y pénètre de toutes parts, et le *bureau Veritas* inscrit un sinistre de plus.

Ce travail de désagrégation lente, mais continue et irrémédiable, aurait seul suffi pour amener l'effondrement de la dictature impériale. Toutefois une autre cause de dissolution, plus active quoique en réalité moins redoutable, lui venait en aide : nous voulons parler de l'opposition croissante que ce système de gouvernement devait soulever parmi les esprits libéraux. Au début, la frayeur qu'inspirait le « spectre rouge » avait été assez forte pour refouler toute opposition; peu à peu, on s'était rassuré, on avait oublié le spectre rouge, devenu invisible, et on avait repris goût à la liberté, dont on apercevait d'ailleurs mieux l'utilité depuis qu'on était obligé de s'en passer. L'opposition libérale alla donc en grandissant, les libéraux les plus ardens poussèrent même l'oubli du péril passé jusqu'à s'allier avec les révolutionnaires pour renverser l'empire; d'autres essayèrent au contraire de le convertir, et ils purent croire un moment qu'ils avaient réussi. L'empire consentit à faire l'expérience de la liberté; mais cette expérience, eût-elle été parfaitement sincère, pouvait-elle tourner à bien? Un gouvernement fondé exclusivement sur la souveraineté du nombre pouvait-il donner la liberté sans sacrifier la sécurité? En accordant la liberté électorale, la liberté parlementaire, la liberté de la presse et des réunions publiques, l'empire abdiquait en faveur de cette dangereuse souveraineté, il lui abandonnait de nouveau les intérêts conservateurs, et il s'exposait ainsi à être abandonné par eux. Avait-il du moins quelque espoir de se concilier en échange l'opposition libérale et révolutionnaire? Non; celle-ci était irréconciliable, elle le lui avait signifié, et le lui prouvait d'ailleurs chaque jour en se servant de toutes les libertés qu'il concédait pour le démolir. L'empire se perdait donc, ou, pour mieux dire, précipitait sa perte, devenue inévitable, en tentant une expérience incompatible avec son principe. Il s'en aperçut trop tard; il essaya alors du

suprême dérivatif de la guerre. Seulement il fallait que la guerre fût heureuse, et pouvait-elle l'être, entreprise par un gouvernement qui pendant près de vingt ans avait « manqué de contrôle? » Le navire rongé par les tarets, qui portait à la dérive César et sa fortune, ne devait-il pas infailliblement périr dans cette bourrasque? Et plût au ciel qu'elle n'eût englouti que César!

III.

Résumons maintenant les données du problème politique auquel nous venons d'appliquer la méthode expérimentale. La première question que l'on doive se poser en suivant une telle méthode est celle-ci : à quels besoins des nations les gouvernemens doivent-ils pourvoir? Ces besoins varient selon les époques; mais le premier a été de tout temps le besoin de sécurité extérieure, et il ne semble pas malheureusement que les progrès de la civilisation aient rendu en ce point la tâche des gouvernemens plus facile, au contraire! Entre des nations de plus en plus rapprochées et dont les rapports de toute sorte deviennent chaque jour plus fréquens, les occasions de conflits sont aussi plus nombreuses. Ces conflits, il faut savoir les éviter ou les résoudre à l'amiable, et, si une solution pacifique n'est pas possible, il faut être en mesure de les vider par la force. Voilà ce que demande la sécurité extérieure. Le besoin de sécurité intérieure et le besoin de liberté ne viennent qu'après; on pourrait soutenir même qu'ils en découlent. Une nation au sein de laquelle la propriété ne serait point sûrement garantie, dont l'activité ne pourrait prendre tout son essor faute de liberté, serait-elle en état de soutenir longtemps, soit dans la paix, soit dans la guerre, la concurrence de ses rivales en possession plus complète de ces élémens de prospérité et de puissance? En tout cas, la sécurité intérieure et extérieure avec la liberté, voilà bien ce qu'on pourrait appeler les besoins nationaux de première nécessité.

A quelles conditions un gouvernement peut-il y pourvoir d'une manière suffisante? Ces conditions sont aussi de plusieurs sortes; elles n'ont rien d'arbitraire, et elles veulent impérieusement être remplies. La première est la spécialité et la stabilité des fonctions gouvernementales. La politique, l'administration, la justice et la guerre sont des arts qui exigent l'application continue de facultés d'un ordre élevé, façonnées par une éducation professionnelle, aidées par la tradition, qui n'est que l'expérience accumulée. De là la nécessité de la formation d'une classe adonnée particulièrement aux affaires et aux fonctions publiques, et jouissant d'une sécurité

de possession analogue à celle de la classe agricole ou industrielle par exemple, c'est-à-dire à l'abri du risque d'être brusquement expulsée de ses positions par quelque nouvelle couche sociale, dont la nation ait à payer les frais d'apprentissage. Dans ce cas seulement, un gouvernement peut soutenir, en ce qui le concerne, l'effort de la concurrence internationale, qui s'exerce par la politique et la guerre aussi bien que par l'industrie. De même la sécurité intérieure ne peut être préservée qu'à une condition : c'est que le gouvernement ne soit point exposé, par un vice organique, à passer entre les mains d'une classe hostile à la propriété. Enfin la liberté ne peut être assurée qu'à cette autre condition, que le gouvernement ne soit point le monopole exclusif d'une classe quelconque.

Ces conditions nécessaires, les gouvernemens qui se sont succédé en France depuis un demi-siècle ne les ont qu'imparfaitement remplies, et ils ont péri pour y avoir manqué. Toutefois ils en ont approché plus ou moins, et leur durée a été d'autant plus longue qu'ils en ont approché davantage. C'est sans contredit la monarchie constitutionnelle qui en a été le plus près, c'est elle qui a le plus complétement procuré à la France, au prix des moindres sacrifices, les biens précieux qu'une nation demande à son gouvernement; c'est elle aussi qui a vécu le plus longtemps : elle n'a pas duré moins de trentre-quatre ans, tandis que l'empire n'a eu que dix-neuf ans d'existence, et la république de 1848 moins de trois ans. A quoi donc convient-il d'attribuer cette supériorité incontestable de la monarchie constitutionnelle? Est-ce, comme on le croit encore généralement, à l'institution de la monarchie héréditaire? S'il en était ainsi, si l'hérédité, maintenue par une exception unique pour la première fonction de l'état, avait la vertu d'augmenter l'aptitude du gouvernement à remplir sa mission, il faudrait bien en passer par là et accepter cette anomalie nécessaire : il faudrait renoncer pour toujours à la république, et revenir d'une manière définitive à la monarchie constitutionnelle; mais l'hérédité monarchique a-t-elle cette vertu? Est-ce bien grâce à elle que le régime constitutionnel a subsisté en France de 1814 à 1848? Supposons que Louis XVIII eût octroyé le suffrage universel avec la liberté électorale, ou que Louis-Philippe l'eût établi, combien de temps la monarchie constitutionnelle aurait-elle duré? Aurait-elle pu vivre à moins de se transformer en une dictature analogue à la dictature impériale? Au risque de sembler commettre un paradoxe, ne peut-on pas affirmer, en se fondant sur l'expérience, que l'hérédité monarchique n'a été qu'une pièce secondaire dans le mécanisme constitutionnel? Ne pourrait-on pas soutenir même qu'elle lui

a nui, et qu'elle a contribué à en abréger la durée? N'est-ce pas un coup d'état tenté par le roi Charles X qui a déterminé la chute de la monarchie de la restauration, et la politique personnelle du roi Louis-Philippe dans l'affaire des mariages espagnols, par exemple, a-t-elle contribué à consolider la monarchie de juillet? Non; la pièce principale de la monarchie constitutionnelle, celle qui a maintenu son existence pendant trente-quatre ans, ce n'est pas la royauté héréditaire, c'est, osons le dire, le « pays légal » malgré ce qu'il avait de défectueux et d'exclusif.

L'institution du pays légal assurait en effet la sécurité de possession de la classe dirigeante, tout en sauvegardant la propriété. Si les changemens de ministère modifiaient trop fréquemment peut-être la direction politique du pays, ces changemens ne compromettaient point la situation de la généralité du personnel des fonctions publiques. La masse des fonctionnaires n'en était pas atteinte, ni les administrateurs ni les administrés n'avaient à redouter ce remplacement radical d'un personnel par un autre dont les États-Unis nous offrent le spectacle, et qui serait en France, sous le régime du suffrage universel, la conséquence inévitable de l'avénement d'une nouvelle couche sociale. D'un autre côté, l'institution du pays légal, en concentrant la puissance politique entre les mains des propriétaires, assurait entièrement la propriété contre le risque d'une « liquidation sociale. » Malheureusement elle ne garantissait pas au même degré la liberté, et elle périt, comme tout monopole, faute de contre-poids. Par un mouvement naturel de réaction, la révolution de février alla d'un extrême à l'autre : la monarchie constitutionnelle avait exclu du « pays légal » la grande majorité de la nation, la république l'y fit entrer tout entière. Aussitôt apparut ce double risque inhérent à la souveraineté du nombre : risque de dépossession pour le personnel dirigeant, risque de confiscation pour la propriété, engendrant par une autre réaction en sens inverse le recours à la dictature.

On voit en définitive par l'expérience de ces cinquante dernières années que les garanties nécessaires à la sécurité publique n'ont existé en France à dose suffisante que sous le régime du « pays légal » ou sous celui de la dictature. Entre ces deux régimes, le choix ne saurait évidemment être douteux. Le problème à résoudre pour rendre la république acceptable et par conséquent viable consisterait donc à y introduire l'institution du pays légal avec le contrepoids qui lui manquait sous la monarchie constitutionnelle. Ce problème, dont on aperçoit toute l'importance, se lie de la façon la plus intime, il est à peine besoin de le faire remarquer, à la question des deux chambres. Il n'a pas été résolu par la constitution de

1848, et on peut affirmer qu'il est insoluble dans le système d'une chambre unique. Supposons que la constitution future concentre, à l'exemple de la constitution de 1848, le pouvoir législatif dans une seule assemblée issue de la souveraineté du nombre, quel que soit d'ailleurs le mode de nomination du pouvoir exécutif, qu'il soit élu par les électeurs ou par l'assemblée, autrement dit qu'il soit le produit du suffrage universel direct ou à deux degrés, cette constitution ne couvrira suffisamment ni les intérêts de la classe dirigeante, ni ceux de la propriété, et la république de 1871 aboutira fatalement comme ses deux aînées à la dictature.

Supposons au contraire deux chambres ayant une origine et des attributions différentes,—l'une issue du suffrage restreint, investie du droit de choisir le chef du pouvoir exécutif, et ayant même, comme le sénat américain, une participation directe au gouvernement, — l'autre issue du suffrage universel et investie, comme représentant l'universalité des contribuables, du droit de consentir l'impôt, par conséquent aussi d'examiner et de voter en dernier ressort le budget; supposons encore qu'aucune disposition nouvelle ne puisse être introduite dans la législation que du consentement des trois pouvoirs, cette constitution ne renfermera-t-elle pas les garanties nécessaires de sécurité et de liberté dont une nation ne peut plus aujourd'hui se passer? En admettant que la première chambre soit élue par une classe censitaire représentant, comme celle de la monarchie de juillet, la grande et la moyenne propriété et comprenant la grande majorité des familles vouées à la politique, à l'administration, à la magistrature et aux autres services publics, il est bien clair qu'une chambre issue de cette classe conservatrice par excellence se garderait de confier à un état-major démagogique et socialiste le gouvernement du pays. Elle serait la forteresse des intérêts conservateurs; cependant, tout en leur assurant la sécurité qui leur est indispensable, elle ne pourrait leur attribuer le monopole illimité dont ils étaient pourvus sous la monarchie constitutionnelle. Le contre-poids nécessaire de ce monopole se trouverait dans la seconde chambre, tenant, comme la chambre des communes en Angleterre, les cordons de la bourse, et ayant d'ailleurs sa part dans le pouvoir législatif. La sécurité des petits intérêts serait ainsi garantie comme celle des grands. En outre cette organisation constitutionnelle n'assurerait-elle point, cette fois d'une manière stable et régulière, les libertés nécessaires? Si le gouvernement était, par la constitution de la première chambre, établi irrévocablement dans cette région supérieure et moyenne de la nation où se trouve concentrée la capacité politique, où d'une autre part on trouve aussi réunies les garanties les plus complètes

de la propriété, si l'on ne pouvait plus craindre en conséquence que « la souveraineté du nombre » fît tomber quelque jour le gouvernement entre les mains d'une classe politiquement et socialement dangereuse, aussitôt les libertés politiques, la liberté électorale, la liberté parlementaire, la liberté de la presse, des associations et des réunions, perdraient tout caractère de « nuisance » pour n'être plus que d'utiles instrumens de contrôle et de réforme. Désormais à l'abri de leurs erreurs et de leurs excès, les intérêts dont elles ont jusqu'à présent menacé la sécurité ne seraient plus dans la nécessité de se protéger contre elles par la dictature ou l'état de siége. Il resterait sans doute toujours aux ennemis de l'ordre social la ressource de recourir aux moyens révolutionnaires; mais un gouvernement, solidement fixé dans la classe qui réunit au plus haut degré la richesse et la capacité politique, préservé d'un autre côté des abus et de la corruption du monopole par l'intervention et le contrôle de la masse de la nation représentée dans la seconde chambre et pourvue des libertés nécessaires, ce gouvernement à la fois conservateur et libéral ne pourrait-il pas mieux qu'une dictature ou une monarchie appuyée exclusivement sur un pays légal de censitaires défier les tentatives révolutionnaires, surtout s'il évitait prudemment de placer son siége au foyer même des révolutions?

On prétend à la vérité qu'une chambre haute, émanée du suffrage restreint, demeurerait sans autorité en présence d'une seconde chambre nommée par le suffrage universel, on soutient même d'une manière générale que les chambres hautes, à l'exception de la chambre des lords et du sénat américain, jouent aujourd'hui un rôle fort secondaire, et qu'on pourrait à la rigueur les supprimer comme des rouages inutiles; mais est-il besoin de faire remarquer que l'autorité d'une chambre dépend avant tout de l'importance des intérêts qu'elle représente et de l'étendue de ses prérogatives, quels que soient d'ailleurs son mode de formation et le rang qui lui est assigné? Si, comme le sénat belge, elle représente le même corps électoral que la seconde chambre, et si elle est chargée de la même besogne, pourra-t-elle être autre chose qu'une doublure? Si elle est nommée par un roi ou un empereur, comme la chambre des pairs de la monarchie de juillet ou le sénat de l'empire, et ne représente par suite que l'intérêt dynastique, aura-t-elle dans le pays d'autres racines que celles de la dynastie elle-même? De plus, comme elle lui empruntera toute sa force, elle ne pourra évidemment lui en prêter aucune, elle sera une non-valeur politique. Si au contraire, comme la chambre des lords, elle est la représentation d'une classe puissante par la richesse et l'influence unies à la capacité politique, elle sera puissante et influente, quand

même elle ne proviendrait point de l'élection, et se trouverait en présence d'une chambre élective. Or une première chambre qui représenterait en France l'ancien pays légal de la monarchie de juillet, et qui aurait de plus la nomination du chef du gouvernement au nombre de ses prérogatives, ne jouirait-elle pas, à ce double titre, d'une autorité supérieure à celle de la chambre des lords?

Dira-t-on qu'une institution de ce genre est incompatible avec les principes de la démocratie moderne, et qu'il faut à la France de 89 non point une république aristocratique ou bourgeoise, mais une république démocratique, quelques-uns ajouteront même sociale? Cette objection serait fondée peut-être, s'il s'agissait de donner pour base unique au futur établissement constitutionnel un pays légal composé de censitaires; en ce cas, la république aurait bien en effet un caractère aristocratique ou bourgeois, et il y a quelque apparence aussi que la masse de la nation exclue du pays légal ne tarderait guère à se soulever de nouveau contre ce monopole politique reconstitué sous une enseigne républicaine; mais une république qui, mettant à profit tant et de si coûteuses expériences, s'appliquerait à remettre le pouvoir aux plus capables et à préserver la propriété de toute atteinte, en accordant néanmoins aux plus obscurs citoyens leur part légitime d'influence dans la gestion des affaires publiques, serait-elle incompatible avec les principes de la démocratie? Ne serait-elle pas au contraire la meilleure sauvegarde contre toute espèce de domination tyrannique, à commencer par celle du nombre, la plus insupportable, car elle est la moins éclairée? D'ailleurs il faut que les démocrates en prennent leur parti : la république ne pourra s'établir définitivement en France, elle ne défiera les compétitions monarchiques qu'à la condition de mieux garantir que la monarchie ne pourrait le faire la sécurité avec la liberté. Voilà le but que tous les républicains de bon sens doivent se proposer aujourd'hui, et ce but ne pourra être atteint que par une « république tempérée. »

G. DE MOLINARI.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 janvier 1873.

L'année qui commence, qui compte quelques jours à peine, sera-t-elle bienfaisante et propice? sera-t-elle pour notre pays éprouvé l'année de la délivrance, des réparations nécessaires, de l'activité patiente, régulière et féconde dans la sécurité reconquise? Verra-t-elle renaître, au lieu des contentions passionnées et stériles, les émulations généreuses de toutes les bonnes volontés animées avant tout du patriotique désir de relever la puissance et l'honneur de la France? C'est le secret de l'avenir de demain, de cet avenir qui devient à chaque instant le passé.

Toujours est-il que cette année nouvelle a eu du moins la fortune de faire son entrée dans le monde honnêtement, modestement, sans bruit, sans agitations et sans orages. On n'a pas célébré sa naissance avec pompe dans les régions officielles comme aux temps où les cortéges défilaient aux Tuileries. Il n'y a pas eu même le plus petit discours aux réceptions de Versailles. Tout s'est passé avec simplicité, sans cérémonie, et en définitive rien n'est venu troubler ces premiers jours d'une année dont l'histoire ressemble jusqu'ici à celle des peuples heureux qui ont la bonne chance de ne pas faire parler d'eux. On dirait qu'un peu de ce souffle favorable qui est dans l'air et qui émousse les rigueurs ordinaires de la saison est passé dans les esprits. La politique est comme la température, elle s'est adoucie tout à coup après les violentes bourrasques de la fin de l'autre année. Lorsque l'assemblée se réunissait il y a deux mois, on ne parlait que de guerre, de gouvernement de combat, de crises inévitables; on semblait marcher au milieu de toutes les passions prêtes à prendre feu. L'assemblée vient de se retrouver de nouveau à Versailles après quelques jours de vacances, elle a repris son œuvre avec le plus grand calme et de l'humeur la plus tranquille, comme si elle avait oublié pour le moment tout ce qui l'a émue et troublée il y a quelque temps.

Du déchaînement bruyant des partis, de cette agitation plus apparente que réelle pour la dissolution immédiate de l'assemblée, de ces conflits menaçans entre les fractions conservatrices de la chambre et le gouvernement, que reste-t-il aujourd'hui? Assurément tout n'est pas fini, toutes les difficultés ne sont pas résolues, tous les orages ne sont pas dissipés, ils renaîtront peut-être encore, d'autres querelles qu'on ne prévoit pas pourront s'élever. En attendant, on est revenu au calme et à la trêve par une appréciation plus juste des choses. Le discours de M. Dufaure, appuyé par une certaine vigilance administrative, a jeté la confusion dans le camp dissolutioniste; les divergences qui pouvaient se manifester dans la commission des trente et aboutir à des déchiremens nouveaux, ces divergences ont diminué au lieu de s'accentuer. Tout était à la guerre il y a six semaines, tout est maintenant à la conciliation et à la paix. On a bientôt compris qu'on s'était laissé emporter un peu loin par la passion de combat, que le meilleur moyen d'inspirer de la confiance au pays était de rester maître de soi-même, et le plus clair résultat des dernières crises a été de montrer que toutes les résolutions extrêmes ne conduisaient qu'à des impossibilités, qu'on ne pouvait se passer les uns des autres, qu'il y avait entre la majorité de l'assemblée et le gouvernement un lien indissoluble formé, imposé par un patriotisme supérieur. La réflexion, la vue du péril, la pression des circonstances et de l'opinion universelle, ont ravivé le sentiment des transactions nécessaires, et c'est ainsi que l'assemblée, un instant si agitée le mois dernier, a pu reprendre l'autre jour ses travaux dans des conditions d'apaisement qui sont la plus heureuse inauguration d'une année nouvelle.

Puisque le sentiment de la nécessité supérieure des choses a vaincu l'esprit de parti dans ces luttes passées, puisque la paix des pouvoirs publics a retrouvé les garanties que lui avaient fait perdre momentanément les susceptibilités, les malentendus et les défiances, l'essentiel maintenant est de tirer quelque avantage de cette victoire du bon sens, d'affermir autant que possible le terrain reconquis par une juste et prévoyante modération. Il ne suffit pas de se reposer dans la satisfaction d'avoir échappé à une crise qui pouvait être des plus périlleuses, il faudrait encore, si on le pouvait, se prémunir d'avance contre les crises qui pourraient renaître, écarter le danger de conflits incessans entre les pouvoirs. C'est surtout aujourd'hui l'œuvre de cette commission des trente, qui au milieu des dernières agitations parlementaires a été en quelque sorte chargée de liquider ces tristes querelles et de créer des conditions nouvelles en donnant une certaine cohérence, une certaine fixité à une situation qui sera tout ce qu'on voudra, définitive ou provisoire, qui dans tous les cas doit être adaptée aux premières nécessités de l'existence nationale. Où en est-elle de ses travaux, cette commission

chargée d'étudier un problème d'autant plus difficile à résoudre qu'on se donne beaucoup de mal pour éviter de le regarder en face? Où en sont les sous-commissions qui ont été nommées pour examiner de plus près toutes ces questions plus ou moins constitutionnelles, la formation d'une seconde chambre, les attributions des pouvoirs publics, les rapports de M. le président de la république et de l'assemblée, la responsabilité ministérielle? Tout ce qu'on peut dire pour le moment, c'est que ces sous-commissions n'ont point interrompu leur travail même pendant les vacances, c'est qu'elles ont eu plusieurs fois des conférences, soit avec M. le président de la république, soit avec M. le garde des sceaux, et qu'en fin de compte cet examen en commun semble avoir conduit à un rapprochement de vues et d'opinions sur quelques-uns des points essentiels. On était parti d'une divergence presque complète, d'une sorte d'antagonisme avoué, constaté par le vote du 29 novembre; on est arrivé, à ce qu'il paraît, à une certaine entente préparée et singulièrement facilitée sans doute par la discussion du 14 décembre sur la dissolution, par le discours de M. Dufaure. Cette entente serait même assez marquée, s'il est vrai que d'un côté on ne contesterait plus à M. Thiers le droit d'intervenir dans les débats parlementaires, et que M. Thiers à son tour ne refuserait pas de laisser réglementer ce droit d'intervention par la parole et par l'éloquence. C'est là, on le sait, un des points les plus délicats.

A bien dire, le danger, l'écueil dans toutes les combinaisons qui ont été mises en avant, et elles sont certes assez nombreuses, le danger est dans cet effort raffiné et subtil auquel on semble se livrer pour éluder les difficultés, pour faire un peu de définitif sans sortir du provisoire ou pour couvrir le provisoire d'une légère apparence de definitif, pour trouver en un mot un *modus vivendi* qui ne décide rien et ne compromette rien. M. Thiers disait spirituellement au début de ces conférences de la commission des trente qu'on cherchait à Rome ce *modus vivendi* sans le trouver, mais qu'il ne fallait pas se décourager, qu'on le découvrirait peut-être à Versailles. Le meilleur moyen de le trouver est de ne pas trop se perdre dans des raffinemens de casuistique constitutionnelle ou dans les subterfuges de l'esprit de parti, d'aller simplement, résolûment, à la réalité des choses. Quelle est aujourd'hui cette réalité des choses? On le sait, on le voit tous les jours. Il y a une assemblée qu'on veut justement maintenir dans ses droits, dans sa prépondérance de pouvoir souverain; il y a un gouvernement qui n'est au premier abord que le mandataire de l'assemblée, mais qui, lui aussi, a jusqu'à un certain point sa vie propre par son origine morale, par l'autorité des services qu'il a rendus, par l'ascendant et la popularité de l'homme qui le personnifie; il y a enfin une république qu'on peut n'accepter que par raison, si l'on veut, qui existe néanmoins, qu'on ne peut même pas remplacer, qu'on

ne peut pas refuser non plus de doter des conditions de sécurité sociale et politique inhérentes à un régime régulier. Il s'agit de combiner ces élémens divers, de faire marcher d'intelligence ces deux pouvoirs que la prudence la plus vulgaire défend de séparer, et de les concilier sur le terrain de cette république dont M. Thiers a dit qu'elle resterait conservatrice, ou qu'elle ne serait pas.

Le problème n'est point facile à résoudre sans doute. Les complications se multiplient aussitôt qu'on aborde les solutions pratiques, dès qu'on touche à cette création d'une seconde chambre en présence d'une assemblée souveraine, dès qu'on veut définir et régler les attributions, les rapports des pouvoirs qui existent aujourd'hui. Les antagonismes mêmes qui se sont produits, les incidens qui se sont succédé, ajoutent aux difficultés; tout cela est possible, nous en convenons. Au-dessus de toutes les questions secondaires, il y a cependant une question supérieure qu'un des membres les plus éclairés de l'assemblée, M. Henri Germain, précisait récemment avec une singulière netteté. Au-dessus de tous les détails d'exécution, il y a cette nécessité souveraine, dominante, de ne pas rester indéfiniment à la merci des conflits, des chocs et des aventures, de ne pas maintenir une incohérence ruineuse pour le présent en vue d'un avenir incertain et insaisissable. De toute façon, puisqu'on a mis la main à l'œuvre aujourd'hui, on ne peut plus s'arrêter, il faut aller jusqu'au bout. Reculer devant un tel problème serait désormais le plus triste aveu d'impuissance, et le parti conservateur français est le premier intéressé à préparer, à créer une organisation publique devenue nécessaire, précisément parce qu'il a la légitime ambition d'offrir plus que tout autre au pays les garanties de sécurité, de fixité dont il a besoin maintenant plus que jamais. M. Germain le dit avec bon sens : « Serait-il prudent que l'assemblée se séparât sans avoir créé les organes essentiels d'un régime régulier?.. Ne vaut-il pas mieux que notre régime politique ait été défini avant les élections prochaines? Le parti conservateur n'a-t-il pas le plus grand intérêt à trancher cette question, afin de ne pas engager la lutte électorale sur la forme du gouvernement?.. » Qu'arriverait-il, si par une sorte d'abandon sans prévoyance on se laissait aller au courant des choses sans rien préparer, sans rien créer, ou si l'on attendait le dernier moment pour faire une sorte de constitution testamentaire? On se présenterait aux élections avec des forces divisées et indécises, avec des résolutions sans autorité sur l'opinion, avec ce dangereux relief d'une assemblée qui aurait manqué de confiance et d'initiative, qui aurait laissé échapper l'occasion la plus favorable pour accomplir un grand acte politique. Eût-on été en mesure de se servir du pouvoir, de changer quelques administrateurs, le pays n'arriverait pas moins au scrutin plein de perplexités, exposé à d'irréparables méprises. On n'aurait fait ni les affaires de la France, ni les affaires du

parti conservateur lui-même, on aurait peut-être frayé le chemin à l'anarchie ou à la dictature, — à la dictature à travers l'anarchie. Ce sont là justement les considérations qui rehaussent le rôle et les devoirs de la commission des trente au moment où elle va se prononcer sur les questions aussi délicates que complexes qu'elle a été chargée d'étudier et de résoudre.

L'erreur ou le malheur de certaines fractions conservatrices de l'assemblée a été de se méprendre assez gravement sur notre situation, de méconnaître la seule politique possible aujourd'hui pour la France, en paraissant engager une lutte de susceptibilités, d'arrière-pensées, ou même de principes si l'on veut, contre le gouvernement, lorsqu'il s'agissait bien plutôt de s'entendre avec lui pour trancher des questions de l'intérêt le plus immédiat et le plus pressant. Que les esprits extrêmes de la droite poussent jusqu'au bout cette guerre au nom de la légitimité qu'ils croient servir, rien de plus simple : ce sont les radicaux de la royauté; c'est l'éternel penchant des radicaux de la droite ou de la gauche de tout sacrifier à une idée fixe, à un intérêt de parti. Les esprits plus réfléchis et plus modérés ont bientôt senti qu'ils s'engageaient dans une voie sans issue. Ils se trompaient en effet, et, s'ils n'ont pas été suivis dans leur campagne, c'est qu'ils se laissaient entraîner à une politique qui ne répondait ni à l'instinct du pays, ni aux nécessités publiques, c'est qu'on n'a pas voulu aller, fût-ce en fort bonne compagnie, à une périlleuse aventure. Ils s'affaiblissaient ainsi eux-mêmes aux yeux de la nation, ils compromettaient leur autorité de politiques et de sages le jour où ils semblaient cesser d'être les conseillers sympathiques, les appuis du gouvernement, pour prendre l'apparence d'ennemis décidés à marcher sur lui, à le subjuguer, à le réduire à merci ou à l'abattre, au risque de donner le signal de nouvelles crises, pour lesquelles, il faut l'avouer, le public a peu de goût. Chose curieuse et qui s'est vue plus d'une fois depuis un an, on a poursuivi, harcelé le gouvernement sur des points où il avait raison de résister, dans des occasions où en se défendant il sauvegardait l'intérêt du pays, les dernières garanties qui nous restent, et on lui a cédé là où il n'avait pas toujours raison. On l'a quelquefois entouré de susceptibilités et de méfiances pour des choses presque puériles ou dangereuses, et on l'a laissé libre lorsqu'on aurait pu lui rendre service à lui-même en s'efforçant de l'arrêter ou de le stimuler sans le blesser. Là est le faux calcul. Les hommes éclairés des fractions conservatrices auraient pu et pourraient encore exercer bien plus utilement leur influence, si, au lieu d'avoir toujours l'air de mettre en doute l'existence du gouvernement et de lui disputer son avenir, ils mettaient de côté toutes ces discussions vaines et irritantes sur le caractère définitif ou provisoire de la république, pour s'attacher à ce qui intéresse le plus essentiellement le

pays. Qu'on s'inquiète un peu moins du superflu et qu'on s'occupe de ce qu'il y a de plus sérieux, de ce qu'on peut appeler d'abord les institutions élémentaires de tout régime régulier, des grandes mesures réorganisatrices, des lois de reconstitution sociale, de toutes ces questions qui disparaissent trop souvent dans le tumulte des passions des partis et des conflits de pouvoirs ou d'influences.

Ces questions, elles sont certes assez nombreuses, elles touchent à notre état militaire, aux finances, à l'instruction publique. Tout cela se presse sous nos yeux. On a fait l'an dernier une loi sur le recrutement; mais ce n'est là en quelque sorte que la base. Il reste à s'occuper de la vraie reconstitution militaire, de la réorganisation de l'armée active, de l'armée territoriale. Où est la loi qui doit donner satisfaction à cet intérêt souverain? A-t-elle été préparée par la commission parlementaire qui travaille depuis plus d'un an? Doit-elle sortir des délibérations du conseil supérieur de la guerre qui se réunit sous la direction de M. le président de la république lui-même? Est-on arrivé à un résultat après des études si mûrement poursuivies? Assurément personne ne peut contester ce qui a été fait depuis le fatal dénoûment de la dernière guerre pour remettre sur pied notre puissance militaire, pour relever notre armée; malheureusement il est bien clair qu'il y a encore beaucoup à faire pour rendre la sève de la vie, la confiance, l'ordre, la discipline, à ce grand corps militaire qui se ressent des désastres d'où il est sorti mutilé, et la loi qui fixerait toutes les incertitudes, qui réglerait définitivement l'organisation nouvelle en disant à l'armée ce qu'elle doit être, aiderait sans nul doute à cette œuvre réparatrice. Et les finances! On a discuté le budget, nous en convenons; on a voté l'an dernier toute sorte d'impôts pour créer des ressources proportionnées aux immenses charges qui pèsent sur nous; mais voilà justement la difficulté. La question financière est-elle résolue par le système qui a été suivi? Les impôts ont-ils produit ce qu'on attendait? Suffiront-ils pour faire face à toutes les nécessités, pour maintenir un certain équilibre aussi nécessaire que difficile à réaliser? C'est au moins le sujet du doute le plus sérieux; la vérité est que les impôts nouveaux n'ont pas produit ce qu'on croyait pouvoir espérer. Il y a un ralentissement sensible sur les douanes, sur les postes, sur les contributions indirectes, et nous ne parlons pas, bien entendu, de l'impôt sur les matières premières, qui pour l'instant représente bien moins une ressource réelle qu'un chiffre nominal. Bref, tout bien compté, le déficit de l'année écoulée s'élève à plus de 150 millions. C'est déjà fort grave, on en conviendra, pour la première expérience d'un système financier.

Peut-on du moins avoir plus de confiance pour l'avenir et se figurer que les recettes publiques reprendront leur élan? L'année 1873 sera-t-elle plus heureuse que l'année 1872? Nous voulons le croire, une cer-

taine amélioration est possible. Il ne faut pas cependant se faire illusion, parce que le déficit tient à la nature des choses bien plus qu'à une circonstance accidentelle. Il y a en effet une limite d'aggravation au-delà de laquelle les impôts ne peuvent plus donner ce qu'on leur demande, ils sont en quelque sorte au bout de leur force de production. C'est ce qui est arrivé. On a cru l'an dernier que le meilleur moyen, le moins dur pour le pays, était de procéder par des surtaxes ajoutées aux impôts existans déjà, par des monopoles comme celui des allumettes, par des combinaisons fiscales formant une maille étroite et serrée. On n'a pas voulu admettre que ces moyens, bons peut-être dans des circonstances ordinaires où ils auraient pu être employés avec mesure, étaient complétement insuffisans dans la situation la plus extraordinaire qui ait été infligée à un peuple, et que, pour épargner au pays un sacrifice considérable, mais temporaire, on allait faire peser sur lui une charge permanente, d'autant plus fatigante qu'elle se présente à toute heure et sous toutes les formes. On voit ce qui en résulte. Le pays ne sent pas moins le fardeau qui lui a été imposé, et les impôts, poussés au point où ils n'ont plus toute leur élasticité productive, n'assurent plus toutes les ressources dont on aurait besoin. Tous les calculs sont déjoués, de telle sorte qu'on se retrouve en présence d'un problème qu'on croyait avoir résolu. Il faudra peut-être revenir sur ce qu'on a fait, recourir à des moyens nouveaux. Tout dépend de ce qui va se produire dans le mouvement du revenu public entre la discussion récente du budget de 1873 et la discussion qui s'ouvrira bientôt sans doute sur le budget de 1874. Ce sont là des questions faites pour attirer, pour intéresser les esprits prévoyans, pour ramener notre politique dans une sphère où il n'y a place que pour des contradictions sincères, loyales, utiles, fructueuses, que le gouvernement lui-même ne pourrait songer à décliner, puisqu'il y trouverait une garantie, une force de plus dans l'œuvre laborieuse qu'il poursuit avec l'assemblée.

Qu'on remarque un instant le profit qu'il y a pour tout le monde à rester, à revenir sur ce terrain des discussions sérieuses. Depuis quelques jours, un débat des plus intéressans est engagé devant l'assemblée Il y a eu, il est vrai, entre un député de la droite et M. Gambetta un de ces conflits de paroles que le président est obligé de dénouer par un rappel à l'ordre, et qui prouvent qu'il est toujours plus facile d'échanger des interpellations violentes que de porter son contingent de lumières dans l'examen des affaires du pays. A part cette bourrasque d'un instant, la discussion est digne de la question dont l'assemblée est occupée. Il s'agit de la reconstitution du conseil supérieur de l'instruction publique, qui a disparu dans les dernières tempêtes. C'est une loi non-seulement conservatrice, mais libérale, puisqu'elle a pour objet de placer au sommet de l'enseignement public un pouvoir de surveillance élu,

une sorte de gouvernement moral réunissant toutes les forces vives du pays, des représentans du clergé, de l'Université, de la magistrature, de l'armée, de l'industrie. Le parti radical, selon son habitude, a défendu la doctrine de l'autocratie de l'état sur l'enseignement. La loi nouvelle, extension de la loi de 1850, œuvre de conciliation et de libéralisme, a été soutenue par des conservateurs et des libéraux de tous les rangs et de toutes les nuances, depuis M. Vacherot jusqu'à M. l'évêque d'Orléans. M. le duc de Broglie, comme rapporteur, a surtout défendu et commenté la loi en discussion dans le langage le plus élevé et le plus éloquent. Quant à M. Jules Simon, il est trop conciliant pour ne pas s'entendre avec M. le duc de Broglie, avec M. l'évêque d'Orléans, comme au besoin avec quelques radicaux. Il ne demande pas mieux que d'être d'accord avec tout le monde, pourvu que tout le monde soit d'accord avec lui pour le considérer comme un ministre indispensable, et M. le président de la république ne peut certainement qu'être touché de cet attachement d'un de ses collaborateurs au poste de douleur où il reste enchaîné. Au demeurant, ces discussions sont rassurantes et utiles. Elles sont bonnes pour le pays dont elles font les affaires, bonnes pour l'assemblée elle-même, où elles ramènent cet esprit de conciliation, ce sentiment des choses sérieuses qui préviennent ou atténuent les crises politiques.

Au milieu de ces préoccupations de tous les jours, voici cependant un événement qui en d'autres temps aurait eu pour notre pays une importance décisive. L'empereur Napoléon III vient de mourir à Chislehurst des suites d'une opération tentée pour prolonger ses jours. Il s'est éteint presque subitement dans l'exil qu'il s'était fait, qui semblait presque le dénoûment naturel de cette existence aventureuse, et ce qui n'est peut-être extraordinaire qu'en apparence, c'est que sa mort a produit plus d'effet au dehors, en Angleterre, en Italie, qu'en France même. C'est tout simple : celui qui fut l'empereur était pour les Anglais le négociateur du traité de commerce, pour les Italiens le promoteur de la guerre de 1859, pour tous un personnage placé un instant au premier rang dans les affaires du monde. Pour la France, il ne représentait plus que la catastrophe la plus douloureuse dont notre pays ait été la victime depuis des siècles. Ce n'est point sans doute le moment de juger cette destinée étrange, romanesque et fatale. L'empereur Napoléon III est à peine refroidi dans son cercueil, et il a été pendant près de vingt ans le souverain accepté de notre pays. Quand le jour de la vérité viendra, on s'apercevra peut-être que ce personnage impérial a dû son élévation et sa fortune bien moins à son habileté et à la puissance de son esprit qu'à son nom d'abord, puis aux événemens qui l'ont porté, et qu'il n'a pas su même toujours maîtriser. On l'a pris quelquefois pour un calculateur redoutable, pour un profond politique. Non, en vérité, il n'était rien de tout cela. Il n'avait

ni des idées suivies, ni des vues politiques précises, ni même la force de travail et d'application nécessaire pour l'immense pouvoir qu'il s'était attribué. Il s'engageait dans une affaire sans en prévoir les conséquences, et il s'arrêtait par lassitude sans savoir ce qui sortirait des complications qu'il avait créées. Aussi la plupart de ses entreprises restent-elles marquées de ce sceau des choses obscurément conçues et toujours inachevées. C'était un esprit chimérique, rêveur, agité de fantaisies conspiratrices même sur le trône et ne sachant trop ce qu'il voulait. Il n'a paru grand quelquefois que parce qu'il était à la tête de la France. Les bonapartistes assurent aujourd'hui que l'empereur est mort, mais que l'empire est vivant. C'est au contraire l'empire qui a été frappé par les derniers événemens, car enfin il est un souvenir qui revient invinciblement à l'esprit. De tous les gouvernemens qui se sont succédé depuis quatre-vingts ans, et il y en a eu beaucoup, l'empire seul a eu le cruel privilége d'attirer sur la France trois invasions. Au moins Napoléon Ier disparaissait-il en prodiguant encore les éclairs de génie dans une dernière lutte. Napoléon III a disparu sans lustre et sans gloire, laissant à l'armée les souvenirs d'un malheur immérité, à la France la cuisante amertume d'une mutilation nationale, avec toutes les difficultés d'une situation à refaire, d'une politique à retrouver dans des ruines.

Ces difficultés sont partout pour nous aujourd'hui; elles naissent en grande partie de l'incohérence de cette politique impériale qui n'a su rien faire, rien achever, et qui nous laisse l'embarras de toutes les contradictions. L'empereur Napoléon III voulait-il jusqu'au bout l'unité de l'Italie? Voulait-il maintenir le pouvoir temporel du pape? On ne le sait plus en vérité. Toujours est-il que si cette politique, par la manière inconsistante et confuse dont elle a été pratiquée, n'a pas eu pour la France les résultats heureux qu'elle aurait pu avoir, elle a eu au-delà des Alpes une conséquence indestructible, l'avénement d'une nation qui a su conquérir sa fortune par sa constance, qui sait aujourd'hui mériter de la garder par son habile modération. Désormais tout est fini, l'Italie existe, elle est à Rome comme à Venise, le pouvoir temporel a disparu, et ce serait une singulière illusion de croire que par de la malveillance, par de la mauvaise humeur ou des taquineries, on peut changer ce qui est accompli.

Voilà ce qui doit bien entrer dans l'esprit de nos ambassadeurs qui vont à Rome représenter la France auprès du souverain pontife, résidant au Vatican, en même temps qu'un de nos ministres nous représente auprès du roi Victor-Emmanuel, qui est au Quirinal. M. de Bourgoing s'y est trompé, il s'est cru le représentant d'une autre politique, et il n'a fait qu'aggraver son erreur par une démission parfaitement irréfléchie qui pouvait mettre le gouvernement dans l'embarras, soit vis-à-vis de l'Italie, soit vis-à-vis des catholiques de l'assemblée, toujours prêts à

se jeter sur cette question romaine. Heureusement cet incident est terminé. M. de Bourgoing en est pour la démission qu'il a bien fait de donner, puisque c'est ainsi qu'il entendait son rôle. Il est remplacé par M. de Corcelles, qui a paru hésiter d'abord, et qui n'a évidemment accepté de rester comme ambassadeur auprès du saint-siége que parce qu'il a cru pouvoir concilier les égards dus au souverain spirituel de l'église et les nécessités de la politique française. Ce qu'il y aurait de mieux maintenant serait de laisser retomber dans l'oubli les interpellations qu'on annonçait. Ce serait certainement utile de toute façon, car enfin à quoi veut-on arriver? Veut-on simplement garantir la liberté du souverain pontife? Cette liberté, quoi qu'on en dise, est entière. La France peut même maintenir dans les eaux italiennes un navire qui reste à la disposition du pape, lorsque le gouvernement italien pourrait après tout dire qu'un navire dans ses eaux équivaut à un régiment sur son territoire. Si l'Italie parlait ainsi, que pourrait-on répondre? D'un autre côté, croit-on qu'il soit bien utile de se livrer sans cesse à des récriminations blessantes, de troubler les rapports d'amitié, de cordialité qui doivent exister entre l'Italie et la France? La meilleure politique est celle qui ne parle pas inutilement et qui sait garder ses amis naturels au lieu de s'aliéner ceux qui n'ont aucune raison d'être des ennemis.

Depuis que l'année est commencée, l'Allemagne en est à se demander par tout ce qu'elle a de journaux, et même par ses principaux orateurs parlementaires, quelle est la vraie signification d'une sorte de crise ministérielle qui s'est récemment produite à Berlin. Est-ce une crise ministérielle? C'est là justement la question sur laquelle les commentaires se succèdent, que toutes les explications des journaux officiels ou semi-officiels n'ont pas contribué à rendre plus simple, et que les ministres eux-mêmes, interpellés dans le parlement, n'ont peut-être pas eu le don d'éclaircir. Toujours est-il que pour ces premières heures de l'année il y a eu en Prusse un changement assez sérieux, quoiqu'il garde encore un certain caractère énigmatique. M. de Bismarck, qui a passé ces derniers mois à Varzin, qui a laissé le ministre de l'intérieur, le comte Eulenbourg, et ses autres collègues se débattre dans une sorte de conflit avec la chambre des seigneurs à l'occasion de la réforme de l'organisation provinciale et communale, M. de Bismarck est rentré à Berlin, et après une entrevue qu'il a eue aussitôt avec l'empereur Guillaume, il a donné sa démission de président du conseil dans le cabinet prussien; M. de Bismarck reste, il est vrai, ministre des affaires étrangères de Prusse, et ne quitte pas bien entendu le poste supérieur de chancelier de l'empire. Le ministre de la guerre, le général de Roon, a reçu d'abord la délégation de la présidence du conseil à titre provisoire et comme doyen d'âge; mais bientôt un nouveau rescrit royal ou impérial a fait le géné-

ral de Roon président du conseil effectif et définitif du ministère prussien. Ainsi M. de Bismarck, restant toujours chancelier de l'empire d'Allemagne, se trouve n'être plus que simple ministre dans un cabinet dont il était, il y a peu de jours encore, le chef presque souverain et incontesté. C'est là le fait ostensible. Quel en est le caractère politique? Cette évolution ministérielle est-elle ce qu'on peut appeler un événement? Est-ce enfin une épreuve inattendue pour l'ascendant de M. de Bismarck, qui se serait vu obligé de plier momentanément devant des difficultés extérieures ou intérieures qu'il ne voudrait pas aborder de front?

C'est ici précisément que commence le conflit des commentaires et des interprétations. Non, disent les uns, la dernière crise de Berlin n'a aucune signification sérieuse, encore moins est-elle un échec pour l'influence du chancelier. M. de Bismarck a voulu tout simplement alléger son fardeau, écarter de lui les détails fatigans du gouvernement. Aujourd'hui aussi bien qu'hier il reste l'arbitre de la situation. Comme chancelier de l'empire, il garde la direction de la politique allemande; comme ministre des affaires étrangères, il garde sa place dans le cabinet prussien, et là où il est il ne peut y avoir aucune prépondérance rivale. Il est l'âme du conseil, l'inspirateur de toutes les résolutions. C'était le cabinet Bismarck, c'est encore le cabinet Bismarck. Il n'y a rien de changé, la direction reste invariable; les réformes libérales entreprises ou encouragées par le chancelier ne seront pas interrompues; la guerre engagée contre le cléricalisme, contre Rome, sera continuée. Ainsi parlent les amis de M. de Bismarck, et ce qu'il y a de curieux, c'est que ceux qui désireraient le plus que la dernière crise eût toute l'importance d'une sérieuse évolution politique affectent la même incrédulité. Ils ne croient pas du tout à une modification dans les affaires de la Prusse. Tout récemment un des orateurs les plus habiles de l'opposition catholique dans la chambre de Berlin, M. Windthorst, rappelait que le changement de ministère avait eu lieu le jour de la fête de saint Thomas l'incrédule, et il ajoutait : « Moi aussi, je reste incrédule quand on me dit que ce changement est le prélude d'un revirement dans la politique intérieure. Je verrais avec joie le gouvernement sortir de la fausse voie où il est entré; mais je ne puis pas l'espérer. »

Est-il bien vrai cependant que la dernière crise berlinoise n'ait eu qu'un caractère et des résultats absolument insignifians? Sans doute, disent bien d'autres, le prince de Bismarck ne cesse pas d'être le personnage le plus considérable de la Prusse et de l'Allemagne, dont il a renouvelé la fortune, et sa prééminence n'est point menacée. Il n'a point eu à subir un échec d'influence, puisqu'il n'y a point eu de lutte ostensible, puisque rien ne s'est fait qu'avec son concours, sur sa demande, selon le désir qu'il a exprimé au roi. Il n'est pas moins certain

que le déplacement ministériel qui vient de s'accomplir a quelque importance dans la situation intérieure de la Prusse. D'abord le nom même du nouveau président du conseil a sa signification. Le général de Roon n'est pas le premier venu; « il ne nous a pas habitués à le regarder comme un homme de paille, » disait récemment un député, M. Virchow, qui cherchait le sens de cette nomination. Le général de Roon en effet est un des réorganisateurs de l'armée prussienne; il est un de ceux qui ont contribué aux victoires allemandes. Il jouit de la confiance intime, de la faveur particulière du roi, qui voit en lui un de ses serviteurs les plus habiles et les plus dévoués, et qui vient de couronner sa longue carrière militaire du titre de feld-maréchal. Par lui-même, un tel homme n'est pas fait pour jouer un rôle banal de prête-nom, et la preuve, c'est que, si le premier jour il n'a été qu'un président du conseil par le privilége de l'âge, il est devenu bientôt un chef de ministère réel et complet institué par le souverain. De plus il est avéré que depuis quelque temps le général de Roon se montrait assez opposé à certaines lois libérales soutenues par le gouvernement, si bien qu'il avait cru devoir donner sa démission par raison de santé, et il a retrouvé la santé, il a retiré sa démission pour devenir président du conseil. Par le fait, le général de Roon représente au pouvoir les répugnances du parti féodal et religieux contre les lois réformatrices, et un peu aussi peut-être les susceptibilités du parti militaire vis-à-vis de la prépotence de M. de Bismarck. En un mot, la dernière crise ministérielle de Prusse est un incident qui a déjà la signification la plus sérieuse et qui peut avoir les conséquences les plus imprévues.

Que faut-il conclure de ces explications diverses? Il y a peut-être une certaine part de vérité dans les unes et dans les autres. Il est possible en effet que le ministère prussien reconstitué sous les auspices du général de Roon soit par la force des choses comme un point d'arrêt dans la politique réformatrice inaugurée depuis quelque temps à Berlin, dans cette sorte de guerre engagée contre les influences aristocratiques et cléricales, et ce qui tendrait à le prouver, c'est que déjà on paraît avoir retiré un projet sur le mariage civil. Il est possible que l'empereur Guillaume, en chargeant M. de Roon de faire de la temporisation, de la conciliation avec le parti féodal et religieux, n'ait fait que revenir à de vieilles preférences, qu'il ait cédé à un penchant secret que M. de Bismarck lui-même aura voulu ménager. De deux choses l'une : ou cette politique réussira, et M. de Bismarck en tirera parti comme de toute autre combinaison, — ou elle échouera, et le chancelier restera plus que jamais maître de la situation. De toute façon, comme ministre des affaires étrangères de Prusse, comme chancelier de l'empire, et plus encore par l'autorité de son esprit, de sa hardiesse, de ses services, il garde évidemment la haute direction de la politique de l'Allemagne. Au

point de vue de la position personnelle de M. de Bismarck dans le cabinet prussien, les derniers changemens peuvent avoir quelque valeur au moins pour le moment; à un point de vue plus général, ils ne changent rien. Ils laissent le chancelier avec le même pouvoir, et on pourrait l'ajouter, en face des mêmes difficultés inhérentes à cette unification allemande qui a été commencée, continuée par la guerre, mais que la politique seule peut achever. Ces difficultés, qui sont de toute nature, elles se reproduiront plus d'une fois, elles apparaissaient hier encore à l'occasion de l'institution d'une haute cour de justice impériale qu'on veut créer au-dessus de toutes les juridictions particulières. Le projet présenté au conseil fédéral par le ministre de la justice de Prusse, M. Leonhardt, poussait l'unification jusqu'à la dernière limite et tendait évidemment à faire tout converger à Berlin, qui serait devenu ainsi le centre judiciaire de l'Allemagne. La Bavière, le Wurtemberg, la Saxe ont résisté et revendiquent l'indépendance souveraine, l'autonomie de leurs jurisprudences diverses en tout ce qui ne contrarie pas le droit général de l'empire. Il a fallu ouvrir des conférences nouvelles entre états fédérés, faire la part des susceptibilités particularistes. On en est là, et M. de Bismarck, tout entier aujourd'hui à son rôle de chancelier, n'est pas au bout de son œuvre de hardi Prussien s'efforçant d'absorber l'Allemagne.

CH. DE MAZADE.

LES THÉATRES.

OPÉRA. — *LA COUPE DU ROI DE THULÉ.*

Parmi tant de monde assistant vendredi à la première représentation du *Roi de Thulé*, nombre de gens ont dû se demander quelle pouvait bien être la moyenne des talens dans ce fameux concours auquel l'opinion prit sa part d'intérêt. Nous sommes de ceux qui se sont posé la question, et nous cherchons encore quelle devait être la valeur des ouvrages refusés, alors que l'ouvrage proclamé le meilleur de tous par le jury vaut lui-même si peu de chose et par son poème et par sa musique. Le poème surtout mérite d'attirer la curiosité : l'art en est véritablement enfantin. Depuis *Aladin* et sa lampe merveilleuse, le talisman n'avait plus guère paru à l'Opéra que dans *Robert le Diable*, et pour y jouer un rôle épisodique. L'heure était sans doute venue de réhabiliter sur notre première scène un vieux moyen qui semblait désormais abandonné aux féeries du Châtelet et de la Gaîté. Cette coupe de la ballade, si mélan-

colique entre les mains du caduc monarque trépassant, devient dans l'opéra un talisman comme le pied de mouton; elle donne le pouvoir, confère les droits souverains à qui la possède; « par elle, tout est possible. » Aussi tout le monde se la passe. Au moment d'expirer, le roi la confie à son fou de cour en lui recommandant de ne la remettre qu'au plus digne, et voilà ce maître Triboulet improvisé du coup grand-électeur de l'empire. Qui maintenant choisira-t-il? Personne. Il toise dédaigneusement cette tourbe officielle qui se rue au-devant des camouflets d'un vil bouffon, et superbe, ironique, d'un geste écrasant de mépris, il lance la coupe dans les flots. « Mon amour à qui me la rapportera! » s'écrie aussitôt sa majesté la reine. Tudieu! belle dame, comme vous y allez! Le roi Richard à Bosworth n'offrait pour un cheval que son royaume, et vous, vous mettez à l'encan votre personne auguste et sacrée pour un joyau.

Elle vendit son amour de colombe
Pour un bijou!

Bien fol en effet ce pauvre pêcheur de perles qui relève à l'instant le défi et plonge au fond de l'océan pour rattraper la coupe! Il se nomme Yorick, c'est cet éternel ver de terre amoureux d'une étoile qui, depuis *Ruy Blas*, traîne partout. Suivons de notre mieux ses évolutions sous-marines, pénétrons avec lui dans la grotte des sirènes et saluons Claribel, la déesse de céans. Claribel, c'est Mlle Rosine Block avec une perruque blonde. Et dire que devant cette éblouissante océanide le pêcheur Yorick reste froid! Elle l'aime pourtant, elle, la reine des Ondines, et quand il remonte vers la terre avec sa coupe reconquise, lui promet d'accourir à son premier appel. Bonne fille au demeurant que cette Claribel, et qui ne ressemble en rien aux créatures néfastes et démoniaques de la tradition légendaire. Voyez Goethe, Uhland, Justin Kerner, Arnim, Édouard Moerike, tous les poètes qui ont vécu dans la familiarité des esprits élémentaires, leurs nixes sont des êtres fallacieux, mauvais, des types de séduction et de perfidie, de gracieux vampires à couronne de nénufar. Écoutez, dans Moerike, l'histoire de l'enchanteur Dracon et de la belle Liligi. « La princesse s'endort, et pendant son rêve il lui semble qu'elle entend les harmonies des sphères; Dracon alors s'empare du corps inanimé de la jeune fille, et, porté sur son manteau fantastique, gagne l'océan, y plonge avec sa proie et va frapper à la porte de corail, amenant aux sept sœurs Liligi, qui sera nixe un jour. » Les forces élémentaires ne séjournent pas seulement sous les eaux, le naturalisme du nord en a peuplé la création. Comme l'océan et les fleuves, la terre et l'air ont une vie mystérieuse; mais ce que toutes ces forces ont de commun, c'est qu'elles sont également hostiles à la race

humaine, elles ne vous aiment, ne vous recherchent, que pour vous engloutir. La Claribel de l'Opéra possède au moins sur toutes les autres nixes et sirènes cet avantage d'avoir un cœur sensible et romanesque, préparé d'avance à tous les dévoûmens. Elle prend au sérieux son pêcheur de corail, l'aime d'amour comme Julie aime Saint-Preux, et ce croquant qui dans son palais d'azur l'a dédaignée, au lieu de le harceler de sa vengeance, elle vient, elle l'immortelle, la déesse, le relancer jusque parmi les vivans, pour le ramener ensuite conjugalement faire de l'égoïsme à deux dans son aquarium.

Dire que la musique complète ce poème serait aller contre la vérité, car ce poème, qui ressemble à tout, ne s'opposait à rien. Insuffisant en soi et médiocre, affectant dans son style un certain romantisme qui n'en relève pas la platitude, sa fable prêtait à l'interprétation musicale; Weber, passant par là, eût fait un *Oberon*. L'auteur du *libretto* de *Guillaume Tell*, M. de Jouy, s'écriait en parlant de Rossini : « Je lui avais donné deux nationalités, l'Allemagne et la Suisse, et de ces deux couleurs le malheureux n'a rien su faire! » Peut-être y avait-il aussi une belle antithèse à trouver dans le sujet du *Roi de Thulé?* Avec les amours criminelles de la reine Myrrha et son courtisan Angus, qui rappellent la Gertrude et le Clodius d'*Hamlet*, on aurait pu, en pleine fantaisie, aborder le drame. Le compositeur, M. Eugène Diaz, a négligé toute couleur, il n'a fait ni rouge ni bleu, il a fait pâle, — lui, le fils d'un si fier coloriste! Citons pourtant une délicieuse barcarolle au moment où la mer s'entr'ouvre au second acte pour laisser voir au pêcheur éperdu de jalousie les ivresses amoureuses de la reine et de son prétendant. On détacherait de la sorte plusieurs morceaux gracieusement inspirés : la romance d'Yorick au premier acte, et, tout de suite après la sortie du bouffon, un petit chœur charmant; mais ce ne serait toujours là que des pages d'album, et franchement à l'Opéra les albums sont trop peu de chose.

Ah! senz' amare
Andar sul mare
Coll' sposo del mare,
Non può consolare!

Ce vague et douloureux motif que soupirait dans sa gondole la jeune épouse de Marino Faliero, je le livre à la méditation de tous les musiciens qu'un souffle dangereux de la fortune aura poussés trop tôt vers l'Opéra. S'embarquer ainsi sans précédens, sans grande vocation, *senz' amare*, sur cette immense et trompeuse mer, vouloir y naviguer dès le début, quelle entreprise! On ne sait pas tout ce que ces puissans moyens mis à votre disposition font peser sur vous de responsabilité; tout ce spectacle merveilleux, toutes ces voix, toutes ces résonnances, vous attirent; vous ne voyez pas le péril, vous ne voyez que le succès. On va

au-devant des écueils, des mirages, on engage sa jeunesse et son inexpérience, on épouse le vieux doge, et c'est ensuite à ne jamais s'en consoler. F. DE L.

ODÉON. — *LES ÉRINNYES.*

La tragédie de M. Leconte de Lisle est une véritable gageure soutenue contre le modèle que le poète se propose d'imiter : on dirait qu'il a voulu trouver quelque chose de plus fort que la force même, et que, pour y parvenir, il a resserré, condensé, ce que le théâtre avait de plus violent. La Clytemnestre d'Eschyle s'associe avec son amant Égisthe pour abattre son époux à coups de hache : à son tour, elle succombe sous le couteau de son fils Oreste après avoir vu poignarder le complice de son forfait. Ces deux crimes, d'où l'auteur grec avait tiré deux tragédies, sont réunis dans un seul drame : la Clytemnestre de l'auteur français égorge son Agamemnon sans qu'Égysthe paraisse, ni qu'elle ait besoin soit d'un aiguillon pour accomplir son forfait, soit d'un aide pour venir à bout du vainqueur d'Ilion. Égisthe ne se montre pas davantage dans l'expiation de cet assassinat : il ne vient ni insulter au souvenir du roi des rois, dont il occupe la maison et le trône, ni enflammer la vengeance d'Oreste par la vue de l'amant et du meurtrier; Clytemnestre suffit à toutes les entreprises et à toutes les horreurs de ce toit maudit des Atrides.

On ne simplifie pas impunément la simplicité même. En supprimant Égisthe, l'auteur a ôté de ce drame un contre-poids nécessaire et renversé l'équilibre des passions qui en forment le soutien. Le fardeau des crimes de cette reine devient trop pesant pour qu'elle le supporte. Ce n'est pas tout; en écartant l'amant, il a réellement effacé l'amour forcené qui fait sacrifier l'époux. Que reste-t-il? La vengeance d'un vieux grief maternel, du sang d'Iphigénie offert aux dieux, il y a dix ans, pour obtenir des vents favorables. Qui peut croire à cet assassinat prémédité durant tant d'années par une mère, quand il n'y a dans sa vie de tous les jours aucun aliment pour entretenir cette fureur? Et puis cette longue préparation du crime, cette embûche ménagée dans l'ombre, est-elle autre chose qu'un attentat, une férocité? Où est le drame, si Clytemnestre n'aime pas d'un amour aveugle autant qu'il est criminel l'ennemi de son époux, le fils de Thyeste, l'homme qui voit déjà entre lui et le fils d'Atrée des injures sanglantes, des haines, des parricides qui ont fait reculer le soleil d'horreur? Il est vrai que le mot d'amour est quelquefois prononcé dans cette tragédie :

J'aime, je règne; et ma fille est vengée!

mais ce n'est qu'un mot, une parole convenue et comme une concession à l'usage de faire Clytemnestre amoureuse. Dans la tragédie d'Eschyle

et dans les autres sans nombre où s'agite cette reine terrible, la vengeance d'Iphigénie sert de prétexte à l'assassinat dont l'infidélité conjugale est la véritable cause : ici, c'est l'amour qui est le prétexte. On dirait que, pour en parler le moins possible, le poète a eu le soin d'ôter le rôle qui en rappelle nécessairement l'idée.

Il n'est pas inutile de rappeler que M. Leconte de Lisle n'a jamais mis d'amour dans ses vers; il nomme souvent Éros le fils d'Aphrodite, il le loue et le célèbre, mais de sang-froid. Ses poésies sont belles et glacées comme des statues de marbre; la passion en est sévèrement bannie comme une laideur, comme un transport qui défigure. Les anciens, surtout des siècles les plus purs, ont partout adoré la beauté et rarement touché à l'amour : disciple scrupuleux, il a imité, exagéré leur calme olympien, et il laisse aux modernes cette folie, à laquelle il ne croit sans doute pas. Cependant, s'il était nécessaire de faire une exception à la règle qu'il s'est imposée, c'était dans la circonstance présente; son modèle même lui en faisait une loi, et l'on n'accusera pas Eschyle d'être tendre ou de donner dans la galanterie. Le vieux poète grec attribue à Égisthe un pouvoir illimité sur Clytemnestre, cet empire absolu d'un amant, qui a fait oublier tous les devoirs de l'épouse. Qui le sait mieux que M. Leconte de Lisle, qui a fait d'Eschyle une traduction exacte et animée (1)? Cette femme grecque, à laquelle il est défendu même d'avouer publiquement son amour pour son mari, comme on le voit par ses premières paroles à l'arrivée d'Agamemnon, elle ose se dire aimée d'Égisthe. « Je ne crains pas d'entrer jamais dans la maison de la terreur (le temple de la crainte), aussi longtemps qu'Aigisthos, qui m'aime, allumera le feu de mon foyer, comme il l'a déjà fait avant ce jour. En effet, il est le large bouclier qui abrite mon audace. » Voyez aussi comme cet amour est assaisonné de jalousie, et comme la passion jouit de sa revanche. « Le voilà gisant, celui qui m'a outragée, les délices des Khryséis, qui ont vaincu devant Ilios. Et la voici, la captive (Cassandre), la divinatrice fatidique, qui partageait son lit, venue avec lui sur les nefs... Elle gît, la bien-aimée! et les voluptés de mon amour en sont accrues. » A la place de ces sentimens si vrais, si féminins, que voyons-nous dans M. Leconte de Lisle? Le vers que nous venons de citer, et les deux suivans :

> Maintenant que la foudre éclate au fond des cieux!
> Je l'attends, tête haute et sans baisser les yeux!

Nous ne lui demandons pas, en l'imitation d'un ancien, ce que les anciens s'interdisaient au théâtre, l'expression détaillée et complaisante de l'amour. La réalité était là dans le personnage d'Égisthe, il suffisait;

(1) *Eschyle*, traduction nouvelle par M. Leconte de Lisle; Paris 1872. Lemerre.

mais M. Leconte de Lisle veut être plus Grec et plus ancien qu'Eschyle. La suppression de ce personnage altère profondément celui de Clytemnestre; non-seulement elle se charge de tout le crime, mais de toutes les haines et de toutes les noirceurs qui se comprenaient mieux dans le fils de Thyeste. La reine d'Argos en son absence fait le tyran et menace le peuple quand celui-ci, représenté par le chœur, fait mine de se révolter contre les meurtriers de son roi. Une femme adultère hait son époux parce qu'elle le craint; mais celle-ci n'a d'autre passion que sa haine même, et il faut reconnaître qu'elle l'exprime en beaux vers.

. . . . Je le hais.
Je hais tout ce qu'aima, vivant, ce roi, cet homme,
Ce spectre : Hellas, Argos, la bouche qui le nomme,
Le soleil qui l'a vu, l'air qu'il a respiré,
Ces murs, que souille encor son cadavre exécré,
Ces dalles, que ses pieds funestes ont touchées,
Les armes des héros par ses mains arrachées,
Et les trésors conquis dans les remparts fumans,
Et ce que j'ai conçu de ses embrassemens!

Jamais on n'a exprimé plus vivement que M. Leconte de Lisle la haine dans un cœur de femme : il y manque seulement une cause pour engendrer tant de haine. Heureusement pour le poète et pour l'actrice qui interprète ce rôle, la flamme criminelle de Clytemnestre est dans toutes les mémoires, et ce que l'auteur ne dit pas est jusqu'à un certain point convenu entre lui et l'auditoire. Sans ce compromis, je ne sais ce qui adviendrait des splendides hémistiches du poète; devant un auditoire illettré, il serait impossible de jouer *les Érinnyes*. Applaudissant ces vers à la fois emportés et sonores, entraîné par la fureur tragique de Mme Marie Laurent, familier d'ailleurs avec le sujet, le public ne songe pas à se demander ce qui rend cette femme si audacieuse et si féroce qu'elle défie les dieux sans nécessité et qu'elle déteste l'enfant qu'elle a mis au monde. Lancé dans cette voie, le poète ne peut s'arrêter. Substituée par lui à Égisthe, Clytemnestre a des raffinemens d'inimitié que l'adultère et la jalousie elle-même ne sauraient avoir : elle ne veut pas accorder la sépulture à son époux, dans le sang duquel elle a eu le loisir d'éteindre sa furieuse colère, à cette Cassandre, qu'elle a aussi frappée de sa hache, on ne sait pourquoi, n'étant pas jalouse.

Point de libations ni de larmes pieuses!
Qu'on jette ces deux corps aux bêtes furieuses,
Aux aigles que l'odeur conduit des monts lointains,
Aux chiens accoutumés à de moins vils festins!
Oui! je le veux ainsi : que rien ne les sépare,
Le dompteur d'Ilios et la femme barbare,
Elle, la prophétesse, et lui, l'amant royal,
Et que le sol fangeux soit leur lit nuptial!

A ce luxe de cruauté, nous voyons un grand inconvénient : il sera difficile d'admettre dans la seconde partie que le tombeau d'Agamemnon, comme le sujet l'exige, soit dressé à la porte même du palais des meurtriers, plus difficile encore de comprendre qu'une femme capable d'une haine posthume si violente soit sujette à des terreurs de conscience mal assurée, et envoie faire des libations sur la cendre de sa victime, afin de retrouver le sommeil de ses nuits.

Le personnage d'Oreste n'est guère moins altéré que celui de sa mère par la suppression d'Égisthe. En ôtant l'amant qui protége la femme adultère et coupable d'assassinat, on ôte précisément ce qui la rend le plus odieuse. Cet homme est son bouclier, comme elle le dit dans Eschyle; s'il est écarté, s'il ne se met pas entre elle et son fils, qui pourra s'expliquer le redoublement de fureur qui précipitera celui-ci contre sa mère? Il faut qu'Égisthe vienne s'assurer de la mort prétendue d'Oreste, qu'il fasse entrevoir ses soupçons, pour que le fatal dénoûment s'accomplisse sans retard; il faut d'ailleurs qu'il fasse depuis longtemps gémir sous le joug la fille du roi des rois, afin qu'elle soit pour son frère une cause d'irritation de plus. En effet, dans cette seconde partie, celle du châtiment, Oreste est chargé par l'auteur de toute la noirceur du parricide, comme Clytemnestre l'était tout à l'heure de tout l'odieux de l'assassinat : son Électre est réduite aux proportions d'une fille douce et timide, aimant bien son frère, mais incapable de vouloir la mort de sa mère. Rien de moins antique, et il en résulte un Oreste qui ne l'est pas davantage; un parricide sans cœur ni entrailles, qui n'hésite pas, comme il arrive à celui d'Eschyle, au moins un moment. Ce n'était pas trop des avertissemens de Pylade et de la dureté d'Électre, ce n'était pas trop surtout de la religion des oracles et de l'empire inéluctable de la fatalité pour faire passer le parricide.

Cet Eschyle, que M. Leconte de Lisle traduit si bien et suit, à notre gré, peu fidèlement, entoure son Oreste de toute sorte de justifications. Il a pour l'exciter le voile trempé de sang où les meurtriers d'Agamemnon l'enveloppèrent pour le tuer plus sûrement; il conçoit des remords et semble crier grâce à Pylade, il accuse Apollon qui l'arme d'un couteau contre sa mère; aussitôt après avoir frappé, il va expier son crime à Delphes. Tout le pousse en avant; nul n'a horreur de lui, si ce n'est lui-même. Rien de semblable dans l'Oreste du poète français, et, pour nous en tenir à ce point seul de la volonté des dieux, il n'a qu'un mot, et qui n'indique pas une foi profonde :

Un Dieu me fait signe d'en haut,
Et mon père du fond de l'Hadès me regarde
Fixement, irrité que la vengeance tarde.

Il n'y a que la religion des morts dans *les Érinnyes*. Oreste jouit de son

parricide au lieu d'y être poussé; il ne se venge pas moins lui-même que son père; il discourt avec Clytemnestre, dont il prolonge le supplice, lorsqu'il ne fallait que de courtes répliques où se résument, comme dans des sanglots, la fureur insensée d'un fils et l'agonie d'une mère. Ce n'est pas elle, comme dans Eschyle, comme dans tous les poètes qui ont touché à cette affreuse situation, ce n'est pas elle qui dit : « Je suis ta mère! » c'est lui qui, avant de frapper, se donne le sauvage plaisir de crier : « Je suis ton fils! »

> Reconnais ton enfant! C'est moi. J'ai bu ton lait,
> J'ai dormi sur ton sein, et je t'ai dit : « Ma mère! »
> O souvenirs! ô jours de ma joie éphémère!
> Et toi, tu souriais, m'appelant par mon nom.

Il serait fâché d'accomplir la volonté des oracles sans se montrer féroce tout à son aise. Un tel fils est digne d'une telle mère, et voilà comment les vers de M. Leconte de Lisle, taillés dans le marbre, frappent l'imagination sans aller au cœur.

Une remarque curieuse à faire sur cette tragédie, c'est que l'auteur est fataliste dans toutes ses poésies à peu près, et que dans sa pièce il supprime pour ainsi dire la fatalité. Autre chose est d'écrire des pages brillantes sur l'implacable sérénité de la nature, sur la faiblesse de l'homme et de ses vertus, sur le sourire inflexible des dieux dans leur olympe éloigné de nous, — autre chose de montrer un héros luttant avec les décrets divins qu'il ne peut comprendre, toujours abattu, jamais vaincu cependant, et réagissant par la liberté. La fatalité dans le premier cas est celle d'une philosophie panthéiste dont les poètes peuvent tirer de beaux effets; dans le second, la fatalité est une foi religieuse que nous ne pouvons admettre, mais que nous admirons dans Eschyle, qui transfigure les forfaits ordonnés par les dieux, et sanctifie les expiations les plus terribles, A notre avis, on ne peut prendre d'Eschyle les expiations, les forfaits, la terreur, et laisser absolument le reste. Si je ne me trompe, M. Leconte de Lisle a transporté sur notre scène les horreurs en ôtant la divine superstition qui les explique : lui qui connaît à fond Eschyle, on dirait qu'il obéit au préjugé vulgaire qui fait de ce poète le modèle du genre horrible.

Nous avons dû montrer combien le procédé suivi par lui est contraire à l'art dramatique, et comment, en voulant concentrer le poète grec et l'exagérer, il cesse d'être humain. Sa tentative est loin cependant d'être malheureuse; le succès des *Érinnyes* est assez marqué pour récompenser ses efforts et pour avertir le théâtre, qui s'abandonne trop souvent aux vulgarités. Le but n'est pas atteint; mais le poète s'engage dans une voie où la critique ne peut le suivre qu'avec intérêt; que la composition de la tragédie et le dessin des caractères appellent davantage son atten-

tion, que sa confiance dans les détails du style et dans l'éclat de la poésie, sans être diminuée, laisse la première place à l'étude de l'ensemble. Dans une œuvre originale, qui ne sera ni soutenue ni enchaînée par un chef-d'œuvre classique, l'épreuve pourra être plus décisive.

Les acteurs ont eu leur part dans le bon accueil fait aux *Érinnyes*. Nous rendions tout à l'heure justice au talent de Mme Marie Laurent. Mme Regnard a tiré un fort bon parti de son rôle de Kasandra, où elle a mis de la noblesse et de la distinction; le personnage un peu amolli d'Électre a trouvé une compensation et une sorte d'excuse dans le gracieux débit d'une actrine qui ne semblait pas destinée à représenter la terrible sœur d'Oreste.

LOUIS ÉTIENNE.

ESSAIS ET NOTICES.

L'Instruction du peuple, par M. Émile de Laveleye (1).

Le livre de M. de Laveleye ne pouvait venir à un moment plus opportun. L'instruction primaire est à l'ordre du jour; cette question passionne les esprits en France et en Allemagne, en Angleterre et en Russie, en Belgique et en Portugal, et même en Amérique. Les partis politiques aussi bien que les partis religieux s'en sont emparés et l'ont inscrite sur leurs drapeaux. L'avenir des nations, M. de Laveleye a eu raison de le dire, dépend du degré d'instruction qu'elles atteindront, et cette vérité, aujourd'hui banale, explique parfaitement la chaleur mise partout dans la discussion des matières d'enseignement, les sacrifices que divers états se sont imposés et ceux qu'on leur demande encore.

Une question aussi importante ne se pose pas sans soulever des problèmes nombreux, dont l'étude est rendue difficile par la résistance des habitudes, par l'irritation des passions, par les appréhensions des intérêts. Ce sont ces problèmes que M. de Laveleye se propose de résoudre. Sa méthode est simple, mais elle n'en est que plus efficace : il va droit au but. S'agit-il de démontrer que « l'instruction du peuple est la question la plus urgente et la plus importante de notre temps, » il fait toucher du doigt cette vérité que, pour ceux auxquels l'instruction est conférée, c'est une parcelle de puissance et de lumière qu'on leur donne, car *knowledge is power;* savoir, c'est pouvoir. « Indispensable pour accroître les richesses, l'instruction ne l'est pas moins pour apprendre à en faire un bon usage. Presque partout le salaire de l'ouvrier est insuffisant pour satisfaire ses besoins rationnels, et pourtant quelle

(1) Paris, Hachette et Cie.

grande part n'en consacre-t-il pas à des dépenses inutiles ou même nuisibles? Incapable de prévoir, l'esprit borné au présent, il n'apprécie pas la puissance émancipatrice de l'épargne. Avide d'excitations violentes et matérielles, trop souvent il ne goûte que les plaisirs des sens, et, s'il gagnait plus, ce ne serait que pour dépenser plus. Veut-on qu'une augmentation de salaire soit pour le travailleur un moyen de s'affranchir, qu'on lui donne, par l'instruction, le goût des plaisirs de l'esprit et de la prévoyance. » Et ce raisonnement se trouve appuyé par des faits nombreux et bien choisis, prouvant jusqu'à l'évidence que, pour qu'un peuple produise beaucoup et dispose sagement de ses produits multipliés, il faut qu'il soit éclairé.

Les classes inférieures ne sont pas les seules qui profitent de l'instruction qu'on revendique pour elles, c'est dans l'intérêt de la société tout entière et surtout des classes élevées qu'on la demande. « Un grand danger, dit M. de Laveleye, peut menacer la civilisation. Si, en même temps que le besoin de bien-être se généralise dans le peuple, les lumières et la moralité se répandent dans toutes les classes de façon à inspirer aux uns la justice et aux autres la patience qu'exigent les réformes pacifiques, le progrès régulier est assuré; mais, si l'on maintient en haut l'instruction, la richesse et l'égoïsme, en bas l'ignorance, la misère et l'envie, il faut s'attendre encore à de terribles bouleversemens. » Du reste, c'est une vérité généralement admise maintenant que le suffrage universel sans l'instruction universelle conduit à l'anarchie et par suite au despotisme.

S'il en est ainsi, l'intervention de l'état dans l'enseignement primaire est indispensable, et il n'était vraiment pas nécessaire de le démontrer. C'est pour l'état un acte de légitime défense. Toutefois, si M. de Laveleye consacre un chapitre à cette question, c'est pour répondre non à ceux qui prétendent que l'initiative privée fera tout, mais à ceux qui offrent de se charger de la tâche à leur profit. On comprend qu'il s'agit du clergé. Or comment répond M. de Laveleye à cette offre? En démontrant, par l'exemple de Naples et du Portugal d'une part et de l'Angleterre de l'autre, le fait suivant : tant que l'église a seule été chargée de l'instruction populaire, celle-ci a été à peu près nulle, et si elle ne fait pas de progrès dans certains pays catholiques depuis que l'état s'en occupe, c'est surtout par suite de l'hostilité du clergé. Lorsque le clergé a été le maître absolu, il n'a rien fait, et maintenant qu'il a cessé de l'être, il empêche les autres de faire mieux que lui. D'ailleurs, dans les deux pays les plus réfractaires à l'intervention de l'état, l'Angleterre et l'Union américaine, l'action de l'état se fait de plus en plus sentir, à la satisfaction croissante de tous les partis.

Passe encore pour l'intervention de l'état quand il se borne à subventionner les écoles, à les faire participer aux largesses du trésor; mais

qu'il n'aille pas au-delà. S'il veut inspecter, on réclame la liberté religieuse ; s'il veut introduire l'obligation scolaire, on revendique la liberté du père de famille. On a le droit d'être surpris que dans la seconde moitié du XIXe siècle il soit encore nécessaire de défendre l'instruction obligatoire; c'est qu'on prêche des gens qui ne veulent pas entendre. Les partisans de l'obligation ont beau répéter à satiété que le père pourra envoyer l'enfant dans l'école de son choix, ou l'instruire lui-meme, et qu'on ne lui impose qu'une chose, c'est de ne pas laisser l'enfant croupir dans l'ignorance; leurs adversaires affectent toujours de confondre l'obligation de l'instruction avec l'obligation de fréquenter une école déterminée. M. de Laveleye sait poursuivre ses adversaires jusque dans leurs derniers retranchemens; il les y accable d'argumens, mais, nous craignons bien, sans les faire capituler. Il démontre successivement que l'obligation est juste, qu'elle est utile, qu'elle est applicable. Nous craindrions d'affaiblir son argumentation en la résumant, car tout porte, tout contribue à donner de la solidité au raisonnement. Aussi nous bornerons-nous à citer une simple note, une impression de voyage, que M. de Laveleye nous communique pour ainsi dire en passant.

Après avoir dit que la plupart des auteurs de traités de droit naturel ont admis que les parens doivent non-seulement nourrir, mais encore instruire leurs enfans, les alimens étant aussi indispensables à l'esprit qu'au corps, il ajoute ce qui suit : « Un jour j'entendis un mot qui fit pénétrer jusqu'au fond de mon cœur la force de cet argument. En descendant dans l'Engadine par le col de Fenela, je rencontrai une femme du village de Süss, où je me rendais, et je cheminai avec elle. Je lui parlai de ses enfans et lui demandai s'ils allaient à l'école. — Mais ils y sont tous obligés, me dit-elle. N'en est-il pas de même chez vous? — Quand je lui répondis que non, son étonnement fut grand. — Comment se peut-il, reprit-elle, qu'il y ait au monde des pays où des parens puissent commettre impunément le crime de ne pas instruire leurs enfans? — En parcourant ensuite la haute vallée de l'Inn, j'admirai ces beaux villages si prospères dans une région que la neige couvre pendant six mois, et dont le climat est celui du Cap-Nord; mais je comprenais comment tant de bien-être peut se rencontrer sous un ciel si rude. L'instruction avait fait ici le miracle qu'elle fait partout. »

La gratuité de l'enseignement, que l'auteur examine dans le chapitre suivant, ne porte pas avec elle une évidence aussi grande que l'obligation. On sait ce que l'on entend par gratuité de l'enseignement : c'est la suppression de la rétribution scolaire. L'instituteur doit toujours être payé; mais au lieu de l'être à tant par enfant, il l'est à forfait, et la dépense est imputable sur l'ensemble des revenus de la caisse municipale. Dans la pratique, le traitement de l'instituteur est généralement fixe, et il est payé par le receveur communal; seulement le receveur

perçoit la rétribution scolaire, et la caisse communale se borne à compléter le chiffre. C'est un système mixte. De bons esprits pensent qu'il est le meilleur, et M. de Laveleye, si nous avons bien saisi le fond de sa pensée, s'en contenterait au besoin; mais, comme le mieux est l'ennemi du bien, il se prononce en faveur de la gratuité absolue, c'est-à-dire de la répartition des frais scolaires sur l'ensemble des habitans en proportion de leur fortune, et non sur les pères de famille seulement.

La thèse la plus difficile que M. de Laveleye ait eu à soutenir, c'est l'école laïque. Les esprits religieux pourront se mettre d'accord avec les indifférens et même avec les athées sur la justice de l'obligation et sur la nécessité de la gratuité, mais ils auront de la peine à bannir de l'école la religion. Ils veulent avec M. Guizot que « l'atmosphère de l'école soit religieuse, » et ils ne croient pas y parvenir sans l'enseignement du dogme. M. de Laveleye ne se dissimule pas la gravité de la question, mais il l'aborde sans hésiter. Il commence par reproduire tous les argumens qu'on a fait valoir en faveur des écoles soumises à la direction du clergé (catholique ou protestant), puis il présente les argumens opposés. Ce n'est qu'après avoir ainsi mis le lecteur au courant de la question qu'il pèse le pour et le contre et formule ses conclusions. « Du moment, dit-il, qu'on admet que l'état repose sur la raison et les églises sur la révélation divine, rien n'est plus facile ni plus essentiel que de respecter cette distinction dans l'école; il suffit de dire que l'instituteur enseignera la morale et le prêtre le dogme. De cette façon nul empiétement n'est à craindre : chacun reste dans le domaine où il est souverain. »

L'enseignement de la morale se trouve ainsi séparé de l'enseignement de la religion; mais n'allez pas en conclure que M. de Laveleye soit partisan de la morale indépendante, de la morale sans base religieuse. Il rejette loin de lui pareille doctrine; il déclare impossible de parler de devoir sans parler en même temps de Dieu et de l'immortalité de l'âme. Pour inculquer dans le cœur des enfans les notions du bien et du mal, il faut exposer dans l'école les idées religieuses générales qui leur servent de base, ainsi que cela se fait dans quelques pays. Or ces principes de morale et de religion ne sont point le monopole du clergé, et il appartient à l'instituteur de les faire connaître. Ceux qui revendiquent cet enseignement exclusivement pour le clergé tendent, sciemment ou non, à soumettre le civil au spirituel, l'état au sacerdoce, en un mot à établir une théocratie. « Si la raison humaine, dit M. de Laveleye, par ses propres forces et sans le secours de la révélation, ne peut s'élever aux notions du bien et du juste, le laïque est incapable de gouverner sans le secours de la puissance qui est le dépositaire de ces vérités, et le pape est, comme il le prétend, le souverain maître des

peuples et des rois. L'objet du gouvernement, ajoute-t-il, est la déclaration du droit et l'organisation de la justice parmi les hommes. Or le droit et la justice ne sont que des applications de la morale. Le laïque est-il incompétent en fait de morale, il l'est nécessairement aussi en fait de droit, et il ne lui appartient pas de diriger la société, qui doit marcher vers la réalisation de la justice, ou qui tout au moins doit la faire respecter. »

Ainsi, ou il faut restaurer le système théocratique dans toute sa rigueur et introniser la toute-puissance ecclésiastique sur la ruine de la raison humaine, ou bien il faut admettre que l'instituteur laïque peut enseigner la morale sans se soumettre au contrôle de l'église. Il semblera à plus d'un lecteur que M. de Laveleye a rendu trop tranchée l'opposition des deux systèmes, qu'entre ces extrêmes il y avait place pour bien des situations intermédiaires et que la vérité était dans le juste milieu. Mais en fait de doctrines, les formules doivent être claires et nettes, sinon elles perdent toute signification, et surtout elles cessent d'être un appui solide dans la pratique. Du reste, les argumens les plus importans, les plus sérieux, les plus irréfutables de M. de Laveleye, ce sont les faits qu'il cite, et sous ce rapport il est d'une fécondité inépuisable. La Hollande et les États-Unis, deux contrées libres, religieuses, et où pourtant la loi interdit l'enseignement du dogme dans l'école primaire, lui en fournissent d'abondantes moissons; il trouve des faits jusqu'en Belgique, le pays par excellence de l'ultramontanisme.

Telles sont les opinions de M. de Laveleye sur quelques-uns des points qui préoccupent en ce moment les esprits. La seconde partie du livre est consacrée à un exposé de la législation et de la statistique de l'instruction primaire dans tous les états de l'Europe et de l'Amérique, et même de l'Asie, de l'Afrique et de l'Australie. Les renseignemens puisés aux sources officielles sont accompagnés de réflexions et au besoin d'explications. Cette seconde partie sera fort appréciée, même par ceux qui ne partagent pas les opinions théoriques de l'auteur. Il est à désirer que les grandes questions trouvent ainsi des hommes d'études qui en préparent la discussion et mettent aux mains du public tous les documens qui s'y rapportent.

M. B.

Études sur l'aménagement des forêts, par M. Tassy; Paris.

On sait que l'aménagement d'une forêt consiste à en régler l'exploitation de telle sorte qu'elle fournisse un revenu annuel aussi régulier et aussi avantageux que possible. Il importe aujourd'hui plus que jamais de ne rien oublier en vue d'améliorer la situation et d'augmenter le rendement de ce genre de propriété. D'abord il ne nous est pas permis

de négliger une source quelconque de revenus; ensuite nous avons perdu, avec l'Alsace et la Lorraine, une étendue considérable de forêts, domaniales, communales et particulières, ce qui a diminué d'autant la production nationale, déjà si insuffisante. Une condition indispensable pour atteindre ce but, c'est de distraire l'administration des forêts du ministère des finances et de la transférer à celui de l'agriculture. Cette modification a déjà été réclamée par un grand nombre de conseils-généraux et par la Société des agriculteurs de France.

Ce n'est pas pour se faire une source de revenus que l'état est propriétaire de forêts, c'est pour fournir à la consommation des bois de fortes dimensions, que les particuliers sont impuissans à produire, et pour conserver à l'état boisé les massifs qui peuvent exercer une certaine influence sur le régime des eaux ou sur la salubrité publique. Sans doute ces forêts, soumises à des exploitations régulières, produisent un revenu annuel; mais la mise en vente des coupes a bien moins pour but d'alimenter le trésor que d'encaisser au profit de tous un produit qui n'appartient pas plus à l'un qu'à l'autre, et qui ne saurait constituer un profit commercial.

Il ne faudrait pas s'imaginer que la translation dont nous parlons serait sans importance. Il s'agit au contraire d'une réforme capitale d'où dépend l'existence même des forêts de l'état. Le ministre des finances en effet, préoccupé surtout de se procurer de l'argent, n'hésite pas, dans les momens difficiles, à sacrifier l'avenir au présent; il anticipe sur les coupes, et même il aliène les forêts quand il croit l'opération favorable au trésor. Le ministère de l'agriculture procéderait suivant d'autres principes; il s'efforcerait par des améliorations continues d'assurer la conservation des forêts et d'en augmenter la production; jamais l'idée ne lui viendrait de les vendre. En quoi d'ailleurs les questions relatives au reboisement des montagnes, au pâturage, au régime des eaux, à la fixation des dunes, à la gestion des forêts communales, intéressent-elles le ministre des finances? Elles lui sont absolument étrangères, et il n'y a pas plus de raison de lui en confier la solution que de mettre l'instruction publique entre les mains du ministre de la marine. Elles touchent au contraire à la production du sol et relèvent naturellement du ministre de l'agriculture.

Pour en revenir aux *Études* de M. Tassy, nous dirons que c'est un livre de principes plutôt qu'un traité pratique. L'auteur ne se dissimule pas qu'aux yeux de gens qui se disent habiles, et qui font peu de cas des théories, c'est là un grand défaut; mais il ne craint pas d'arborer ouvertement son drapeau. « S'il est vrai, dit-il, que la théorie soit la raison des choses, l'explication des phénomènes de la nature et l'énoncé des règles à suivre pour faire servir ces phénomènes à la satisfaction des besoins de l'humanité, s'il est vrai au contraire que la pratique ne

soit que l'application de ces règles, n'y a-t-il pas entre la théorie et la pratique une union nécessaire qu'il serait aussi difficile de rompre que de séparer la main qui agit de l'esprit qui la dirige?.. — Abandonner la sylviculture aux simples ressources de la pratique, c'est la réduire à une routine incertaine et obscure, surtout dans un ordre de choses où les faits mettent plus de temps à se produire que l'homme n'en met dans l'accomplissement de sa destinée. On peut donc en conclure qu'en sylviculture, comme en toute autre matière, sans le secours de la théorie, le niveau des connaissances humaines ne pourrait jamais s'élever, puisque c'est à elle qu'il appartient d'étudier les phénomènes, de les grouper, et de faire profiter ainsi une génération de l'expérience de celles qui l'ont précédée.

Obéissant à ces principes, M. Tassy passe en revue les différentes circonstances dans lesquelles peut se trouver une forêt, et il examine d'une part quel est, au point de vue du propriétaire, état, commune ou particulier, le meilleur système d'exploitation; d'autre part, quels sont les moyens les plus pratiques et les plus rapides d'atteindre le but. La dernière partie de son ouvrage est consacrée à la discussion des mesures à prendre pour remettre la France dans un état normal, au point de vue des forêts et du pâturage. L'auteur propose de classer, au moyen d'une statistique générale, tout le territoire en trois zones. La première zone, comprenant les terrains dont le boisement ou le gazonnement sont reconnus nécessaires sous le rapport du régime des eaux, de la protection du littoral et de la défense du territoire, serait régie par l'administration forestière. La seconde comprendrait les bois domaniaux ou communaux non compris dans la première; ces bois seraient également soumis au régime forestier, plus les bois particuliers dont la conservation présente non plus un intérêt général, mais un intérêt local manifeste, et dont le défrichement serait prohibé; enfin la troisième zone renfermerait les portions du territoire affranchies de toute restriction. Avec un champ d'action ainsi déterminé, l'administration des forêts serait en mesure de gérer les bois et les pâturages, dont la disparition est aujourd'hui une cause de ruine pour les pays montagneux.

Le directeur-gérant, C. Buloz.